



HISTOIRE
DE
FRANCE.

HISTOIRE
DE
FRANCE,

DEPUIS l'établissement de la Monarchie, jusqu'au regne de LOUIS XIV.

Par M. GARNIER, *Professeur Royal, & de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.*

TOME DIX-HUITIEME.

NOUVELLE ÉDITION.

Le prix, 3 livres relié.



A PARIS,

Chez { SAILLANT, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
DESAINT, rue du Foin, la premiere porte cochere à droite en entrant par la rue Saint-Jacques.

M. DCC. LXX.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



HISTOIRE DE FRANCE.

LOUIS XI.

USQU'ICI nous avons vu Louis & Charles, comme deux athletes descendus sur l'arene, se mesurer des yeux, s'attaquer & se suivre, toujours prêts à porter ou à parer de nouveaux coups. Si la fatigue & l'épuisement les ont quelquefois forcés de mettre bas les armes, ce repos apparent couvroit une haine toujours active : ils étudioient en silence, de nouvelles ruses, ou essayoient

ANN. 1472.

ANN. 1472. des armes d'une meilleure trempe : le plus léger incident les remettoit aux prises, plus animés & plus terribles que jamais.

Ceux qui avant nous ont écrit l'histoire de cette fameuse querelle, n'en ont point assigné d'autre cause qu'une forte antipathie entre ces deux princes, fondée sur la différence de leurs caracteres, & puissamment accrue par la nécessité où ils s'étoient trouvés de se voir & de vivre ensemble, lorsque Louis, encore dauphin, se crut obligé de chercher un asyle à la cour du duc de Bourgogne.

Nous n'avons garde de nier que cette antipathie n'ait existé, & qu'elle n'ait beaucoup influé sur la conduite réciproque de Charles & de Louis : c'est même à ce principe de haine, qu'il faut attribuer plusieurs traits atroces qui les déshonorent ; mais ce n'est ni dans cette haine, ni dans la contrariété de leurs caracteres, que l'on doit chercher la vraie cause de la guerre qu'ils se firent sans relâche. Quand ils auroient eu les mêmes goûts, les mêmes inclinations ; quand l'occasion de se voir, & par là de se mieux connoître, n'auroit point

nourri leur antipathie, jamais ils n'eussent pu vivre en paix. La guerre qu'ils se vouerent l'un à l'autre avoit sa racine dans la constitution, & pour ainsi dire, dans les entrailles de l'Etat. La mort même de l'un ou de l'autre ne pouvoit l'éteindre ; elle devoit se transmettre à leurs successeurs, jusqu'à ce qu'une révolution anéantît l'une des deux puissances, ou brisât les liens qui les rapprochoient, sans pouvoir les réunir.

ANN. 1472.

La Maison de Bourgogne, comme on sait, possédoit, outre plusieurs autres provinces, deux anciennes pairies du royaume, le duché de Bourgogne & le comté de Flandre. Les princes de cette opulente maison qui comptoient peu de Souverains en Europe aussi puissants qu'eux ; qui pouvoient lever & entretenir des armées de cent mille combattants, n'étoient cependant que des sujets & des vassaux des monarques françois : ils voyoient avec une douleur mêlée d'indignation, des officiers royaux exercer sous leurs yeux, & jusques dans leur cour, la plus auguste fonction de la souveraineté, la justice ; le monarque arbitre de

leurs actions, leur demander compte de leur conduite : enfin leurs propres ſujets autoriſés à s'oppoſer à leurs projets, les citer eux-mêmes au Parlement de Paris. Tant d'humiliation ne pouvoit compatir avec tant de puiſſance : ils cherchoient depuis bien des années à briſer les liens qui les uniſſoient à la monarchie. Déja Jean *Sans-peur*, uni aux anciens ennemis de la France, avoit rempli le royaume de troubles & de diviſions, & s'étoit long-tems flatté d'écraſer l'héritier du trône. Philippe *le Bon*, après avoir marché d'abord ſur les traces de ſon pere, n'avoit conſenti à terminer les malheurs de la France, qu'en humiliant ſon ſouverain, & en ſe faiſant diſpenſer de preſque tous les devoirs de ſujet & de vaſſal. Charles plus audacieux que ſon pere & ſon aïeul, loin de ſe relâcher ſur aucune des conditions ſtipulées dans le traité d'Arras, ne ſongeoit qu'à les étendre, & à ſecouer entiérement un joug qu'il trouvoit inſupportable. Plus puiſſant par lui-même qu'aucun de ſes prédéceſſeurs, il pouvoit encore compter ſur le ſecours de preſque tous les grands vaſ-

ANN. 1472.

ſaux du royaume. Ceux-ci nés & nourris dans l'anarchie, ayant toujours devant les yeux ces temps où le monarque ne jouiſſoit que d'une autorité précaire, tandis que la puiſſance réelle réſidoit entre leurs mains, voyoient en frémiſſant les progrès ſenſibles que faiſoit de jour en jour l'autorité royale. Chaque acte de ſouveraineté leur paroiſſoit un attentat contre leurs priviléges. Trop foibles chacun en particulier pour réſiſter au monarque, ils ſe réunirent, & mirent Charles à leur tête. Si le gouvernement féodal, qu'on me permette cette maniere de m'exprimer, avoit eu le choix de ſon chevalier, il n'eût point remis ſa cauſe en d'autres mains. Dévoré d'ambition, ne connoiſſant que la loi du plus fort, ennemi du repos, inſenſible aux plaiſirs, ne ſe plaiſant que dans le carnage & la deſtruction, écraſant le peuple pour enrichir les grands, furieux dans ſa colere, & malgré ſon orgueuil, poſſédant l'art de ſe faire des alliés, Charles ſembloit deſtiné à replonger la monarchie dans l'ancien cahos, d'où la politique ſage & ſuivie des rois de la troiſieme race,

ANN. 1472.

s'étoit appliquée à la retirer. J'oserois même assurer que si Louis n'eût alors régné, c'en étoit fait de la France. Aussi entreprenant que son rival, mais plus dissimulé, ce prince couvroit ses vues ambitieuses du voile de la modération; jamais il n'étala de plus belles maximes, que dans le temps même où il les violoit plus ouvertement : attentif à se parer de tous les dehors de la justice, sans jamais songer à être juste, il ne comptoit pour rien ses promesses, ses serments : trop foible pour résister à la fois à tous ses ennemis réunis, il mit toute son adresse à les diviser, à suspendre leurs opérations par de belles promesses; pour fondre sur les plus foibles avec la rapidité du vautour : il marchoit à son but par les chemins qui sembloient devoir l'en écarter : ce qu'il faisoit, ce qu'il disoit, n'étoit presque jamais ce qu'il pensoit, ce qu'il avoit dessein de faire : prodige de dissimulation, il avoit le visage calme & serein, l'âme agitée & sombre, le langage folâtre & badin, le cœur farouche & sanguinaire : ami du peuple qu'il opprimoit, ennemi des grands qu'il trom-

AN. 1472.

poit, timide & inquiet au ſein de la paix, tranquille & brave au milieu des haſards de la guerre, humble & modeſte dans ſon extérieur, jaloux à l'excès de ſon autorité qu'il étendit bien au-delà des bornes où l'avoient portée ſes ancêtres : ſon caractere préſente un aſſemblage biſarre de rares talents pour le gouvernement, de foibleſſes ridicules dans la vie privée, des vertus les plus éclatantes & des vices les plus odieux. Tels étoient les deux hommes que la fortune ſe plut à oppoſer l'un à l'autre, & qui devoient décider du ſort de la monarchie. L'Europe entiere prit parti dans leur querelle, & ſembloit attendre ſa deſtinée de la déciſion de ce grand procès : ſi Charles triomphoit, la France, qui commençoit à donner de la jalouſie à tous ſes voiſins, alloit être démembrée, & tomber dans l'obſcurité : ſi Louis demeuroit vainqueur, la monarchie accrue des dépouilles du rebelle, alloit devenir la premiere puiſſance de l'Europe, & le centre des négociations.

ANN. 1472.

Réduction de la Guienne. *Manuſ. de le Grand.*

La Guienne où le monarque étoit entré après la mort de ſon frere

ANN. 1472. n'opposa aucune résistance ; les villes s'empresserent d'envoyer des députés pour faire leurs soumissions, & elles ne demanderent que la conservation de leurs priviléges, grâce que Louis étoit bien éloigné de leur refuser ; car il favorisa constamment le gouvernement municipal qu'il regardoit avec raison comme la premiere cause de l'abaissement des grands. Il confirma les privileges de Saintes, les prérogatives des maire & jurats de S. Jean d'Angeli, de Libourne, de Bergerac, de Saint-Emilion, & de Périgueux : peut-être même passa-t-il les bornes de la prudence dans l'extension qu'il donna aux priviléges de la ville de la Rochelle. Il permit aux habitants de trafiquer librement avec les Anglois & les autres ennemis de l'Etat, même en temps de guerre, privilege qui tendoit à former un jour une puissance neutre & une république indépendante dans le sein de la monarchie. La ville de Bayonne au contraire demanda d'être irrévocablement unie au domaine de la couronne, & obtint sans peine une faveur qui se concilioit avec les véritables inté-

têts du monarque. Il pardonna aux villes de Montignac & de Pezenas, qui s'étoient déclarées en faveur du duc de Guienne, ſans être de ſon apanage, & avoient fermé leurs portes aux troupes du roi. Il rétablit dans la ville de Bordeaux le parlement qu'il avoit transféré à Poitiers, lorſqu'il céda la Guienne à ſon frere : enfin ſentant combien ſa préſence étoit néceſſaire ailleurs, il fit une ſorte d'accommodement avec le comte d'Armagnac même, à condition qu'il reſteroit tranquille dans les terres & les places que lui avoit rendues le duc de Guienne, & qu'il ne formeroit aucune entrepriſe ſur celles qu'on lui détenoit encore. Après avoir donné ordre aux affaires de Guienne & y avoir établi le ſire de Beaujeu, pour gouverneur, il ſe hâta de marcher en Bretagne, à la tête d'une armée de cinquante mille hommes. ANN. 1472.

Le duc n'avoit rien épargné pour ſe mettre en état de défenſe : aux troupes que lui fourniſſoit la province il avoit joint un corps de mille arbalêtriers Anglois, & s'attendoit à voir au premier moment Edouard

Ann. 1472.

lui-même ou ſes principaux officiers accourir à ſon ſecours : cependant lorſqu'il vint à meſurer ſes forces avec celles du roi, à comparer le danger préſent avec des eſpérances incertaines ou éloignées, il perdit courage, & envoya demander au monarque une trêve aſſez courte, pendant laquelle on travailleroit à un traité de paix. C'étoit attaquer Louis par ſon foible, la ſupériorité qu'il avoit acquiſe dans l'art des négociations ne lui permettoit pas de ſe refuſer à une demande de cette nature : il ne s'apperçut pas qu'il alloit perdre à négocier le moment d'agir, & que ſon ennemi ne cherchoit qu'à gagner du temps juſqu'à ce qu'il pût recevoir du ſecours de ſes alliés.

Le duc de Bourgogne ravage la Picardie.

Meyer. *Comines.* *Le Grand.* *Chr. Scand.* *Cabinet ſaty.*

Déja le redoutable Charles portoit la déſolation en Picardie : à la tête d'une armée de quatre vingt-mille hommes il paſſe la Somme, & vient inveſtir la ville de Neſle. Cette place bien fortifiée avoit une garniſon de cinq cents archers, commandée par un capitaine de réputation appelé *le petit Picard.* Un héraut envoyé pour ſommer cette ville de ſe rendre, fut maſſacré, diſent les auteurs Fla-

mands, par cette insolente garnison : cependant après quelques jours de siege, le commandant sortit pour demander une capitulation; le duc qui ne vouloit pas perdre du temps devant une place peu importante, en dicta lui-même les articles. Mais tandis que le commandant faisoit dépouiller ses soldats pour sortir de la ville sans armes ni bagage, les bourgeois irrités de n'avoir point été compris dans le traité, ouvrirent les portes à l'ennemi. Les Bourguignons se jetent dans la place; égorgent sans distinction tout ce qui se présente; pénetrent dans les maisons & ne font grâce à personne : un grand nombre des habitants s'étant refugiés dans l'église, y furent impitoyablement égorgés. Charles alla rassasier ses yeux de cet affreux spectacle : quelques francs archers & le commandant lui-même échappé au massacre général, avoient été faits prisonniers, Charles ordonna qu'ils fussent pendus; ils n'en réserva qu'un petit nombre qui eurent le poing coupé, & qu'il renvoya dans cet état au roi : ensuite il fit mettre le feu à la

ANN. 1472.

Ann. 1472.

ville, en disant froidement : *Tel fruit porte l'arbre de la guerre.*

De Nesle il s'avança sous les murs de Roye : la garnison quoique plus nombreuse, effrayée de ce qui venoit de se passer sous ses yeux, n'osa soutenir un siege ; elle rendit armes & bagages : Montdidier ouvrit ses portes.

Siége de Beauvais. *Relation imprimée.*

Témoin de l'effroi que les forces du duc répandoient dans la Province, le connétable chargé de défendre les frontieres, pressoit Louis de quitter la Bretagne, en lui marquant que la Picardie ne pouvoit plus être défendue, s'il ne venoit promptement la rassurer par sa présence. Louis ne déféra point à cet avis : il sentoit de quelle importance il étoit de contenir le duc de Bretagne, & de l'empêcher de se joindre au duc de Bourgogne : il se contenta de détacher le comte de Dammartin avec un corps d'armée considérable, recommandant sur-tout à ce général de harceler l'armée Bourguignonne, de lui enlever les vivres, mais de bien se garder de hasarder aucune action décisive. Dammartin hâta sa marche, & se jeta d'abord dans Compiegne que

Charles paroiſſoit menacer : celui-ci n'oſant plus entreprendre le ſiege d'une place défendue par Dammartin, prit la route de Normandie, & ſe rabattit tout-à-coup ſur la ville de Beauvais qui étoit alors ſans garniſon. Les fauxbourgs furent emportés d'emblée, & les Bourguignons ſe regardoient déja comme maîtres de la ville, lorſqu'ils ſe trouverent arrêtés par la ferme réſiſtance des bourgeois, que ni la ſurpriſe, ni la ſupériorité de l'ennemi, ni l'exemple des villes de Picardie, ne purent intimider. Les filles, les femmes, partagerent avec leurs peres & leurs époux les périls de cette glorieuſe défenſe; elles coururent ſe ranger ſur les endroits de la muraille qui étoient le plus dégarnis. Une de ces héroïnes arracha un étendard des mains de l'ennemi, & le porta en triomphe dans la ville. La principale attaque des aſſaillants fut dirigée contre la porte de Breſle; déja le canon l'avoit fracaſſée, la brèche étoit ouverte, & rien ne pouvoit plus ſauver la ville, ſi les bourgeois ne ſe fuſſent promptement aviſés d'entaſſer en cet endroit des fagots & au-

ANN. 1472.

tres matieres combuſtibles qu'ils al-
ANN. 1472. lumerent; la flamme ſuſpendit l'impétuoſité des aſſiégeants. L'aſſaut qui avoit commencé à huit heures du matin duroit encore, lorſqu'au déclin du jour on vit arriver par la porte de Paris la Roche-Teſſon & Fontenailles avec deux cents hommes d'armes : ces braves guerriers qui avoient fait ce jour-là quatorze lieues ſans prendre haleine, abandonnerent en arrivant leurs chevaux & leurs équipages aux femmes & aux filles qu'ils trouverent dans les rues, & coururent ſe poſter ſur la muraille dans les endroits où le combat étoit le plus animé : leur préſence ranima le courage des bourgeois ; les aſſaillants furent repouſſés. Le lendemain matin entrerent par la même porte le maréchal Joachim de Rouault, de Beuil, Cruſſol, Salazar, Torci d'Eſtouteville ſon frere, Meri de Coué, & Guerin le Groing, avec leurs compagnies d'ordonnance. Les bourgeois qui les regarderent comme des libérateurs deſcendus du ciel, dreſſerent ſur les places & dans les rues des tables couvertes de rafraîchiſſements,

& les accompagnerent ſur les murailles. Quoique Charles ſe fût préſenté devant Beauvais avec une armée de quatre-vingt-mille combattants ; il n'avoit point inveſti la place : l'eſpérance d'emporter du premier aſſaut une ville qui n'étoit défendue que par des bourgeois & des femmes, lui avoit fait négliger cette précaution : il ne connut ſa faute que lorſqu'il n'étoit plus temps de la réparer. Il voulut alors envoyer un détachement du côté de la porte de Paris par où les ſecours étoient entrés ; mais comme ce poſte ſe feroit trouvé ſéparé du reſte du camp par un ravin profond & un terrein impraticable, ſes officiers lui repréſenterent qu'il expoſeroit le corps qu'il y enverroit à une perte certaine : contraint de renoncer à ce projet, il ne ſongea plus qu'à foudroyer la ville, & laiſſa repoſer quelques jours ſon armée pour la mieux préparer à un aſſaut général. Beauvais continua de recevoir des ſecours ; les pariſiens que tout engageoit à ſecourir une ville ſi voiſine, y envoyerent un corps d'arbalétriers commandé par le bâtard de Rochechouart : les vil- ANN. 1472.

Ann. 1472.

les d'Orléans & de Rouen y firent transporter, sans en être requises, d'amples munitions, comme un gage de l'alliance & de l'amitié qui subsistoient depuis long-temps entre les villes municipales : ainsi les assiégés se trouvoient dans l'abondance pendant que les assiégeants éprouvoient déja les horreurs de la disette. Le connétable & Dammartin toujours en embuscade coupoient les convois & enlevoient tous les partis qui s'éloignoient du camp. De son côté le maréchal de Rouault visitoit les murailles & distribuoit les postes aux officiers renfermés avec lui dans la ville : la porte de Bresle parut avec raison le côté le plus foible & le plus exposé ; la Roche-Tesson & Fontenailles arrivés les premiers au secours de la place, s'étoient établis dans ce poste, & ne l'avoient abandonné ni jour ni nuit. Le maréchal voulut les faire relever par d'autres officiers, ils s'en plaignirent comme d'un affront, & obtinrent le dangereux honneur de n'être point déplacés. Le jour marqué pour l'assaut arriva; l'attaque fut vive & opiniâtre, mais la résistance fut si forte,

que Charles après avoir ramené plusieurs fois ses soldats à la charge, fut enfin obligé de se retirer. La relation imprimée de ce siege fait monter la perte des Bourguignons à quinze cents hommes; Comines ne compte que six-vingt morts & mille blessés : tous les auteurs conviennent que l'armée entiere auroit pu être détruite, si dans le désordre où l'avoient mise ces assauts meurtriers, elle eût eu à soutenir une sortie des assiégés. La précaution que les bourgeois avoient prise de murer leurs portes du côté qui répondoit au camp ennemi fut le salut des Bourguignons : on n'eût pu faire de sortie que par la porte de Paris; mais cette sortie eût été très dangereuse pour ceux qui l'auroient tentée, parce qu'étant obligés de faire un long circuit avant que de joindre l'ennemi, ils auroient risqué d'être coupés dans la retraite : cette considération retint alors la garnison, mais le lendemain sur les trois heures du matin, Salazar sortit avec un petit nombre d'hommes déterminés, pénétra dans le camp, égorgea environ deux cents hommes, Ann. 1472.

roula quelques pieces de canon dans
ANN. 1472. les fossés, & mit le feu aux tentes : enfin se voyant poursuivi & presque enveloppé, il songea à la retraite, & dut la vie à la vigueur de son cheval qui tomba mort en entrant dans la place. Charles convaincu par une triste expérience qu'il avoit perdu l'occasion de prendre Beauvais, & pressé d'ailleurs par la famine qui ruinoit son armée, leva le siege & continua sa route en Normandie : il prit d'assaut les villes d'Eu & de Saint-Valery où il mit garnison : il s'avança du côté d'Arques & de Dieppe; mais il avoit été prévenu par le connétable & par Dammartin qui côtoyoient toujours son armée sans qu'il pût les joindre : il brûla Longueville & tous les lieux voisins; vint camper sous les murs de Rouen où il s'arrêta quatre jours entiers, non qu'il eût aucune espérance de se rendre maître de cette grande ville, il vouloit uniquement remplir ses engagements envers le duc de Bretagne, & montrer à cet allié que rien n'avoit pu l'empêcher de se trouver au lieu où devoit se faire la jonction des deux armées. Tandis qu'il

ravageoit la Normandie, les garnisons d'Amiens & de Saint-Quentin portoient le fer & le feu dans l'intérieur de ses provinces : la guerre ne se faisoit pas avec moins d'acharnement en Champagne & en Bourgogne. Le comte de Roussi, fils aîné du connétable, & qui commandoit l'armée du duc en même temps que son pere commandoit celle du roi, portoit la désolation dans les environs de Tonnerre, de Joigny, de Troyes & de Langres, brûloit les villages & les villes dont il pouvoit se rendre maître. Le comte Dauphin d'Auvergne exerçoit au nom du roi les mêmes ravages dans le duché de Bourgogne ; on eût dit, observe une ancienne chronique, que les François & les Bourguignons étoient des furieux & des enragés qui songeoient bien moins à faire des conquêtes qu'à s'entredétruire. Le cri de ses sujets, le ravage de ses provinces, la disette, le dépérissement de son armée, & l'envie de se venger du connétable en saccageant ses places, obligerent enfin Charles à quitter la Normandie pour se rapprocher des bords de la Somme. A peine étoit-il en marche,

ANN. 1472.

Ravages en Normandie, en Champagne & en Bourgogne.

Comines. Meyer. Chron. Manuscrit.

ANN. 1472.

que les villes d'Eu & de Saint-Valeri furent reprises : ainsi il ne lui resta de cette grande expédition que le surnom de *terrible*, & l'éternel regret d'avoir ruiné par sa faute une des plus belles armées que l'on eût encore vues : il en fit la revue à Picquigny, & la trouva si exténuée, qu'elle étoit hors d'état de rien entreprendre. Parmi les chefs que la guerre ou les maladies avoient moissonnés, il regretta sur-tout Saint-Pré, Bonyesle, Créqui, Halluin, & le grand bailli de Flandre.

Priviléges accordés à la ville de Beauvais.

Histoire de Beauvais. Relation imprimée. Manus. de le Grand. Preuves de l'histoire de M. Duclos. Chron. scand.

Louis, pour récompenser la valeur & la fidélité des Bourgeois de Beauvais, auxquels il attribua en grande partie l'heureux succès de cette campagne, leur donna des priviléges égaux, & peut-être supérieurs à ceux de la noblesse : non-seulement il leur permet de tenir des fiefs & arrieres-fiefs, sans payer de finance, il les dispense encore du service du ban & de l'arriere-ban attaché à ce genre de possessions ; il veut qu'ils restent chez eux en habit de gens de guerre, afin qu'ils soient toujours en état de défendre leur ville, si elle vient à être attaquée une seconde fois : il leur

accorde une exemption générale de toutes ſortes d'impôts, excepté ceux qu'ils établiront eux-mêmes pour l'entretien & la réparation de leurs murailles : enfin il leur laiſſe une entiere liberté dans l'élection de leurs officiers municipaux. Comme les femmes ne s'étoient pas moins diſtinguées que les hommes dans ce ſiége mémorable, il étendit ſes bienfaits ſur cette moitié trop négligée du genre humain, & imagina, en faveur des Beauvaiſiennes, une récompenſe d'un genre ſingulier : il ordonna que, dans une fête qui ſe célébreroit tous les ans à Beauvais, en l'honneur de ſainte Angadreſme, dont on avoit porté les reliques ſur les murailles, les femmes, ſoit à la proceſſion, ſoit à l'offertoire, auroient le pas ſur les hommes : qu'elles pourroient porter dans cette cérémonie, & toutes les fois qu'elles le jugeroient à propos, des étoffes de ſoie, des fourures & des ceintures d'or, ornements alors réſervés par les loix aux dames & aux demoiſelles, que les bourgeoiſes ambitionnoient, & avoient déja uſurpés dans quelques villes municipales : enfin il

ANN. 1472.

Ann. 1472. accorda à Jeanne Fourquet, cette jeune héroïne, qui avoit gagné un étendart fur l'ennemi, & à Colin Pilon qu'elle venoit dépoufer, une exemption totale d'impôts, dans toute l'étendue du royaume. Mais rien ne prouve mieux l'importance qu'il attribuoit à la levée du fiége de Beauvais, que la lettre qu'il écrivit dans le même temps à Dupleffis Bourré, général des finances. *M. Dupleffis, mon ami, je vous écris que j'ai fait vœu de ne manger point de chair, jufqu'à ce que le vœu que j'ai fait, d'envoyer 1200 écus pour 200 marcs d'argent que j'ai ordonné pour faire une ville de Beauvais, en remembrance de ce que Dieu m'a donné cette ville, foit accompli; & pour ce, je vous prie, tant que je le puis, que vous faites incontinent délivrer par Briçonnet lefdits 1200 écus, & en faites faire une ville, & y envoyez un homme bien fûr; mais furtout, qu'il n'y ait point de faute; car s'il y avoit difficulté, mon vœu ne feroit point accompli; & vu que je fuis fi près du duc (de Bretagne) je douterois que mes befoignes ne s'en portaffent fi bien, &c.*

On voit par cette lettre, que Louis ſe croyoit à la veille de livrer bataille au duc de Bretagne. Après s'être laiſſé amuſer trop long-temps par des négociations ſtériles, il prit enfin le parti de pénétrer en Bretagne : en peu de jours, il ſoumit Chantocé, Machecou & Ancenis, & s'avança juſqu'à Pouancé, où il préſenta au duc la bataille : celui-ci comptant moins ſur ſes forces que ſur les ſecours qu'il attendoit d'Angleterre, n'oſa l'accepter ; il n'en étoit pas cependant plus diſpoſé à faire la paix ; mais les Bretons qui avoient dès-lors une forte antipathie contre les Anglois, & qui voyoient dans la continuation de la guerre la ruine de leur commerce, le forcerent à rechercher la paix qu'on lui avoit offerte. Louis n'ignoroit pas cette diſpoſition générale de la nation. Il écrivit à Dammartin : *Les Bretons ſont mauvais Bourguignons, & ne feront pas du pis qu'ils pourront.* François contraint par ſes propres ſujets de traiter ſérieuſement avec le monarque, lui députa Souplainville & Deſeſſarts attachés l'un & l'autre au ſeigneur de Leſcun, qui gouvernoit toujours la Bretagne,

ANN. 1471.

Trèves avec les ducs de Bretagne & de Bourgogne.

Comines. Meyer. Dom Lobineau. Le Grand.

ANN. 1472. & qui desiroit d'être compris dans le traité. Louis, de son côté, quoiqu'il eût des raisons personnelles de se plaindre de Lescun, cherchoit à le mettre dans ses intérêts, persuadé que s'il venoit à gagner ce premier ministre, il n'auroit plus rien à craindre du côté de la Bretagne : ainsi il laissa carte blanche aux députés, pour eux & pour leurs amis. Lescun demanda, & obtint le gouvernement d'une moitié de la Guienne, la propriété du comté de Comminges, le collier de saint Michel, six mille liv. de pension, & une gratification de vingt-quatre mille écus. Souplainville eut pour sa part six mille écus de gratification, une pension de douze cents livres, avec les charges de maire de Bayonne, de bailli de Montargis, & quelques autres offices en Guienne. Desessarts fut fait bailli de Meaux, maître des eaux & forêts de Champagne & de Brie, avec douze cents livres de pension, & quatre mille écus d'argent comptant. Enfin le duc lui-même voulut avoir part aux distributions, & obtint une pension de soixante ou quatre-vingt mille livres; car les auteurs ne s'accordent pas

pas sur la somme. A ce prix, il conclut une treve d'une année, laissant au roi jusqu'au traité de paix finale la possession des villes qu'il avoit prises, & ne stipulant en faveur de Charles son allié, que la liberté d'accéder à cette trève, s'il le jugeoit à propos. Charles n'avoit point d'autre parti à prendre, dans l'état où se trouvoit son armée : il accéda donc à la trève, mais pour un terme beaucoup plus court, au bout duquel il se flattoit d'être en état de recommencer la guerre avec plus d'avantages.

ANN. 1472.

Dans le temps qu'on signoit ces trèves, arriva en France le cardinal Bessarion envoyé par le pape Sixte IV pour terminer les dissensions qui déchiroient le royaume, & pour exhorter les princes à réunir leurs forces contre l'ennemi commun de la chrétienté. Bessarion étoit un de ces grecs refugiés, qui ranimoient en Italie le goût de la vraie littérature & de la saine philosophie : des talents rares pour son siécle, de solides vertus l'avoient élevé au cardinalat. Louis attentif à rechercher tous les hommes de mérite, voulut le connoître, &

Le cardinal Bessarion, légat en France.

Brantome. Le Grand.

ANN. 1471. demanda pour lui la légation en France ; cependant à peine y fut-il arrivé que le roi condamna lui-même son propre choix. Instruit que le cardinal devoit le solliciter en faveur de Balue ; surpris de ne point trouver dans cette âme élevée & integre la souplesse & l'adresse qu'il attendoit d'un ministre de la cour Romaine, & sans doute offensé de quelques avances, peut-être indiscrettes, que Bessarion avoit faites auprès des ducs de Bourgogne & de Bretagne, il lui refusa long-temps une audience, & ne se détermina à la lui accorder, que pour lui faire publiquement un outrage. Ecoutons Brantome : « Le » pape ayant envoyé vers le roi un » grand, suffisant & docte person- » nage du pays de Grece, & arche- » vêque de Nicée, nommé Bessario, » pour son légat à moyenner la paix » entre lui & le duc de Bourgogne » Charles, ce bon docteur n'étant si » bon courtisan comme bon philoso- » phe, & ne sachant discerner la » grandeur de l'un & de l'autre, & » du seigneur au vassal, il s'en va » premiérement vers le duc, duquel » ayant eu sa dépêche, s'en alla après

» fort nesciament trouver le roi, qui
» trouva fort étrange la façon de ce ANN. 1472.
» pauvre philosophe, d'avoir abordé
» premier le vassal que le seigneur,
» cuidant que ce fût par quelque mé-
» pris; nonobstant il ouït sa harangue
» philosophale tellement quellement,
» & en après d'un visage moitié cou-
» roucé, moitié ridicule & de mé-
» pris, & lui ayant mis la main dou-
» cement sur sa barbe révérenciale,
» il lui dit : M. le révérend,

Barbara græca genus retinent quod habere solebant.

» & sans lui faire d'autre réponse, le
» planta là tout ébahi. »

Il y a dans ce récit de Brantome, un fait qui manque d'exactitude : Bessarion n'alla point trouver le duc de Bourgogne, comme l'assure cet historien; il se contenta de lui écrire pour lui notifier, & son arrivée & l'objet de sa légation : ce fut là toute la faute qu'il commit, & que le roi ne lui pardonna pas : il vouloit qu'un légat reçu dans ses Etats n'eût aucun commerce avec ses vassaux, avant d'avoir obtenu son agrément, & d'avoir concerté avec lui les lettres qu'il leur écrivoit. Le vers latin qui four-

ANN. 1472.

nit au roi toute sa réponse renferme une regle de grammaire dictée par un écrivain peu connu : il signifie que *les mots grecs en passant dans le latin conservent le genre dont ils étoient dans la langue grecque.* Allusion piquante à l'état du cardinal, auquel Louis reprochoit, sans aucun fondement, d'avoir conservé en passant dans l'église Romaine, la fourberie & l'intrigue qui caractérisoient les Grecs ses compatriotes. Bessarion ne trouva point dans la philosophie de Platon qu'il enseignoit avec succès, de consolation assez forte pour adoucir l'amertume de cette humiliation ; il reprit tristement la route d'Italie, & mourut en chemin.

Mort du chancelier, Juvénal des Ursins ; Doriole lui succéde.

Manusf. de le Grand.

Dans le même-temps, la France perdit son premier magistrat, Juvénal des Ursins, lequel, à l'exemple des anciens Romains, s'étoit distingué dans presque tous les emplois de la robe & de l'épée : il avoit été successivement conseiller au parlement, capitaine de gens d'armes, lieutenant de Dauphiné, bailli de Sens, puis chancelier de France, dès le regne de Charles VII. Enveloppé au commencement du regne suivant,

dans la disgrâce commune à tous les officiers qui avoient montré de l'attachement pour le feu roi ; il fut rétabli quelque temps après, & conserva sa charge jusqu'à sa mort. Louis lui donna pour successeur Pierre Doriole, l'homme du royaume le plus digne de cette importante magistrature, si de grandes lumieres, une probité reconnue, de rares talents, & un travail infatigable sont des titres suffisants pour arriver aux premieres dignités. Il avoit été longtemps maire de la Rochelle, & ce fut en cette qualité qu'il se fit connoître à la cour, où l'on ne tarda pas à rendre justice à ses talents. Pendant la guerre du bien public, il s'étoit attaché au frere du roi, il le suivit même en Normandie ; mais bientôt dégoûté des intrigues qui divisoient cette petite cour, il rentra en grâce auprès du monarque, fut nommé général des finances, & presque toujours chargé des négociations les plus délicates. La supériorité avec laquelle il s'en acquitta, lui mérita la confiance de Louis, qui ne crut pouvoir remettre en de meilleures mains le dépôt des loix & la police

ANN. 1472.

Ann. 1472.

générale du royaume : nous le verrons dans cette ſuprême magiſtrature, s'occuper uniquement du bien public, & moins jaloux de l'amitié que de l'eſtime de ſon maître, oſer quelquefois lui déplaire.

Comines quitte le duc de Bourgogne pour s'attacher à Louis.

Ibid. Notes de Godefroi ſur Varillas.

Non moins judicieux & auſſi éclairé que Doriole, mais plus ſouple & moins intégre, Philippe de Comines quitta la cour de Bourgogne, pour s'attacher à Louis. Comme dans les excellents mémoires qu'il nous a laiſſés, Comines ne dit point les cauſes qui le porterent à quitter le ſervice de Charles ſon maître, auprès duquel il avoit été élevé, dont il étoit le conſeiller & l'ambaſſadeur ordinaire, pour ſe donner au plus grand ennemi de la maiſon de Bourgogne, les écrivains poſtérieurs ſe ſont épuiſés en conjectures, pour en deviner le motif ſecret. Ils racontent de cinq ou ſix façons différentes que Comines vivant dans la plus grande familiarité avec le jeune duc, le pria un jour de lui aider à tirer ſes bottes; que Charles, ſans paroître offenſé de cette demande indiſcrette, lui arracha effectivement une botte; mais qu'il l'en frappa rudement à la

tête, en lui disant, *Comment, coquin, tu souffres que le fils de ton maître te rende une si vil service;* que l'aventure s'étant divulguée, exposa Comines à la risée des courtisans qui l'appelerent *tête bottée*, & qu'enfin conservant toujours au fond de son cœur le souvenir de cet affront, il s'en étoit vengé, en s'attachant à Louis, auquel il avoit révélé tous les secrets du maître qu'il abandonnoit. Sans donner à cette historiette plus d'autorité qu'elle n'en mérite, qu'il nous suffise d'observer que l'action de Comines n'avoit rien alors de fort extrardinaire; que les princes ne cherchoient qu'à se dérober mutuellement des hommes de réputation; que Tanneguy du Châtel, le vicomte de Rohan avoient quitté la Bretagne leur patrie pour s'attacher au monarque françois; que Lescun & d'Urfé avoient quitté le service du roi, pour s'attacher au duc de Bretagne; que plus de cent seigneurs de la cour de Bourgogne prirent le même parti que Comines, sans que cette démarche ait nui à leur réputation; que souvent les peres & les enfants s'attachoient à des

ANN. 1472. maîtres différents ; & qu'enfin l'on n'étoit pas plus ſurpris en France de voir un ſeigneur paſſer du ſervice du duc de Bourgogne à celui du roi, qu'on ne le ſeroit aujourd'hui en Allemagne de voir le ſujet d'un électeur prendre une charge à la cour de l'empereur. Le cas où ſe trouvoit Philippe de Comines étoit plus grave ; car non-ſeulement il étoit né ſujet du duc de Bourgogne, il avoit été nourri dans ſa maiſon, il étoit devenu ſon conſeiller, ſon ambaſſadeur & ſon miniſtre : ces circonſtances le firent regarder à la cour de Bourgogne, comme un ingrat, un transfuge & un traître. Il paroît en effet que Comines n'avoit pas attendu qu'il ſe fût dégagé de ſon premier maître, pour rendre à Louis d'importants ſervices : on peut s'en convaincre par la lecture des lettres où le roi lui fait don de la principauté de Talmont : *Notredit conſeiller, ſans crainte du danger qui lui en pouvoit lors venir, nous avertit de tout ce qui pouvoit être pour notre bien, & tellement s'employa, que par ſon moyen & aide, nous ſaillimes des mains de nos rebelles & déſobéiſſants, & en pluſieurs autres manieres nous a*

fait & continue de faire chacun jour plusieurs grands, louables & recommandables services, & au dernier a mis & exposé sa vie en aventure pour nous. Louis qui n'étoit pas délicat sur la nature des services qu'on lui rendoit, admit non-seulement Philippe de Comines à sa table, mais encore à son lit, honneur le plus distingué qu'on pût alors faire à ses hôtes. L'histoire, qui ne se charge point de la reconnoissance des princes, ne tiendra pas compte à Comines de *ces grands, louables & recommandables services* qu'il rendit au roi dans le temps qu'il étoit encore au service de Charles son premier maître : car dut-il les rendre, & le put il sans crime?

ANN. 1473. Nouvelle révolte

Dom Vaissette, hist. de Languedoc. Bry. Hist. d'Alençon. Dom Calmet, hist. de Lorr. Manusc. de le Grand.

Les succès des armes du roi pendant la derniere campagne n'assuroient point le repos de la France. Tandis que Louis tenoit toutes ses forces occupées contre les ducs de Bourgogne & de Bretagne, de nouveaux ennemis s'étoient élevés à l'autre extrémité du royaume : le plus audacieux étoit le fameux comte d'Armagnac. Privé de ses biens & condamné à mort par arrêt du parlement,

fugitif en Eſpagne, puis rappelé en
ANN. 1473. France par le duc de Guienne, rétabli dans une partie de ſes anciennes poſſeſſions, il s'étoit trouvé aſſez fort après la mort de ſon protecteur, pour ſe défendre pendant quelque temps contre l'armé royale. Louis obligé de porter ailleurs ſes armes, n'avoit pas dédaigné de traiter avec le rebelle : il lui avoit accordé la libre jouiſſance des villes d'Eauſe, de Fleurance, de Barran & de Nogaro, mais à condition qu'il y vivroit tranquile, & quil ne formeroit aucune entrepriſe ſur Lectoure. Armagnac, que ſes précédentes diſgrâces n'avoient point corrigé, voyant que le roi étoit occupé en Bretagne; que la Picardie & la Normandie étoient impunément ravagées par le duc de Bourgogne; que le roi d'Aragon ſe diſpoſoit à fondre ſur le comté de Rouſſillon, crut que le moment étoit venu de s'emparer de Lectoure, regardée alors comme le boulevart de la Guienne & de la Gaſcogne. Au défaut de la force, il eut recours à la ruſe & à la trahiſon : ſon nom, ſon courage, la vie licencieuſe qu'on menoit à ſa cour, lui avoient gagné le cœur de la

nobleſſe, il corrompit ſans peine quelques-uns des gentilshommes qui commandoient la garniſon : ils concerterent avec lui les moyens de lui livrer la place & le ſire de Beaujeu lui même, que Louis avoit établi pour ſon lieutenant-général dans la Guienne, & qui ſe trouva en un moment priſonnier du comte d'Armagnac. ANN. 1473.

Le roi d'Aragon de ſon côté, après avoir réduit les Catalans, entra dans le Rouſſillon, & exhorta ſes anciens ſujets à ſecouer le joug des François, & à rentrer ſous l'obéiſſance de leur légitime ſouverain. Les bourgeois de Perpignan prirent les armes, & obligerent du Lau gouverneur de la province, à ſe renfermer dans la citadelle. L'exemple de la capitale entraîna les autres villes : Elne, Argiles & Canet chaſſerent leurs garniſons, & il ne reſta plus aux François dans le Rouſſillon, que Salces, Collioure & la citadelle de Perpignan.

En apprenant de ſi triſtes nouvelles, Louis fut informé d'une intrigue qui lui donna de plus vives & de plus juſtes inquiétudes. Il ſçut que le duc d'Alençon, prince du ſang, &

beau-pere du comte d'Armagnac, traitoit ſecrétement avec le duc de Bourgogne pour le mettre en poſſeſſion de ſes places fortes en Normandie & dans le Maine. Ce marché qui auroit donné à l'ennemi le plus irréconciliable de la couronne des places fortes & de riches établiſſements au centre de la France, pouvoit entraîner la ruine de la monarchie.

ANN. 1473.

La conjoncture étoit d'autant plus affligeante pour le roi, que déja Nicolas d'Anjou, duc de Lorraine, appelé duc de Calabre, s'étoit ouvertement déclaré en faveur du duc de Bourgogne, & vivoit à ſa cour. Ce jeune prince avoit été promis dès le berceau à Anne de France, fille ainée du roi, & avoit touché deux fois la dot de la princeſſe : mais offenſé du peu de cas que faiſoit de lui le monarque, & piqué ſans doute qu'on eût offert la jeune princeſſe au duc de Guienne, il s'étoit retiré auprès de Charles, & l'avoit accompagné au ſiége de Beauvais. Charles enchanté de la bravoure & de toutes les autres qualités aimables du duc de Calabre, conſidérant d'ailleurs

combien il lui importoit de s'attacher un prince qui possédoit déja la Lorraine, & qui devoit hériter du Barrois, de l'Anjou & du comté de Provence, lui promit sa fille : il obligea même cette jeune princesse à donner à son nouvel amant une promesse de mariage écrite de sa main. Louis étoit convaincu que le duc de Calabre n'avoit point pris un engagement de cette nature, sans la participation du roi René son aïeul. ANN. 1473.

Les projets de tant d'ennemis déclarés ou secrets alarmoient Louis, il sentoit la nécessité de s'opposer promptement aux progrès du mal ; mais il ne savoit encore ni de quels moyens il pourroit se servir, ni quel étoit l'ennemi sur qui devoient tomber ses premiers coups. La trève qu'il venoit de conclure avec le duc de Bourgogne expiroit au premier d'Avril : quelle apparence que pendant un si court espace de temps, il pût soumettre le comte d'Armagnac, & réduire la province du Roussillon défendue par le roi d'Aragon en personne ? Dès que Charles le verroit embarqué dans ces expéditions loin-

taines, perdroit-il une si belle occa-
ANN. 1473. sion de recommencer la guerre, & voudroit-il seulement entendre parler d'une prorogation de trève ? Il falloit donc avant tout tâcher d'obtenir cette prorogation, sans laisser appercevoir le besoin qu'on en avoit, ni l'usage qu'on en vouloit faire. Dans cet embarras, Louis eut recours au duc de Bretagne. Doriole, Crussol & Lenoncourt nommés pour cette ambassade, représenterent au duc que la tranquilité dont jouissoit le royaume étoit son ouvrage, & qu'ainsi il étoit intéressé à la maintenir; que le roi plein de confiance en sa droiture & en ses lumieres, avoit dessein de le prendre pour arbitre sur tous les différends qu'il pouvoit avoir avec le duc de Bourgogne, mais qu'il étoit nécessaire, pour parvenir à une paix solide, de convenir d'une prorogation de trève. Le roi, pour donner au duc de Bretagne une preuve convaincante de son attachement, lui remit généreusement la ville d'Ancenis qu'il s'étoit réservée par le dernier traité, & lui fit toucher un quartier de la pension qu'il lui avoit accordée. François ne put résister à un

procédé si noble : non-seulement il promit sa médiation, mais il agit si fortement auprès du duc de Bourgogne, que la trève fut prorogée pour une année. Louis demanda que le roi d'Aragon ne fût point compris dans le nombre des princes auxquels on réservoit le droit d'accéder au traité, & de jouir du bénéfice de la trève ; mais voyant avec quelle chaleur Charles s'opposoit à cette demande, il se désista, bien résolu cependant de déroger à cet engagement, dès qu'il en trouveroit l'occasion. Ann. 1473.

Lorsque la trève fut signée, Louis donna ordre à Tristan l'Hermite, grand prevôt de France, de s'assurer de la personne du duc d'Alençon. Tristan s'acquitta sans peine de cette commission ; car le duc qui ne croyoit point que ses projets fussent découverts vivoit sans défiance. Il fut conduit en prison, puis transféré à Paris, & remis entre les mains du parlement. Prorogation de la trève.

Il n'étoit pas si facile de s'assurer du comte d'Armagnac. Enfermé dans la forte place de Lectoure qu'il avoit eu le temps d'approvisionner, il se

ANN. 1473. préparoit à une vigoureuſe réſiſtance. Louis n'oſant dégarnir les frontieres de ſes Etats du côté de la Bourgogne, ſe contenta d'envoyer contre le rebelle les milices des provinces méridionales : il nomma pour les commander le cardinal Jouffroi, évêque d'Albi, Gaſton du Lyon, ſénéchal de Toulouſe, Ruffec de Balzac, ſénéchal de Beaucaire, & meſſire Yvon du Fou. A l'approche de ces troupes le duc de Némours conſeilloit au comte d'Armagnac d'abandonner Lectoure, & de ſe retirer avec le ſire de Beaujeu ſon priſonnier dans quelque place du royaume d'Aragon, d'où il traiteroit en ſûreté des conditions de ſon accommodement : il lui faiſoit enviſager que s'il ſe laiſſoit enfermer dans une place où il n'avoit aucune eſpérance d'être ſecouru, il ſeroit forcé tôt ou tard de ſe remettre à la diſcrétion de ſon ennemi. Ce conſeil étoit ſage : mais le comte qui ſe rappeloit tout ce qu'il avoit eu à ſouffrir pendant ſon premier exil, ne put ſe réſoudre à s'expoſer aux mêmes malheurs : il ſe flatta qu'avant la fin du ſiege il ſurviendroit

au roi des affaires qui l'obligeroient à rappeler ses troupes, ou du moins à proposer le premier des moyens d'accommodement : il crut qu'il obtiendroit des conditions beaucoup plus avantageuses tant qu'il demeureroit maître de Lectoure, que s'il n'avoit plus à lui offrir que la délivrance du sire de Beaujeu : que dans le cas même où l'on refuseroit de traiter avec lui, il trouveroit toujours moyen de s'échapper avec son prisonnier, soit par surprise, soit en corrompant quelques-uns des officiers qui assiégeroient la place. Une partie de ce qu'il avoit prévu ne manqua pas d'arriver. Louis après deux mois de siege voyant que la saison s'avançoit & que le roi d'Aragon profitoit de ce retardement pour achever de soumettre le Roussillon, envoya ordre à ses généraux d'entrer en négociation avec le comte d'Armagnac. Celui-ci fit d'abord des propositions si déraisonnables, qu'on se contenta de lui répondre qu'il n'en feroit pas d'autres, s'il tenoit prisonniers les enfans de France : il se réduisit donc à demander un sauf-conduit pour aller trouver le roi, &

ANN. 1473.

Ann. 1473. ſe juſtifier des crimes dont on l'accuſoit ; un établiſſement pour la comteſſe ſa femme, où elle pût vivre d'une maniere convenable à ſon rang & à ſa naiſſance ; une amniſtie générale pour tous ceux qui avoient ſuivi ſon parti, enfin la conſervation des privileges des bourgeois & habitants de Lectoure. Le cardinal d'Albi accorda tous ces articles ; on dit même que pour mieux tromper le comte il rompit une hoſtie conſacrée ; qu'il lui en donna une moitié & qu'il prit l'autre. Déja l'on commençoit à exécuter les articles de la capitulation, & l'on avoit envoyé dans la ville des hommes pour recevoir la comteſſe d'Armagnac & la conduire au lieu de ſa retraite, lorſque les troupes du roi profitant de la ſécurité des aſſiégés, s'introduiſent dans la ville, vont inveſtir la maiſon du comte, entrent ſans réſiſtance dans ſon appartement, & le percent de pluſieurs coups de poignard. On ne douta point que Louis n'eût ordonné cette trahiſon, lorſqu'on vit que Gorgias l'aſſaſſin du comte reçut pour récompenſe une taſſe d'argent remplie d'écus, & fut

fait archer de la garde. Armagnac sans doute méritoit la mort ; mais Louis ne pouvoit-il donc le punir sans se déshonorer par une perfidie? Que ne puis-je sans trahir le premier devoir d'un historien, taire le détail des horreurs dont la mort du comte fut suivie ! Les femmes de la comtesse & la comtesse elle-même, dépouillées par des mains avides & insolentes ; les maisons abandonnées au pillage ; les filles & les femmes exposées à la brutalité du soldat effréné ; les vieillards & les enfants égorgés sans pitié ; la ville entiere livrée aux flammes. Un fait plus atroce encore termina cette horrible scene ; la comtesse qu'on avoit traînée au château de Buzet, étoit enceinte ; on la força d'avaler un breuvage qui fit périr l'enfant qu'elle portoit dans son sein. Ce dernier trait de barbarie la délivra elle-même du fardeau de la vie ; deux jours après elle expira. Parmi les complices du comte arrêtés à la prise de Lectoure, Jacques de Lomaigne, seigneur de Montignac, quoique l'un des plus coupables, obtint sa grâce après six mois de prison : le

ANN. 1473.

cadet d'Albret, dit de Sainte Baſeilhe,
ANN. 1473. eut la tête tranchée, & fut enterré avec les chaînes dont on l'avoit chargé dans ſa priſon : Deymié fut écartelé à Tours ; deux autres eurent la tête tranchée à Rhodès.

Après la mort du comte d'Armagnac, Louis ſans perdre de temps entreprit de faire paſſer ſon armée dans le Rouſſillon ; mais comme cette expédition étoit plus dangereuſe que la premiere, il voulut ſe montrer à ſes officiers & régler ſur les lieux les diſpoſitions & les préparatifs. Il n'ignoroit pas que la guerre qu'il alloit entreprendre étoit une infraction à la trève qu'il venoit de conclure, & que les ducs de Bretagne & de Bourgogne veilloient attentivement ſur ſes démarches : pour tromper leur vigilance, il prétexta un pélerinage *au S. Eſprit de Bayonne*, ſe mit promptement en marche, & eut la précaution de faire couper les ponts derriere lui, afin que perſonne ne pût le ſuivre. Aux troupes que commandoit le cardinal d'Albi il en joignit de nouvelles, & donna le commandement général à Philippe de Savoie, comte de Breſſe. Il ne douta

point qu'une armée de trente mille hommes, commandée par un prince distingué par ses talents militaires, tombant tout-à-coup sur le Roussillon, ne fît promptement rentrer cette province dans le devoir, & n'obligeât le roi d'Aragon à conclure un traité particulier sans la participation des ducs de Bourgogne & de Bretagne. Les mesures étoient bien prises, mais le courage du roi d'Aragon les rendit inutiles. Dom Juan, âgé pour lors de soixante-seize ans, loin d'écouter les timides conseils de ses courtisans qui le conjuroient de ne point exposer à une perte certaine une vie si nécessaire au bonheur de ses sujets, assembla tout le peuple de Perpignan dans la grande église, & jura à la face des autels de s'ensevelir lui-même sous les ruines de leur ville, s'il ne pouvoit la défendre contre l'effort des François. La fermeté du monarque passa dans le cœur de tous ses sujets, & changea de timides bourgeois en un peuple de héros. La noblesse d'Aragon s'empressa de partager les dangers auxquels s'exposoit son roi : le comte de Péralte qui n'avoit pu se rendre dans la place

ANN. 1473. avant qu'elle fût investie par les François, se déguisa en cordelier, & comme il parloit très-bien notre langue, il se mêla parmi les assiégeants & profita de la premiere sortie pour entrer dans la ville. Après plusieurs assauts inutiles on forma des retranchements, & l'on attendit que la famine forçât la ville à capituler : bientôt en effet les provisions furent consommées; la chair de cheval se vendoit à un prix excessif; mais soit que l'enceinte fût trop vaste pour pouvoir être exactement gardée, soit défaut de discipline de la part des assiégeants, elle reçut des approvisionnements. Du Lau qui commandoit toujours dans la citadelle, ayant appris qu'un grand convoi s'approchoit, demanda un détachement au prince de Savoie, & alla dresser une embuscade pour enlever aux assiégés cette derniere ressource. Du Lau se laissa surprendre, ses troupes furent battues, & il resta prisonnier : le convoi entra dans la ville, & fit perdre aux assiégeants toute espérance de réussir. Quelques jours après ils reçurent des nouvelles certaines que le prince Ferdinand s'avançoit avec toutes les forces du royaume d'A-

ragon, pour leur livrer bataille. Ils entrerent donc en négociation avec le roi d'Aragon, & conclurent une trève de deux mois : à la faveur de cette trève, ils approvisionnerent la citadelle de Perpignan, Salces & Colioure, & se retirerent en France. Ann. 1473.

Tel étoit l'état des choses dans le Roussillon ; cependant Louis de retour de son prétendu pélerinage, entreprit de venger l'affront qu'avoit osé faire à sa fille Nicolas d'Anjou : persuadé, comme nous l'avons dit, que le jeune prince se conduisoit par les conseils du roi René son aïeul, Louis commença par s'emparer de la ville d'Angers; ensuite il demanda un monitoire à l'évêque de Chartres au nom d'Anne de France sa fille aînée, contre le duc Nicolas qui, après avoir touché deux fois sa dot, refusoit de l'épouser. Le monitoire fut publié par l'évêque de Laon & l'archevêque de Reims, & notifié au jeune prince dans la ville de Bar-le-Duc. Nicolas qui avoit dû s'attendre au ressentiment du monarque, s'en feroit aisément consolé, s'il eût pu se flatter que le duc de Bourgogne tiendroit ses engagements:

Ann. 1473.

mais déja il essuyoit des froideurs de la part de son prétendu beau-pere : de nouveaux projets flattoient alors l'âme ambitieuse de Charles ; & comme la promesse qu'il avoit faite au jeune duc de Lorraine, pouvoit y apporter des obstacles, il ne cherchoit plus qu'à la retirer. Il faut expliquer quels étoient ces nouveaux projets, quelles occasions & quelles causes les avoient fait naître.

Acquisitions du duc de Bourgogne. *Dom Calmet, hist. de Lorr. Pont. Gelrica. Haræi annal. Brabant.*

Dans le tems que Louis employoit la médiation du duc de Bretagne, pour obtenir une prorogation de trève, la fortune présentoit à Charles deux occasions d'étendre sa domination du côté du Rhin : il ne pouvoit être traversé que du côté de la France ; ainsi l'on ne doit point être surpris s'il accepta avec tant de facilité la prorogation de trève qu'on lui proposoit.

La premiere de ces occasions étoit l'acquisition du comté de Ferrette & du Landgraviat d'Alsace, que Sigismond d'Autriche lui engagea pour la somme de quatre-vingt mille florins du Rhin. Sigismond duc d'Autriche & comte de Tirol, étoit frere de l'empereur Frédéric III, si décrié dans

dans l'hiſtoire par ſon extrême avarice ; Sigiſmond au contraire étoit diſſipateur & prodigue : comme il n'avoit point d'enfants, & qu'il ſe livroit tout entier à des plaiſirs honteux & faciles, il s'impatienta des contradictions que lui faiſoient eſſuyer & ſes ſujets du comté de Ferrette, & les villes impériales du Haut-Rhin, & la confédération naiſſante des Suiſſes : pour punir des ſujets indociles, & réprimer des voiſins entreprenants, mais bien plus encore pour avoir de quoi fournir à ſes exceſſives & folles dépenſes, il prit le parti de céder cette portion de ſes Etats à un prince capable de ſe faire craindre. Sigiſmond eut ſeulement l'attention de réſerver pour lui & pour ſes héritiers la liberté du rachat en rendant le prix de l'engagement. Charles ſe mit peu en peine de cette clauſe qu'il regardoit comme une vaine formalité. Du caractere dont étoit Sigiſmond, il y avoit peu d'apparence qu'il voulût ni qu'il pût jamais rendre une ſomme ſi conſidérable ; quant au droit des héritiers, Charles eſpéra qu'il viendroit facilement à bout de le

ANN. 1473.

prescrire par une longue possession
ANN. 1473. & par la difficulté qu'ils trouveroient à le faire valoir. Il paya la somme stipulée, & nomma pour gouverneur de cette nouvelle province, Pierre de Hagembach, dont nous aurons occasion de parler dans la suite.

La seconde acquisition que fit Charles, étoit encore plus considérable; elle fut occasionnée par un événement qui mérite d'être rapporté. Le duché de Gueldres & le comté de Zutphen, formoient une principauté indépendante sur les bords du Rhin & les confins de la Hollande : les souverains de cet Etat figuroient depuis plusieurs siecles parmi les puissances de l'Europe. Arnou le vieux qui régnoit alors, étoit un prince foible & inappliqué : il avoit dans sa maison deux ennemis d'autant plus dangereux qu'il sembloit n'en devoir rien appréhender, une jeune femme qui le méprisoit, & un fils orgueilleux & féroce, impatient de lui succéder. Adophe, c'est le nom de ce fils dénaturé, conspira avec sa belle-mere contre la liberté du vieillard : il pénétra un soir

dans ſon appartement, le chargea de chaînes dans le moment où il étoit près de ſe mettre au lit, & après l'avoir forcé de faire cinq lieues ſur la glace à pieds nuds, il l'enferma dans une étroite priſon. Du fond de ſa priſon Arnou fit parvenir ſes plaintes au pape & à l'empereur, qui ne ſe trouvant pas à portée de le délivrer eux-mêmes, chargerent le duc de Bourgogne de prendre connoiſſance de cette affaire, & de rétablir l'union entre le pere & le fils. Le duc autoriſé par cette commiſſion fit ſommer Adolphe de comparoître à ſa cour & d'y amener ſon pere. Celui-ci n'oſant recuſer la médiation d'un voiſin auſſi puiſſant que l'étoit le duc de Bourgogne, & ſe promettant de trouver un juge favorable dans un prince qui l'avoit décoré de l'ordre de la Toiſon, & dont il étoit le parent & l'ami, comparut au jour de l'aſſignation, & amena avec lui ſon priſonnier : obligé de juſtifier ſa conduite, il ne rougit point d'accuſer ſon pere d'un crime qui outrage la nature : il ſe plaignit du peu de ſoin que le vieillard prenoit de ſon héritage ; il ajouta ANN. 1473.

ANN. 1473. que ſon pere ayant régné plus de quarante ans, il étoit temps qu'il remît le ſceptre en des mains plus dignes de le porter. Le vieillard indigné & trop peu maître de lui-même pour proférer une ſeule parole, jeta aux pieds de ſon fils le gage du combat, & lui fit ſigne de le relever. Les juges s'y oppoſerent, & comme Charles favoriſoit Adolphe, on chercha un moyen de concilier les intérêts du pere & du fils : on adjugea au fils la poſſeſſion du duché de Gueldres & du comté de Zutphen, & on ne réſerva au pere que la ville de Grave avec une penſion de ſix mille florins. Adolphe que la rage aveugloit, loin d'être reconnoiſſant d'une faveur dont il étoit ſi peu digne, déclara qu'il aimeroit mieux jeter ſon pere dans un puits & s'y précipiter enſuite lui-même, que de lui céder aucune portion de ſes Etats. Aux mouvements d'indignation & d'horreur dont ne purent ſe défendre les juges en entendant ce blaſphême, Adolphe concevant très-bien à quel point ce diſcours l'avoit rendu odieux, ſe traveſtit & prit la fuite ; mais il fut reconnu, & ſubit le même

traitement dont il avoit usé envers son pere. Arnou rétabli dans la libre possession de ses Etats, ne s'en réserva que l'usufruit, & en vendit pour une somme modique la propriété au duc de Bourgogne son libérateur. Quelques mois après, sentant venir sa derniere heure, il confirma par un testament authentique cette premiere disposition. Charles assembla les chevaliers de la Toison; on lut en plein chapitre le testament d'Arnou; on donna pour la forme un procureur au coupable Adolphe, & après l'avoir entendu dans ses défenses, on le déclara déchu de la succession paternelle. C'est peut-être pour la premiere fois qu'un ordre de chevaliers ait prononcé sur des contrats de vente & des actes testamentaires. Charles pour mettre cette sentence à exécution, s'avance dans le duché de Gueldres. Le duc de Juliers avoit des prétentions bien fondées sur cette province; Charles transigea avec lui pour la somme de quatre-vingt mille florins, mais les habitants toujours affectionnés au sang de leurs anciens maîtres, ne se rendirent pas si facilement. Les bourgeois de Nimegue

ANN. 1473.

ANN. 1473.

qui tenoient dans leur ville le jeune Charles fils d'Adolphe, & la princesse Philippe sa fille, résolurent de s'exposer aux plus grands périls pour défendre l'héritage de ces pupilles infortunés : si le pere est coupable, disoient ils, qu'on le punisse ; mais quel crime ont commis ses enfants, pour être dépouillés de leur bien ? La vertu de ces honnêtes citoyens fut mal récompensée : après avoir soutenu plusieurs assauts meurtriers, ils furent forcés de capituler & de racheter leur vie & le pillage de leur ville pour la somme de quatre-ving mille florins qui furent payés au duc de Juliers ; ainsi Charles se trouva en possession de deux riches provinces ; il conduisit à Gand les enfants d'Adolphe, où il les fit élever avec soin.

Bulle du Pape pour excommunier les princes qui refuseroient de faire la paix.

Preuves de Com. tom. 3.

Louis n'ayant pu s'opposer à l'agrandissement de son ennemi, voulut au moins profiter des circonstances pour le déterminer à un traité de paix qui laissât à la France les villes d'Amiens & de Saint-Quentin. Cette tentative fut inutile : Charles trouvant moins d'obstacles dans sa nouvelle acquisition, que Louis

ne l'avoit eſpéré, s'opiniâtra toujours à demander la reſtitution de ces deux villes comme une condition préliminaire de la paix qu'on lui propoſoit. Louis eſſaya ce que pourroit ſur l'eſprit de ſon rival l'autorité du ſaint Siege ; il avoit à ſa cour un nouveau légat plus ſouple & meilleur courtiſan que le cardinal Beſſarion ; c'étoit André *de Spiritibus* ou *des Eſprits*, évêque de Viterbe. Le roi l'engagea à fulminer une bulle d'excommunication contre tous les princes qui refuſeroient de faire la paix, & d'unir enſuite leurs armes contre l'ennemi commun de la chrétienté. Ainſi pour parvenir à ſes fins & donner des torts à ſon ennemi, Louis ne faiſoit point de difficulté de compromettre lui-même ſes droits & l'indépendance de ſa couronne : mais le parlement plus attentif que le monarque aux intérêts de l'Etat, s'oppoſa à ce que la bulle fût publiée dans Paris, & remontra au ſouverain combien il étoit dangereux d'accorder de pareils droits au miniſtre d'une cour étrangere. Charles reconnut ſans peine la main d'où partoit le coup ; il appela de cette

ANN. 1473.

ANN. 1473. bulle, & cita le légat devant le ſaint Siége comme un miniſtre prévaricateur & corrompu : dès ce moment il auroit recommencé la guerre, s'il n'eût été occupé de la réuſſite d'un projet qu'il croyoit plus propre à humilier le monarque.

Projets ambitieux de Charles, duc de Bourgogne.

Preuves de Com. n°. 199. Belcar. Dom Calmet, hiſt. de Lorr.

Charles ſongeoit alors à faire ériger ſes provinces en royaume ſous le nom de *Gaule Belgique* : l'occaſion étoit favorable, Sigiſmond duc d'Autriche, le même qui lui avoit vendu le comté de Ferrette, lui propoſoit le mariage de Maximilien ſon neveu avec Marie de Bourgogne, & à cette condition il promettoit que l'empereur ſon frere, non-ſeulement érigeroit les provinces de la maiſon de Bourgogne en royaume, mais qu'il lui conféreroit encore le vicariat de l'Empire. Charles ſe prêta ſans peine à cet arrangement; & comme s'il eût voulu faire l'eſſai de ſa grandeur naiſſante, il envoya demander aux habitants d'Aix-le Chapelle la liberté de remplir un vœu qu'il avoit fait, diſoit-il, à une image de la Vierge honorée dans leur ville d'un culte particulier. Aix-la-Chapelle étoit une ville libre &

impériale qui redoutoit extrêmement le voisinage du duc de Bourgogne : les bourgeois súpris d'une demande si peu attendue, eussent bien desiré que le duc eût porté ailleurs sa dévotion ; mais il étoit entré sur leur territoire à la tête d'une armée triomphante, il eût été trop dangereux de lui faire essuyer un refus. Ils cacherent soigneusement leur chagrin & leur défiance, lui portèrent en députation les clefs de leur ville, & lui décernerent les mêmes honneurs qu'ils avoient coutume de rendre à l'empereur. Cet essai lui plut, & l'encouragea à faire une pareille demande à la ville de Metz : les citoyens de cette ville plus aguerris & plus nombreux que ceux d'Aix-la-Chapelle, répondirent à Charles qu'ils se tiendroient honorés de sa visite & qu'ils le recevroient avec joie dans leur ville, pourvu qu'il n'amenât pas avec lui plus de six cens hommes. Cette condition lui déplut ; il répondit aux députés qu'il n'avoit actuellement aucune envie d'aller à Metz, mais qu'il vouloit bien qu'ils sussent que lorsque cette envie lui prendroit, il se passeroit de leur per- ANN. 1473.

ANN. 1473. miſſion ; qu'ils ne devoient pas ignorer qu'il avoit en ſa puiſſance les clefs de leur ville. Il vouloit ſans doute parler de ſa nombreuſe artillerie : on rapporte à cette occaſion un trait aſſez plaiſant. Un jour Charles conduiſoit un ambaſſadeur dans ſon arſénal, en lui diſant qu'il alloit lui montrer les clefs des principales villes du royaume ; ſon fou préſent à cet entretien ſe mit à viſiter attentivement tous les coins de l'arſénal : le duc lui demanda ce qu'il cherchoit avec tant de ſoin ; *Je cherche*, répondit le fou, *les clefs de la ville de Beauvais.*

Depuis que Charles s'étoit flatté de parvenir à la dignité royale & au titre de vicaire de l'Empire, il ne voyoit plus dans l'engagement qu'il avoit pris avec Nicolas duc de Lorraine , qu'un obſtacle à ſes vaſtes deſſeins ; il chercha donc à retirer adroitement les écrits qui pouvoient conſtater cet engagement : il chargea de cette commiſſion Antoine de Montjeu ſon chambellan ; il prétexta que le premier engagement renfermoit des conditions , dont quelques-unes étoient entiérement imprattica-

bles, & qu'il étoit à propos d'éclaircir les autres; qu'en conséquence il falloit absolument qu'on se rendît mutuellement toutes les pieces, même la promesse de mariage écrite de la main de la jeune princesse, pour pouvoir donner au traité une forme plus convenable. Soit que Nicolas ne vît pas encore où tendoit cette demande, soit que pénétrant l'artifice de Charles, il comprît qu'un refus ne serviroit qu'à le brouiller avec un voisin trop redoutable; il rendit toutes les pieces qu'on lui demandoit, & ne tarda pas à être informé de son malheur: Nicolas à la fleur de l'âge, d'une figure aimable, plein de valeur, magnanime, sensible à l'amitié, adoré de ses sujets; mais devenu par une fausse démarche odieux à son roi & la dupe d'un prince ambitieux, ne put long-temps soutenir le fardeau de la disgrâce, il mourut subitement. On s'imagina qu'il avoit été empoisonné: on arrêta même un de ses officiers nommé *le Glorieux*; mais cet infortuné se montra si désolé de la perte de son maître, si indifférent sur son propre péril, qu'on eut honte de

ANN. 1473.

ANN. 1473. l'avoit ſoupçonné ; on lui rendit la liberté ſans même inſtruire ſon procès.

La mort du duc Nicolas ſans poſtérité légitime, jeta les Lorrains dans le plus grand embarras ſur le choix de ſon ſucceſſeur. La plupart jugerent que cette ſucceſſion étoit dévolue de droit au roi René qui s'étoit démis de ce duché en faveur de Jean ſon fils, pere de Nicolas. Mais comme le roi René étoit d'un âge fort avancé & que la même difficulté ſe renouvelleroit à ſa mort, on crut qu'il étoit de l'intérêt public de faire un choix plus durable, & de couper la racine aux factions. René n'avoit plus que deux filles veuves ; la premiere du comte de Vaudemont, prince d'une branche cadette de l'ancienne maiſon de Lorraine ; la ſeconde de Henri VI, roi d'Angleterre & alors priſonniere dans la tour de Londres : celle ci n'avoit point d'enfants, elle étoit abſente, au-lieu qu'Yolande ſa ſœur aînée avoit un fils & vivoit au milieu des Lorrains : ces raiſons lui firent donner la préférence. Pour mieux aſſurer la Lorraine à ſon fils, Yolande s'en démit

en ſa faveur, ne ſe réſervant que le titre & l'autorité de régente. C'eſt ainſi que le duché de Lorraine qui étoit tombé par un mariage dans la maiſon d'Anjou, rentra par un autre mariage dans la maiſon de Lorraine, dont la poſtérité mêlée au ſang d'Autriche occupe aujourd'hui le trône impérial. ANN. 1473.

Le duc de Bourgogne informé de ce qui ſe paſſoit en Lorraine, voulut eſſayer ſi à la faveur d'une ſurpriſe il ne pourroit pas s'emparer de cette province; il fit enlever le jeune ſouverain & s'approcha des frontieres. La régence s'attendant à voir inceſſamment Charles aux portes de Nancy, implora la protection du roi. Louis qui ne perdoit point de vue ſon ennemi, fit arrêter par droit de repréſailles un jeune ſeigneur Allemand proche parent de l'empereur: il ne douta point que Charles qui avoit alors un ſi vif intérêt à ſe ménager la faveur de Frédéric, ne relâchât le duc de Lorraine pour obtenir la liberté du jeune Allemand. Louis ne ſe contenta pas de cette précaution; il ordonna au ſire de Craon de s'avancer promptement ſur

Ann. 1473. les confins de la Lorraine avec cinq cens lances & les francs archers de Champagne & de l'Ile de France. Ces mesures firent échouer les desseins de Charles, il se contenta de faire avec son prisonnier un traité de ligue offensive & défensive contre le roi, où sous le voile d'une alliance perpétuelle entre les Etats de Bourgogne & de Lorraine, il stipuloit des conditions qui le rendoient en quelque sorte maître de ce duché: après avoir pris avantage de la situation où se trouvoit le jeune René, il le remit en liberté, & ne songea plus qu'à faire ériger, comme nous l'avons dit, ses Etats en royaume, & à se faire déclarer vicaire de l'Empire.

Déja Frédéric accompagné de tous les princes d'Allemagne, s'avançoit du côté de Treves où devoit se faire la cérémonie du couronnement. Charles s'y rendit de son côté, portant dans ses équipages une couronne, un sceptre & tous les ornements de la royauté. Dans ces circonstances critiques, Louis ne s'oublia pas; il dépêcha vers l'empereur & les princes de l'Empire, plusieurs messagers

ſecrets, chargés de leur peindre Charles comme un prince ambitieux & ſuperbe ; comme un eſprit turbulent & inquiet ; enfin comme un homme artificieux & ſans foi. Ces diſcours trop vagues ne firent pas d'abord des impreſſions bien profondes, on ne pouvoit ſe méprendre au motif qui les inſpiroit ; cependant ils laiſſerent des traces, & diſpoſerent inſenſiblement l'empereur & les princes aux ſoupçons & à la défiance. Charles lui même augmenta ces fâcheuſes diſpoſitions par un faſtueux étalage de ſes richeſſes. On tint des conférences, & quoique l'on s'accordât de part & d'autre ſur les principales conditions, il s'éleva une difficulté qu'on n'avoit pas prévue : Frédéric exigea que l'on commençât par le mariage de Maximilien ſon fils, avec la princeſſe de Bourgogne ; Charles au contraire demandoit que préalablement on procédât à la cérémonie de ſon couronnement, afin qu'on ne pût lui reprocher d'avoir vendu ſa fille pour un titre qui après tout n'ajoutoit rien à ſa puiſſance. Charles étoit opiniâtre, & Frédéric défiant : la froideur ſuccéda aux pre-

ANN. 1473.

ANN. 1473.

mieres careſſes, & les ſoupçons allerent ſi loin, que l'empereur ſe repentant de s'être approché trop près des Etats du duc de Bourgogne, partit une nuit ſans en rien dire à perſonne, & laiſſa le duc honteux & confus.

Entrée du roi à Alençon.
Manuſ. de le Grand.

Louis délivré de la frayeur que lui avoit cauſée cette entrevue de l'empereur & du duc de Bourgogne, voulut ſe faire voir dans la ville d'Alençon, dont il s'étoit emparé, en faiſant arrêter quelques mois auparavant le prince qui en portoit le nom. Au milieu des fêtes qu'occaſionna ſon entrée, il faillit à trouver la mort. Un page & une femme de mauvaiſe vie qui s'étoient retirés ſur une des portes de la ville pour voir plus commodément la cérémonie, détacherent une pierre de la muraille : elle tomba ſi près du monarque, qu'elle emporta une partie de ſon vêtement. Louis fait le ſigne de la croix, ſe jette à genoux, baiſe la terre, ramaſſe la pierre & le morceau déchiré de ſon vêtement, & fait vœu de les porter en offrande au Mont ſaint Michel. La conſternation ſe répand dans la ville; on im-

pute cet accident à un complot secret, tramé contre les jours du monarque; on tremble que dans sa colere il ne fasse périr tous les habitants sans distinction. Louis fut plus modéré qu'on ne s'y étoit attendu; il donne des ordres précis pour arrêter les coupables: on les traîne à ses pieds, ils racontent ingénuement comment tout s'étoit passé; ils en furent quittes pour quelques mois de prison. Les citoyens, loin d'être inquiétés, reçurent des priviléges: Louis leur accorda des officiers municipaux dont il régla lui-même les fonctions & les droits. Pendant son voyage au Mont saint Michel, il reçut des députés des villes anséatiques qui le supplioient de renouveler les anciens traités d'alliance & de commerce: Louis, non seulement accorda leur demande, mais il leur adressa une lettre avec cette suscription: *aux excellents & magnifiques orateurs & députés des villes de la Haute Teutonique, présentement assemblés à Utrecht.*

Traité avec le roi d'Aragon.

Manusc. de le Grand.

Les affaires de Roussillon étoient alors dans une fâcheuse situation: depuis la retraite de l'armée com-

ANN. 1473.
Hist. d'Espagne de Fereras.

mandée par Philippe de Savoie, les villes qui tenoient encore pour les François ne recevoient plus de secours, & devoient s'attendre à être assiégées au premier jour. Le roi d'Aragon, malgré sa vieillesse & ses infirmités s'étoit renfermé dans Perpignan, d'où il bloquoit la citadelle. Louis annonça qu'il alloit porter toutes ses forces dans cette province, emprunta de grandes sommes d'argent pour cette expédition & commença par établir des magasins sur la frontiere : s'il eût eu véritablement dessein d'y porter la guerre, il se seroit bien gardé de faire tant de bruit : comme il n'avoit aucune espérance de réduire la ville de Perpignan, tant qu'elle seroit défendue par un roi brave & chéri de ses sujets, il vouloit uniquement rassurer les garnisons Françoises par l'attente d'un prompt secours, inspirer de la terreur au roi d'Aragon & le tromper par un traité frauduleux. Jean de Daillon, seigneur du Lude, auquel le roi avoit confié le commandement de l'armée, étoit chargé d'entamer un traité de conciliation ; & pour y

amener plus sûrement le roi d'Aragon, il dut commencer par proposer le mariage du dauphin avec la fille unique de Ferdinand & d'Isabelle, sans cependant prendre aucun engagement à cet égard. Le traité fut conclu aux conditions suivantes : » 1°. Le roi très-chrétien promet » de restituer au sérénissime roi d'A- » ragon les comtés de Roussillon & » de Cerdaigne, dès que celui-ci » lui aura payé les sommes pour les- » quelles ces comtés ont été enga- » gés, & le roi d'Aragon s'engage à » les payer dans le terme d'une an- » née. 2°. Pour rendre l'exécution » plus facile & pour parvenir plutôt » à une paix desirée, le roi d'Aragon » présentera deux hommes au roi de » France, lequel en choisira un pour » être en son nom gouverneur général » des comtés de Roussillon & de » Cerdaigne. Ce gouverneur géné- » ral prêtera serment premiérement » au roi très-chrétien, puis au roi » d'Aragon, de bien administrer la » province & de n'exécuter les or- » dres d'aucun des deux souverains, » tant que durera sa commission. » 3°. Le roi très chrétien, de son

ANN. 1473.

ANN. 1473. » côté, présentera quatre hommes au » roi d'Aragon, qui en choisira un » auquel sera confiée la garde des » châteaux de Perpignan & de Co- » lioure. Ce gouverneur jurera au » roi d'Aragon qu'il maintiendra la » paix & qu'il lui remettra fidéle- » ment les places qu'il est chargé de » défendre, dès que le roi d'Aragon » aura acquité le prix de l'engage- » ment. 4°. Le gouverneur général » & les gouverneurs particuliers se- » ront déchargés pendant tout le » temps de leur administration du ser- » ment de fidélité qu'ils ont prêté à » leurs souverains respectifs. 5°. Si » le roi très-chrétien vouloit venir » cette année en Roussillon, il ne » seroit reçu en aucune des places de » cette province, ni lui ni aucun » officier envoyé de sa part ou char- » gé de ses ordres : la même défense » est faite au roi d'Aragon, & cette » précaution est indispensable pour » maintenir l'exécution du traité. » 6°. Afin de rendre cette alliance » plus étroite & plus durable, les » deux rois déclarent qu'ils auront » l'un & l'autre les mêmes amis & » les mêmes ennemis, se réservant

» néanmoins la liberté de ſecourir » leurs alliés reſpectifs, ſans en venir » à une rupture ouverte ». ANN. 1471.

Au moyen de ce traité artificieux, Louis, ainſi qu'il eſt facile de l'obſerver, acquéroit la facilité d'approviſionner les places qui tenoient encore pour lui, chaſſoit adroitement le roi d'Aragon de Perpignan, où ſa préſence auroit achevé de ruiner les affaires des François; il ſéparoit les intérêts de ce monarque de ceux des ducs de Bourgogne & de Bretagne, & en inſpirant à ſon ennemi une dangereuſe ſécurité, il ſe ménageoit les moyens de réparer bientôt ſes pertes.

Mariage des deux filles du roi.

Le roi profita du moment de repos que lui laiſſoient les affaires pour marier ſes deux filles: il donna à chacune cent mille écus de dot: Anne qui étoit l'aînée & qui avoit été promiſe dès l'enfance à Nicolas d'Anjou, duc de Lorraine, fut mariée à Pierre de Bourbon, ſire de Beaujeu, héritier préſomptif de Jean, duc de Bourbon, le chef de cettte branche royale. Marie la cadette qui n'étoit comparable à ſon aînée ni par les qualités de l'eſprit

ni par les agréments de la figure, épousa le duc d'Orléans, premier prince du sang, auquel elle avoit été promise dès le berceau.

ANN. 1473.

Le connétable s'empare de St. Quentin.

Mémoires de Comines.

Tout le temps que Louis & Charles passoient sans se faire ouvertement la guerre, ils l'employoient en négociations ou en conférences inutiles. On ne manquoit jamais, lorsqu'on faisoit une trève, d'indiquer des conférences pour la paix; les ministres s'assembloient de part & d'autre, proposoient des moyens de conciliation, disputoient long-temps & se séparoient sans rien conclure. Dans une de ces conférences, le connétable naturellement emporté, donna un démenti au seigneur d'Imbercourt, ministre du duc de Bourgogne: c'étoit un affront qui ne pouvoit se laver que dans le sang de l'offenseur; mais Imbercourt plus modéré que la plupart des guerriers de son siecle, se contenta de répondre que l'offense tomboit moins sur lui que sur le maître qu'il représentoit, & dissimula son ressentiment. Après de longs débats, le connétable jugeant qu'une paix finale & une parfaite réconciliation entre Louis &

Charles, étoient absolument impraticables, crut que l'occasion étoit favorable pour jeter les fondements de sa grandeur, & parvenir par degrés à l'indépendance où il aspiroit depuis long-temps. Outre les châteaux de Ham & de Bohain qu'il possédoit en propriété, il avoit conservé l'inspection sur la ville de Saint-Quentin : il en chassa la garnison du roi, la remplaça par ses propres troupes & se fit prêter serment de fidélité par les habitants. Louis surpris & offensé de cette audace, supprima les pensions du connétable, s'empara de la ville de Meaux, & des autres revenus que le rebelle possédoit en France : mais lorsqu'ensuite il vint à considérer qu'en le poursuivant ouvertement il l'obligeroit peut-être à se jeter dans les bras du duc de Bourgogne, il condamna ce premier emportement & consentit à l'écouter dans ses justifications. Le connétable fécond en ressources, écrivit au roi, qu'après s'être assuré que le duc de Bourgogne entretenoit des intelligences dans Saint-Quentin, il n'avoit point trouvé d'autre moyen pour conserver cette place à la couronne que de s'en ren-

dre maître, & de la faire garder par
ANN. 1473. des gens d'une fidélité éprouvée. Louis feignant d'être la dupe de l'artifice, tâcha d'attirer le connétable à la cour, en lui mandant qu'il avoit des choſes d'une extrême importance à lui communiquer & qu'il ne pouvoit confier qu'à lui. Le connétable ſentit le piége, uſa de remiſes, & lorſqu'il ſe vit enfin preſſé il déclara qu'ayant de puiſſants ennemis à la cour, il ne pouvoit y paroître, ſi le roi ne lui donnoit un ſauf-conduit expédié en bonne forme, & ne lui juroit une entiere ſureté ſur la vraie croix de ſaint Lo d'Angers: Louis offroit le ſauf-conduit, mais il refuſa de prêter le ferment redouté; voyant que le connétable ne ſe rendoit point, il lui manda qu'il étoit content de ſa conduite, qu'il continuât de veiller avec le même zele à la ſûreté de la frontiere, juſqu'à ce qu'il ſe préſentât une occaſion plus favorable de conférer enſemble ſur les projets importants qu'il avoit deſſein de lui communiquer. Le connétable qui connoiſſoit l'eſprit diſſimulé du monarque ne ſe raſſura point ſur
ces

ANN. 1473.

ces démonstrations extérieures de faveur & de confiance, persuadé qu'il ne trouveroit désormais l'impunité que dans le trouble & la confusion : il trama de nouveaux complots avec les ducs de Bourgogne & de Bretagne, ennemis irréconciliables du monarque, avec le duc de Bourbon, qui avoit des sujets de mécontentement, & avec le duc de Nemours, que sa situation mettoit hors d'état de rien entreprendre, mais qui n'en étoit que plus disposé à se venger de cette longue contrainte, dès qu'il en trouveroit l'occasion.

Nouvelles tentatives du duc de Bourgogne.

Manusc. de le Grand.

Le duc de Bourgogne que nous avons laissé à Treves, honteux & moqué, ne respiroit que la vengeance contre l'empereur & le monarque François qu'il regardoit, avec raison, comme le premier auteur de sa disgrâce : il empruntoit de l'argent sur la banque de Venise, & tâchoit d'attirer à son service le général Coglione, le plus grand homme de guerre qu'eût alors l'Italie. Louis toujours attentif à suivre les démarches de son ennemi, fit encore échouer cette négociation ; mais

Charles ſe crut amplement dédommagé de cette perte, par l'acquiſition de Nicolas de Montfort, comte de Campobaſſe, & de Jacques Galiot, deux capitaines des vieilles bandes Italiennes, long-temps attachés aux princes de la maiſon d'Anjou, & qui vendoient indifféremment leurs ſervices à toutes les puiſſances qui vouloient les acheter. Fier de ce nouveau renfort, il inveſtit bruſquement la ville de Montbeliard, & fit priſonnier le duc de Virtemberg. Cette violence alarma les Suiſſes, qui coururent aux armes & menacèrent de faire une incurſion dans la Franche-Comté. Une ſomme modique & quelques paroles obligeantes de la part de Charles, calmèrent pour cette fois ce peuple guerrier. De Montbeliard, Charles vint à Dijon, où il reçut avis que la Nobleſſe du Nivernois & des provinces voiſines n'attendoit pour ſe révolter qu'un ſignal de ſa part. Quoique la trève durât encore, il ne put ſe refuſer à une ſi belle occaſion : il ordonna donc à ſes officiers de faire ſecrétement défiler leurs compagnies ſur la frontière &

ANN. 1473.

de pénétrer dans le royaume. Châtillon en Bazois, Chatenai & quelques autres places furent prises & emportées d'assaut : mais les troupes du roi s'étant rassemblées, reprirent ces places avec la même facilité qu'elles avoient été enlevées, & obligèrent les Bourguignons à se retirer. La révolte sur laquelle on avoit compté, n'éclata point ; ainsi tout rentra promptement dans l'ordre. ANN. 1473.

L'entreprise suivante seroit bien plus déshonorante encore pour la mémoire du duc de Bourgogne, s'il étoit bien prouvé qu'il en fût l'auteur. Ithier, marchand, qui s'étoit enrichi dans le commerce, avoit obtenu la charge de *maître de la chambre aux deniers* du duc de Guienne : après la mort de son maître il s'étoit retiré auprès du duc de Bourgogne, malgré les offres que le roi lui avoit faites pour le retenir à son service. Louis, qui désiroit d'exciter l'industrie dans le cœur de ses sujets, & qui ne croyoit pas qu'il fût indigne d'un souverain de s'attacher un commerçant intelligent, fit offrir à Ithier une charge de maître des comptes, & une pension de mille livres, s'il

ANN. 1474.
Conspiration découverte.
Ibid.
Chron. scand.

vouloit rester dans sa patrie. Ithier
ANN. 1474. refusa d'abord, puis feignit de se rendre; & sous prétexte de terminer son accommodement, il fit partir pour la cour un de ses facteurs nommé Jean Hardi, qu'il chargea de trouver les moyens d'empoisonner le roi; il promit à cet agent cinquante mille écus de récompense. Hardi s'aboucha secrétement avec Colinet de la Chenaie qu'il avoit vu au service du duc de Guienne, & qui étoit alors officier de la bouche du roi, & promit de partager avec lui la récompense : Colinet se chargea de gagner de son côté un de leurs anciens camarades plus à portée que lui d'exécuter le projet : il l'amena au rendez-vous, & dans une conférence qu'ils eurent entre eux, Hardi trouva les moyens qu'on lui proposoit si plausibles, qu'il ne fit plus aucune difficulté de leur délivrer le poison. Ces deux fideles domestiques coururent aussi-tôt avertir le roi du détestable complot formé contre sa personne. Hardi fut arrêté & conduit à Paris par Blosset capitaine des gardes du dauphin. Le roi, pour donner plus d'authenticité

au crime, fit remettre le coupable entre les mains des officiers municipaux de la ville de Paris, qu'il commit pour juges dans cette affaire, quoique dans le cours ordinaire de la justice elle ne fût nullement de leur ressort. Après l'instruction du procès, la sentence fut prononcée par Gaucourt gouverneur & lieutenant pour le roi de la ville de Paris, assisté du premier président du parlement, du prévôt de Paris, du prévôt des marchands, des échevins, procureur & greffier de l'hôtel-de-ville. Hardi après avoir été traîné sur la claie fut écartelé sur un échaffaud, sa tête fut attachée au bout d'une lance, le tronc jeté au feu & réduit en cendres : ses quatre membres furent portés dans quatre des principales villes frontieres pour y être attachés avec le *dictum* de l'arrêt : on démolit sa maison, & sur l'emplacement on planta un poteau où furent gravés le crime & la punition. Dans toute cette procédure on ne trouve point le nom du duc de Bourgogne ; cependant l'éclat qu'on affecta de donner à cette affaire, la grandeur de la récompense

ANN. 1474.

Ann. 1474. promiſe aux agents du crime, firent ſoupçonner que le premier auteur du complot ne pouvoit être un homme obſcur tel qu'Ithier : car où ce marchand auroit-il pris cinquante mille écus ? & en ſuppoſant qu'il eût été en état de fournir cette ſomme, quel puiſſant motif pouvoit l'engager à ſacrifier ſa fortune pour perdre un ſouverain dont il n'avoit aucun motif perſonnel de ſe plaindre, qui recherchoit ſon amitié, & qui lui offroit un établiſſement propre à tenter ſon ambition ?

La trève prorogée une ſeconde fois. *Ibid.*

Malgré l'aigreur & les impreſſions funeſtes que cette aventure laiſſoit dans les eſprits, on parla d'une nouvelle prorogation de trève. Louis la deſiroit pour ſe mettre en état de recouvrer le Rouſſillon ; Charles qui eût eu honte de la demander, la croyoit néceſſaire pour concerter avec ſes alliés le grand projet qu'il méditoit alors contre la France. Le duc de Bretagne ſe rendit encore médiateur ; la trève fut prorogée juſqu'au premier Mai 1475 : on choiſit, ſuivant l'uſage, des *conſervateurs* : on indiqua des conférences pour parvenir à une paix finale, &

les deux princes nommerent ceux de leurs alliés auxquels ils réservèrent le droit d'accéder à la trève. Ces alliés furent, de la part de Louis, le roi des Romains, le roi de Castille, le roi d'Ecosse, le roi de Danemarck, René d'Anjou, roi titulaire de Sicile, le roi de Hongrie, les ducs de Milan, de Savoie & de Lorraine, l'évêque de Metz, la seigneurie & communauté de Florence, la seigneurie & communauté de Berne, la ligue de la Haute-Allemagne, & quelques villes du pays de Liége. Les alliés du côté de Charles furent le roi d'Angleterre, le duc de Bretagne, le roi des Romains, le roi de Portugal, le roi de Naples, le roi d'Aragon & le prince Ferdinand son fils, le roi de Danemarck, le roi de Hongrie & le roi de Pologne, le duc de Lorraine, la duchesse de Savoie, le duc d'Autriche, le duc & la seigneurie de Venise, le comte palatin du Rhin, le duc de Clèves, le duc de Juliers, les archevêques de Mayence, de Treve & de Cologne, les évêques de Liége, d'Utrecht & de Munster. ANN. 1474.

ANN. 1474. Suite des démêlés sur le comté de Roussillon. *Hist. d'Espagne de Ferreras.* *Preuves de Comines.* *Manusc. de le Grand.* *Dom Vaissette, hist. de Languedoc.*

Cette longue énumération montre que presque tous les souverains de l'Europe étoient partagés entre Louis & Charles, & que ce dernier avoit alors l'avantage, vu le nombre & la qualité de ses alliés. Louis eût bien voulu pouvoir effacer de cette liste le nom du roi d'Aragon ; mais convaincu que toutes ses représentations à cet égard n'aboutiroient qu'à révéler mal-à-propos ses desseins, il se contenta d'insérer dans le traité une clause conçue en termes généraux, à laquelle personne ne fit attention ; & qui cependant devoit servir à justifier l'entreprise qu'il méditoit contre ce monarque. Le dernier traité qu'il avoit fait avec lui & dont nous avons rapporté les points principaux, étoit impraticable : les gouverneurs & autres officiers dispensés d'obéir à leur souverain, ne pouvoient perdre les sentiments qui attachent tout homme bien né à sa patrie : les deux rois eux-mêmes n'étoient occupés qu'à se faire des créatures ou à inquiéter ceux qu'ils ne pouvoient pas séduire. Louis qui étoit parvenu à éloigner dom Juan de Perpignan

& de toute la province de Roussillon, faisoit des préparatifs secrets pour y porter la guerre au moment où l'on s'y attendroit le moins. Dom Juan de son côté qui avoit promis de remplir dans l'année l'engagement qu'il avoit contracté, n'en avoit ni le pouvoir ni la volonté : il espéroit que la guerre près de se renouveler entre la France & la Bourgogne, embarrasseroit assez le roi pour lui faire perdre de vue la province de Roussillon ; d'ailleurs il étoit persuadé que Louis, dégoûté d'une acquisition ruineuse, ne cherchoit qu'un prétexte honnête pour s'en délivrer ; que c'étoit-là ce qui l'avoit engagé à proposer le mariage du dauphin avec la jeune Isabelle, comme l'unique moyen qui le mît à portée d'évacuer la province & de sauver sa réputation. La nouvelle de la prorogation de la trêve dérangea tous ces raisonnements politiques : dom Juan appréhenda que Louis n'eût sollicité cette prorogation, pour porter ses armes en Roussillon. Voulant donc être éclairci sur les dispositions actuelles de ce monarque, il lui envoya le comte de Prades

ANN. 1474.

ANN. 1474. & le Castellan d'Emposte en qualité d'ambassadeurs : ils avoient ordre de traiter des conditions du mariage du dauphin avec la jeune Isabelle, mariage proposé par du Lude, mais dont Louis & Juan se soucioient aussi peu l'un que l'autre. Les ambassadeurs devoient ensuite se plaindre des infractions journalieres que faisoient les gouverneurs François au dernier traité : enfin ils étoient chargés de faire valoir les droits incontestables de la couronne d'Aragon sur les comtés de Roussillon & de Cerdaigne. Tels étoient les motifs apparents de leur voyage : leurs instructions secretes portoient qu'ils sonderoient adroitement les dispositions du monarque François ; qu'ils entretiendroient un commerce secret avec les cours de Bourgogne & de Bretagne ; & que s'ils ne pouvoient parvenir à leur faire recommencer la guerre, ils s'appliqueroient du moins à lier plus étroitement leurs intérêts à ceux du roi d'Aragon, lequel défendoit une cause commune à tous les alliés, puisque le but unique de leur confédération étoit de s'opposer aux usurpations d'un voisin trop dangereux.

Le comte de Prades & le Caſtellan d'Empoſte ſe mirent promptement en route, & augurerent mal du ſuccès de leur voyage, par la maniere dont ils furent reçus dans les villes où ils furent obligés de ſéjourner. Arrivés à Montpellier, ils demandèrent à l'évêque du Pui, lieutenant de Languedoc, la liberté du commerce entre les deux Etats. L'évêque répondit *qu'il n'avoit point d'ordre ſur cet objet, & qu'il ne pouvoit prendre ſur lui une affaire de cette importance.* Ils ne tarderent pas à être informés que du Lude s'avançoit avec quatre cents lances du côté du Rouſſillon, ils hâtèrent leur marche; mais ils trouverent par-tout des embarras & de fâcheux contretemps: forcés de s'arrêter à Bourges, ils ne purent arriver à Paris que vers la fin du carême. Les honneurs qu'on leur rendit dans cette capitale étoient un nouveau piége: on leur fit une entrée magnifique; chaque ſeigneur ſe diſputa l'honneur de les régaler. La ſemaine ſainte arriva, & il fallut laiſſer écouler ce temps conſacré aux exercices de la religion. Le roi qui réſidoit rarement à Paris, s'y rendit enfin; & pour donner aux am- ANN. 1474.

ANN. 1474 baſſadeurs une haute idée de la puiſſance & des forces de la France, il ordonna la revue des milices bourgeoiſes de cette capitale. Cent mille hommes ſortirent des portes, & ſe rangerent en bataille vétus de hoquetons rouges avec des écharpes blanches. Le roi, à la tête de ſes gardes & des gentilshommes de ſa maiſon, fit lui-même la revue, accompagné du comte de Dammartin, du comte du Perche, de Philippe de Savoie, comte de Breſſe & de Salaſar. Après avoir donné ce ſpectacle aux ambaſſadeurs, le roi les mena ſouper au château de Vincennes, leur fit préſent de deux hanaps d'or du poids de quarante marcs, & leur dit, qu'étant obligé de faire un voyage aſſez court en Picardie, il avoit nommé un conſeil compoſé du chancelier Doriole, de Triſtan évêque d'Aire, du comte de Candale, & du protonotaire Jean d'Amboiſe, auxquels ils pouvoient s'adreſſer juſqu'à ſon retour. Le conſeil qui connoiſſoit les intentions ſecretes du roi, ne s'attacha qu'à faire naître des délais & à traîner l'affaire en longueur. Le comte de Prades & le Caſtellan d'Empoſte,

profiterent de ces longueurs pour lier une correſpondance ſecrete avec les miniſtres de Bretagne & de Bourgogne, alors aſſemblés à Compiegne : ils ſe plaignirent que les ducs euſſent prorogé la trève, ſans en informer auparavant le roi d'Aragon leur allié, & ſans l'avoir fait intervenir dans le traité en qualité de partie contractante, quoiqu'il travaillât de ſon côté pour la cauſe commune, & qu'ils n'euſſent tous que les mêmes intérêts à défendre. Ce commerce ne put être ſi ſecret, qu'il ne parvînt bientôt à la connoiſſance du conſeil : on prit des meſures pour l'interrompre. Les ambaſſadeurs voyant que d'un côté on ne cherchoit qu'à les amuſer, & que de l'autre on leur ôtoit la liberté d'écrire, proteſterent au nom du roi leur maître, contre tous les dommages que pouvoient produire les retardements affectés qu'on apportoit dans cette affaire. Le conſeil ne put ſe diſpenſer de les entendre ; ils n'oubliè-rent rien pour établir les droits de la couronne d'Aragon ſur le Rouſſillon & le comté de Cerdaigne. Ces deux comtés, dirent-ils, ont toujours fait partie du royaume d'Aragon juſqu'au

ANN. 1474.

traité de 1462 : ce fut dans ce traité
ANN. 1474. que le roi d'Aragon les céda pour la premiere fois au roi de France, à condition que celui-ci lui donneroit trois cents mille écus, & lui fourniroit ſix cents lances avec un train convenable d'artillerie, juſqu'à l'entiere réduction de la Catalogne. Cependant le roi de France non-ſeulement a négligé de remplir cette derniere partie de ſon engagement, mais il a lui-même fomenté la révolte des Catalans, & a publiquement envoyé des ſecours à Jean d'Anjou duc de Lorraine, qui s'étoit mis à la tête des rebelles.

Ces faits étoient avérés ; Doriole n'entreprit point d'y répondre, il ſe contenta de faire valoir le ſervice que les François avoient rendu au roi d'Aragon, en délivrant la reine ſa femme aſſiégée dans la ville de Gironne : il dit que ce ſervice avoit été payé de la plus noire ingratitude ; que le roi d'Aragon dans ſes diſcours & dans ſa conduite s'étoit montré l'ennemi déclaré de ſon bienfaiteur ; que profitant de l'embarras où ſe trouvoit le roi, il avoit engagé le Rouſſillon à ſe révolter ; qu'il ne s'é-

toit lié d'intérêts avec les ducs de Bourgogne & de Bretagne, qu'afin de les exciter à la guerre, qu'eux-mêmes qui n'étoient venus dans le royaume, que comme miniſtres de paix, travailloient ſourdement à faire naître une guerre civile, tandis que leur maître violoit ouvertement toutes les conditions du dernier traité; que Bernard d'Olms fortifioit la ville d'Elne, & en avoit chaſſé l'évêque, parce qu'il le croyoit affectionné aux François; qu'ayant reçu des ordres de la part du gouverneur général de faire ceſſer les travaux, il n'en avoit tenu nul compte, & avoit publiquement menacé les envoyés de les traiter en ennemis, s'ils revenoient chargés d'une pareille commiſſion; que tout récemment encore, un parti d'Aragonnois avoit pénétré dans les provinces méridionales de France, avoit ſurpris le château du Mas Saint Antoine, & s'étoit avancé juſqu'aux portes de Pamiers.

ANN. 1474.

Les ambaſſadeurs, las d'attendre le roi, & jugeant par la réponſe du chancelier, que le différend qui étoit entre les deux couronnes ne pouvoit être vidé que par les armes,

ANN. 1474. renouvelerent leurs proteſtations ſur un prétendu déni de juſtice, & reprirent la route de leur patrie. Arrivés au pont Saint-Eſprit, on les contraignit de revenir à Lyon : ils ſe plaignirent de cette violence faite à des miniſtres publics, & montrèrent au ſénéchal leurs paſſeports. Le ſénéchal convint que ces paſſeports étoient en bonne forme, mais il prétendit avoir beſoin d'une nouvelle permiſſion de la cour ; il promit d'uſer de diligence, & les pria de ne pas s'impatienter ; nouvelles proteſtations de leur part. Quelque temps après arriverent Gaucourt gouverneur de Paris, & Renaud du Cheſnai, qui leur firent de mauvaiſes excuſes ſur ce qui venoit de ſe paſſer ; leur conſeillerent de s'épargner toutes ces proteſtations embarraſſantes & inutiles, & leur permirent de partir. Ils ſe rendirent à Montpellier : là on leur dit que le reſte du chemin n'étoit pas ſûr, que l'armée royale commandée par du Lude & le cardinal d'Albi, étoit répandue dans le Rouſſillon, & qu'il falloit attendre qu'on fût bien inſtruit de la route qu'avoient priſe ces deux généraux,

pour choisir celle qui seroit la moins dangereuse : les ambassadeurs protesterent encore. Louis que tant de protestations importunoient, écrivit une longue lettre, où il rend les ambassadeurs responsables de toutes les suites de la guerre ; il se plaint que les ayant priés d'attendre son retour à Paris, ils lui avoient refusé cette légere marque de complaisance ; que les ayant invités à revenir pour discuter à l'amiable leurs propositions, ils n'avoient eu aucun égard à ses prieres ; que malgré la dureté & l'injustice de leur procédé, il veut bien néanmoins leur envoyer un nouveau sauf conduit, parce que le premier étoit déja expiré. Il s'étend fort au long sur la nécessité de respecter le droit des gens, & le caractere des ambassadeurs & ministres de la paix, dont la personne, dit-il, est sacrée, même parmi les nations les plus barbares : & comme il se croit responsable de leur sûreté, tant qu'ils sont sur ses terres, il déclare qu'il ne permettra jamais qu'ils s'exposent sans motif à des périls évidents.

ANN. 1474.

Le roi d'Aragon surpris de voir entrer une armée dans le Roussillon,

ANN. 1474. & de ne recevoir aucune nouvelle de ſes ambaſſadeurs, écrivit aux ducs de Bourgogne & de Bretagne, pour les ſommer de lui garantir la trève : ils envoyerent des députés au roi qui ſe trouva aſſez embarraſſé dans ſa réponſe : cependant il ne déſeſpéra pas de mettre dans ſes intérêts le duc de Bretagne, comptant apparemment ſur les bons offices de Leſcun. Dans ce deſſein il fit partir pour Nantes le chancelier Doriole, l'évêque d'Aire & Apchon. Doriole qui parloit devant un prince qui n'étant point inſtruit du fond de l'affaire, ne pouvoit le contredire, établit dans un long diſcours les droits du roi ſur les royaumes d'Aragon & de Valence : il prétendit qu'ils avoient été cédés & tranſportés par contrat de mariage à Marie d'Anjou, mere du roi : il paſſa à l'engagement qu'avoit fait le roi d'Aragon des comtés de Rouſſillon & de Cerdaigne, allégua en faveur de Louis une poſſeſſion paiſible de dix années, parla du dernier traité, & montra comment le roi d'Aragon l'avoit violé dans tous ſes points.

Le duc de Bretagne, ſans ſe laiſ-

er éblouir par l'érudition du chancelier, fit une réponse courte & précise : il dit que les prétentions ou les droits du roi, tant sur les royaumes d'Aragon & de Valence, que sur les comtés de Roussillon & de Cerdaigne, étoient des matieres qui devoient être discutées par des jurisconsultes ou des plénipotentiaires assemblés dans un congrès ; que pour ce qui regardoit les infractions faites au dernier traité, le monarque avoit dû s'adresser aux conservateurs, & demander un dédommagement des torts dont il se plaignoit ; mais que dans l'état où étoient les choses, le roi de France ne pouvoit se faire justice à main armée, sans se déclarer l'infracteur de la trève, dont le duc de Bourgogne & lui duc de Bretagne étoient garants. Ann. 1474.

Cette tardive sentence n'arrêta point le progrès de Louis : son armée commandée par du Lude, Bouffile, Yvon, Dufou & le cardinal d'Albi, investit la ville d'Elne, battit les détachements ennemis qui vouloient s'y introduire, & la força de se rendre à discrétion. Bernard d'Olms qui en étoit gouverneur fut puni comme traître, parce qu'il avoit

été revêtu de l'office de ſénéchal de
Ann. 1474. Beaucaire : on l'envoya au château de Perpignan où il fut décapité. D'Elne, l'armée vint inveſtir Figuieres qui ſe rendit peu de temps après. Cette conquête ouvrit aux François la route de Perpignan : mais comme le ſiége de cette capitale dura huit mois entiers, nous ſommes forcés d'en ſuſpendre le récit, pour rendre compte des autres événements qui arriverent en même-temps en France.

Conférences de Bovines où la perte du connétable eſt réſolue. *Comines.*

Dans la derniere prorogation de la trève entre la France & la Bourgogne, on avoit, ſuivant l'uſage, indiqué des conférences pour parvenir à la paix : les plénipotentiaires aſſemblés à Bovines s'accorderent à regarder le connétable comme le plus grand obſtacle à un ſi louable deſſein : c'eſt lui, diſoit-on, qui, pour ſatisfaire ſon inſatiable ambition, a excité le premier la guerre du bien public : le premier il a mis en avant le fatal mariage du duc de Guienne avec la princeſſe de Bourgogne : lui ſeul a engagé le monarque à rompre le traité de Peronne, en promettant de le mettre en poſſeſſion d'Amiens & de Saint Quentin : depuis ce temps

il n'a cessé de nourrir l'animosité du roi & celle du duc par des calomnies & de faux rapports : perfide ami, espion dangereux, auteur fécond de complots & de ruses, jamais il ne souffrira que la concorde se rétablisse. Sa perte fut résolue ; le roi n'avoit point oublié la maniere dont il venoit de lui enlever Saint-Quentin : le seigneur d'Imbercourt vouloit venger son injure personnelle & le démenti que lui avoit donné le connétable. On convint que le roi céderoit au duc les places de Ham, Bohain & Saint-Quentin ; & que le duc livreroit au roi la personne même du connétable, s'il parvenoit à s'en saisir le premier. Mais quelque précaution qu'on eût prise pour ne rien laisser transpirer du principal objet de cette négociation, le connétable en fut instruit ; il écrivit au roi que le duc de Bourgogne, furieux de n'avoir pu ni le surprendre ni le séduire, cherchoit à le perdre, mais qu'il lui seroit facile de justifier sa conduite ; il supplioit le monarque de ne pas le forcer à écouter les offres du duc. Louis étoit curieux & défiant ; il craignit que le duc de Bour-

ANN. 1474.

Ann. 1474.

gogne lui-même n'eût informé le connétable de ce qui se passoit, afin de l'obliger à se jeter dans ses bras : il dépêcha un courier à ses plénipotentiaires, pour leur ordonner de retirer leur parole, si elle étoit déja engagée, & accepta l'entrevue que lui offroit le connétable : le lieu fut choisi entre la Fere & Noyon sur un pont séparé en deux parties par une forte barriere. Le connétable s'y rendit le premier escorté de trois cents hommes d'armes, & laissant appercevoir sous une robe flottante, la cuirasse dont il avoit pris la précaution de s'armer. Le roi y vint de son côté, accompagné du comte de Dammartin & de six cents hommes d'armes. Le connétable commença par demander pardon au roi de paroître armé en sa présence : il n'avoit pris, disoit-il, cette précaution, que parce qu'il n'ignoroit pas que Dammartin son ennemi devoit assister à la conférence ; ensuite il essaya de justifier la conduite qu'il avoit tenue par rapport à Saint-Quentin : Louis feignit de goûter les raisons du connétable, & déguisa si bien ses véritables sentiments, que celui-

Entrevue du roi & du connétable.

Comines.

ci passant tout d'un coup de l'excès de la défiance à l'extrême sécurité, ouvrit la barriere, se mêla parmi les courtisans, & suivit le monarque jusqu'à Noyon. Louis, après l'avoir réconcilié avec Dammartin, le combla de caresses, & lui permit de s'en retourner. Une ame droite & honnête eût été trompée sans doute par les feintes bontés du monarque; mais le connétable pétri lui-même de dissimulation n'en fut pas la dupe; il jugea que sa perte étoit résolue. Il ne lui restoit qu'un moyen d'échapper à la vengeance, c'étoit d'achèter la protection de Charles en lui livrant ses places: mais alors il falloit renoncer à tout projet d'indépendance, & se résoudre à essuyer les caprices d'un maître impérieux & fantasque. Le connétable fut long-temps incertain sur le parti qu'il prendroit: son esprit qui flottoit entre l'ambition & la crainte ne put former aucune résolution constante. Trois fois il manda les troupes du duc de Bourgogne, dans le dessein de leur livrer Saint-Quentin, trois fois il changea d'avis, & leur fit fermer les portes.

ANN. 1474.

ANN. 1474

Ordonnances.

Manuſ. de le Grand.

Après cette honteuſe & inutile entrevue, Louis reſta quelque temps ſur les confins de la Picardie, & y publia un réglement ſur la gendarmerie : il ordonna, 1°, que dorénavant chaque lance fournie n'auroit que ſix chevaux, trois pour l'homme d'armes, ſon coutelier & ſon page, deux pour deux archers, & un ſeul pour le valet & les équipages. 2°. Que les gens d'armes ne pourroient ſéjourner plus d'un jour dans les villages qui ſe trouveroient ſur leur route, & qu'ils n'y prendroient rien à crédit. 3°. Qu'aucun marchand n'eût à leur vendre des étoffes de ſoie ou de laine, au-deſſus de trente ſous *pariſis* l'aune, ſous peine de perdre la marchandiſe qu'ils auront avancée, & d'être condamnés à une amende. Dans le même temps, il rendit une autre ordonnance, pour hauſſer le prix des monnoies : les grands blancs qui valoient dix deniers furent portés à onze ; les targes qui en valoient onze, furent mis à douze ; & l'écu à trente ſous trois deniers.

Sentence du duc d'Alençon.

Bry. Hiſt. d'Alençon.

A ſon retour de Picardie, le roi vint à Paris, où il ne s'arrêta que très-

très-peu de temps ; sans doute, parce qu'on touchoit au moment de prononcer la sentence du duc d'Alençon. Ce prince avoit été arrêté l'année précédente, enfermé pendant quelques mois dans une étroite prison, puis remis entre les mains du parlement. La cour, après avoir rappelé dans son arrêt les diverses conspirations du duc, ses intelligences avec les ennemis de l'Etat, les crimes d'homicide & de fausse monnoie dont il s'étoit rendu coupable, & enfin le projet séditieux de vendre ses places au duc de Bourgogne, le déclara *criminel de lése-majesté, & comme tel le condamna à recevoir la mort, & à être exécuté par justice, déclara tous & un chacun de ses biens être confisqués & appartenir au roi; l'exécution toutefois de la personne dudit Jean d'Alençon réservée jusqu'au bon plaisir du roi.* Le duc d'Alençon étoit un des premiers princes du sang, & parrain du roi. Ces considérations le sauverent de la honte du supplice : il mourut en prison environ deux ans après : quant à ses biens, la meilleure partie fut rendue au comte du Perche son fils, le roi ne se réserva que

ANN. 1474.

ANN. 1474.

les fortes places de Domfront, Pouancé, Sainte-Suzanne & Séez, qu'il unit au domaine de la couronne : il céda même en échange au comte du Perche la jouiſſance du comté de Beaumont-le-Roger.

Emeute à Bourges. *Manuſ. de le Grand.*

Un événement peu important en lui-même ne laiſſa pas d'inquiéter vivement le roi : il y eut à Bourges une émeute populaire à l'occaſion du *Barrage*, impoſition établie ſur les bourgeois, pour la réparation & l'entretien des murs & des fortifications de leur ville. Les commis prépoſés à la perception de cet impôt furent maltraités ; un d'eux fut tué : les principaux citoyens s'aſſemblerent pour délibérer ſur les moyens d'appaiſer le tumulte, & de punir les coupables. Quelques-uns furent d'avis d'armer promptement, & de diſſiper les mutins : d'autres repréſenterent qu'il étoit dangereux de faire briller les armes au milieu d'une populace furieuſe & capable de ſe porter aux derniers excès : ils jugerent qu'il étoit plus expédient d'attendre que la ſédition ſe diſſipât d'elle-même, d'informer alors, & d'arrêter les plus coupables : cet avis fut ſuivi, & tout

rentra dans l'ordre. Louis qui ne tarda pas à être informé de la maniere dont les choses s'étoient passées, auroit pu demeurer tranquile : mais son imagination familiarisée avec les trahisons & les complots, lui peignit cette émeute comme une premiere étincelle d'un incendie prêt à embraser le royaume. Il se persuada que les principaux citoyens, auteurs & complices de la révolte, ne s'empressoient de l'assoupir, que parce que le temps de la faire éclater n'étoit point encore arrivé. La tête remplie de ces funestes idées, il nomma une commission composée de militaires & de gens de robe, pour faire des informations exactes, & arrêter sur le plus léger indice tous ceux qui pouvoient paroître suspects, sans distinction de rang & d'état; fût-ce l'archevêque lui-même. Il désigna quelques-uns des principaux citoyens sur lesquels tomboient ses soupçons : il ordonna que les coupables fussent pendus sans délai aux portes de leurs maisons; & pour assurer l'exécution des sentences des commissaires, il les fit escorter d'une compagnie d'ar-

Ann. 1474.

Ann. 1474.

balétriers. Cet appareil menaçant répandit la consternation dans la ville de Bourges : la terreur & l'effroi étoient peints sur le visage des malheureux habitants. Personne ne pouvoit se rassurer sur son innocence : un ennemi caché, un infâme délateur alloient en quelque sorte disposer de la liberté & de la vie des hommes les plus distingués, & pouvoient en un moment jeter la désolation dans les plus honnêtes familles. Heureusement les commissaires furent plus modérés qu'on ne s'y attendoit. Dubouchage, chef du tribunal, fit des informations exactes, punit de mort quelques séditieux, en condamna d'autres à l'exil, & un plus grand nombre à l'amende. Louis convaincu enfin que la populace seule avoit eu part à cette émeute, remit la plupart de ces amendes : il changea le gouvernement de la ville, & au lieu de quatre échevins préposés à la police, il y établit un maire & douze échevins dont il se réserva la nomination.

Ligue formidable contre la France.

L'inquiétude du roi avoit été excessive, sans doute, par rapport à

l'émeute arrivée à Bourges ; mais jamais il ne s'étoit trouvé dans une conjoncture plus capable de lui donner de l'inquiétude : car alors même se formoit une nouvelle ligue qui tendoit à le précipiter du trône & à détruire la monarchie. Les ducs de Bourgogne & de Bretagne, qu'un même intérêt & une haine commune réunissoient contre lui, n'avoient consenti à proroger deux fois la trève, que pour se donner le temps d'attirer en France toutes les forces de l'Angleterre. On se rappellera, sans doute, qu'immédiatement après la défaite de Warwick, & du parti de Lancastre, Edouard avoit offert au duc de Bourgogne de fondre avec lui sur la France, & de partager entre eux le royaume ; mais qu'il avoit exigé pour premiere condition du traité, que Charles renonçât authentiquement à marier sa fille avec le duc de Guienne : quoique cette proposition plût infiniment à Charles, il n'avoit osé l'accepter, de peur d'indisposer les alliés qu'il avoit en France. La mort du duc de Guienne avoit levé cet obstacle : mais Edouard plein d'ambition & d'ar-

ANN. 1474. *Acte de Rymer.* *Comines.* *Hume.* *Rap. de Thoyras.*

ANN. 1474. deur quand il avoit les armes à la main, entraîné par son caractère, étoit alors retombé dans la dissipation & l'oisiveté. Envain les ducs de Bourgogne & de Bretagne faisoient briller à ses yeux, & l'intérêt, & la gloire : Edouard écoutoit leurs propositions, donnoit des espérances, & ne songeoit pas à les remplir. Ils comprirent qu'ils ne parviendroient jamais à le tirer de sa léthargie, tant qu'ils s'adresseroient directement à lui : ils firent passer à Londres un certain nombre d'émissaires qui agirent auprès du peuple & réussirent à échauffer l'animosité mal éteinte de la nation Angloise contre les François. Edouard réveillé par le cri des communes, considérant d'ailleurs que l'expédition qu'on lui proposoit, quel qu'en fût l'événement, étoit un moyen infaillible pour tirer de ses sujets des sommes considérables, prêta sérieusement l'oreille aux propositions des ducs de Bourgogne & de Bretagne : le 25 juillet il conclut avec les ministres de Charles un traité de ligue offensive & défensive contre Louis : ils le déclarerent ennemi public,

promirent de concourir à le détrôner & vouerent la même haine à tout prince François, qui, au défaut de Louis, posséderoit la couronne de France. Edouard en fut reconnu le seul légitime possesseur; & comme tel il céda dès cet instant à Charles, duc de Bourgogne, le duché de Bar, les comtés de Champagne, de Nevers, & les villes qui bordent les rives de la Somme, en y comprenant toutes les possessions du connétable : il déclara ces terres & toutes celles que possédoit déja le duc de Bourgogne, exemptes à perpétuité du ressort du parlement, de toute mouvance & dépendance de la couronne de France, donna de son plein pouvoir à cette cession la même autorité, que si elle eût été approuvée par les états généraux de France, & promit de la faire confirmer par ces mêmes états. ANN. 1474.

Charles de son côté devenu par l'acte précédent, souverain de la Champagne, céda & confirma à Edouard & à ses successeurs le droit de se faire couronner librement à Reims, sans en demander la permission.

ANN. 1474. Le duc de Bretagne, par un traité particulier, obtint le Poitou : il demandoit au roi d'Angleterre un corps de trois mille Anglois, & promettoit de faire plus en un mois par les intelligences qu'il entretenoit en France, que toutes les forces de l'Angleterre & de la Bourgogne ne pourroient faire en ſix : enfin il demandoit la permiſſion de continuer de diſſimuler avec Louis, afin de lui porter des coups plus certains. Le connétable, promoteur de toutes ces intrigues, ne s'oublia pas dans cette importante occaſion : il ſe flatta qu'il auroit pour ſa part la Champagne & la Brie ; mais il paroît clairement par le traité dont nous avons rendu compte, que ce malheureux politique eût été une des premieres victimes immolées à l'ambition du duc de Bourgogne.

Louis fut inſtruit de cette ligue formidable par le roi d'Ecoſſe, qui lui mandoit qu'ayant été fortement ſollicité d'y entrer, il avoit conſtamment rejeté toutes les offres qu'on lui avoit faites. Il le conſultoit en même temps ſur un pélerinage qu'il avoit voué aux tombeaux des ſaints

apôtres, & au cas que Louis approuvât ce voyage, il lui demandoit un paſſage ſur les terres de France. Louis promit de faire rendre à un allié ſi fidele tous les honneurs qu'il méritoit; mais il l'exhorta fortement à ne pas s'abſenter à la veille d'un ſi grand événement : il eût bien deſiré que ce prince ne fût pas reſté dans la neutralité, il lui députa Menipeni en qualité d'ambaſſadeur, pour lui offrir dix mille écus, s'il vouloit armer contre l'Angleterre. On ignore quel fut le ſuccès de cette ambaſſade : Louis dans cette occaſion tint une conduite ſi ſage qu'il n'eut pas beſoin d'une diverſion du côté de l'Ecoſſe. ANN. 1474.

Cependant Charles combinoit déja le projet de la campagne prochaine : il exhortoit Edouard à faire ſon débarquement au port de la Hogue, d'où il auroit à ſa droite le duc de Bretagne, avec lequel il pourroit régler ſa marche, pendant que lui, Charles, viendroit à leur rencontre avec toutes les forces de Bourgogne : au lieu que ſi Edouard alloit débarquer en Guienne, il pourroit bien, à la vérité, ſe joindre au duc de Bretagne; mais alors ils auroient

ANN. 1474 trop de chemin à faire pour se rendre devant Paris, où devoit se faire la jonction de tous les confédérés. Si pour obvier à cet inconvénient il venoit descendre à Calais, il y avoit tout lieu de craindre que les armées d'Angleterre & de Bourgogne resserrées dans un trop petit espace, ne trouvassent difficilement des vivres ; qu'il ne s'élevât des querelles entre les officiers, ou même entre les soldats, & que ces querelles n'engendrassent une rivalité dangereuse de nation à nation. D'après toutes ces considérations, Charles concluoit que le port de la Hogue étoit celui auquel Edouard devoit donner la préférence.

Il est assez singulier qu'en même-temps que Charles indiquoit au monarque Anglois le port de la Hogue, comme le plus commode pour attaquer la France, l'amiral de Bourbon qui n'avoit aucune connoissance de ce projet, présentât un mémoire au roi pour lui montrer de quelle importance il étoit à la France de fortifier ce port, & d'en faire un asyle sûr & commode pour les vaisseaux qui doubloient la côte de Nor-

mandie. L'amiral étoit ſi convaincu de la facilité de l'entrepriſe qu'il offroit d'en faire lui-même les frais, & de bâtir une ville & une forteresſe à ſes dépens; il demandoit uniquement qu'on aſſujetît les ſix vingts paroiſſes les plus voiſines à y faire le guet & la garde; que la nouvelle ville fût érigée en baronnie, & resſortît immédiatement à l'échiquier de Normandie; qu'il eût le droit d'y créer un maire & douze échevins pour veiller à la police générale, & adminiſtrer la juſtice en premiere inſtance: enfin, que le roi y établît un marché trois fois par ſemaine, & trois foires franches par an. De pareilles demandes qui n'étoient pas à charge à l'Etat, ne pouvoient déplaire à Louis, il les accorda toutes ſans aucune resſtriction. Mais ſoit que l'amiral fût effrayé d'une dépenſe à laquelle en effet ne pouvoit ſuffire la fortune d'un particulier, ſoit que les guerres qui ſurvinrent l'occupaſſent tout entier, il oublia ſon projet, & la France a eu plus d'une occaſion de regretter dans la ſuite, que les vues d'un ſi bon citoyen aient été enſevelies dans ſon tombeau.

Ann. 1474.

ANN. 1474. Si Charles eût mis le même ſoin à régler ſa propre conduite, qu'il en apportoit à diriger d'avance les opérations du roi d'Angleterre; s'il eût employé tout le temps que lui laiſſoit la trève à ſe ménager l'alliance de ſes voiſins, à diſcipliner ſes troupes, à former des magaſins; ſi s'occupant de ſon objet principal il avoit eu le courage de rejeter tout ce qui pouvoit l'en écarter; il eſt certain que jamais la France n'eût couru de plus grands riſques, & que Louis, malgré ſon activité, ſa valeur & ſes reſſources eût infailliblement ſuccombé. Pour s'en convaincre, il ſuffit de jeter les yeux ſur le nombre & la quantité d'ennemis prêts à fondre ſur le royaume: outre les forces combinées du roi d'Angleterre, du duc de Bourgogne & duc de Bretagne, on avoit encore à redouter le connétable de ſaint Pol, à qui ſa charge, ſa naiſſance, ſa fortune & ſes talents donnoient un grand crédit parmi la nobleſſe: le duc de Bourbon, mécontent de la cour, ami & allié de la maiſon de Bourgogne: le roi René d'Anjou, comte de Provence, lequel imputant à Louis ſes

pertes & ses malheurs, avoit déja conçu le dessein d'instituer Charles son héritier : le duc de Nemours, irrité de son humiliation & de la mort encore récente du comte d'Armagnac, chef de sa maison : la duchesse de Savoie, la propre sœur de Loüis, que l'espérance de marier son fils à l'héritiere de Bourgogne, avoit mise dans les intérêts de Charles, & qui avoit entraîné dans le même parti son allié le duc de Milan : le roi de Naples, dont le fils étoit à la cour de Bourgogne : le roi d'Aragon & le prince Ferdinand son fils, alors en guerre ouverte contre la France. Quelles forces eût pu opposer Louis à de si puissants & de si nombreux ennemis? Tandis qu'il auroit été occupé à couvrir une province, qui eût défendu les pays situés à l'autre extrémité du royaume? La victoire la plus éclatante n'auroit garanti qu'une ville; une seule défaite pouvoit entraîner une ruine entiere. Charles, l'ame de cette puissante ligue, en se bornant à en faire mouvoir les ressorts, alloit décider du sort de la France : mais toujours emporté par son impétuo- ANN. 1474.

ANN. 1474. ſité naturelle & par une ambition déréglée il n'eut pas la fôrce de réſiſter aux trompeuſes amorces de la fortune ; il s'embarqua mal à propos dans une guerre étrangere qui conſuma ſon armée, lui ſuſcita un grand nombre d'ennemis, & le mit hors d'état de répondre à l'attente de ſes alliés : il faut expliquer quelle fut l'origine de cette guerre, & quels puiſſants motifs pouſſerent Charles à l'entreprendre.

Le duc de Bourgogne porte la guerre ſur le Rhin, & aſſiége la ville de Nuits.

Meyr, annal. Fland.
Comines.
Haræus, annal. Brab.
Manuſ. de le Grand.

Il s'étoit élevé une diſpute entre Robert de Baviere évêque de Cologne, & ſon chapitre compoſé de la principale nobleſſe du pays. Les bourgeois, mécontents de leur évêque, avoient pris le parti des chanoines, & tous de concert ils avoient élu Herman frere du Landgrave de Heſſe, pour adminiſtrateur perpétuel des biens de l'évêché. Herman, guerrier renommé, quoique revêtu de dignités eccléſiaſtiques, avoit raſſemblé les milices du pays, & après avoir battu les troupes de l'évêque, étoit parvenu à le chaſſer de ſon électorat. L'empereur que ſa dignité rendoit juge de ce démêlé, s'étoit déclaré pour Herman ; ainſi il ne reſtoit

à Robert aucune eſpérance de ſe rétablir dans ſa dignité, s'il ne trouvoit un protecteur aſſez puiſſant pour le faire triompher de tant d'ennemis: il eut recours au duc de Bourgogne ſon parent & ſon voiſin. ANN. 1474.

Charles ne put ſe refuſer à une propoſition qui ſe concilioit ſi bien avec ſon projet favori. Nous avons déja dit qu'il méditoit depuis longtemps de faire ériger ſes Etats en royaume : ce nouveau royaume de la *Gaule Belgique* qui dans le plan de ſon fondateur s'étendoit depuis l'Océan ſeptentrional juſqu'à la Méditerranée, devoit avoir pour barriere du côté de l'Allemagne le fleuve du Rhin dans tout ſon cours. Le comté de Ferrette & le Landgraviat d'Alſace, que Charles avoit acquis par engagement du duc Sigiſmond, le rendoient déja maître du Haut-Rhin; la Hollande que lui avoienr tranſmiſe ſes peres, les comtés de Gueldres & de Zutphen dont il s'étoit mis en poſſeſſion, lui aſſuroient le cours du Bas Rhin : il ne s'agiſſoit plus que de joindre enſemble ces provinces éloignées. L'entrepriſe qu'on lui propoſoit devoit beaucoup avan-

cer cette jonction, & elle lui procuroit cet avantage, qu'en travaillant utilement pour sa propre grandeur, il ne paroissoit occupé que des intérêts d'un prince opprimé, d'un allié malheureux : sous prétexte de le défendre il mettroit de fortes garnisons dans toutes les places qui bordoient le Rhin, & il en resteroit possesseur jusqu'au parfait remboursement des sommes qu'il diroit avoir dépensées dans cette expédition : cette dépense il la feroit monter si haut, que personne ne seroit en état de l'acquitter : alors, qui seroit assez hardi pour lui disputer sa conquête? L'Empire, il est vrai, ne le verroit pas tranquilement maître d'un électorat ; mais Charles craignoit peu cette lourde masse si lente & si embarrassée dans ses mouvements, dont le chef d'ailleurs étoit souverainement avare & d'un génie très borné. La France lui paroissoit donc la seule puissance qui pût mettre obstacle à ses projets ; il n'ignoroit ni les intentions ni les ressources de Louis, mais il espéroit que dans peu ce dangereux rival se verroit trop occupé du soin de se défendre lui-

ANN. 1474.

même pour ſonger à ce qui ſe paſſeroit chez ſes voiſins. Charles ne douta point qu'il ne terminât à ſon avantage l'affaire de Cologne, avant que les Anglois fuſſent en état de ſe joindre à lui pour attaquer la France de concert. Outre ſes troupes nationales, il avoit à ſa ſolde mille lances Italiennes & un corps de trois mille Anglois. Cette armée diſpendieuſe ne pouvoit être mieux employée pendant la durée de la trève, qu'à le mettre en poſſeſſion d'une contrée ſi fort à ſa bienſéance : il feroit vivre pendant tout ce temps ſes ſoldats en pays ennemi ; il les accoutumeroit à la fatigue, & acheveroit de les diſcipliner : l'expédition fut donc réſolue. Ann. 1474.

L'empereur & les princes d'Allemagne furent à peine informés de cette réſolution, qu'ils envoyerent un ambaſſadeur en France pour former avec le roi une ligue offenſive & défenſive contre le duc de Bourgogne. Louis aſſembla ſon conſeil, & mit en délibération ſi, tant que dureroit la trève qu'il avoit concluе avec le duc de Bourgogne, il pouvoit légitimement prendre contre

Ann. 1474. lui un engagement pareil à celui que lui proposoit l'empereur. Le conseil opina qu'on ne devoit point se piquer d'une exactitude scrupuleuse à l'égard d'un prince qui lui-même respectoit si peu ses serments ; que le traité secret que Charles venoit de conclure avec les anciens ennemis de la monarchie, autorisoit suffisamment le roi à user de représailles ; que la prudence exigeoit qu'on profitât d'une circonstance si favorable pour susciter des ennemis à un vassal trop puissant, qui sembloit avoir conjuré la perte de sa patrie. Louis ne se rendit point à cet avis : il voyoit avec une joie secrete que Charles étoit sur le point de s'embarquer dans une expédition ruineuse qui mettroit son ambition en évidence, & lui susciteroit des ennemis nombreux & puissants : il craignit qu'en se déclarant trop tôt, il ne l'obligeât peut-être à se désister de son entreprise & à faire son accommodement avec l'empereur, pour ne s'occuper désormais que de ses projets contre la France : ainsi loin d'apporter aucun obstacle à l'expédition que le duc méditoit contre

Cologne, il lui en auroit volontiers applani les chemins. Il comprit qu'il feroit temps de fe déclarer lorfque Charles fe feroit attaché férieufement à fa conquête : il connoiffoit l'inflexible opiniâtreté du caractere de ce prince ; il favoit que les obftacles les plus forts ne faifoient que l'irriter : auffi n'eut-il garde de lui donner la moindre jaloufie, il congédia l'ambaffadeur fans lui rien dire de pofitif ; feulement il lui fit entendre que lorfqu'il en feroit temps il informeroit l'empereur de fa derniere réfolution.

ANN. 1474.

Charles, après avoir raffemblé fes forces, fe hâta d'entrer dans l'électorat ; mais quelque célérité qu'il eût mife dans l'exécution, il trouva fes ennemis bien préparés à le recevoir. Herman & fon frere, le landgrave de Heffe, avoient eu le temps de fortifier la ville de Nuits, d'y mettre une garnifon de dix mille hommes, & d'y amaffer des provifions pour une année entiere. Charles défefpérant d'emporter d'affaut une place fi bien défendue, & voulant ménager le fang de fes foldats, fe contenta de la bloquer ;

Ann. 1474. il prit la ſage précaution de fortifier ſes retranchements, ne doutant point qu'il ne s'y trouvât bientôt aſſiégé lui-même par l'armée de l'Empire.

Le moment que Louis attendoit étant enfin arrivé, il ne s'occupa plus qu'à ſuſciter à ſon rival un grand nombre d'ennemis. Il s'adreſſa d'abord aux Suiſſes, nation alors peu conſidérée ſur le théâtre de l'Europe, & qu'il tira le premier de ſon antique obſcurité. Depuis l'acquiſition du comté de Ferrette, les Etats du duc de Bourgogne étoient en quelque ſorte mêlés avec les Cantons : ce voiſinage ne pouvoit manquer d'allarmer ce peuple pauvre, mais idolâtre de ſa liberté. Louis avoit eu l'attention de nourrir cette inquiétude, en faiſant repréſenter aux Suiſſes par ſes émiſſaires, que Sigiſmond d'Autriche, leur ennemi capital, déſeſpérant de les aſſervir par ſes propres forces, leur avoit ſuſcité un ennemi plus redoutable, lequel n'attendoit que l'occaſion de les ſubjuguer. Les ſoupçons que Louis tâchoit d'inſpirer à ces ames ſimples & guerrieres,

étoient violemment accrus par la conduite de Pierre de Hagembach, à qui Charles avoit donné le gouvernement d'Alſace. Cet homme dur & féroce ne perdoit aucune occaſion d'inquiéter ſes voiſins, & ſembloit leur faire un crime de leur liberté. Charles inſtruit des mauvais offices que lui rendoit ſon ennemi auprès des Cantons, leur envoya une célébre ambaſſade pour leur notifier ſes intentions pacifiques, & pour écouter les ſujets de mécontentement que pouvoit leur avoir donnés Hagembach. Une telle démarche de la part d'un prince ſi puiſſant & ſi redouté, faillit à faire échouer tous les projets de Louis : les Cantons ne répondirent aux ambaſſadeurs Bourguignons, que par des proteſtations de ſervice & de dévouement : le ſeul canton de Berne oſa ouvrir la bouche contre le gouverneur, & ſe plaindre ouvertement de ſa tyrannie : » Lorſqu'il » nous trouve aſſemblés, dirent- » ils, pour les affaires de nôtre com- » merce, il ne manque pas de nous » aborder avec ces paroles outra-

ANN. 1474.

Preuves de Com. n°. 244.

Ann. 1474. » geantes : *ha, ha ! êtes-vous ici à* » *l'encontre de Monſieur de Bourgo-* » *gne ? par la chardieu, vilains . vous* » *paſſerez par-là* ». Les Bernois ajouterent » que le gouverneur ſe vantoit d'être bailli des alliances & » ſieur des meilleures maiſons que » les Bernois aient, & qu'ils feront » encore à monſieur de Bourgogne ; » & qu'au regard de leurs alliés de » Mulhauſen, ledit meſſire Pierre » leur fait tous les déplaiſirs & vio- » lences qu'il peut faire, &c. « Charles n'eut aucun regard à ces plaintes du canton de Berne : peut-être n'étoit-il pas fâché d'accoutumer inſenſiblement au joug ce peuple indocile qu'il regardoit comme une troupe de payſans & de bourgeois révoltés. Louis profita de la ſécurité de ſon adverſaire, & conclut avec les huit Cantons, car ils n'excédoient pas encore ce nombre, une alliance perpétuelle & un traité de ligue défenſive contre la maiſon de Bourgogne. Ce traité qui a ſervi de baſe à tous ceux que les rois de France ont conclus avec les Suiſſes, mérite de trouver place dans cette hiſtoire.

» Il y aura une alliance très-étroite & » une parfaite intelligence entre très- » chrétien & sérénissime seigneur & » maître le roi de France, & les louables » bles Cantons : le monarque promet » de les assister dans toutes les guerres » & spécialement contre le duc de » Bourgogne.

Ann. 1474.

Alliances avec les Suisses.

Preuves de Comines. *Manusf. de le Grand.*

» Le roi pour marque *de sa charité* » (bienveillance) envers les Cantons, » leur sera payer tant qu'il vivra, la » somme de vingt mille francs chaque » que année, savoir cinq mille par » chaque quartier, & de leur côté » les Cantons seront tenus de lui » fournir à ses dépens tel nombre » de soldats armés qu'il leur semblera » blera honnête, pourvu toutefois » qu'ils ne fussent pas alors occupés » pés de leurs propres guerres : la » paye de chaque soldat sera de quatre » tre florins & demi du Rhin par » mois, comprenant douze mois dans » l'an.

» Lorsque le roi demandera ce » secours, il fera toucher la solde » du premier mois dans l'une des » villes de Berne, de Zurich ou de » Lucerne, & celle des mois suivants » dans la ville de Geneve ou telle

» autre qui lui ſera indiquée par les

ANN. 1474. » Cantons.

» Les Suiſſes employés au ſervice de » France jouiront de tous les privile- » ges des régnicoles.

» Si en quelque temps que ce ſoit les » Cantons requéroient ſecours au roi » contre le duc de Bourgogne, & » que ſes propres guerres ne lui per- » miſſent pas d'envoyer des troupes, » dès-lors ledit ſeigneur roi ſera te- » nu de délivrer à ſes alliés dans la » ville de Lyon, tant & ſi longuement » que durera la guerre à main armée, » la ſomme de vingt mille florins » du Rhin par quartier, ſans préjudice » de la penſion annuelle de vingt mille » francs par an.

» Les Cantons ne pourront faire ni » paix ni trève avec le duc de Bour- » gogne, ni aucun autre ennemi com- » mun, ſans y comprendre le roi, » lequel de ſon côté contracte le » même engagement avec les Can- » tons. »

Non content de l'alliance qu'il venoit de contracter avec les Suiſſes, Louis entreprit de les réconcilier avec Sigiſmond d'Autriche leur an- cien ennemi. La prudence & l'a- dreſſe

dreſſe de Louis firent diſparoître la haine héréditaire qui ſubſiſtoit alors entre les Suiſſes & les princes de la maiſon d'Autriche. Sigiſmond convaincu que l'alliance des Cantons lui étoit néceſſaire pour ſe remettre en poſſeſſion du comté de Ferrette & du Landgraviat d'Alſace, conſentit à faire les premieres démarches. Les villes Impériales du Haut-Rhin entrerent dans cette confédération ; & comme elles avoient un intérêt direct à ne pas ſouffrir que le duc de Bourgogne eût des établiſſements dans leur voiſinage, elles fournirent à Sigiſmond la ſomme pour laquelle il avoit engagé ſes terres : cette ſomme fut dépoſée à Bâle, dans l'hôtel de la monnoie. Auſſi-tôt Sigiſmond fit ſignifier à Charles qu'il eût à retirer cet argent & à lui rendre ſes villes. Charles ſe contenta de répondre qu'il n'avoit pas beſoin d'argent, & envoya ordre à Hagembach de veiller avec plus d'attention que jamais à la ſûreté de la province. Les précautions du gouverneur, ſa ſévérité naturelle, accrue par ces nouveaux ordres, précipiterent la révolution :

ANN. 1474.

il fut arrêté & eut la tête tranchée : le comté de Ferrette rentra ſous la domination de Sigiſmond. Les alliés ne s'en tinrent pas à cette premiere hoſtilité : les Suiſſes, impatiens de montrer au roi qu'ils n'étoient point indignes de l'honneur qu'il leur avoit fait de rechercher le premier leur alliance, ſortent de leurs montagnes, pénétrent dans la Franche-Comté, diſſipent les milices du pays, prennent d'aſſaut les villes de Blamont & Gramont, les réduiſent en cendres, & après avoir taillé en pieces les troupes du comte de Romont, prince de la maiſon de Savoie, & l'un des lieutenants de Charles, ils ſe retirerent tranquilement dans leurs montagnes chargés d'un riche butin.

ANN. 1474.

Adminiſtration intérieure. *Manuſ. de le Grand.*

Tandis que les Suiſſes ſignaloient leurs armes en faveur de Louis, les traitants François, qui n'entroient pour rien dans les alliances que pouvoit faire le ſouverain, vexoient les marchands de cette nation, en les ſoumettant à des taxes arbitraires : les Cantons en porterent leurs plaintes au monarque, qui fit ceſſer ces exactions.

Les marchands François n'étoient pas plus ménagés que les étrangers : les traitants avoient un grand nombre de ſergents à leurs gages, qui ruinoient l'induſtrie par des chicanes & de longues & inutiles procédures : les marchands n'avoient point d'autre moyen d'échapper à cette odieuſe tyrannie, qu'en aſſociant les traitants ou leurs commis aux profits de leur négoce, ce qui donnoit lieu à des monopoles ſans nombre. Les traitants s'enrichiſſoient, & les cultivateurs, la claſſe d'hommes la plus utile, étoient écraſés ſous le poids de l'injuſtice & de la miſere. Louis envoya des commiſſaires dans les provinces pour informer contre les abus, & punir ſévérement les oppreſſeurs & leurs complices. ANN. 1474.

Toujours occupé de l'adminiſtration intérieure au milieu des embarras de la guerre, il ordonna que les arrêts du parlement de Paris & des requêtes du palais, auroient une entiere & pleine exécution dans le reſſort des parlements de Bordeaux & de Toulouſe.

Cette même année la chirurgie s'enrichit d'une découverte impor-

tante, & qui prouve les progrès

ANN. 1474. qu'avoit déja faits cet art salutaire. Je parle de l'extraction du *calculus* ou de la pierre qui s'engendre dans les reins. Un archer originaire de Meudon, travaillé depuis long-temps de cette maladie, avoit été condamné pour plusieurs vols à être pendu au gibet de Montfaucon : les médecins & les chirurgiens de Paris représenterent au roi qu'un grand nombre de personnes de tous états, & spécialement M. du Bouchage, étant tourmentés de la même maladie que cet archer, il seroit expédient de tenter sur un homme déja condamné à mort, une expérience qui tourneroit au profit de la société. Le roi accorda la requête; l'opération fut si heureuse, qu'au bout de quinze jours l'archer se trouva parfaitement guéri. Le roi non-seulement lui accorda sa grâce, mais il lui donna une gratification,

Défi du roi d'Angleterre. *Comines. Chron. scand. Manus. de le Grand.*

Déja retentissoient en France les préparatifs d'Edouard : la renommée qui grossit les objets, publioit que jamais les Anglois n'avoient fait un si prodigieux armement. On se rappeloit avec effroi les maux que

leurs peres unis aux Bourguignons avoient faits à la France, & l'on se croyoit à la veille d'en essuyer de pareils & de plus grands encore. Edouard voyant ses préparatifs avancés, & n'attendant plus que des nouvelles du duc de Bourgogne pour mettre à la voile, envoya un héraut en France avec un cartel de défi, *conçu*, dit Philippe de Comines, *en beau langage & en beau style.* Il sommoit Louis de remettre entre ses mains le royaume de France, afin qu'il pût rendre à l'église, à la noblesse & au peuple leur ancienne liberté, & les délivrer du fardeau accablant sous lequel ils gémissoient depuis trop long-temps. Le héraut pressoit le roi de donner une réponse positive, & déclaroit qu'en cas de refus Edouard étoit prêt à passer la mer avec toutes les forces de l'Angleterre. *Dites lui*, repartit Louis, *que je ne le lui conseille pas.* Ce fut là toute la réponse qu'il fit en public; mais il eut la curiosité d'entretenir le héraut en particulier, & n'oublia rien pour le mettre dans ses intérêts & le faire servir à ses desseins. Il lui dit qu'il savoit de

ANN. 1474.

bonne part qu'Edouard n'étoit point
ANN. 1474. l'auteur de cette guerre; qu'il y avoit été forcé par les communes d'Angleterre & les intrigues secrettes du connétable Saint-Pol, & des ducs de Bourgogne & de Bretagne; que ce roi ne tarderoit pas à connoître quel fond il devoit faire sur ces prétendus alliés qui ne l'avoient recherché que comme l'aveugle instrument de leur ambition, & qui se déclareroient contre lui, dès qu'ils y trouveroient leur avantage; qu'il seroit infiniment plus glorieux & plus honnête à un roi d'Angleterre de traiter directement avec un roi son égal, que de faire cause commune avec des séditieux & des rebelles; qu'il étoit de l'intérêt de tous les rois, quelque différend qu'ils eussent ensemble, de ne jamais enhardir les sujets à la révolte. Louis exhorta le héraut à faire de sa part ces remontrances au roi d'Angleterre. Puis il lui fit présent de trois cens écus d'or, & d'une piece de velours cramoisi, lui promettant une bien plus grande récompense, si la paix se faisoit par son moyen. Le héraut fier de se voir recherché par un

Ann. 1474.

ſi grand roi, & ne pouvant refuſer ſes ſervices à un prince ſi généreux, promit d'employer tous ſes ſoins pour procurer la paix : il repréſenta à Louis qu'avant d'entamer la négociation, il falloit attendre que le roi d'Angleterre eût fait ſon débarquement : Alors, ajouta-t-il, vous pourrez vous adreſſer avec confiance aux lords Stanlei & Hovard qui déſapprouvent intérieurement cette expédition, & qui ont un grand crédit ſur l'eſprit du roi mon maître. La plupart des hiſtoriens rapportent que Louis, quelque temps après cette déclaration de guerre, envoya au roi d'Angleterre un *ſanglier*, un *loup* & un *âne*, ſans lui expliquer le mot de l'énigme; qu'Edouard ſenſible à cette offenſe, accéléra ſes préparatifs & donna promptement ſes ordres pour l'embarquement. Cette anecdote fondée apparemment ſur quelque bruit populaire, paroît deſtituée de toute eſpece de vraiſemblance : comment ſe perſuadera-t-on que Louis qui méditoit dès-lors de faire un traité particulier avec Edouard, eût commencé par l'inſulter ? Quel prince fut jamais plus ennemi que Louis

ANN. 1474. de la folle préſomption & des vaines bravades ? On conſerve de lui cette précieuſe maxime : *Quand orgueuil marche devant, honte & dommage ſuivent de près.* L'auroit-il donc oubliée cette maxime dans un des moments les plus critiques de ſa vie, & lorſqu'il ne lui reſtoit preſqu'aucune eſpérance de pouvoir réſiſter à tant d'ennemis prêts à fondre ſur ſes Etats ?

Toutes les reſſources que peuvent fournir la prévoyance humaine, un travail infatigable, une longue expérience, Louis les mettoit en uſage. Il fit des proviſions de vivres & de munitions ; il répara les places frontieres, aſſigna des quartiers à ſes troupes, & les diſpoſa de façon qu'elles puſſent toujours ſe mettre à couvert ou ſe donner la main au beſoin. Il avoit une armée en Rouſſillon occupée à faire le ſiége de Perpignan : cette ville qui avoit ſignalé ſa haine contre les François, oppoſoit une réſiſtance opiniâtre aux efforts des aſſiégeants, & quoiqu'elle reſſentît depuis long-temps les horreurs de la famine, cependant, ſoutenue par l'eſpérance de voir arriver

à ſon ſecours les forces de l'Aragon, elle ne ſongeoit point à ſe rendre. Il y a beaucoup d'apparence que cette attente n'auroit pas été vaine, ſi la Providence, qui diſpoſe ſouverainement du ſort des villes & des empires, n'eût alors ménagé une diverſion en faveur de la France. Henri IV, roi de Caſtille, mourut ſans avoir terminé la querelle qui s'étoit élevée de ſon vivant au ſujet de ſa ſucceſſion. On aſſure que près d'expirer, & dans l'acte même qui renfermoit ſes dernieres diſpoſitions, il reconnut Jeanne pour ſa fille légitime & ſon unique héritiere. Cette déclaration d'un monarque long-temps mépriſé ne ramena point la nation: Jeanne continua d'être regardée comme le fruit d'un commerce criminel. Alfonſe, roi d'Aragon, oncle maternel de cette princeſſe, & dès-lors intéreſſé à la défendre, demanda une diſpenſe au ſaint pere pour l'épouſer, & entraîna dans ſon parti tous ceux qui formoient l'ancienne cour. Ferdinand & Iſabelle furent appuyés par les maiſons les plus puiſſantes & par le gros de la nation. Ces deux rivaux prêts à en venir

ANN. 1474.

Mort de Henri, roi de Caſtille.

F v

ANN. 1475. aux mains, considérant combien l'alliance de Louis qui avoit une armée dans le Roussillon, pouvoit influer dans la décision de ce grand procès, chercherent chacun de son côté à le mettre dans ses intérêts. Louis promit des secours à l'un & à l'autre, & les trompa tous deux; ce qu'il desira le plus, arriva: la guerre s'alluma entre les contendants, & dom Juan, roi d'Aragon, qui comprit de quelle importance il étoit de procurer la supériorité à son fils dans ces moments décisifs, ne put s'empêcher de l'assister de troupes & d'argent. Quand ensuite il voulut marcher au secours de Perpignan, il se trouva si pauvre, qu'il ne put payer le muletier qui portoit ses équipages, qu'en lui abandonnant une de ses robes: les troupes qu'il conduisoit se dissiperent. La ville étoit réduite à une si affreuse disette, qu'une mere ayant vu mourir de faim un de ses enfants, fit bouillir ses chairs pour prolonger par ce mêts abominable la vie de celui qui lui restoit encore. Les habitants capitulerent & obtinrent pour tous ceux qui ne voudroient pas rester,

Réduction de Perpignan.

Manusf. de le Grand.

une entiere liberté de se retirer sur les terres du roi d'Aragon. Louis extrêmement irrité contre cette ville rebelle, & voulant en faire un exemple éclatant, destinoit au supplice ou aux fers ses plus riches citoyens & la principale noblesse des environs; mais les généraux François plus attentifs à s'enrichir qu'à servir la vengeance du monarque, vendoient l'impunité à tous ceux qui avoient de quoi l'acheter. Il étoit même à craindre qu'en prenant sous leur sauve-garde un trop grand nombre de gens mal intentionnés, ils ne fournissent au roi d'Aragon un moyen d'exciter une nouvelle révolution. Louis fit partir promptement le seigneur du Bouchage pour régler, conjointement avec le cardinal d'Albi, tout ce qui concernoit l'administration & la sûreté de la province : il permit au cardinal de prendre pour lui tous les bénéfices de la province qui lui conviendroient; il lui recommanda de donner à des François ceux qu'il ne prendroit pas; *& s'il y a*, écrivoit-il, *quelque mauvais bénéfice par de-çà, qu'il le promette* (aux naturels du pays), *& puis*

Ann. 1475.

qu'il n'en tienne rien & qu'il en laisse
Ann. 1475. *faire le roi lequel y remédiera bien.* La lettre que le monarque écrivit quelque temps après à du Bouchage au sujet d'Yvon du Fou l'un de ses généraux, est plus singuliere encore, & peint à merveille son caractere artificieux & vindicatif. » Monsieur » du Bouchage mon ami, j'ai reçu » vos lettres, vous ne vous devez » point émerveiller, si je fus bien » courroucé quand je reçus les lettres » de ce traître messire Yvon : toute- » fois vous n'y avez rien trouvé que » je ne vous eusse bien dit avant la » main.... Messire Yvon est un des » plus malicieux traîtres de ce royau- » me, & considérez que vous allez » pour me servir & qu'il vous faut » être plus malicieux que lui, si vous » me voulez bien servir en ceci & » vaincre par-sur lui.... endormez- » les de paroles le mieux que vous » pourrez & y faites tous les appoin- » tements que vous pourrez, vaille » que vaille, pour les amuser d'ici » à l'hiver : & si j'ai quelque treve, » & que je y puisse aller, & Dieu » me soutient & Madame & Mon- » sieur S. Martin, je irai en personne

Ann. 1475.

» mettre le remede ; & toutefois si
» vous pouvez le faire dès à présent,
» oncques homme ne me fit si grand
» service.... Monsieur du Bouchage
» mon ami, faites écrire en beau pa-
» pier tous ceux qui ont été ou se-
» ront désormais traîtres dans la ville
» comme ils sont à mais dedans le pa-
» pier rouge, & les laissez à Bousile,
» au Poulailler ou à celui que vous
» laisserez gouverneur par-delà, afin
» que si d'ici à vingt ans il y en re-
» tourne nuls, qu'ils leur fassent tran-
» cher les têtes «. Le monarque donna lui-même le modele de cette liste de proscription, & prit soin de noter quelques-unes des principales victimes qu'il avoit dessein d'immoler à son ressentiment : Ortossa, *très-mauvais ;* Vine, *grand traître ;* Maure, *ce fut chez lui que se forma la conspiration*, *&c.* Pour mieux assurer sa vengeance, il donna au commandant la dépouille de tous ceux qu'il feroit périr. Heureusement pour la province & pour le roi lui-même, Bousile qui fut nommé gouverneur, avoit des principes d'honneur & d'humanité : il eut horreur de ces ordres sanguinaires, &

Ann. 1475. sacrifia sans peine son intérêt personnel & peut-être même la faveur de son maître au plaisir de sauver la vie à un grand nombre de malheureux. Il écrivit à Louis que si son intention avoit été de faire de la province un désert, il auroit dû se dispenser de lui en donner le gouvernement ; que les infortunés citoyens de Perpignan n'avoient déja que trop souffert pour un crime dont ils étoient la plupart innocents ; que les coupables avoient pris la fuite, & que pour s'assurer de l'obéissance de ceux qui restoient, il falloit les gagner par la douceur & non les effaroucher par l'appareil révoltant des supplices. Louis céda aux remontrances de Boufile, & la province demeura tranquile. Dom Juan hors d'état de rien entreprendre, conclut avec la France une trève de six mois, & Louis à la faveur de cette trève retira du Roussillon la plus grande partie de ses troupes, pour les employer dans des endroits où leur présence alloit devenir nécessaire.

La prise de Perpignan, dans un temps où l'on croyoit la France à la veille d'être écrasée, rétablit la répu-

tation de Louis dans toute l'Europe & ſur-tout en Italie. On augura favorablement d'un prince qu'aucun péril ne décourageoit. Un nouvel avantage, quoique peu important en lui-même, acheva d'affermir ces heureuſes diſpoſitions, & acquit au roi un grand nombre de partiſans au-delà des monts. Guillaume de Caſenove, vice amiral de Normandie, connu dans notre hiſtoire ſous le nom d'amiral Coulon, s'étoit rendu formidable ſur toutes les mers de l'Europe, où il exerçoit le métier d'armateur : dans une de ſes courſes il s'empara de deux riches frégates chargées pour le compte des plus riches négocians de Naples, de Florence & de pluſieurs autres villes d'Italie, qui tous ſolliciterent vivement la reſtitution de cette importante priſe. Louis qui vouloit exciter l'émulation dans tous les genres, & qui craignoit de mortifier Coulon en le condamnant à une reſtitution, fit eſtimer la priſe, & ſe chargea lui-même d'indemniſer les marchands intéreſſés : il leur aſſigna des payements ſur différentes branches de ſon revenu juſqu'au parfait rembourſement de leur capital, &

ANN. 1475.

Amiral Coulon, célébre armateur.

Manuſ. de le Grand.

ANN. 1475.

par cette politique adroite il les rendit ſes penſionnaires & ſes créatures, ſans qu'ils s'en doutaſſent. Ferdinand roi de Naples fut ſi ſenſible au procédé de Louis, qu'il lui écrivit ſur-le-champ qu'après ce trait de généroſité, il ne balanceroit pas un moment à ſe déclarer en ſa faveur, ſi le prince Frédéric ſon fils n'étoit alors à la cour de Bourgogne, dans l'eſpérance d'épouſer l'héritiere de cette illuſtre maiſon : mais que s'il venoit à s'appercevoir qu'il étoit trompé par le duc, il romproit ouvertement avec lui ; que dès ce moment il alloit travailler à changer en une ſolide paix la trève qui ſubſiſtoit entre l'Aragon & la France, *puiſqu'après tout l'amitié d'un ſi grand roi valoit bien les comtés de Rouſſillon & de Cerdaigne.*

L'empereur & les princes de l'empire arment contre le duc de Bourgogne.
Comines.
Meyer.
Hiſt. d'All.

Pendant que Louis mettoit à couvert ſes frontieres, & ſe fortifioit par de nouvelles alliances, Charles attaché depuis plus de ſix mois au ſiége de Nuits, conſumoit inutilement ſes forces, & augmentoit le nombre de ſes ennemis. Les villes Impériales étroitement unies entre elles avoient armé les premieres

en faveur de Cologne, & pressoient Frédéric de rassembler promptement toutes les forces de l'Empire. Louis d'un autre côté, quoiqu'il eût refusé quelque mois auparavant de prendre aucun engagement avec l'Empereur, ne vit pas plutôt Charles attaché au siége de Nuits, qu'il envoya des ambassadeurs en Allemagne pour renouer le traité de ligue qu'on lui avoit offert, promettant de joindre vingt mille hommes de bonnes troupes à l'armée de l'Empire, dès qu'elle seroit entrée sur les terres de l'Electorat de Cologne. Frédéric ne put résister à tant de sollicitations, il se mit en marche : mais comme il craignoit que cette expédition ne diminuât considérablement ses trésors, il ne tarda pas à écrire aux habitants de Cologne *qu'il étoit arrêté dans Ausbourg, & qu'il se verroit forcé d'y rester jusqu'a ce qu'il eût payé la dépense qu'il y avoit faite.* Les villes Impérales, pour lever cet obstacle, se chargerent de défrayer l'empereur : enfin ce prince arriva. Mais quoiqu'il commandât une armée deux fois plus forte que celle de Charles, il n'eut pas le courage de l'attaquer,

ANN. 1475.

Ann. 1475. & sembla ne s'être approché que pour être témoin de la réduction d'une place qu'il venoit secourir : en même-temps, comme si ces forces n'eussent pas suffi, il fit sommer Louis de fournir les vingt mille hommes qu'il avoit promis. Celui-ci n'avoit garde de se dégarnir d'une portion si considérable de ses troupes, sur-tout ne sachant point encore dans quelle province de France les Anglois feroient leur descente. Il tâcha de persuader à l'empereur que la levée du siége de Nuits ne devoit point être leur principal objet ; qu'il falloit profiter de l'occasion qui s'offroit de détruire un voisin trop redoutable, & d'assurer pour jamais la tranquilité de l'Europe : qu'ils étoient assez forts l'un & l'autre pour l'attaquer chacun de son côté & le dépouiller ; que Frédéric auroit pour sa part les terres qui relevoient de l'Empire, tandis que de son côté il se mettroit en possession des provinces qui relevoient de la couronne de France. Frédéric ne se laissa point éblouir par ce magnifique projet, il découvrit l'artifice de Louis : comme l'armée Impériale étoit la plus avan-

tée, ç'eût été fur elle que feroient tombés les premiers coups, & le roi auroit attendu l'événement du combat pour prendre fon parti. L'empereur répondit aux ambaffadeurs François qui lui propofoient ce traité de partage, par l'apologue *de l'ours & des chaffeurs*, que l'inimitable la Fontaine a mis en vers, mais dont Frédéric fut le premier inventeur. Ann. 1475.

Louis n'efpérant plus d'engager l'empereur à commencer les hoftilités, voulut effayer s'il ne réuffiroit pas mieux auprès du duc de Bourgogne lui-même, & s'il ne pourroit pas le porter à s'attacher à l'armée de l'Empire, pendant que de fon côté il fe vengeroit d'Edouard & du duc de Bretagne : le connétable fut le médiateur de cette négociation ; il envoya des députés à Charles pour lui propofer de renouveler avec le monarque la trève qui étoit près d'expirer, ou même pour la changer, fi ce dernier parti lui plaifoit davantage, en une paix folide & durable. » Je ne conçois pas, répondit Char-» les, comment le roi ofe me pro-» pofer la paix tandis qu'il partage » déja mes Etats avec l'empereur &

ANN. 1475. » les princes de l'Empire : croit-il » donc que j'ignore qu'ils doivent » tenir une *journée* à Metz pour ré- » gler de concert leur attaque? Le » roi m'a souvent pris au dépourvu; » cependant jusqu'à ce jour il n'a pas » retiré de grands avantages de tou- » tes ses ruses : avec mes seules forces » j'ai passé la Somme, & je suis allé » lui présenter la bataille sous les » murs d'Amiens sans qu'il ait osé » l'accepter. Depuis ce temps encore » j'ai porté le ravage dans ses pro- » vinces ; j'ai pénétré dans la Nor- » mandie, & jamais il ne s'est pré- » senté pour me disputer le passage. » Que ne dois-je donc pas espérer » aujourd'hui qu'Edouard que j'ai ré- » tabli sur le trône d'Angleterre, » vient se joindre à moi ; que le duc » de Bretagne, le roi d'Aragon, la » maison de Savoie, le duc de Mi- » lan, les rois de Hongrie & de Na- » ples, les Vénitiens & l'électeur » Palatin, ont conjuré la perte de ce » commun ennemi ? Vainement il » compte sur la faveur des Alle- » mands, il doit les connoître ; ils se » font si peu de scrupule de manquer » à leurs engagements, que la *foi Al-*

lemande eſt paſſée en proverbe. Me voyant donc appuyé par un ſi grand nombre d'alliés, & le trouvant au contraire ſi dépourvu de toute eſpece de ſecours, pourquoi irois-je conclure avec lui ou une paix ou une trève? Je ſuppoſe cependant que je puiſſe m'y réſoudre, par quels moyens m'aſſurera-t-il qu'il tiendra déſormais ſes engagements? N'avoit-il pas juré le traité de Péronne ſur l'autel de Notre-Dame de Lieſſe? De quelle encre, ſur quel parchemin faudra-t-il écrire les traités qu'on formera dorénavant avec lui? de quelle cire les ſcellera-t-on? par quel Dieu jurera-t-il, dont il n'ait déja mérité la colère? Si quelque choſe, ajouta-t-il, pouvoit m'induire à faire une trève, ce ſeroit le deſir » que j'ai toujours eu de tourner mes » armes contre les infideles pour la » défenſe de notre ſainte religion; » ſi donc il deſire que nous faſſions » enſemble ou paix ou trève, qu'il » commence par me rendre Amiens » & Saint-Quentin, & qu'il com» prenne dans le même traité les » rois d'Angleterre, d'Aragon, & le

Ann. 1475.

» duc de Bretagne, mes fidéles alliés.
Ann. 1475. » Dites ces choses de ma part au » connétable, & si bon lui semble, » qu'il les fasse savoir au roi «.

La lettre que Charles écrivit quelque temps après au connétable, étoit beaucoup moins vive : il s'engageoit, moyennant la restitution d'Amiens & de Saint-Quentin, à signer une nouvelle trève avec le monarque, sans y comprendre ses alliés. Louis qui doutoit de la sincérité de cette promesse, & qui ne se trouvoit pas dans une situation aussi déplorable que le duc se l'imaginoit, ne songea plus qu'à se mettre en état de commencer la guerre à l'expiration de la trève. Comme si toutes les forces de la France, de l'Allemagne, & de la Suisse, n'eussent pas encore suffi pour abattre son rival, il lui suscita un nouvel ennemi moins dangereux en apparence, mais qui, par la position de ses Etats, pouvoit beaucoup l'incommoder : c'étoit le jeune René duc de Lorraine, déja mécontent de la maniere dont Charles s'y étoit pris pour lui faire signer un traité désavantageux. Louis, pour aigrir encore davantage l'esprit du

jeune René, lui montra une carte du prétendu royaume de la Gaule Belgique, où la Lorraine étoit comprise. René se sentant appuyé des forces de la France & de l'Empire, se saisit de la ville de Pierrefort dans le Luxembourg, & envoya un héraut au camp de Nuits, pour défier le duc de Bourgogne. Le héraut fut introduit, & jeta, suivant l'usage, un gantelet ensanglanté. Charles cachant sous une joie apparente, le secret dépit que lui causoit cet affront, fit donner au héraut douze florins & une de ses robes, pour la bonne nouvelle qu'il lui apportoit. Dans sa colère il envoya ordre à Dufai, gouverneur du Luxembourg, de faire écarteler tous ceux qui s'étoient trouvés dans Pierrefort, lorsque René s'en étoit mis en possession. Cette fureur barbare ne garantissoit pas ses provinces déja entamées par les François : Louis, à l'expiration de la trève, fit avancer toutes ses forces sur les frontieres, & enleva sans beaucoup de résistance le Tronquoi, Montdidier, Roie, Brai-sur-Somme. Corbie se défendit quelque temps : Contai qui commandoit dans cette

ANN. 1475.

Charles défié par le duc de Lorraine.
Dom Calmet, hist. de Lorr.

ANN. 1475.

place, n'ayant aucun espoir d'être secouru, fit une capitulation honorable, & la rendit au roi. L'armée françoise pénétra ensuite dans l'Artois, prit & brûla un grand nombre de châteaux, & s'avança jusques sous les murs d'Arras. Il y avoit dans cette capitale une garnison nombreuse qui ne pouvant souffrir cette bravade, sortit pour charger un parti de François. Ceux-ci feignirent de prendre la fuite, & attirerent les Bourguignons dans une embuscade où ils périrent presque tous. Jacques de saint Paul, frere du connétable, Carenci, Courtrai, d'Enquesme furent faits prisonniers : de si tristes nouvelles irritoient Charles, sans pouvoir l'arracher du siége de Nuits, commencé depuis dix mois, & continué sans interruption, sous les yeux de l'empereur & de toutes les forces de l'empire. Il pressoit Edouard d'accélérer sa descente, promettoit aux gouverneurs de ses provinces & aux commandants de ses places de voler incessamment à leur secours ; mais il ne pouvoit se résoudre à lever le siége d'une place qui lui avoit déja tant

tant coûté. L'armée Françoiſe eût fait des progrès plus conſidérables, ſi Louis avoit été en garde contre la perfidie du connétable : celui-ci fit donner avis au roi qu'Edouard étoit en mer, & venoit fondre ſur la Normandie. Cette nouvelle paroiſſoit très-vraiſemblable : Louis la crut, retira ſes troupes de l'Artois, & les conduiſit en Normandie : arrivé dans cette province, il n'y vit rien qui lui annonçât la deſcente des Anglois : il les attendit pendant plus d'un mois, mais toujours inutilement. Edouard, malgré les conſeils du duc de Bourgogne, avoit réſolu de faire à Calais ſon débarquement. ANN. 1475.

Louis étoit à Rouen, lorſqu'on lui amena Guillaume de Châlons, prince d'Orange : Grolée qui l'avoit fait priſonnier, lorſqu'il traverſoit le Dauphiné pour aller ſervir le duc de Bourgogne, le vendit au roi pour la ſomme de quarante mille écus. Ce prince qui ne pouvoit rendre au roi une ſi forte rançon, prit le parti de traiter avec lui, & lui céda pour lui & ſes ſucceſſeurs les dauphins de Viennois, tout droit de fief, hommage-lige, ſerment de fidélité, &

Principauté d'Orange réunie au Dauphiné.

La Piſe, hiſt. d'Orange.

Le Grand.

toute ſuzeraineté avec reſſort au
Ann. 1475. parlement de Grenoble, ſur la ſeigneurie & principauté d'Orange, à condition qu'il demeureroit quitte de ſa rançon. Le roi reçut en même-temps ſon hommage, & lui permit de pouvoir ſe dire, comme auparavant, *par la grâce de Dieu, prince d'Orange:* de battre monnoie, à condition qu'elle ſeroit du même poids & de même aloi que celle qui avoit cours en Dauphiné : de faire grâce, excepté pour les crimes d'héréſie & de léſe-majeſté: il conſerva aux habitants leurs exemptions & leurs priviléges.

Cette acquiſition facile ne conſoloit point Louis, d'avoir été la dupe du connétable : le deſir qu'il avoit déja de ſe venger de ſes perfidies, s'accrut par la découverte qu'il fit de quelques-unes de ſes intrigues. Il fut informé que le connétable preſſoit vivement le duc de Bourbon & le duc de Nemours d'armer leurs vaſſaux, pour ſe joindre à l'armée des confédérés. Louis avoit d'autant plus de ſujet de s'alarmer que, n'ignorant pas les anciens mécontentements du duc de Bourbon, il avoit cru que pour s'aſſurer de lui dans une con-

jončture ſi délicate, il n'avoit pas de meilleur parti à prendre que de lui confier le commandement de l'armée qui devoit entrer dans le duché de Bourgogne. A quoi devoit-il donc s'attendre, ſi le duc écoutant les propoſitions du connétable, entraînoit par ſon exemple l'armée dans le parti des ennemis ? Bourbon montra dans cette occaſion qu'il avoit le cœur françois, & qu'il étoit aſſez grand pour ſacrifier ſon reſſentiment au bien de la patrie. Il entra en Bourgogne, prit Château-Chinon, & tailla en piéces l'armée du comte de Rouſſi, fils du connétable : le général lui-même reſta priſonnier avec les ſeigneurs de Longi, de l'Iſle, de Montmartin, de Digoigne, de Ragni, de Chaligni, le bailli d'Auxerre, & les deux fils du ſeigneur de Viteaux. Une action ſi déciſive ne raſſura point le roi; il tenta les moyens d'attirer près de lui le duc de Bourbon, mais inutilement: Bourbon qui dans cette rencontre ſervoit la patrie, mais n'aimoit pas le roi, avoit réſolu de ne jamais s'éloigner de ſes terres. Louis voyant le peu de ſuccès de ſes demandes, prit le parti de lui envoyer l'é-

ANN. 1475. vêque de Mende, & ne lui cacha pas combien il étoit alarmé du commerce ſecret qu'il entretenoit avec le connétable. Bourbon avoua qu'il avoit reçu pluſieurs meſſages de la part du premier officier de la couronne; qu'on l'avoit fortement preſſé de ſe déclarer contre le roi; mais il aſſura, & ſa conduite le prouvoit aſſez, qu'il avoit conſtamment refuſé de prêter l'oreille à toute eſpéce de propoſition contraire à ſon devoir. Il remit à l'évêque le ſcellé du connétable, & continua de veiller à la sûreté de la frontiere.

Le duc de Bourgogne leve le ſiege de Nuits.
Comines. Meyer. Barres Hiſt. d'All. Manuſ. de le Grand.

La nouvelle de cette défaite jeta Charles dans une extrême perplexité; d'un côté il ne pouvoit ſe réſoudre à lever le ſiége de Nuits; encore quinze jours & il ſe voyoit maître de cette place importante: mais d'un autre côté, quinze jours de délai pouvoient lui coûter des provinces, & faire échouer tous ſes projets contre la France. Les Anglois qui s'étoient épuiſés pour faire un formidable armement, & qui conſidéroient que la ſaiſon étoit avancée, menaçoient hautement d'abandonner leur entrepriſe, ſi celui qui les

avoit appelés ne se hâtoit de remplir ses engagements. Dans cet embarras, Charles prêta l'oreille à la proposition que lui fit Forli nonce du pape, de mettre en sequestre la place de Nuits entre les mains du saint pere ou de son légat, jusqu'à ce que le différent qui étoit entre Herman & Robert de Baviere eût été terminé par le jugement du saint siége. Charles accepta un parti qui sauvoit son honneur : le traité fut signé ; mais lorsqu'on croyoit l'affaire terminée, il survint un incident qui faillit à tout rompre. Quelques troupes Allemandes prirent & pillerent les bateaux où étoit la grosse artillerie du duc, & le lendemain ils en brûlerent d'autres : Charles outré de ce procédé, poussa ses sentinelles jusqu'aux portes du camp des Allemands, comme pour les braver ; les Allemands les chargerent, & ne purent les faire reculer ; le duc croyant le combat engagé, passa lui-même la riviere pour voler au secours des siens, & commanda à l'armée de le suivre : avant même qu'elle fût arrivée, il tomba sur les ennemis, en coupa quatre mille, dont trois mille furent

ANN. 1475.

étendus ſur le champ de bataille.

Ann. 1475. L'empereur envoya une heure après offrir au duc de lui rendre ſon artillerie; il la reçut, & les armées ſe ſéparerent. Celle du duc qui avoit ſervi pendant un hiver très-rude, étoit tellement épuiſée, qu'il n'oſa la montrer aux Anglois dans cet état. Il la diſperſa dans le Luxembourg & dans le Hainaut pour s'y rafraîchir pendant quelques mois, & mettre ces provinces à couvert des excurſions des François & du duc de Lorraine. C'étoit ſur-tout ce dernier qui avoit le plus offenſé l'orgueil de Charles; il publia contre lui un ſanglant manifeſte, où il voulut annoncer à l'Europe entiere l'outrage qu'il avoit reçu, & la vengeance qu'il prétendoit en tirer.

Louis n'étoit pas moins irrité contre le connétable dont il connoiſſoit les trahiſons; mais comme du parti que prendroit ce premier officier de la couronne, dépendoit en quelque ſorte le ſalut de la France, le roi ſe garda bien de lui laiſſer rien appercevoir de ſes véritables ſentiments: ſaint Pol demandoit alors le comté de Guiſe qu'on lui avoit promis, ou

un dédommagement suffisant pour ce comté : Louis trouva la demande juste, & promit d'y avoir égard ; il vouloit se servir de cet appas pour attirer le connétable auprès de sa personne. Saint Pol s'obstinoit à demander un serment sur la croix de saint Lo : c'étoit attaquer Louis par son foible ; il ne vouloit pas s'exposer à manquer à ce serment redouté : ainsi perdant l'espoir de se rendre maître du connétable, il ne songea qu'à le tromper ; & tant qu'il eut quelque chose à craindre de la part des Anglois, il le combla de témoignages de confiance & d'amitié.

Les Anglois débarquent à Calais.
Comines.

Edouard n'avoit point douté, qu'aussi-tôt après son débarquement à Calais, il ne trouvât toutes les forces de la Bourgogne prêtes à se mettre en campagne, & à se joindre aux Anglois. Quel fut son étonnement, lorsqu'après quelques jours on lui annonça l'arrivée de Charles lui-même sans suite, & dans l'équipage d'un voyageur ! Il ne put s'empêcher de lui reprocher le peu de soin qu'il prenoit de remplir sa promesse : il lui remontra que la saison étoit

ANN. 1475. avancée; que les Anglois qui ne s'étoient engagés dans cette expédition ruineuse qu'à sa persuasion, se trouvoient à la veille de manquer de tout, & de ne savoir où ils passeroient l'hiver; que déja les murmures éclatoient, & que l'armée menaçoit de repasser en Angleterre. Charles obligé de convenir intérieurement qu'il méritoit ces reproches, crut pouvoir les appaiser, en promettant aux Anglois de les mettre sur-le-champ en possession de la ville de S. Quentin & des autres places du connétable : il venoit d'en recevoir la promesse la plus authentique. On marcha donc de ce côté; mais le connétable qui ne s'étoit pas attendu à se voir si promptement sommé de tenir sa parole, fit tirer le canon sur les Anglois. On crut d'abord qu'il ne vouloit que sauver les apparences en paroissant n'avoir cédé qu'à la force; on continua d'avancer : le feu devint plus vif & plus meurtrier, & le connétable prouva clairement qu'il n'avoit aucune envie de se rendre. Cette aventure irrita fort les Anglois. *Le roi Edouard ni ses gens*, observe Comines, *n'avoient fort pratiqué les faits*

de ce royaume, & alloient plus grossement en besogne : parquoi ne purent sitôt entendre les dissimulations dont on use deçà & ailleurs ; car naturellement les Anglois qui ne sont jamais partis d'Angleterre, sont fort colériques, comme aussi toutes les nations des pays froids. Ils se retirerent dans leur camp fort mécontens du rôle qu'on leur faisoit jouer, & le duc de Bourgogne trop fier pour essuyer tranquilement des reproches, les quitta brusquement ; montrant plus d'ardeur à se venger du duc de Lorraine, qu'à venir les joindre une seconde fois. ANN. 1475.

Sur ces entrefaites arrive à Compiegne un homme qui venoit du camp ennemi, & qui demanda à parler au roi : c'étoit un laquais du seigneur de Grassai pris par les Anglois, & renvoyé sans rançon, suivant l'usage qui se pratiquoit alors de rendre la liberté au premier prisonnier que l'on avoit fait. En quittant le camp des Anglois, il avoit trouvé sur son passage les lords Hovard & Stanlei qui lui avoient fait un petit présent, & lui avoient dit : *Recommandez-nous à la bonne grâce du roi votre maître, si vous pouvez parler à lui* : fier d'une

telle commiſſion, il vouloit à quelque prix que ce fût s'en acquitter ſur l'heure : il étoit nuit ; on le prit pour un eſpion, & avec d'autant plus de fondement que le frere de ſon maître étoit alors au ſervice du duc de Bretagne. Louis ordonna qu'on le mît aux fers, & envoya quelques perſonnes de confiance pour l'interroger : ceux-ci le trouverent ſi ferme dans ſes réponſes, qu'ils conſeillerent au roi de le voir lui-même : il ſe tranſporta donc à la priſon le lendemain matin, & après l'avoir entendu, il ordonna qu'on lui ôtât ſes chaînes, ſans cependant lui rendre encore la liberté. Au ſortir de cet entretien le roi vint ſe mettre à table, mais d'un air ſi diſtrait & ſi rêveur que ceux *qui ne l'auroient connu*, dit Comines, *l'euſſent jugé mal ſage.* Pendant ſon dîner il ſe rappela ce que le héraut d'Angleterre lui avoit dit des diſpoſitions pacifiques de Stanlei & de Hovard : il fait ſigne à Comines de ſe lever de table ; il lui dit à l'oreille qu'il ſe faſſe ſervir à dîner dans ſa chambre ; qu'il lui découvre le laquais de Mérichon maire de la Rochelle, & qu'il le diſpoſe à ſe rendre

ANN. 1475.

Laquais travesti en héraut.
Comines.

au camp Anglois en équipage de hé- raut. Le roi qui n'avoit jamais parlé qu'une ſeule fois à cet homme, lui avoit trouvé de l'intelligence, & jugea que lui ſeul pouvoit s'acquitter de cette importante commiſſion. Comines en jugea d'abord moins favorablement : dès qu'il lui eût dit qu'il falloit ſe diſpoſer à porter la parole de la part du roi de France au roi d'Angleterre, Mérindot, c'eſt ainſi qu'il s'appeloit, ſe crut un homme perdu : il ſe jeta à genoux, & cria miſéricorde. En vain Comines pour le raſſurer, le fait mettre à table avec lui, & lui promet une haute fortune, s'il s'acquitte bien de ſa commiſſion. Mérindot s'imagina toujours qu'on vouloit le ſacrifier, & qu'on ne ſeroit point deſcendu juſqu'à lui, ſi l'on eût pu trouver quelqu'un de plus qualifié qui eût voulu ſe charger de la commiſſion. Comines alla rendre compte au roi des diſpoſitions de Mérindot, & lui nomma d'autres perſonnes qu'il croyoit plus propres à cet emploi : le roi qui ſe connoiſſoit en hommes, s'en tint à ſon premier choix, vint lui-même raſſurer

ANN. 1475.

ANN. 1475. Mérindot, *& fit plus en une parole*, ajoute Comines, *que je n'avois fait en cent.* Lorsqu'il l'eut bien préparé au rôle qu'il devoit faire, il lui fit faire un équipage de héraut, qu'on attacha sur son cheval, en lui recommandant de ne s'en revêtir que lorsqu'il approcheroit du camp Anglois. Ces précautions étoient nécessaires, parce que l'on ne doutoit point qu'il n'y eût à la cour beaucoup de gens dans les intérêts du connétable & du duc de Bourgogne; & si malheureusement ils venoient à savoir ce qui se passoit, ils sacrifieroient tout plutôt que de souffrir que le roi fît son traité avec les Anglois. Ce laquais travesti joua bien son rôle. Admis à l'audience du roi d'Angleterre, il lui représenta que le plus grand desir du roi de France étoit de vivre en paix avec les Anglois; que depuis qu'il étoit monté sur le trône, il n'avoit donné aucun sujet de plainte à cette nation; qu'il n'avoit protégé Warwick, que pour l'opposer au duc de Bourgogne cet éternel ennemi de la concorde & de la paix; que ce duc & ses partisans

n'avoient appelé les Anglois en France, qu'afin de les faire ſervir d'inſtruments à leur ambition, & de les ſacrifier enſuite, comme le prouvoit aſſez la conduite qu'ils tenoient à leur égard; que Louis n'ignoroit pas que l'hiver qui s'approchoit forceroit les Anglois à penſer au retour; qu'il connoiſſoit aſſez bien la conſtitution d'Angleterre pour ſavoir qu'il n'étoit pas impoſſible qu'il ne s'y élevât bientôt une guerre civile; qu'il croyoit même que c'étoit uniquement dans le deſſein de la faire naître, que le duc de Bourgogne avoit attiré en France toutes les forces d'Angleterre; que néanmoins le roi ſon maître bien convaincu que tous les ſouverains avoient un commun intérêt à humilier des ſujets rebelles, & en conſidération des avantages mutuels que la France & l'Angleterre retireroient de la paix, étoit prêt à entrer en négociation, ſi le roi d'Angleterre vouloit envoyer des plénipotentiaires pour régler les articles du traité. Cette propoſition fut reçue avec joie par le conſeil d'Angleterre. Les Plénipotentiaires s'aſſemblerent; c'étoient, de la part du roi,

ANN. 1475.

ANN. 1475.

l'amiral de Bourbon, Saint Pierre & l'évêque d'Evreux; & de la part d'Edouard, Hovard, Chalanguier & le docteur Morton qui fut depuis chancelier d'Angleterre & archevêque de Cantorbery.

Emprunts à Paris.
Manuſ. de le Grand.

Louis augurant bien de ces commencements, ordonna au chancelier Doriole de ſceller du grand ſceau ſix blancs-ſeings en parchemin, qu'il vouloit diſtribuer dans le conſeil d'Edouard pour s'y faire des penſionnaires. Il dépêcha à Paris Doriole, Matthieu Beauvarlet & Michel Gaillard pour trouver de l'argent. Ces trois commiſſaires s'adreſſerent au parlement, & demanderent pour des beſoins preſſans & connus l'argent des conſignations: ils l'obtinrent en paſſant en leur propre & privé nom une obligation de le rendre. Les préſidens de la cour s'obligerent eux mêmes à Jacques Erlan pour la ſomme de deux mille écus, qu'ils délivrerent aux commiſſaires, & ceux-ci s'engagerent envers les préſidens d'acquitter cette ſomme à leurs propres riſques avant le premier Octobre ſuivant. Ces faits & quelques autres de la même nature que nous avons né-

gligé de rapporter, prouvent que le roi n'empruntoit jamais en son nom : ceux qu'il chargeoit de cette commission servoient de caution, & étoient tenus, si le roi ne les remboursoit pas, d'acquitter la somme à leurs propres dépens. Ainsi l'Etat ne contractoit jamais de dettes.

ANN. 1475.

Cet argent arriva fort à propos : les plénipotentiaires avoient déja réglé une trève de sept ans entre les deux couronnes à des conditions plus utiles qu'honorables. Ce traité contenoit plusieurs actes dont il faut rendre compte. Dans le premier, Louis, roi des François, s'engagea de payer à Edouard roi d'Angleterre & de France, & seigneur souverain d'Irlande, soixante mille écus pour les frais de la guerre, à condition que ce dernier repasseroit incessamment en Angleterre ; qu'il ne commettroit aucune hostilité sur les terres de France, & qu'il laisseroit deux seigneurs de sa cour pour servir d'otages, jusqu'à ce que la plus grande partie de son armée fût arrivée en Angleterre. Chacun des deux souverains nomma ceux de ses alliés, auxquels il réservoit le droit d'accéder à cette trève.

Traité avec le roi d'Angleterre. *Comines. Rap. de Thoyras. Hume.*

Ann. 1475. Dans le ſecond acte, les deux rois promettoient de s'aſſiſter mutuellement contre leurs ſujets rebelles, & de ſe donner réciproquement un aſyle, ſi l'un d'eux venoit à être chaſſé de ſes Etats. On régla que dans un an au plus tard, ſe tiendroit une autre conférence, où ſe feroit l'évaluation des monnoies, pour faciliter le commerce entre les deux peuples; que le dauphin épouſeroit la princeſſe Eliſabeth, fille aînée du roi d'Angleterre, & qu'au cas qu'elle vînt à mourir avant la célébration du mariage, il épouſeroit la princeſſe Marie ſa ſœur cadette; que les noces ſe feroient aux dépens du roi qui donneroit ſoixante mille écus, pour l'entretien de la future dauphine, tant qu'elle ſeroit en Angleterre, & la feroit conduire en France à ſes frais.

Par un troiſieme acte, le roi s'obligeoit à donner pendant ſa vie, & celle d'Edouard, cinquante mille écus chaque année, payables moitié à Pâques, & moitié à la Saint Michel.

Enfin on ſtipula dans le quatrieme, la délivrance de Marguerite d'Anjou, toujours priſonniere à la tour de Lon-

dres : Louis s'engagea à donner cinquante mille écus, pour la rançon de cette reine infortunée. Ce trait de généroſité feroit honneur à Louis, ſi la conduite intéreſſée que nous lui verrons tenir envers les parents de Marguerite, ne donnoit lieu de ſoupçonner qu'il ne la délivra que pour ſe faire ſubſtituer à ſes droits.

ANN. 1475.

Entrevue des deux rois à Pecquigni. *Comines.*

Les deux rois parfaitement réconciliés par ce traité, eurent envie de ſe voir : Pecquigni fut choiſi pour le lieu de l'entrevue : on dreſſa ſur la riviere de Somme un pont, au milieu duquel on pratiqua une loge qui en occupoit toute la largeur ; cette loge étoit partagée par de gros treillis de bois, dont les ouvertures étoient aſſez grandes pour paſſer le bras, *comme l'on fait*, dit Comines, *aux cages des lions.* Le pays, pour arriver au lieu de cette entrevue, étoit beau & découvert du côté de la France ; au contraire le chemin par où venoit le roi d'Angleterre, devenoit plus difficile, à meſure qu'on approchoit de la riviere : il falloit paſſer ſur une chauſſée étroite, entre deux grands marais : pour peu qu'Edouard eût eu quelque doute ſur la foi de Louis,

Ann. 1475. il ne se seroit jamais engagé dans ce défilé. *Les Anglois*, observe à cette occasion Philippe de Comines, *ne sont pas si subtils en traités & appointements, comme sont les François, & quelque chose que l'on en dise, ils vont assez grossement en besogne ; mais il faut avoir un peu de patience, & ne débattre point colériquement avec eux.*

Louis arriva le premier à la loge; le roi d'Angleterre qui en fut averti par un lord qu'il y avoit envoyé, s'y rendit avec une suite nombreuse. En approchant, il mit un genou presqu'en terre, sa barrette à la main : le roi lui rendit le salut ; ils passerent les bras entre les barreaux, & s'embrasserent : Louis prenant la parole dit : *Monsieur mon cousin, vous soyez le bien venu ; il n'y a homme au monde que je désirasse tant à voir que vous : & loué soit Dieu de quoi nous sommes ici assemblés à si bonne intention.* Le roi d'Angleterre répondit à ce compliment en assez bon françois. Aussi tôt l'évêque d'Eli prit la parole, & débuta par une prophétie, *dont les Anglois*, observe Comines, *ne sont jamais dépourvus.* Cette prophétie disoit, qu'*en ce lieu de Pecquigni se de-*

voit faire une grande paix entre France & Angleterre : ensuite il présenta à Louis la minute de tous les actes du traité, & lui demanda s'il en approuvoit l'écriture & les clauses. Louis ayant répondu qu'il les approuvoit, on apporta un missel & des reliques, & les deux rois étendant la main, jurerent d'observer toutes les conditions du traité. Après cette cérémonie, Louis voulant égayer la conversation, dit à Edouard : » qu'il falloit qu'il vînt se » promener à Paris, qu'il y trouve» roit de jolies femmes, & que s'il » se passoit quelque chose qui ne fût » pas tout-à-fait dans les regles, il » lui donneroit pour confesseur le » cardinal de Bourbon qui ne lui re» fuseroit pas l'absolution ». Edouard goûta la plaisanterie ; car *il savoit bien que le cardinal étoit bon compagnon* [a]. ANN. 1475.

a Ce cardinal étoit Charles de Bourbon, frere puîné de Jean II duc de Bourbon. Dès l'âge de neuf ans, il avoit été nommé à l'archevêché de Lyon, il y joignit ensuite l'archevêché de Bordeaux, l'évêché de Poitiers & plusieurs riches abbayes : il portoit pour devise une main tenant une épée flamboyante, avec cette légende très-peu ecclésiastique : *nespoir ne peur*.

Ann. 1475. Après plufieurs autres propos du même genre, le roi fit figne aux feigneurs François de fe retirer, les Anglois en firent autant : Louis demanda quelle conduite il devoit tenir envers le duc de Bourgogne, s'il refufoit d'accéder à la trève. Edouard ne parut pas prendre un intérêt bien vif aux affaires de ce prince. Louis n'avoit mis en avant le duc de Bourgogne, que pour faire tomber adroitement la converfation fur le duc de Bretagne, & fonder à cet égard les difpofitions du roi d'Angleterre; mais il n'eut pas lieu de s'applaudir de fa découverte : Edouard protefta qu'il n'avoit jamais connu d'allié plus fidele, & qu'il ne fépareroit jamais fes intérêts de ceux du duc : Louis n'infifta pas ; il fit rentrer la compagnie : un moment après les deux rois fe féparerent : Edouard fe retira dans fon camp, *où l'on envoyoit de la maifon du roi tout ce qui lui faifoit befoin, jufqu'aux torches & aux chandelles.*

Louis, en retournant à Amiens, dit à Comines fon confident, que deux chofes lui avoient déplu dans

cet entretien : premiérement la maniere dont le roi d'Angleterre avoit pris le compliment peu ſincere qu'il lui avoit fait de venir ſe promener à Paris : *C'eſt un très - beau roi*, observoit Louis, *il aime fort les femmes, il pourroit trouver quelque affectée à Paris qui lui ſauroit dire tant de belles paroles, qu'elle lui feroit envie de revenir. Je ſuis bien aiſe*, ajoutoit-il, *de l'avoir au-delà de la mer, pour frere & ami; mais la compagnie n'en vaut rien : ſes prédéceſſeurs n'ont été que trop long-temps à Paris & en Normandie; il eſt bon que la mer nous ſépare.* Secondement le roi étoit piqué de la fermeté qu'Edouard avoit montrée pour les intérêts du duc de Bretagne : il le fit encore ſonder ſur cet article par le ſeigneur du Bouchage, mais avec auſſi peu de ſuccès : Edouard témoigna que, dès qu'on attaqueroit le duc, il armeroit pour ſa défenſe. ANN. 1475.

La peur qu'avoit Louis d'avoir fait naître à Edouard le deſir de voir Paris, n'étoit que trop bien fondée. Dès le même jour, on vit arriver dans Amiens quatre ſeigneurs Anglois qui venoient ſouper avec le roi.

Ann. 1475.

Hovard, l'un des quatre, croyant faire ſa cour, lui dit pendant le repas, que s'il deſiroit ſincérement de voir Edouard à Paris, il ſe croyoit aſſez de crédit pour engager ſon maître à faire ce voyage. Louis fit ſemblant de ne pas l'entendre, & parla d'autre choſe. Après le ſouper, Hovard revint à la charge, & renouvela ſes offres : Louis ne put alors ſe diſpenſer de lui répondre qu'il étoit fâché de ne pouvoir faire à Edouard les honneurs de cette capitale, tant que le duc de Bourgogne auroit les armes à la main.

Moyens qu'employe Louis pour ſe concilier les Anglois. *Comines.*

Depuis le premier moment que Louis étoit entré en négociation avec Edouard, il n'avoit oublié aucune des attentions propres à ſe concilier l'amitié des Anglois. Il avoit fait conduire dans leur camp trois cents chariots des meilleurs vins de France, & avoit donné ordre qu'on reçût dans Amiens tous les Anglois qui ſe préſenteroient pour y entrer armés ou non armés ; qu'on ſe gardât bien de leur rien refuſer dans les auberges, & qu'on ne leur demandât point d'argent ; que le roi ſe chargeoit de la dépenſe. Cette permiſ-

ſion trop générale lui cauſa dans la ſuite une vive inquiétude, l'accœuil qu'on fit aux premiers qui ſe préſenterent, en remplit bientôt la ville. Torci ayant pris la liberté de repréſenter au roi les dangers de cet excès de complaiſance envers d'anciens ennemis à peine réconciliés, fut ſi mal reçu, que perſonne n'oſa plus s'expoſer au même traitement; cependant le déſordre augmentoit, & un matin l'on vint dire à Comines qu'il y avoit bien neuf mille Anglois dans la ville: c'étoit le jour de la fête des Innocents, & Louis qui n'étoit pas exempt des ſuperſtitions populaires, ne vouloit entendre parler ce jour-là d'aucune affaire importante. « Je » me déliberai, dit Comines, pren- » dre l'aventure de lui dire, & en- » trai en ſon retrait pendant qu'il » diſoit ſes heures, & lui dis: *Sire,* » *nonobſtant qu'il ſoit le jour des In-* » *nocents, ſi eſt-il néceſſaire que je vous* » *die ce que l'on m'a dit*, & lui contai » au long le nombre qui y étoit & » toujours en venoit, & tous armés, » & que nul ne leur oſoit refuſer la » porte, de peur de les mécontenter: » ledit ſeigneur ne fut point obſtiné;

ANN. 1475.

Ann. 1475. » mais toſt laiſſe ſes heures, & me » dit qu'il ne falloit point tenir la » cérémonie des Innocents ce jour, » que je montaſſe à cheval, & tâ- » chaſſe de parler aux capitaines » Anglois, pour voir ſi les pourions » faire retirer, & qu'il viendroit » bientôt à la porte après moi. . . Le » roi envoya après moi monſeigneur » de Gié, nous entrâmes en une » taverne où jà y avoient été faits » cent & onze écots, & n'étoit pas » encore neuf heures du matin : la » maiſon étoit pleine ; les uns chan- » toient, les autres dormoient & » étoient ivres : quand je connus cela, » il me ſembla qu'il n'y avoit point » de péril, & le mandai au roi, le- » quel vint incontinent à la porte » bien accompagné : ſecrétement fit » armer deux ou trois cens hommes » d'armes, ès maiſons de leurs capi- » taines, & aucuns en mit ſur le por- » tail par où ils entroient. Le roi fit » apporter ſon dîner dans la loge des » portiers, & fit dîner pluſieurs gens » de bien des Anglois avec lui. Le » roi d'Angleterre fut averti de ce » déſordre, & en eut honte, & » manda au roi qu'on commandât

» que

» que l'on ne laiſsât nul entrer. Le » roi fit réponſe que cela ne feroit- » il jamais, mais s'il plaiſoit au roi » d'Angleterre qu'il envoyât de ſes » archers, & qu'eux-mêmes gardaſſent » la porte. Ainſi fut fait, & beaucoup » d'Anglois s'en allerent hors de la » ville. Ann. 1475.

Pendant que le ſoldat ſe livroit à une joie inſenſée, pluſieurs des principaux officiers de l'armée murmuroient contre Edouard qui, ſacrifiant les intérêts de l'Etat à un gain ſordide, perdoit une occaſion unique de revendiquer les anciens droits de ſa couronne. Le duc de Gloceſter lui-même, quoique frere d'Edouard, ne diſſimuloit point ſon mécontentement. Louis en fut informé, l'attira auprès de lui, & le rendit en peu de temps un des plus zélés partiſans de la trève.

Bretailles, gentilhomme gaſcon, attaché au ſervice du roi d'Angleterre, vint voir Comines qu'il connoiſſoit depuis long-temps, & lui dit: *Je m'imagine que les François vont bien rire à nos dépens.* Comines qui trouva la matiere délicate, lui demanda combien Edouard avoit gagné de

batailles ? *Neuf*, répondit-il, *où il*
Ann. 1475. *s'est trouvé en personne : & combien en a-t-il perdu*, repartit Comines ? *une seule*, dit Bretailles, *celle que vous venez de lui enlever ; mais je trouve cette défaite si honteuse qu'elle efface à mes yeux la gloire des neuf victoires.* Comines ne manqua pas de faire part au roi du discours de Bretailles : *C'est un dangereux babillard*, dit Louis. *Il faut lui fermer la bouche :* il l'envoya inviter à dîner, & lui fit des offres, s'il vouloit revenir dans sa patrie : n'ayant pû le déterminer à prendre ce parti, il lui donna mille écus, & promit d'avancer ses freres qui étoient en France.

Louis qui connoissoit son penchant à la raillerie, s'étudioit à ne rien laisser appercevoir qui pût faire soupçonner le mépris que lui inspiroit la conduite d'Edouard : il se dédommageoit quelquefois de cette contrainte, lorsqu'il se trouvoit au milieu de ses confidens. Il plaisantoit un soir sur les pipes de vin & les autres bagatelles avec lesquelles il chassoit les Anglois du royaume, lorsqu'en tournant la tête, il apperçoit un homme dans le coin de son cabi-

net : surpris de le voir, ne sachant comment il s'étoit introduit, & ne doutant point qu'il n'eût tout entendu, il s'avance vers lui, & lui demande qui il est, d'où il vient, & ce qu'il demande ? Celui-ci répondit qu'il étoit un marchand gascon, établi à Londres ; qu'il supplioit le roi de lui permettre de tirer du royaume une certaine quantité de vin, sans payer les droits accoutumés. Louis voulut savoir en quel état étoit sa fortune à Londres, & apprenant qu'elle étoit modique, il exigea qu'il ne mît jamais le pied en Angleterre, lui conféra un office dans la Guienne, & lui donna mille francs pour faire revenir sa femme en France, à condition qu'il n'iroit pas la chercher. *Ainsi le roi se condamna à cette amende, connoissant qu'il avoit trop mal parlé.* Ann. 1475.

Enfin Louis n'épargna rien pour gagner tous ceux qui avoient du crédit sur l'esprit d'Édouard. Il offrit un brevet de deux mille écus de pension à Hastings, grand chambellan, qui l'accepta sans hésiter, mais qui, pendant quelques années, refusa d'en donner quittance, ne voulant pas, disoit-il, qu'on trouvât son nom à

ANN. 1475. la chambre des comptes de Paris. Hovard & Stanlei ne furent pas oubliés : ceux à qui il n'offrit pas de pension, reçurent des gratifications ou des présents de vaisselle d'argent : enfin il vouloit, autant qu'il seroit possible, que tout le monde s'en retournât content.

Intrigues du connétable saint Pol. *Comines.*

Tandis que Louis traitoit avec les Anglois, il entretenoit un commerce réglé avec le connétable & le duc de Bourgogne, & s'il ne parvenoit pas toujours à les tromper, il réussissoit du moins à les amuser & à les empêcher de prendre un parti définitif. Le connétable informé trop tard qu'Edouard prêtoit l'oreille aux propositions de Louis, n'oublia rien pour l'en détourner : & comme l'approche de l'hiver décourageoit les Anglois, il leur conseilloit de s'emparer des villes d'Eu & de saint Valeri qui étoient sans défense, de s'y cantonner, & d'attendre tranquillement le retour du printemps : il promettoit alors de leur livrer la ville de Saint-Quentin & toutes les places dont il pouvoit disposer en Picardie. Ce conseil n'étoit pas mauvais; mais depuis l'aventure de Saint-

Quentin, on comptoit peu sur ses promesses. Ne pouvant donc réussir auprès d'Edouard, il prit le parti de s'adresser à Louis lui-même, & ne supposant pas qu'il pût renvoyer à si peu de frais les Anglois dans leur isle, il lui proposoit, pour empêcher leurs pillages & les contenir pendant l'hiver, de leur céder quelques méchantes places d'où il seroit facile de les déloger. Louis informé que Creville & Richer arrivoient de la part du connétable pour lui faire cette proposition, résolut de profiter de la circonstance pour démasquer le connétable aux yeux du duc de Bourgogne, & le perdre sans ressource dans l'esprit de ce prince. A la cour du roi se trouvoit alors le seigneur de Contai serviteur du duc de Bourgogne, lequel avoit été fait prisonnier quelques mois auparavant, & qui avoit la permission de passer librement dans les deux cours pour négocier un accommodement. Le roi lui avoit promis de lui faire grâce de sa rançon, si la paix se faisoit par son moyen : Louis s'entretenoit familiérement avec lui, lorsqu'on lui annonça l'arrivée des deux

ANN. 1475.

ANN. 1475.

députés du connétable ; il le pria de se cacher avec Comines *derriere un grand & viel oslevent* (paravent), *& vint s'asseoir sur un escabeau rasibus de l'ostevent*, ne gardant avec lui que du Bouchage. Creville qui connoissoit le goût du monarque pour la satyre, voulut l'égayer un moment avant que de lui parler d'affaires sérieuses. Il lui raconta donc qu'ils arrivoient de la cour du duc de Bourgogne, & qu'ils l'avoient trouvé dans une furieuse colere contre les Anglois ; que peu s'en étoit fallu qu'ils ne l'eussent déterminé non-seulement à se départir entiérement de leur alliance, mais même à joindre ses forces à celles du connétable, pour les attaquer de concert, & leur couper leur retour à Calais. Creville, pour donner plus de vraisemblance à son récit, se mit à contrefaire le duc de Bourgogne, frappant la terre du pied, jurant par saint Georges, & répétant les termes injurieux que le duc s'étoit permis sur le compte d'Edouard. Louis rioit à gorge déployée ; mais craignant que Contai n'eût perdu quelque chose de cet entretien, il pria Creville de recommencer : *parlez plus haut*, lui

dit il, *je deviens un peu ſourd.* Creville charmé d'avoir trouvé le moyen d'amuſer le monarque, renchérit encore ſur tous les ridicules qu'il avoit donnés au duc. Après cette petite farce, il voulut entamer l'affaire dont il étoit chargé : *cela ſuffit*, dit le roi en l'interrompant, *j'enverrai devers mon frere le connétable, & je lui ferai ſavoir de mes nouvelles.* Après avoir congédié ces députés, il alla tirer de ſon réduit le ſeigneur de Contai, qui ne ſe poſſédoit plus, & qui ne pouvoit revenir de ſon étonnement : il demanda la permiſſion de monter à cheval & courut informer ſon maître de ce qu'il venoit d'entendre. Ann. 1475.

Le connétable apprenant que malgré tous ſes ſoins Edouard avoit ſigné la trève, ne put contenir ſa colere : il lui écrivit une lettre pleine de reproches & d'invectives, l'appellant *un lâche*, *un homme deshonoré*, *un pauvre ſire*, qui s'étoit laiſſé duper par des promeſſes dont on ne ſe ſouviendroit plus, dès que le péril ſeroit paſſé. En même temps il écrivit au roi pour le complimenter ſur la trève, & le ſupplier de ne point

AN. 1475. ajouter foi aux calomnies que ses ennemis ne manqueroient pas de répandre sur son compte : il le conjuroit de mettre sa fidélité à de nouvelles épreuves & de lui permettre d'attaquer les Anglois de concert avec le duc de Bourgogne, qu'il détermineroit facilement à prendre ce parti. Le roi qui s'amusoit alors de l'embarras du connétable, parce qu'il l'avoit mis hors d'état de lui nuire, ne put se refuser à une sanglante équivoque : il lui fit dire que le dernier traité l'avoit parfaitement réconcilié avec Edouard, mais qu'il étoit encore accablé de mille autres affaires, & que pour s'en tirer *il auroit grand besoin d'une bonne tête comme la sienne.* Ennuyé du trop long séjour des Anglois en France, il ne manqua pas de communiquer à Edouard les offres que lui faisoit le connétable. Edouard surpris & indigné de ce dernier trait de perfidie, remit de son côté entre les mains du roi les lettres qu'il avoit reçues de ce perfide & malheureux politique, & hâta son retour en Angleterre.

ANN. 1475.

Trève de Soleure avec le duc de Bourgogne.
Comines.
Meyer.
Le Grand.

Le duc de Bourgogne n'étoit pas moins irrité que le connétable : mais il étoit moins inquiet, parce qu'il pouvoit par ses propres forces balancer la puissance de Louis. Ainsi lorsqu'Edouard, fidele à ses engagements lui fit part de la trève à laquelle il lui avoit réservé le droit d'accéder, Charles répondit aux députés qu'il n'avoit point appelé les Anglois en France pour obtenir une trève, mais uniquement pour leur fournir les moyens de réparer leurs anciennes pertes ; qu'il avoit jugé Edouard digne du rang qu'il occupoit : mais après la conduite qu'il a tenue, ajouta-t-il, il peut partir quand bon lui semblera, & pour lui montrer que je n'ai aucun besoin de son alliance, je m'engage à ne faire ni paix ni trève avec la France, que trois mois après qu'il sera de retour dans ses Etats. Charles ne tint pas exactement cette derniere parole : après s'être fait prier quelque temps, il consentit enfin à nommer des plénipotentiaires. Il fut d'abord question d'une paix décisive, mais ce traité souffroit trop de difficultés : Charles n'y vouloit entendre qu'à condition

qu'on lui rendroit Amiens & Saint-
ANN. 1475. Quentin. C'étoit tout ce qu'il eût pu prétendre après une victoire : ainsi l'on abandonna ce premier projet & l'on s'en tint à une trève de neuf ans. Elle fut conclue le treize septembre à Soleure, petite ville du duché de Luxembourg : cette trève se fit aux dépens des alliés, le connétable fut la premiere victime immolée à la réconciliation des deux princes, il fut déclaré ennemi public : Charles jura de ne lui pardonner jamais & de le livrer au roi, s'il étoit le premier à se saisir de sa personne. Louis à cette condition cédoit à Charles, Saint-Quentin, Ham & Bohain, les trésors & toute la dépouille du connétable. Cette cession dut coûter beaucoup à Louis, mais il pouvoit la faire sans injustice. Il n'en est pas de même de la seconde condition que Charles exigea, c'étoit la promesse de n'assister ni directement ni indirectement le duc de Lorraine. Louis après avoir mis ce jeune prince aux mains avec un voisin trop redoutable, n'eut pas honte de l'abandonner : il promit même de secourir Charles con-

tre l'empereur, la ville de Cologne & leurs adhérens : c'eſt que connoiſſant le génie inquiet & turbulent de Charles, il étoit bien aiſe, pour s'en délivrer, de le mettre aux priſes avec le corps Germanique & de lui ſuſciter de puiſſants ennemis. Edouard qui repaſſoit alors en Angleterre, ayant appris qu'on travailloit à un traité avec le duc de Bourgogne, dépêcha au monarque Thomas de Montgomery, pour lui dire qu'il ne cédât rien à cet orgueilleux vaſſal, & que s'il avoit beſoin du ſecours des Anglois, il repaſſeroit la mer au printemps prochain avec toutes ſes forces pour aider à le réduire. Louis étoit trop ſage pour accepter cette propoſition : en effet quand même Edouard eût été ſincérement diſpoſé à remplir ſa promeſſe, pouvoit-on ſe flatter que la nation Angloiſe ſe prêtât aux caprices de ſon roi ; qu'elle contribuât volontiers à l'accroiſſement d'une puiſſance rivale ? Si les Anglois paſſoient une ſeconde fois en France, qui pourroit aſſurer Louis qu'ils fermeroient toujours l'oreille aux ſolli-

ANN. 1475.

citations du duc de Bourgogne, &
Ann. 1475. qu'ils ne tourneroient pas leurs armes contre leurs prétendus alliés? Louis remercia le roi d'Angleterre de ses offres, fit de riches présents à son député, & pour mieux colorer son refus, il dit que la trève qu'il venoit de conclure avec le duc de Bourgogne n'étoit qu'une suite & une dépendance de celle qu'il avoit déja faite avec le monarque Anglois; que Charles avoit simplement eu la fantaisie de s'en faire expédier un acte particulier, lequel ne changeoit absolument rien aux conditions essencielles du premier traité.

Pendant que le monarque signoit une trève avec le duc de Bourgogne, il prorogea pour un an celle qu'il avoit conclue six mois auparavant avec le roi d'Aragon : trois ou quatre jours après avoir signé cette prorogation, il forma avec le roi de Portugal une ligue offensive & défensive contre le prince Ferdinand & le roi dom Juan son pere, s'engageant à porter ses armes dans le royaume d'Aragon, après qu'Alfonse auroit chassé Ferdinand du royaume de Castille.

Le roi avoit renvoyé les Anglois, s'étoit réconcilié du moins en apparence avec le duc de Bourgogne, avoit mis le connétable dans l'impuissance d'exciter de nouveaux troubles, & même de lui échapper : enfin il venoit par des traités artificieux d'assurer ses frontieres du côté de l'Espagne : de tous ses ennemis il ne restoit plus que le duc de Bretagne avec lequel il n'eût point encore traité. Quoique ce duc eût été compris au nombre des alliés dans les trèves faites avec Edouard & avec Charles, & que le monarque Anglois eût même déclaré que si l'on attaquoit ce fidele allié, il viendroit en personne le défendre, cependant Louis crut devoir profiter des circonstances & exiger de son vassal quelque chose de plus qu'une exacte neutralité. Il envoya en Bretagne le sire de Beaujeu, avec ordre d'informer sur les lieux de tout ce que le duc pouvoit avoir fait ou » entrepris depuis quelque temps » contre la France, des ambassades » qu'il avoit envoyées, de celles qu'il » avoit reçues, des traités qu'il avoit » conclus, ou même projetés, des

ANN. 1475.

Informations contre le duc de Bretagne : traité de Senlis.

Dom Lobineau.

Preuves de Comines.

Ann. 1475. » troupes qu'il avoit levées, & d'a-
» près ce qu'il apprendroit relative-
» ment à ſon artificieuſe conduite,
» de lui parler plus ou moins forte-
» ment, afin de tirer de lui les plus
» grandes ſuretés pour l'avenir. Le
» roi exigeoit que le duc s'engageât
» par ſerment & ſous peine d'encou-
» rir les cenſures eccléſiaſtiques, non-
» ſeulement de ne faire ni pourchaſ-
» ſer par guerre, par alliance, ni au-
» trement, aucune choſe contre la per-
» ſonne du roi, ni le bien du royau-
» me, mais encore de l'aider & ſe-
» courir envers & contre tous ſans
» excepter perſonne; que l'écrit qu'il
» en donneroit fût confirmé par les
» trois ordres de l'Etat; que les pré-
» lats, barons, nobles & les bonnes
» villes du duché s'obligeaſſent par
» le même acte, qu'au cas que le duc
» vînt contre ſon ſerment, ils ne lui
» adhéreroient point; que même
» ils ſerviroient le roi contre lui;
» & que le duc donnât ſur cela des
» lettres-patentes où il déclareroit
» que le cas arrivant il les tenoit
» quites de l'obéiſſance & fidélité
» qu'ils lui doivent: enfin que pour
» plus de ſureté il envoyât certain

» nombre des principaux du pays,
» en qualité d'otages à la ſuite du roi
» qui ſe chargeroit de fournir à leur
» dépenſe.

Cette ambaſſade étoit bien propre à bleſſer la fierté du duc de Bretagne : mais il étoit coupable, il étoit éloigné de ſes alliés & hors d'état de réſiſter par ſes propres forces à la puiſſance de Louis : il ne chercha donc qu'à fléchir ſa colere & à le déſarmer par une prompte ſoumiſſion. Les plénipotentiaires s'aſſemblerent à l'abbaye de la Victoire, près de Senlis, & convinrent d'un nouveau traité. Le roi oubliant le paſſé promet d'aſſiſter le duc, qui de ſon côté s'engageoit à aider & à ſervir le roi pour la défenſe du royaume envers & contre tous, ſans néanmoins être obligé de ſortir des limites de ſon duché. Le roi maintenoit le duc dans ſes droits & prérogatives, ainſi que faiſoit le feu roi Charles VII, & s'obligeoit à employer toutes ſes forces à le défendre, ſi quelqu'un vouloit l'attaquer : il devoit encore l'avertir de tout ce qui pourroit lui nuire, dès qu'il en auroit connoiſſance : le duc devoit

ANN. 1475. en uſer de même à l'égard du roi ; & l'informer promptement de tous les bruits qui viendroient à ſe répandre, ainſi que des fâcheux ou ſiniſtres rapports qui pourroient lui être faits. Les Bretons au ſervice du roi & les François attachés au duc, devoient être rétablis dans la poſſeſſion tranquille de leurs terres & héritages, le roi n'en exceptoit que d'Urfé & Poncet de la Riviere, auxquels il promettoit d'accorder des lettres particulieres de rémiſſion, mais avec des modifications. Le duc renonçoit formellement à toute alliance avec Edouard, & promettoit de ſervir contre les Anglois, ſi jamais ils revenoient en France.

Quoique dans ce traité, lequel devoit être juré de part & d'autre ſur la vraie croix de ſaint Lo & ſur les reliques de ſaint Hervé & de ſaint Gildas, le roi affectât de ſe ſoumettre lui-même à la plupart des conditions qu'il exigeoit du duc de Bretagne ; il y avoit toujours cette différence, que ſi le roi ne tenoit pas ſes engagements, le duc ne pouvoit l'obliger à les remplir ; au-lieu que ſi le duc ne les rempliſſoit pas à la

lettre, le roi ne manqueroit pas de lui en demander raiſon. Pour adoucir la rigueur de quelques-unes de ces conditions, le roi conféra au duc le titre de ſon lieutenant-général dans tout le royaume : titre que ce dernier n'ambitionnoit pas, & qui en effet ſous un roi tel que Louis, ne pouvoit être regardé que comme une honorable ſervitude.

ANN. 1475.

Invaſion de la Lorraine par le duc de Bourgogne.
Dom Calmet, hiſt. de Lorr. Comines.

Pendant que Louis traitoit avec le Breton, l'impétueux Charles s'apprêtoit à fondre ſur la Lorraine. Depuis long-temps il dévoroit des yeux l'héritage d'un voiſin trop foible pour lui réſiſter, il avoit été défié, rien ne l'empêchoit plus d'aſſurer ſa vengeance : ainſi quoique la ſaiſon fût fort avancée il ne balança pas un moment à ſe montrer ſur la frontiere à la tête de quarante mille combattants. René, hors d'état de réſiſter par lui-même à des forces ſi ſupérieures, & ne ſachant point encore que Louis l'avoit ſacrifié, mit promptement ſes places en état de défenſe & vint lui-même implorer ſa protection : il lui rendit compte de l'invaſion de Charles, &

du péril où se trouvoit la Lorraine. Ann. 1475. Louis traita de visions & de terreur panique tout ce que René put lui dire des desseins du duc de Bourgogne : *Par la paque Dieu*, dit-il, *si je croyois ce que vous me dites, j'irois en personne défendre la Lorraine* : ensuite il l'accueillit froidement. René ne se rebuta point, il revint constamment à la charge, résolu de tout faire & de tout souffrir avant que de quitter la partie. Louis pour se débarrasser de ses importunités, donna ordre à l'amiral de marcher avec huit cens lances au secours de la Lorraine, mais il lui recommanda en particulier de s'arrêter sur la frontiere & de ne rien entreprendre sans de nouveaux ordres. René reconnut enfin qu'on le jouoit, s'épargna des reproches inutiles : jugeant sans doute que sa présence en feroit un assez fort, il revint à la cour résolu d'attendre patiemment tout ce que le sort lui réservoit. Lorsque Louis vit son rival occupé à la conquête de la Lorraine, il jugea que le moment étoit enfin arrivé de perdre le connétable.

Louis de Luxembourg comte de Saint-Pol, issu d'une maison qui avoit autrefois possédé les royaumes de Hongrie & de Bohême, & qui avoit donné des empereurs à l'Allemagne, tentoit de réparer par ses qualités personnelles les torts que la fortune avoit faits à ses peres; guerrier intrépide, grand capitaine, politique consommé, génie ardent & souple, il étoit parvenu aux plus grands honneurs où puisse aspirer un sujet; connétable de France, beau-frere du roi, oncle de la reine d'Angleterre, pere de plusieurs enfans qui déja s'étoient signalés par des exploits, & qui commandoient les armées du duc de Bourgogne, il ne voyoit au dessus de lui que des princes souverains. Mais il ne pouvoit consentir à se voir au second rang; considérant moins ce qu'il étoit que ce qu'avoient été ses ancêtres, il n'aspira qu'à se former une principauté indépendante, & comme il ne pouvoit y parvenir par des moyens légitimes, il mit en usage les armes des foibles, l'artifice & la dissimulation: sa vie fut un tissu de fourberies & d'intrigues. Après avoir

ANN. 1475.
Fin tragique du connétable de saint Pol.
Chron. scand. Manus. de le Grand.

ANN. 1475. trompé long-temps le roi & le duc de Bourgogne, il les vit enfin se réunir pour le détruire, & comme si la nature entiere eût travaillé à sa ruine, il perdit presque dans le même-temps sa femme qui auroit pu lui servir d'appui; il apprit que son frere prisonnier du roi de France, s'étoit attaché au service du monarque pour être dispensé de payer sa rançon; que son fils le comte de Roussi également prisonnier & taxé par Louis à quarante mille écus, languissoit dans les fers sans espoir de recouvrer la liberté; que Genlis & Moui deux de ses principaux officiers, craignant de se trouver enveloppés dans sa disgrâce, venoient de l'abandonner : dans cette affreuse extrémité le connétable sentit qu'il étoit temps de renoncer à ses projets d'indépendance, & ne songea plus qu'à sauver sa vie en se donnant un maître. Il s'adressa à Charles qu'il croyoit généreux, & lui offrit de le rendre maître de toutes ses places, s'il daignoit le prendre sous sa sauve garde & lui accorder sa protection. Charles malgré ses derniers engagements accepta les nouvelles offres du con-

nétable, lui accorda un ſauf-conduit où il lui juroit une entiere ſûreté, & envoya des troupes pour ſe mettre promptement en poſſeſſion de Saint-Quentin. Mais Louis avec ſa vigilance ordinaire prévint l'exécution de ce deſſein; il s'avança bruſquement avec vingt mille hommes ſous les murs de cette ville, où il avoit pratiqué des intelligences. A ſon approche le connétable prit la fuite, & muni du ſauf-conduit de Charles il ſe retira auprès du ſeigneur d'Aimeries gouverneur de Mons. Saint-Quentin ouvrit ſes portes: Ham, Bohain & Beaurevoir, ſuivirent cet exemple. Louis maître de tous les établiſſements du connétable, dépêche à Charles des députés pour le ſommer de remplir ſes engagements; il demande qu'on remette entre ſes mains la perſonne du connétable, & à ce prix il offre de céder à Charles les places dont il venoit de s'emparer. Charles balança long temps entre la paſſion de s'agrandir des dépouilles d'un malheureux, & la honte de livrer un ſuppliant qu'il avoit pris ſous ſa ſauvegarde: il aſſiégeoit alors Nanci; il

Ann. 147

auroit bien voulu attendre pour faire
Ann. 1475. ſa réponſe, qu'il fût maître de cette ville : mais Louis ne lui en donna pas le temps, & envoya ordre à Georges de la Trémouille ſire de Craon, de s'avancer avec ſes gendarmes du côté de la Lorraine. Charles connoiſſant qu'il lui ſeroit difficile d'achever la conquête de cette province, ſi la France s'y oppoſoit, chargea Hugonet & Imbercourt de retirer le connétable des mains d'Aimeries, & de le remettre au bout de huit jours entre les mains des députés du roi. Il comptoit qu'avant l'expiration de ce terme il ſeroit maître de Nanci, & qu'il pourroit envoyer un contre ordre à ſes deux miniſtres : la place tint quelques jours de plus qu'il n'avoit prévu, le contre ordre arriva en effet, mais trois heures trop tard. Hugonet & Imbercourt, quoiqu'ils ſuſſent combien le duc deſiroit de ſauver la vie au connétable, ſe hâterent d'exécuter l'ordre qu'ils avoient reçu, & ne manquerent pas à le remettre le plutôt qu'ils purent entre les mains de l'amiral de Bourbon & du ſeigneur de Saint-Pierre, qui s'étoient avan-

cés sur la frontiere pour le recevoir : ceux-ci l'amenerent à la bastille, où s'étoient rendus par ordre du roi le chancelier Doriole, le premier président Boulanger, Gaucourt, gouverneur de Paris, plusieurs présidens, conseillers, maîtres des requêtes, & les procureurs & avocats généraux : *je vous remets*, leur dit l'amiral, *Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, pour par la cour être procédé à son procès touchant les charges & accusations qu'on dit être contre lui & en faire tout ainsi que selon Dieu, raison, justice & vos consciences, vous aviserez être à faire.* Le chancelier après avoir recueilli les avis, répondit. *Puisque le plaisir du roi est de remettre le comte de Saint-Pol son connétable, entre les mains de la cour qui est justice souveraine & capitale du royaume, elle verra les charges qui sont contre lui, & lui interrogé, en ordonnera ainsi qu'elle verra être à faire par raison.* Chacun se retira, & le connétable demeura à la garde de Saint-Pierre. A cette occasion les Parisiens firent cette mauvaise pointe, *qu'il y avoit eu guerre*

ANN. 1475.

en paradis, & que ſaint Pierre avoit Ann. 1475. *enchaîné ſaint Paul.*

Le lendemain conformément aux délibérations du parlement, le chancelier, le ſecond préſident, le gouverneur de Paris, & pluſieurs conſeillers, s'étant tranſportés à la baſtille, dirent au connétable qu'il y avoit deux manieres de procéder dans ſon affaire : la premiere ſeroit d'écrire lui-même ſa confeſſion, de l'adreſſer au roi, & d'attendre ſa réponſe : la ſeconde de ſubir des interrogatoires, & de répondre juridiquement ſur tous les cas qui lui étoient imputés. Le connétable après avoir demandé quelque temps pour y penſer, déclara *qu'il aimoit mieux être interrogé ſelon la forme & maniere de procéder en juſtice.* Il ignoroit qu'Edouard & le duc de Bourbon euſſent remis entre les mains du roi ſes lettres & ſon ſcellé, qui devoient fournir contre lui des preuves authentiques qu'il lui étoit impoſſible d'éluder. Convaincu de trahiſon par ſa propre écriture, il crut fléchir le roi & mériter ſa grâce en révélant un nouveau complot formé

formé contre la vie du monarque par le duc de Bourgogne & Hector de l'Ecluse, dont on lui avoit fait part pendant son séjour à Valenciennes. Cette confession tardive n'appaisa pas le monarque; on continua les interrogatoires, & lorsqu'on eut rassemblé toutes les pieces du procès, on chargea Blosset seigneur de Saint-Pierre, d'amener le prisonnier à la chambre criminelle où sa sentence devoit être prononcée. Saint-Pierre entra de grand matin dans la chambre du prisonnier, & le trouvant au lit, il lui dit: *Monseigneur, que faites-vous? dormez-vous? Nenni*, dit le connétable, *long-temps a que ne dormis, mais suis ici où me voyez pensant & fantasiant.* Saint-Pierre lui dit qu'il falloit se lever & venir au parlement; que d'Estouteville, prévôt de Paris, l'attendoit à la porte. Cette nouvelle affligea le connétable; dans son infortune il avoit trouvé une ame sensible & compatissante, c'étoit Lhuillier capitaine de la bastille; il craignoit d'être tiré de ses mains, pour tomber en celles de d'Estouteville son ennemi person-

Ann. 1475.

nel : il n'appréhendoit pas moins de ſe voit inſulté en chemin par le peuple de Paris, qui depuis bien des années le regardoit comme le premier auteur de toutes les guerres qui avoient déſolé le royaume. Il connoiſſoit mal ce peuple ſenſible, généreux & compatiſſant : tant que le connétable avoit joui d'une fortune brillante, on l'avoit chanſonné, on avoit affiché contre lui des placards, il avoit été l'objet de la haine publique ; dès qu'il fut malheureux, il ne trouva plus que de l'intérêt & des larmes ; on trouvoit étrange qu'un premier officier du royaume fût jugé ſans lit de juſtice, & comme le dernier des particuliers ; on vantoit ſa naiſſance, ſes talents, ſa généroſité & juſqu'aux avantages de ſa taille & de ſa figure. Depuis qu'il étoit paſſé au ſervice de France, l'avoit-on vu porter les armes contre le roi ? Lui ſeul avoit long-temps couvert nos frontieres contre toute la puiſſance de Charles ; & s'il eût été auſſi attaché aux ennemis de l'Etat que l'envie l'avoit publié, l'euſſent-ils ſi lâchement abandonné ?

Ann. 1475.

l'euſſent-ils livré eux-mêmes entre les mains d'un roi implacable dans ſa vengeance ? Il avoit eu part à quelques intrigues ; mais y avoit-il beaucoup d'hommes de ſon rang qui fuſſent plus innocents que lui ? les princes du ſang, le propre frere du roi, ne s'étoient-ils pas mis à la tête des factieux ? L'eſprit de révolte étoit devenu un vice commun, inhérent à la conſtitution de la monarchie ; les confidents du roi, ſes propres miniſtres Balue & d'Haraucourt, n'avoient-ils pas abuſé de ſa confiance ? n'avoient-ils pas tramé des intrigues ? cependant on ne s'étoit point porté contre eux aux dernieres extrémités ; on avoit reſpecté leurs jours : le connétable méritoit-il moins d'égards ? Cet infortuné ſeigneur ne s'attendoit point lui-même à être traité avec plus de rigueur : jusqu'alors on avoit épargné les perſonnes de ſon rang ; leur ſang ſembloit avoir acquis le droit de ne pouvoir être répandu que dans les combats ; mais le connétable étoit jugé par les loix, & les loix ſont ſourdes & inexorables : plus l'eſprit de révolte étoit devenu contagieux, plus il im-

Ann. 1475.

portoit de le réprimer par des exemples éclatants. Le connétable arrivé aux degrés du palais, y fut reçu par Gaucourt gouverneur de Paris, & Hesselin prévôt des marchands, qui l'introduisirent à la chambre criminelle. Le chancelier lui dit : *Monseigneur de Saint-Pol, vous avez été par ci-devant & jusqu'à présent réputé le plus sage & le plus constant chevalier de ce royaume ; & puis donc que tel avez été jusqu'à maintenant, il est encore mieux requis que jamais que aiez meilleure constance que oncques vous n'eutes.* On lui demanda ensuite le collier de l'ordre de S. Michel, & l'épée de connétable : il pria Saint-Pierre qui ne l'avoit point quitté, de l'aider à détacher ce collier, le baisa & le remit entre les mains du chancelier. Quant à l'épée, il dit qu'on la lui avoit enlevée lorsqu'il fut livré aux commissaires du roi. Alors on lui lut sa sentence qui le déclaroit *crimineux du crime de leze-majesté, & comme tel condamné à perdre la tête sur un échaffaud d vant l'hôtel de ville.* Le connétable surpris & confus leva les yeux au ciel, & dit en soupirant : *Dieu soit loué, veezci*

ANN. 1475.

bien dure sentence ; je lui supplie & requiers qu'il me donne la grâce de bien le connoître aujourd'hui. Puis regardant tristement Saint-Pierre : *Monsieur Saint-Pierre*, lui dit-il, *ce n'est pas là ce que m'aviez toujours dit.* On lui donna pour l'assister dans ces funestes moments quatre docteurs en théologie, deux curés & deux moines mendiants. Après avoir mis ordre aux affaires de sa conscience, & avoir dicté son testament sous le bon plaisir du roi, il monta sur l'échaffaud, se jeta à genoux les yeux tournés vers l'église de Notre-Dame, resta quelque temps en prieres ; il se releva avec un visage tranquile, pria le chancelier & Saint-Pierre de demander pour lui pardon au roi, recommanda son ame aux prieres du peuple ; puis arrangeant lui-même le carreau sur lequel il devoit s'agenouiller, il se laissa bander les yeux, & reçut tranquilement le coup de la mort. Son corps fut inhumé dans l'église des Cordeliers.

ANN. 1475.

Nous ne devons pas taire ici quelques circonstances qui servent à peindre les hommes & les mœurs du temps. Le connétable avant de

monter ſur l'échaffaud, dit à ſes quatre
ANN. 1475. confeſſeurs, qu'il avoit caché dans ſon habit ſoixante-dix demi écus d'or : il les remit entre les mains du Cordelier ſon confeſſeur pour qu'il les diſtribuât aux pauvres. Le Cordelier lui repréſenta qu'ils ſeroient mieux employés à la ſubſiſtance des novices de ſon couvent : le moine Auguſtin prétendit que l'emploi en ſeroit bien plus utile, s'ils étoient donnés aux novices de ſa maiſon, & là-deſſus les deux mendiants entrerent en diſpute. Le connétable pour les mettre d'accord voulut que cet argent fût partagé en quatre parties égales, & que chacun de ſes confeſſeurs fît de ſa portion l'uſage qu'il jugeroit le plus méritoire. Il tira de ſon doigt un diamant, & pria qu'il fût mis à celui de l'image de Notre-Dame de Paris : il détacha de ſon col une pierre à laquelle il attribuoit une vertu efficace contre le poiſon, & chargea le Cordelier de la remettre à ſon petit-fils : *Beau pere*, lui dit-il, *vous le prierez qu'il la porte toujours au cou pour l'amour de moi.* Cette derniere partie de ſes volontés ne fut point

exécutée : le roi aussi crédule que le connétable, réserva pour lui cette pierre. Il céda au duc de Bourgogne, comme on en étoit convenu, les villes de Saint-Quentin, Ham & Bohain, les trésors & les meubles du connétable, & n'hérita pour sa part que des terres que ce malheureux seigneur possédoit en France. Ce partage étoit si inégal, que Louis ne put s'empêcher de dire, *que le duc de Bourgogne & lui avoient fait la chasse au renard; que Charles avoit emporté la fourrure qui étoit précieuse; mais que pour lui il n'avoit eu que la chair qui n'étoit bonne à rien.* ANN. 1475.

Quelques jours après, Paris fut le théâtre d'un autre spectacle moins lugubre. Boufile, dont nous avons parlé avec éloge, en rendant compte de la réduction de Perpignan, avoit été défié par un chevalier Catalan, & avoit relevé le gage de bataille : il sétoient convenus, sous le bon plaisir du roi de France, de se battre à outrance dans la ville de Paris. Louis respectant les loix de la chevalerie, nomma le comte de Dammartin pour juge du camp. Au jour nommé, Boufile se présenta dans la lice

ANN. 1475.

armé de toutes pieces, la hache au poing, enseigne déployée, précédé de trois trompettes, & suivi de plusieurs écuyers, & attendit tranquilement son ennemi : après les proclamations usitées, celui-ci ne s'étant point présenté, Bousile prit acte de comparution & se retira.

Le duc de Bourgogne acheve de soumettre la Lorraine.
Dom Calmet, hist. de Lorr. Manusf. de le Grand.

Charles pendant ce temps achevoit de soumettre la Lorraine : Nanci après avoir soutenu un siége assez long pour donner le temps à son souverain ou à ses alliés de venir la délivrer, voyant qu'elle n'avoit aucun secours à espérer, ouvrit ses portes au vainqueur : il y fit son entrée le dernier de Novembre. Maître paisible de toute la Lorraine, il convoqua les Etats de la province, & leur déclara que son intention n'étoit point de les traiter comme un peuple conquis; qu'il ne mettroit aucune différence entre les Lorrains & ses anciens sujets; qu'il avoit même choisi Nanci pour y établir sa demeure, & en faire la capitale de ses Etats; qu'étant obligé de les quitter pour se mettre en possession du comté de Ferrette, il leur laissoit pour gouverneur le seigneur de Bievres son

cousin, dont tout le monde connoissoit la prudence, la justice & la modération.

Ann. 1476.

Projets ambitieux de ce duc.

Comines.

Maître de la Lorraine, Charles donna une libre carriere à son imagination & enfanta de vastes projets. Les Suisses l'avoient offensé & se trouvoient dans son voisinage : il résolut de les soumettre. La conquête de la Suisse qui ne pouvoit long-temps l'arrêter, lui ouvroit les portes de l'Italie, où il lui seroit facile, vu le grand nombre d'alliés qu'il s'y étoit déja faits, d'étendre rapidement ses conquêtes. Arbitre de l'Italie, il descendroit en Provence où le roi René de Sicile promettoit non-seulement de l'adopter pour son fils, mais de se dépouiller en sa faveur de la propriété de ses Etats, en se réservant seulement une pension viagere. De la Provence il pénétreroit sans obstacle dans le Dauphiné ; il y seroit joint par toutes les forces de la maison de Savoie : alors que feroit & que diroit Louis? quelle puissance oseroit se mesurer à la sienne & lui prescrire des bornes? Charles avoit lu l'histoire : parmi les grands hommes de l'antiquité,

il avoit choisi Annibal pour son héros. On ne peut nier qu'il n'eût avec le général Carthaginois plusieurs traits de conformité, une ambition démesurée, la patience dans les travaux, la férocité guerriere, la soif du sang & du carnage : mais il n'avoit ni sa pénétration, ni ses ruses, ni ses talents pour la conduite & la disposition d'une armée.

Ann. 1476.

Louis étoit le Fabius Maximus que la fortune opposoit au nouvel Annibal. A l'exemple du dictateur Romain il ne s'attachoit qu'à rompre les projets de son ennemi sans jamais en venir aux mains; il l'observoit de loin, il pénétroit ses desseins, & se mettoit en état de profiter de ses fautes. Dès qu'il le vit maître de Nanci, il prétexta, suivant son usage, un pélerinage à Notre-Dame du Pui, s'approcha de Lyon, & y fixa même son séjour, afin de rassurer par sa présence & par celle d'une armée qui l'accompagnoit toujours, cette grande ville alarmée du voisinage de Charles, & de contenir la maison de Savoie & le roi René comte de Provence. Louis connoissant le caractere impétueux de

Charles, n'avoit point douté que se voyant maître de la Lorraine, ce duc n'entrât à main armée dans le comté de Ferrette & dans le Landgraviat d'Alsace, pour venger la mort de Hagembach, & se remettre en possession de cette province; que les hostilités qu'il commettroit sur les terres de l'empire, ne soulevassent encore une fois contre lui le corps Germanique, & qu'il ne succombât enfin sous le nombre & la puissance des ennemis qu'il alloit se faire : c'étoit même d'après cette combinaison que Louis lui avoit sacrifié si facilement le jeune duc de Lorraine. Il paroît en effet que Charles avoit dessein, avant d'attaquer les Suisses & de pénétrer dans l'Italie, de commencer par se venger de Sigismond qu'il méprisoit, & de recouvrer le comté de Ferrette qu'il posséderoit alors non plus à titre d'engagement, mais par droit de conquête. La fortune en décida autrement; un marchand Suisse conduisant sur les terres du comte de Romont prince de Savoie, une charrette chargée de peaux de mouton, fut pillé par les officiers du comte,

ANN. 1476.

Il se dispose à soumettre la Suisse

Comines. Meyer. Dom Calmet.

Ann. 1476. ſous prétexte qu'il avoit fraudé les droits : les Suiſſes uſerent de repréſailles ; la guerre s'alluma entre le comte & les Suiſſes ; mais la partie étoit trop inégale. Romont battu & dépouillé d'une partie de ſes terres, implora la protection de Charles, qui brûlant lui-même du deſir de ſe venger des Suiſſes, embraſſa avidement ſa querelle. En vain ſes principaux officiers lui repréſentèrent que ſon armée épuiſée par deux guerres conſécutives avoit beſoin de quelque repos, il n'écouta que ſon ardeur, & ſe prépara à entrer promptement en Suiſſe.

Les cantons effrayés eurent recours à Louis, & le ſommerent en vertu du traité de ligue qu'il avoit formé avec eux de leur envoyer une armée auxiliaire de vingt mille hommes, ou du moins de leur payer la ſomme de vingt mille florins du Rhin par mois, tant que dureroit la guerre. Louis que cette demande embarraſſoit, propoſa un cas de conſcience aſſez ſingulier ; ſavoir, *ſi, après la trève qu'il avoit conclue avec le duc de Bourgogne, il pouvoit, ſans offenſer Dieu & ſa conſcience, permettre, ſouf-*

frir ou tolérer qu'aucuns princes, seigneurs & communautés qui ont ou qui peuvent vraisemblablement avoir querelle contre ce duc, lui fissent la guerre ou lui portassent dommage, & jusqu'à quel point il pouvoit les seconder? Il fut répondu, qu'attendu la maniere dont le duc s'étoit toujours conduit envers le roi, celui-ci pouvoit laisser agir les princes ou communautés, & même leur faire entendre que s'ils vouloient faire la guerre au duc, il en seroit content, & n'y apporteroit aucun obstacle; mais qu'il ne pouvoit ni ne devoit en conscience les exciter ni leur donner du secours. C'étoit précisément la réponse que Louis souhaitoit, & ce fut avec cette monnoie qu'il paya pour cette fois les Suisses: il leur conseilla d'appaiser la colere du duc, & promit de travailler lui-même à leur accommodement. En effet, il eût mieux aimé que Charles eût porté ses armes en Allemagne; il le fit prier d'épargner les Suisses, & de vouloir bien se contenter d'une réparation qu'ils étoient très-disposés à ne pas lui refuser. En conséquence leurs députés offrirent à Charles toutes les réparations qu'il

ANN. 1476.

pouvoit demander, ſoit pour lui, ſoit pour le comte de Romont ; & afin de le détourner de cette expédition, ils lui peignirent la ſtérilité de leur pays & la pauvreté des habitants : toutes les richeſſes de la Suiſſe raſſemblées ne valent pas, lui dirent-ils, les brides de vos chevaux ni les éperons de vos chevaliers. Charles reſta inexorable ; il entroit dans ſes arrangements qu'il devoit ſoumettre la Suiſſe, afin de s'aſſurer un paſſage libre en Italie ; rien n'étoit capable de le faire changer : il s'avance donc & vient former le ſiége de la ville de Granſon : cinq cens Suiſſes la défendoient ; après une vigoureuſe réſiſtance, ils ſe rendirent à diſcrétion. Charles les livra au prévôt de ſon armée, qui en pendit quatre cents aux arbres voiſins ; & noya les cent autres dans le lac de Neuchâtel. Les Suiſſes avertis du péril que couroit la garniſon de Granſon accouroient à ſon ſecours : on vint dire à Charles qu'ils approchoient. *Ils ne ſont pas ſi fous*, répondit-il, & il continua ſa marche. La principale force de ſon armée conſiſtoit en cavalerie : s'il eût pu attirer ſes ennemis dans la

ANN. 1476.

Déroute de Granſon. *Ibid.*

plaine, il les auroit écrasés sous les pieds de ses chevaux; mais il alla imprudemment s'embarrasser lui même dans des défilés, croyant qu'il ne s'agissoit que de donner la chasse à quelques paysans attroupés. Il ne tarda pas à revenir de son erreur : le premier corps où il combattoit en personne, fut bientôt renversé; & obligé de se replier sur le second, il y porta le désordre. Les Suisses profitant de ce premier avantage enfoncent tout ce qui se présente; le désordre & l'épouvante s'emparent de l'armée ennemie qui ne s'attendant point à combattre, n'étoit pas même rangée en bataille. La déroute devint générale; Charles lui-même s'enfuit avec précipitation jusqu'à Noseroi : on dit que son fou qui ne l'avoit point abandonnné, crioit en courant après lui : *Monseigneur, nous voilà bien annibalés.* L'artillerie, les équipages, la vaisselle & le trésor du duc resterent au pouvoir des vainqueurs. Les Suisses connoissoient alors si peu le prix d'un si riche butin, qu'ils déchirerent les tentes les plus précieuses pour s'en faire des habits; prirent l'argenterie du duc pour de l'étain,

Ann. 1476.

ANN. 1476.

& en vendirent plusieurs morceaux deux grands blancs la piéce. Un d'eux ayant trouvé le gros diamant du duc enfermé dans son étui, crut que c'étoit un morceau de verre, & ne daigna pas d'abord le ramasser : il s'en repentit un moment après, le mit dans sa poche, & le donna à un prêtre pour un florin : le prêtre qui ne se connoissoit gueres mieux en diamants, le revendit trois livres : c'est aujourd'hui le second diamant de la couronne ; & il est estimé 1800000 livres. Après cette victoire les Suisses attaquerent Granson & l'emporterent d'assaut ; ils détachèrent des arbres les corps de leurs compatriotes, auxquels ils donnerent une sépulture honorable, & pendirent aux mêmes arbres un pareil nombre de Bourguignons.

Avantages que procure au roi la victoire des Suisses.

Comines. Le Grand.

Les Suisses avoient remporté la victoire, & c'étoit véritablement Louis qui triomphoit : toutes les puissances rechercherent son alliance : Charles lui-même en donna le premier l'exemple. Ce Charles si fier, si impérieux quelques jours auparavant, craignant que Louis ne profitât de l'occasion, lui envoya le seigneur

de Contai avec des paroles humbles & soumises, pour connoître ses intentions par rapport à la trève, & le supplier de n'y rien changer. Louis qui ne trouvoit pas encore son rival assez humilié, & qui espéroit lui porter des coups plus certains, en ne se déclarant point ouvertement, n'oublia rien pour dissiper ses soupçons; il affecta même de se montrer sensible à son malheur, qui, cependant, ajouta-t-il, sera bientôt réparé. Mais le peuple moins dissimulé que le monarque, ne put cacher sa joie: Contai eut la mortification d'entendre dans les rues des chansons & des vaudevilles sur la déroute de Granson. Ann. 1476.

Galéas Sforce duc de Milan, entraîné dans le parti de Charles par la séduction de la duchesse de Savoie, ne le vit pas plutôt malheureux, qu'il envoya un député à Louis son premier allié & son ancien bienfaiteur, pour lui demander pardon de sa conduite passée, & pour lui offrir cent mille ducats, s'il daignoit le recevoir au nombre de ses alliés dans la guerre qu'il alloit sans doute déclarer au duc de Bourgogne: *Di-*

Ann. 1476.
tes à votre maître, répondit Louis, *que je ne veux point de ſon argent, & que j'en leve une fois l'an trois fois plus que lui : de la paix & de la guerre avec le duc de Bourgogne j'en ferai à mon vouloir; mais ſi Galéas ſe repent d'avoir quitté mon alliance pour prendre celle du duc, je ſuis content de retourner comme nous étions auparavant.* L'alliance fut faite & ſolennellement proclamée à Lyon & à Milan. La ducheſſe de Savoie elle-même fit des démarches ſecretes auprès du roi ſon frere : quoiqu'elle continuât à ménager Charles, elle ſe prépara d'avance des moyens de réconciliation avec Louis.

Ainſi ſe diſſipoit cette ligue qui avoit menacé les provinces méridionales du royaume. Le vieux roi René étoit le ſeul des princes ligués qui n'eût point encore fait des démarches pour rentrer en grâce auprès du roi ſon neveu.

Procès intenté au roi René, comte de Provence.
Comines.
Gauffredi, hiſt. de Prov.
Manuſ. de le Grand.

René n'aimoit pas le roi ; il lui imputoit la plupart de ſes malheurs : mais livré par goût à l'étude des arts & aux douceurs de la retraite, il auroit toujours vécu en paix avec lui, ſi la tendreſſe particuliere qu'il eut

Ann. 1476.

Dom Calmet, hist. de Lorr.

pour Nicolas son petit-fils, ne l'eût entraîné dans une démarche inconsidérée & sans doute criminelle. Nicolas, comme nous l'avons dit plus haut, renonça au mariage d'Anne de France, fille aînée du roi, pour rechercher celui de la princesse de Bourgogne, & l'on ne douta point que René ne fût sinon l'auteur, du moins le complice de cet affront. Louis, pour se venger de l'aïeul & du petit-fils, s'empara de l'Anjou, en chassa les officiers de René. Quelque temps après, Nicolas mourut, & les Lorrains déférerent la possession de leur duché à la comtesse de Vaudemont fille du roi René, laquelle s'en démit en faveur du jeune René son fils. Louis appelé au secours du jeune duc & de la régente contre la violence de Charles, fit avancer sous ce prétexte ses troupes dans le Barrois, comme il avoit fait dans l'Anjou : Cossa gouverneur du Barrois protesta au nom de son maître : Louis, pour toute réponse, ordonna que, s'il ne se retiroit promptement, on eût à le coudre dans un sac, & à le jeter dans la riviere. Ces violences, la perte d'une partie considérable de

ſes revenus aigriſſoient le bon roi René : des demandes ſingulieres & inattendues de la part du roi achevèrent d'épuiſer ſa patience. Louis lui demandoit la moitié de tous ſes revenus comme fils & héritier de Marie d'Anjou qui avoit dû partager également avec lui : il lui demandoit de plus deux cens mille écus donnés au jeune Nicolas pour la dot d'Anne de France qu'il n'avoit point épouſée ; enfin la ſomme de cinquante mille écus qu'il avoit promis à Edouard, pour la rançon de la reine Marguerite, & l'intérêt de toutes ces ſommes. Pour terminer cette affaire, il propoſoit à René qu'il lui fît une ceſſion abſolue de tous ſes biens, moyennant une penſion viagere de ſoixante mille livres. René indigné, & ne trouvant point de meilleur moyen de ſe venger du monarque, s'étoit jeté dans le parti, & pour ainſi dire, entre les bras du duc de Bourgogne : il avoit promis de l'adopter pour ſon fils, & de lui céder même de ſon vivant la propriété de toutes ſes provinces. Le marché étoit fait : déja Châteauguyon l'un des fils du prince d'Orange étoit paſſé en Ita-

ANN. 1476.

lie avec des sommes considérables, pour y lever des troupes & les conduire en Provence. La déroute de Granson rompit toutes les mesures qu'on avoit prises à cet égard. Louis qui n'étoit venu à Lyon que pour être plus à portée d'observer les démarches de ses ennemis, craignant de se rendre odieux s'il attaquoit de front un vieillard vénérable, son oncle, consulta le parlement de Paris sur la conduite qu'il devoit tenir en cette occasion : il marquoit dans sa lettre qu'il seroit fâché de trouver son oncle aussi coupable qu'on le publioit, qu'il n'avoit point cessé de l'aimer tendrement ; mais que l'intérêt de l'Etat devant l'emporter sur toute autre considération, il souhaitoit que la cour prît connoissance de cette affaire, & lui envoyât au plutôt le résultat de ses délibérations. La réponse du parlement fut que la *matiere mise en délibération, après avoir été longuement & mûrement débattue; l'avis de la cour étoit qu'on pouvoit en bonne justice procéder contre le roi de Sicile par prise de corps; mais qu'ayant égard à sa parenté avec le roi, à son grand âge & autres considérations, &*

ANN. 1476.

le roi ne voulant point qu'on procédât
ANN. 1476. *par prise de corps, René devoit être ajourné à comparoître en personne devant le roi, ou celui ou ceux qui seront à ce commis & députés par lui en sa cour suffisamment garnie, sur peine de bannissement du royaume, de confiscation de corps & de biens, & que pour garder la forme ordinaire, le roi doit donner ses lettres patentes adressant au roi de Sicile, afin qu'il ait à comparoître, & autres lettres à quelques notables personnages pour les lui signifier.*

René se voyant poursuivi avec tant de vivacité, & ne pouvant alors compter sur la protection du duc de Bourgogne, envoya son neveu Charles du Maine, appelé duc de Calabre pour fléchir la colere du roi, & lui dire de sa part qu'il apprenoit avec la plus sensible douleur qu'il avoit encouru la disgrâce de sa majesté; qu'il la supplioit de se rappeler les services que lui & ses ancêtres avoient rendus aux rois de France ses prédécesseurs & à lui-même; qu'il n'avoit pu concevoir pour quelle cause ni sous quel prétexte le roi avoit fait saisir les duchés d'Anjou & de Bar; qu'à la vérité le roi étoit

le maître non-feulement de ces provinces, mais encore de tout ce qui appartenoit au roi de Sicile & à la maison d'Anjou; qu'il importoit à sa gloire de faire cesser le scandale que causoient d'odieuses procédures contre un prince du sang, son oncle, un paisible vieillard qui ne demandoit qu'à finir tranquilement le reste de ses jours.

ANN. 1476.

Réconciliation de l'oncle avec le neveu.
Ibid.

Louis n'avoit aucun dessein de pousser à bout le roi de Sicile, dès qu'il le vit disposé à rentrer dans le devoir : il lui adressa Guy de Poisieux archevêque de Vienne, Jean de Blanchefort maire de Bordeaux, & Gratien Faure président de Toulouse pour terminer amicalement ce démêlé. René promit sur son honneur, & jura sur les saints évangiles, de n'avoir désormais aucune intelligence, ligue ni confédération avec le duc de Bourgogne, de ne jamais remettre entre ses mains le comté de Provence ni en tout ni en partie. On dressa des lettres de ce serment, & elles furent accompagnées des scellés de Jean Cossa sénéchal de Provence, de Saladin d'Anglure, d'Honorat de Veyne, du chancelier

ANN. 1476. Jean Martin, de Vivant Boniface juge-mage, de Palamede de Forbin président, de Jean Jarente & Benjamin conseillers, de Fouquet Dagout, de Renaud de Villeneuve, de Baptiste de Pontevez, & des procureurs, consuls & syndics des villes d'Aix, de Marseille & d'Arles. Après avoir donné au roi cette premiere satisfaction, René, malgré son grand âge, consentit à venir le trouver à Lyon, amenant avec lui Cossa grand sénéchal de Provence & plusieurs seigneurs & dames de sa cour. Comme dans cette premiere entrevue Louis renouveloit ses plaintes sur les liaisons que son oncle avoit eues avec le duc de Bourgogne : *Ne vous émerveillez, sire*, lui dit hardiment Cossa, *si le roi mon maître, votre oncle, a offert au duc de Bourgogne de le faire son héritier, car il en a été conseillé par ses serviteurs, & spécialement par moi; vû que vous qui êtes fils de sa sœur & son propre neveu lui avez fait des torts si grands que de lui avoir surpris les châteaux de Bar & d'Angers, & si maltraité en toutes ses autres affaires; nous avons bien voulu mettre en avant le marché avec le duc de Bourgogne, afin*

afin que vous en eussiez la nouvelle, & pour vous donner envie de nous faire la raison, & connoître que le roi mon maître est votre oncle; mais nous n'eumes jamais envie de mener ce marché jusqu'au bout. Louis approuva la généreuse liberté de Cossa, crut ou feignit de croire que son oncle étoit innocent : il lui rendit les duchés de Bar & d'Anjou, le combla de présens, ainsi que toutes les personnes de sa suite. On prit des arrangements touchant sa succession : on convint qu'après sa mort Charles du Maine, dernier mâle de la branche d'Anjou, auroit la Provence, & que le duché d'Anjou seroit réuni à la couronne.

ANN. 1476.

Disgrâce du maréchal Rouault. *Manus. de le Grand.*

Cette réconciliation avec la maison d'Anjou n'empêcha pas la disgrâce du maréchal Joachin de Rouault. Il avoit été chargé dans les dépositions du connétable d'entretenir des liaisons avec ces princes dans un temps où ils étoient engagés dans le parti du duc de Bourgogne. Le roi avoit encore contre le maréchal un autre sujet de mécontentement : il lui avoit fait demander sa compagnie de gendarmes pour quelque expédition; Rouault à qui l'on avoit

Ann. 1476.

retranché 2000 livres ſur ſes appointements, avoit répondu que ſa compagnie ne marcheroit point, que cette ſomme ne lui fût payée : Louis paya, mais garda le ſouvenir de cette offenſe ; & ayant fait arrêter le maréchal quelque temps après, il nomma des commiſſaires pour inſtruire ſon procès. La procédure fut lue à Tours en plein conſeil, & en préſence des nobles du Poitou : il n'y eſt fait aucune mention ni des liaiſons de Rouault avec les princes d'Anjou, ni de ſa réſiſtance aux ordres du roi : la ſentence porte que le maréchal ayant fait faire de faux rôles de ſes gens d'ordonnance, & vendu à ſon profit des blés que le roi avoit mis dans la ville de Dieppe, eſt condamné à vingt mille livres d'amende, à perdre ſes charges & gouvernements, & à être banni du royaume. Tous ſes biens ſont déclarés appartenir au roi. Louis ſentit apparemment la dureté de cette ſentence ; le maréchal ne fut point banni ; il conſerva ſes terres, & mourut deux ans après dans le ſein de ſa famille.

Ligue contre le duc de Bourgogne.

Depuis la déroute de Granſon, le roi ne s'en tenoit plus ſi ſcrupuleu-

sement à la décision des théologiens qu'il avoit consultés sur son *cas de conscience :* il attira auprès de lui des députés des cantons, les reçut avec les distinctions les plus flateuses, les combla d'éloges & de présents, & leur fit délivrer des sommes considérables pour les mettre en état de résister à une nouvelle attaque. Il auroit bien voulu que les villes impériales du haut Rhin eussent fait cause commune avec eux ; mais depuis que la Lorraine étoit tombée au pouvoir de Charles, le roi avoit beaucoup de peine à entretenir des intelligences en Allemagne & sur le haut Rhin. Il n'étoit pas possible de s'y rendre sans traverser des pays soumis au duc de Bourgogne ; les députés que le roi y envoyoit étoient obligés de se déguiser en pélerins & en mendiants, équipage très-peu propre à leur attirer de la considération. Les alliés qui sentoient que tout le poids de la guerre tomberoit sur eux, tandis que le roi en auroit seul le profit, répondoient à ses députés : *Dites au roi que s'il ne se déclare promptement, nous appointerons, & nous nous déclarerons contre lui.* Louis avoit à sa cour un orateur

ANN. 1476.
Dom Calmet, hist. d. Lorr.
Preuves de Comines.

ANN. 1476. plus perſuaſif, qu'il ſe reprocha enfin d'avoir trop négligé; c'étoit le jeune duc de Lorraine qui, depuis qu'il avoit perdu ſes Etats, le ſuivoit par-tout, ſans jamais ſe laiſſer abattre par l'humiliation ni par les dédains qui accompagnent toujours la diſgrâce. Des ames généreuſes dans l'ordre du peuple, ſemblerent prendre plaiſir à le venger du mépris de la cour : lorſqu'il vint à Lyon à la ſuite du monarque, quelques commerçants s'habillerent de ſes couleurs, couvrirent leurs chapeaux de plumes, & une hallebarde à la main ils allerent l'attendre hors des portes de la ville. On crut d'abord qu'ils étoient venus au devant du roi, mais après l'avoir ſalué profondément, ils demanderent le duc de Lorraine, ſe rangerent autour de lui, & lui formerent une garde. Tous les matins ils ſe rendoient dans le même équipage à la porte de ſon hôtel, le conduiſoient au palais du roi ou à l'égliſe. Louis ouvrit les yeux ſur le compte d'un prince qui dans le malheur trouvoit encore de tels amis : n'oſant épouſer trop ouvertement ſa querelle, il lui donna une ſomme

affez confidérable, fous le titre d'arrérages d'une penfion qu'il lui avoit autrefois promife, & le fit efcorter par quatre cens lances qui durent le conduire au travers de la Lorraine & jufques dans les villes du haut-Rhin. Daubigny & la Pennache qui commandoient cette efcorte, eurent ordre, fous peine de la vie, de marcher fans bruit, & de n'attaquer aucun Bourguignon : la fageffe de leur conduite les préferva de toute infulte. Les gendarmes François fe trouverent fouvent logés avec les garnifons Bourguignones, fans qu'il s'élevât entr'eux la moindre conteftation : un jour que le prince René profterné dans une églife imploroit la miféricorde du Tout-puiffant, une femme vétue fimplement, & le vifage couvert d'un voile, s'approcha de lui, s'inclina profondément, & lui gliffa dans la main une bourfe de quatre cents livres : René la remercia d'un figne de tête, fe leva, & continua fa route. Il fe rendit à Strafbourg, où bientôt arriverent les députés des Cantons, pour le prier de venir fe joindre à la nouvelle armée ANN. 1476.

qu'ils devoient oppoſer à Charles leur commun ennemi.

ANN. 1476.

Mélancolie de Charles.

Comines.
Le Grand.

Charles étoit tombé dans une mélancolie qui lui faiſoit fuir l'aſpect des humains : croyant lire ſa honte dans les regards de tous ceux qui l'approchoient, il dévoroit dans la ſolitude ſon ennui & ſa douleur. Cette profonde triſteſſe altéra ſon tempérament naturellement robuſte, il tomba malade : la ducheſſe de Savoie & le jeune duc ſon fils vinrent le viſiter à Lauzanne, & tâcherent d'adoucir l'amertume de ſon ame ; mais il n'étoit plus ſenſible à la tendre amitié : la fureur & la vengeance étoient les deux ſeules paſſions qui l'animaſſent. Du fond de ſa retraite, il donna des ordres à tous les gouverneurs de ſes provinces de lui envoyer inceſſamment de nouvelles troupes : il fut obéi ; l'admiration que ſes ſujets conſervoient encore pour ſes qualités héroïques, la crainte de lui déplaire & de s'expoſer aux plus ſévéres châtiments, étoufferent le murmure & le mécontentement général de ſes ſujets. En peu de jours il eut ſur pied une armée plus forte

que la précédente : il alla en prendre le commandement, & vint assiéger Morat. Cette ville étoit bien fortifiée : les Suisses y avoient mis une garnison de dix-huit cents hommes. Charles livra trois assauts à la place, & fut toujours repoussé avec perte. Après quinze jours de siége, on vint lui apprendre que l'armée des Suisses & des villes confédérées du haut-Rhin s'avançoit en bon ordre. La joie éclata sur son visage ; il eut peine à croire une si bonne nouvelle, & alla lui même à la découverte : il apperçut l'ennemi; mais sa précipitation ordinaire ne lui permit pas de prendre des informations exactes sur le nombre & la force de cette armée. Elle étoit au moins de trente mille hommes d'infanterie & de quatre mille de cavalerie ; au lieu que la sienne ne passoit pas vingt-cinq mille hommes effectifs. Ses officiers lui conseilloient de lever le siége de Morat, & de camper dans une plaine découverte, où sa cavalerie manœuvrant plus librement, lui donneroit un grand avantage sur ses ennemis : son aveugle fureur lui fit rejeter ce conseil ; il laissa deux

ANN. 1476.
Bataille de Morat.
Comines.
Meyer.
Chron. scand.
Haræus, annal. Brab.

Ann. 1476. cents lances pour garder ſes lignes, & marcha avec le reſte de ſes troupes à la rencontre de l'armée ennemie. A ſon approche, l'infanterie des confédérés ſe retrancha derriere une haie vive, que la cavalerie ne pouvoit percer. Pour déloger cette infanterie, il envoya ſes francs archers qu'il fit ſoutenir par un gros de cavalerie. Les archers furent fort maltraités, ſans qu'il leur fût jamais poſſible d'avancer : la cavalerie qui devoit les ſoutenir ne ſervoit qu'à les embarraſſer. Charles voulut les retirer ; mais les Suiſſes profitant de ce mouvement, tomberent ſur eux & les diſperſerent. Antoine de Luxembourg comte de Marle, l'un des fils du malheureux connétable expira percé de coups ; Charles fut entraîné lui-même dans la déroute générale de ſon armée, & ne ſe ſauva qu'avec peine : ſeize ou dix-huit mille hommes reſterent ſur la place. Les plus diſtingués après le comte de Marle, furent Jacques du Mas, Grimberghe, Roſembois, Mailli, Montagu, Bournonville. René duc de Lorraine, qui avoit donné dans cette bataille des preuves de

valeur & de conduite, coucha dans la maiſon de bois du duc de Bourgogne qu'il trouva pleine de richeſſes & magnifiquement meublée : les Suiſſes pour récompenſer ſa valeur, & pour reconnoître le ſervice qu'il venoit de leur rendre, lui céderent non-ſeulement cette tente avec toutes les richeſſes qu'elle renfermoit, mais encore une partie conſidérable de l'artillerie & des munitions ils s'engagerent dès-lors à le réablir dans la poſſeſſion libre de ſon duché.

Conduite de Louis.
Comines.
Le Grand.

Ce que Charles craignoit le plus après ce cruel revers, c'étoit que Louis, ſon éternel ennemi, ne profitât de cette conjoncture pour rompre la trève & fondre ſur ſes Etats : il lui adreſſa le ſeigneur de Contai, pour ſonder ſes diſpoſitions & lui inſpirer, s'il étoit poſſible, des ſentiments de générosité. Louis promit de garder la trève, parce qu'il ne vouloit pas ôter à ſon ennemi les occaſions de ſe perdre, & cependant il l'attaqua par des voies beaucoup moins honnêtes, en tâchant de lui enlever ſes meilleurs officiers. Informé que le comte de Campobaſſe avoit reçu des ſujets

ANN. 1476. de mécontentement de la part du duc, il chercha à l'attirer à son service. Campobasse offrit plus qu'on ne lui demandoit, il promit de livrer le duc vivant ou de le tuer. Soit que Louis eût horreur de ce scélérat, soit qu'il craignît que cette offre ne fût concertée avec le duc de Bourgogne, il avertit Charles de se défier de cet Italien : mais Charles lui crut qu'on ne tâchoit à lui inspirer de la défiance que pour le priver de ses meilleurs capitaines, ne tint aucun compte de cet avertissement. Le roi étoit toujours à Lyon, où il réprima les entreprises du cardinal de saint Pierre *aux Liens*, qui cherchoit à étendre les pouvoirs de sa légation, au préjudice des droits du roi & des libertés du royaume. Louis fatigué des entreprises du pape & de son légat, donna des lettres-patentes pour la convocation d'un concile national, conformément aux décrets du concile de Bâle : il défendit à tous les ecclésiastiques ses sujets, de quelque condition qu'ils fussent, sans en excepter les moines mendiants, de s'absenter du royaume sans sa permission :

Ann. 1476.

enfin il nomma des commissaires pour examiner les bulles, brefs & rescrits émanés de la cour de Rome, avec ordre de suprimer tous ceux qui paroîtroient contraires aux libertés de l'église gallicane. Comme ces moyens paroissoient encore trop lents pour mettre à la raison ce légat ambitieux & adroit, il fit avancer des troupes dans le comté Venaissin, sous la conduite de l'amiral de Bourbon. Le légat humilié vint demander grâce & eut bien de la peine à obtenir une audience; cependant il sut si bien manier l'esprit du roi, que non-seulement il obtint le pardon de tout ce qui s'étoit passé, mais qu'il fut chargé des affaires de France à la cour de Rome : Louis déclara que toutes les bulles qui viendroient par d'autres mains que celles du cardinal de saint Pierre ne seroient point reçues dans le royaume.

Inquiétudes du duc de Bretagne, nouveau traité.

Dom Lobineau.

Manusc. de le Grand.

Après avoir pourvu à la sureté des provinces méridionales, Louis quitta la ville de Lyon pour revenir au château du Plessis les-Tours. Quoique ce voyage n'annonçât rien d'extraordinaire, le duc de Bretagne en

ANN. 1476.

fut alarmé, il s'imagina que Louis ne s'approchoit de la Bretagne que pour y faire une invaſion ſubite dans un temps où la province n'avoit aucun ſecours à eſpérer ni de la part d'Edouard, penſionnaire du roi de France, ni de celle du duc de Bourgogne, accablé ſous le poids de ſes propres malheurs. Ce qui achevoit de le confirmer dans cette idée, c'étoit le refus conſtant que faiſoit le monarque de jurer le dernier traité ſur la vraie croix de ſaint Lo, comme il s'y étoit obligé. Depuis les premiers déſaſtres arrivés au duc de Bourgogne, Louis avoit trouvé les clauſes de ce traité qu'il avoir dicté lui-même obſcures & inſuffiſantes, & en conſéquence il avoit refuſé de prêter le redoutable ſerment, à moins que le duc ne conſentît à y faire de certaines modifications. Le duc aſſembla les Etats, & dans l'embarras où l'on ſe trouvoit, on convint que les modifications propoſées par le roi ſeroient admiſes. Ces modifications ſe réduiſoient à une nouvelle clauſe beaucoup plus vague, & par conſéquent plus obſcure que celles qui lui déplaiſoient : il exigeoit

que le duc jurât *de garder au roi les droits & jouiſſances qui lui appartiennent en Bretagne & de les maintenir dans toute leur étendue.* Comme on n'expliquoit point en quoi conſiſtoient ces droits & ces jouiſſances, il paroît clairement que Louis ſe réſervoit un moyen d'inquiéter le duc & un prétexte pour lui déclarer la guerre, lorſqu'il le jugeroit à propos.

ANN. 1476.

Enlévement de la ducheſſe de Savoie & de ſes enfans.

Comines. Guichenon. Le Grand.

La Savoie étoit alors dans le trouble & la déſolation. Yolande de France, ducheſſe douariere de Savoie, étoit entrée depuis long-temps dans l'alliance de Charles, ſur la promeſſe qu'il lui avoit faite de donner ſa fille unique au jeune duc de Savoie. C'étoit, ainſi qu'on a dû l'obſerver, l'appas dont il ſe ſervoit pour attirer tous les princes dans ſon alliance : il promettoit ſans héſiter ſa fille à tous ceux qui la demandoient, mais au fond il étoit bien réſolu de ne la donner à perſonne, & on lui avoit entendu dire *que le jour qu'il marieroit ſa fille, il ſe feroit cordelier.* Yolande, princeſſe habile & digne ſœur de Louis, s'étoit flattée de triompher de la ré-

ſiſtance de Charles, & pour procurer à ſon fils un riche établiſſement, elle n'avoit point balancé à unir ſes forces à celles de l'ennemi de ſon propre frere. Mais lorſque la fortune ſe fut ouvertement déclarée contre Charles & que l'on commença à prévoir que ſon invincible opiniâtreté le perdroit infailliblement, la ducheſſe chercha ſecrétement les moyens de ſe réconcilier avec ſon frere & lui députa Montigni pour traiter des conditions de leur accommodement. Tandis qu'elle traitoit avec Louis, elle continuoit de prodiguer au malheureux Charles tous les témoignages du plus vif intérêt. Pour récompenſe de ſes bienfaits, Charles qui ſans doute avoit été informé de la négociation qu'elle avoit commencée avec le roi & qui ne douta point qu'elle ne l'abandonnât, ainſi qu'avoient déja fait ſes autres alliés, réſolut de la faire enlever avec ſa famille : il chargea de cette odieuſe commiſſion, Olivier de la Marche, un de ſes officiers qui étoit alors à Geneve, en lui mandant *qu'il en répondroit ſur ſa tête;* c'étoit alors le ſtyle ordinaire

ANN. 1476.

de Charles, ſtyle plus fait pour des Afriquains ou des Orientaux, que pour des François. La Marche, quoique offenſé de l'objet & du ton de cette lettre, crut devoir obéir. Il enleva la ducheſſe & ſa triſte famille aux portes de Geneve, & les conduiſit en Bourgogne. Pour mieux s'aſſurer de ſes captifs, il mit la ducheſſe elle-même en croupe ſur ſon cheval, ſes filles & les jeunes princes furent attachés derriere d'autres cavaliers. Mais comme il avoit fait cette expédition pendant la nuit, il ne put empêcher que dans le tumulte le jeune duc ne lui fût enlevé par quelques cavaliers Savoyards, qui, après l'avoir conduit à Chambéri, informerent auſſi-tôt le roi de ce qui venoit de ſe paſſer. Louis ordonna à l'amiral de Bourbon & à du Lude, gouverneur du Dauphiné, d'aſſembler promptement les Etats de Savoie & de Piémont, pour délibérer ſur les moyens de préſerver le pays des malheurs dont il étoit menacé : les Etats ſe mirent ſous la protection & la ſauve-garde du roi, & lui députerent le comte de Breſſe & l'évêque de Geneve, pour

ANN. 1476.

ANN. 1476.

prendre ſes ordres touchant la régence. Louis donna au comte de Breſſe le gouvernement de Piémont, à l'évêque de Geneve celui de Savoie : mais comme il connoiſſoit l'ambition de ces deux princes, il ne leur confia pas la tutele de leur neveu ; il en chargea un chevalier de Rhodes, nommé Philbert de Grolée. Enfin il détacha du gouvernement de Savoie la ville de Montmelian & en donna la garde au ſeigneur de Miolans, qui jura de la garder fidélement au nom du roi & du jeune duc, & de la remettre à ſa majeſté, dès qu'il en ſeroit requis. Cependant la ducheſſe priſonniere, avoit été renfermée avec ſa triſte famille dans le château de Rochefort, où Charles ſon raviſſeur ne rougit point d'aller la viſiter : du château de Rochefort il la fit transférer au château de Rouvre, près de Dijon. Quelques précautions qu'il pût prendre pour la faire garder exactement, elle parvint à informer le roi ſon frere de ſa ſituation. Louis promit de la délivrer & en donna la commiſſion à Chaumont d'Amboiſe, qui commandoit ſur la frontiere. Chau-

mont pénétra jusqu'au château de Rouvre, en tira la duchesse & sa famille, & les amena au château du Plessis. Le roi descendit à la porte pour les recevoir, & dit à sa sœur, *madame la Bourguignone vous soyez la très-bien venue.* La duchesse qui sentit le reproche répondit sans se déconcerter qu'elle *étoit bonne Françoise, & prête à obéir à sa majesté.* Louis convaincu que cette leçon avoit appris à sa sœur à mieux connoître ses vrais alliés, ne tarda pas à la renvoyer dans ses Etats; il la prit, elle, son fils & ses autres enfants sous sa protection & promit de les défendre envers & contre tous.

ANN. 1476.

Quoique Louis donnât sa principale attention à l'abaissement du duc de Bourgogne, il avoit l'œuil à ce qui se passoit chez toutes les puissances voisines. La réunion des royaumes de Castille & d'Aragon, lui donnoit de l'inquiétude : il appréhendoit que Ferdinand, après s'être assuré la possession tranquile de ces deux couronnes, n'envahît la Navarre déchirée depuis long-temps par une guerre civile, & ne formât par la réunion de tant d'Etats, une

Affaires d'Espagne. Alfonse vient en France.
Manus. de le Grand.
Dom Vaissette, hist. de Languedoc.

puiſſance très-conſidérable : ayant fait de vains efforts pour empêcher le mariage de Ferdinand & d'Iſabelle, il n'avoit rien oublié pour leur ſuſciter un rival dangereux en la perſonne d'Alfonſe, roi d'Aragon, & il avoit vu avec la plus grande ſatisfaction une guerre civile s'allumer dans la Caſtille. Pour mieux encourager Alfonſe, il avoit conclu avec lui une ligue offenſive & défenſive, & avoit promis de faire en ſa faveur une forte diverſion. L'embarras où l'avoit jeté la deſcente des Anglois l'avoit empêché de tenir ſa promeſſe : dès qu'il les eut renvoyés dans leur île, il donna ordre au ſire d'Albret & à Yvon du Fou d'entrer dans la province de Guipuſcoa, & d'inveſtir Fontarabie par terre, tandis que l'amiral Coulon en fermeroit l'entrée du côté de la mer. Cette expédition ne fut pas heureuſe, une tempête diſperſa la flotte de Coulon, & les deux généraux apprirent que Ferdinand, après avoir remporté une victoire déciſive ſur Alfonſe, venoit les attaquer avec toutes les forces de la Caſtille & de l'Aragon : ils ne ſe trouverent pas

ANN. 1476.

assez forts pour l'attendre, & revinrent en France chargés de butin. Coulon après avoir rassemblé ses vaisseaux, se rendit à l'embouchure du Tage où le roi de Portugal l'attendoit. Alfonse, persuadé qu'il étoit mal servi par les ambassadeurs qu'il avoit envoyés auprès de Louis, & que sa présence détermineroit le monarque François à lui donner des secours plus considérables, prit l'étrange résolution de quitter ses Etats & de venir lui-même en France. On lui prodigua les honneurs & les caresses : mais lorsqu'il parla du véritable motif de son voyage, il sentit combien il s'étoit abusé. Louis refusa d'entrer dans une nouvelle guerre tant qu'il n'auroit pas conclu une paix solide avec le duc de Bourgogne : Alfonse qui étoït proche parent de Charles, crut qu'il pourroit être le médiateur de cette paix, & partit pour se rendre auprès de lui : Paris se trouvoit sur sa route, on lui fit une entrée solennelle, il eut la curiosité d'assister à une séance du parlement.

Ann. 1476.

Charles en proie à la douleur se tenoit renfermé dans un lieu soli-

Aveugle désespoir du

Ann. 1476. duc de Bourgogne. *Comines. Le Grand.*

taire : la honte, la rage & le désespoir s'étoient emparés de son ame, & se peignoient sur son visage. Il laissa croître sa barbe & ses ongles, il ne changea plus d'habits ; ses domestiques ne l'approchoient qu'en tremblant, & n'osoient lui faire des représentations dont ilsconnoissoient l'inutilité, & qui peut-être leur auroient coûté la vie : son cœur s'étoit resserré & ne laissoit plus un libre passage au sang : on lui faisoit boire des liqueurs spiritueuses, & on lui appliquoit sur le côté gauche des ventouses. Les secours de la médecine étoient impuissants contre la maladie de Charles, il auroit eu besoin d'un ami courageux & éclairé : le malheureux n'en avoit point, il n'avoit voulu qu'être craint.

René se remet en possession de la Lorr. *Ibid. Dom Calmet, hist. de Lorr.*

Pendant que Charles, plongé dans une profonde mélancolie, négligeoit le soin des affaires, le jeune René secrétement aidé par l'argent de Louis levoit des troupes qu'il faisoit défiler dans la Lorraine. Ses sujets encouragés par la présence de leur souverain, s'attrouperent & attaquerent de toutes parts les garnisons Bourguignones : on surprit des

places, on dreſſa des embuſcades, & les Bourguignons furent preſque toujours ſurpris & battus. Ceux qui échaperent au fer du vainqueur ſe retirerent à Nanci où commandoit Jean de Rubempré ſeigneur de Bievres. Cette place étoit bien fortifiée, mais elle manquoit d'artillerie & de munitions; Charles en avoit tiré preſque tout le canon pour s'en ſervir dans ſa derniere bataille contre les Suiſſes: auſſi le jeune René forma-t-il le projet de recouvrer cette place avant que Charles ſon ennemi fût en état de venir la ſecourir. Il part de Strasbourg à la tête de ſix mille Allemands; mande toute la nobleſſe de ſon duché, & vient ſubitement inveſtir Nanci. La garniſon conſiſtoit principalement en un corps d'Anglois commandés par un brave capitaine nommé Cohin: celui-ci ayant été tué dans les premieres attaques, les Anglois qui ſouffrent impatiemment la faim, commencèrent à murmurer, & bientôt il n'y eut plus moyen de les contenir. Vainement Bievres eut recours aux prieres & même aux larmes; les Anglois menacerent d'ouvrir eux-mêmes

ANN. 1476.

Ann. 1476.

les portes, s'il ne capituloit promptement; il fallut donc se rendre. René qui ne cherchoit qu'à rentrer en possession de sa capitale, permit à la garnison de se retirer avec armes & bagages. Bievres en sortant apperçut le duc de Lorraine, & voulut descendre de cheval pour le saluer. René l'en empêcha : *Monsieur mon oncle*, lui dit il, *je vous remercie de la douceur avec laquelle vous avez traité mes sujets; si vous avez pour agréable de rester dans mes Etats, vous y recevrez le même traitement que moi-même.* Bievres eut de la peine à retenir ses larmes. *Monsieur*, répondit-il, *j'espere que vous ne me saurez aucun mauvais gré de cette guerre; j'eusse fort desiré que monsieur de Bourgogne ne l'eût point entreprise, mais dans l'état où sont les choses, je crains bien qu'elle ne puisse finir que par sa mort.*

Charles rentre en Lorraine & forme le siége de Nanci. *Ibid.*

Il n'étoit pas difficile à ceux qui connoissoient le caractere violent & impétueux de Charles, de former ce pronostic. Sa férocité croissoit avec ses malheurs : il ne donnoit plus d'ordre qu'il ne les accompagnât des plus terribles menaces; il

vouloit régner par la terreur, & il tomboit dans le mépris : les Flamans sommés ainsi que ses autres sujets, de fournir promptement de l'argent & des hommes, répondirent *que si le duc se sentoit aucunement pressé par les Allemands ou les Suisses, & qu'il n'eût avec lui assez de gens pour s'en retourner franchement en ses pays, qu'il le leur fit à savoir, & qu'ils exposeroient leurs corps & leurs biens pour l'aller querir & le ramener surement en sesdits pays ; mais que pour faire plus de guerre pour lui, n'étoient point déliberés de le plus aider de gens ni d'argent.* Charles n'eut pas le temps de venger cette insulte ; informé du péril que couroit la Lorraine, il rassemble à la hâte tout ce qu'il peut trouver de troupes, & marchede ce côté ; en arrivant il apprit que Nanci avoit capitulé. Cette nouvelle, loin de l'arrêter, lui fit redoubler sa marche : il espéra ou qu'il auroit occasion de joindre René, ou qu'il s'empareroit une seconde fois de Nanci avec la même facilité qu'on la lui avoit enlevée.

ANN. 1476.

René en effet vint à sa rencontre, mais sans aucun dessein de hasarder

ANN. 1476 une bataille : il ſe tint toujours ſur des hauteurs, & ſe contenta d'amuſer ſon ennemi pendant qu'on aproviſionnoit Nanci & ſes autres places. Lorſqu'elles furent en état de défenſe, il diſperſa ſes troupes, & alla ſolliciter le ſecours des Suiſſes. L'hiver étoit déja commencé ; les principaux officiers du duc de Bourgogne lui conſeilloient de ſe cantonner dans quelques villes de Lorraine, d'y laiſſer rafraîchir ſes troupes & d'attendre patiemment que la garniſon de Nanci eût conſommé ſes proviſions, car alors elle ſeroit forcée de ſe rendre d'elle-même. Ces lenteurs ne s'accordoient point avec l'impatience de Charles, il n'écoutoit plus que ſa fureur : ainſi malgré la rigueur de la ſaiſon & le mécontentement général de ſes troupes, il donna des ordres pour ouvrir la tranchée. Toujours livré aux accès de ſa mélancolie, il ſe tint renfermé dans ſa tente, & chargea Campobaſſe de diriger les opérations. Cet Italien le trahiſſoit ; on croit communément que la haine de ce ſcélérat venoit d'un ſoufflet qu'il avoit reçu du duc de Bourgogne : il y a plus

plus d'apparence que l'avarice ſeule animoit & régloit toute ſa conduite. N'ayant pas réuſſi auprès de Louis, il s'adreſſa au duc de Lorraine, promit de lui donner le temps de ramaſſer ſes troupes, & même de lui livrer ſon ennemi vif ou mort, moyennant une certaine récompenſe. L'agent de cette négociation étoit un gentilhomme Provençal nommé Ciffron Baſchier, maître-d'hôtel du duc René. Ciffron voulant mettre à profit les intelligences qu'il avoit avec Campobaſſe, eſſaya de s'introduire dans la ville avec quatre vingts gentilshommes à qui l'amour de la gloire avoit inſpiré cette noble réſolution : il fut pris & Charles le condamna à être pendu, d'après une loi de guerre obſervée en Eſpagne & en Italie. Cette loi inconnue juſqu'alors en France, portoit que tout homme pris en tâchant de s'introduire dans une place aſſiégée par un ſouverain en perſonne, après que le canon avoit tiré, méritoit la mort. Ciffron, pour racheter ſa vie, dit qu'il avoit à révéler au duc de Bourgogne des ſecrets importants qu'il ne pouvoit confier à perſonne. Charles

ANN. 1476.

qui ne se laissoit plus voir, & qui
ANN. 1476. crut que cet homme n'avoit imaginé cet expédient que pour prolonger sa vie de quelques heures, chargea Campobasse de l'entendre. Campobasse savoit très-bien ce que Ciffron avoit à révéler : il empêcha qu'il ne pût parler à personne, & le fit pendre. René ayant appris la triste destinée de son maître-d'hôtel, envoya ordre au bâtard de Vaudemont de faire subir le même supplice à tous les Bourguignons qui avoient été pris à Gondreville, & d'attacher aux fourches patibulaires cet écriteau : *Pour la très-grande inhumanité & meurtre commis cruellement en la personne de feu le bon Ciffron de Baschier & ses compagnons, après qu'ils ont été pris en bien & loyalement servant leur maître, par le duc de Bourgogne qui par sa tyrannie ne se peut empêcher de répandre le sang humain, faut ici finir mes jours.* René n'en eût été que plus grand, s'il se fût abstenu d'user de représailles sur d'infortunés sujets qui n'étoient point complices des fureurs de leur maître : l'envie de braver son adversaire, lui inspira cette cruauté, la seule qu'on

puiſſe lui reprocher. L'argent que lui fourniſſoit Louis, l'avoit mis en état de lever une armée de huit mille Suiſſes : cependant comme il lui manquoit douze cents florins pour remplir la ſomme qu'il leur avoit promiſe, les Suiſſes ſe mutinerent & étoient près de ſe diſperſer ; il recourut à la ville de Bâle, mais il n'en obtint rien, tant on avoit encore mauvaiſe opinion de la guerre qu'il avoit entrepriſe. Il étoit perdu ſans reſſource, & jamais il n'eût recouvré ſes Etats, ſi le comte Oſwal de Tierſtin ne ſe fût rendu garant de cette ſomme & n'eût donné ſes deux fils en ôtage. A l'armée des Suiſſes ſe joignirent des renforts conſidérables d'Allemands fournis par les villes Impériales du Haut-Rhin, & pluſieurs détachements de troupes Françoiſes que Louis fit défiler de ce côté, & qui demanderent du ſervice en qualité de volontaires ; de ſorte que l'armée de René ſe trouva monter à dix-huit ou dix-neuf mille hommes. Il s'en falloit beaucoup que l'armée du duc de Bourgogne n'approchât de ce nombre : le refus qu'avoient fait les Flamands de prendre

ANN. 1476.

ANN. 1476. part à cette guerre, la précipitation avec laquelle il étoit accouru au secours de ſa garniſon aſſiégée dans Nanci, la néceſſité où il ſe trouvoit d'oppoſer conſtamment une forte barriere aux entrepriſes de Louis, enfin la perte conſécutive de deux grandes batailles, ne lui avoient pas permis d'amener dans la Lorraine des troupes bien conſidérables : ces mêmes troupes occupées aux pénibles travaux d'un ſiége pendant les mois de Novembre & de Décembre, s'étoient encore conſidérablement affoiblies par les déſertions & les maladies. Le Comte de Chimai qui en fit la revue, fut effrayé de l'état de foibleſſe & de délabrement où elles étoient réduites ; à peine avoit-il trouvé trois mille hommes en état de combattre : il crut qu'il étoit de ſon devoir d'en informer ſon maître, qui toujours enfermé dans ſa tente, ignoroit ce qui ſe paſſoit dans ſon propre camp. Charles tranſporté de colere, lui dit : *Quand je ſerois ſeul, je me battrois ; je vois bien que vous êtes tout Vaudemont. S'il faut combattre*, répondit Chimai, *vous connoîtrez à l'épreuve que je ſuis franc &*

loyal & issu de bon lieu, j'en donnerai des preuves jusqu'à la mort. Charles défendit qu'à l'avenir on laissât entrer personne. Alfonse qui s'étoit rendu auprès de lui dans l'espérance de l'amener à un traité de paix finale avec Louis, & de tirer ensuite de ces deux princes de puissants secours; désabusé trop tard & n'attendant plus rien d'un prince livré à la fureur & à la démence, prit le parti de quitter sa cour, & revint tristement en France essayer encore une fois ce qu'il pouvoit se promettre de Louis.

ANN. 1476.

Charles, malgré son aveugle fureur, sentit enfin le danger de sa situation; il écrivit aux gouverneurs de ses provinces, de lui amener promptement de nouveaux renforts; il manda sur-tout à Dufai, gouverneur de Luxembourg, de convoquer sans délai le ban & l'arriere-ban: mais avant même que ces ordres fussent parvenus à ceux auxquels ils étoient adressés, les ennemis étoient en présence. A leur approche, le comte de Campobasse quitta l'armée Bourguignone avec sa compagnie composée de deux cens lances, &

La bataille de Nanci. Mort de Charles dernier duc de Bourgogne. *Ibid.*

vint se rendre au camp du duc René auquel il s'étoit secrétement vendu : le lendemain deux autres capitaines Italiens suivirent cet exemple. Les Allemands & les Suisses détestant cette perfidie, & se croyant en quelque sorte souillés par le commerce des traîtres, refuserent de les admettre dans leurs rangs, & obligerent le duc René à les congédier. Campobasse & ses lâches compagnons obligés de sortir du camp, allerent se placer sur le pont de Bouxieres, pour couper la retraite aux Bourguignons échappés au fer de l'ennemi, & s'enrichir par le grand nombre de prisonniers qui tomberoient entre leurs mains. Charles après cette défection, n'avoit guere que deux mille hommes en état de combattre ; il assembla un conseil de guerre. Tous furent d'avis qu'il devoit lever le siége & éviter la bataille : on lui conseilla, s'il ne vouloit pas abandonner la Lorraine, de se retrancher sous les murs de Pont-à-Mousson, & d'y attendre les renforts qui lui arriveroient bientôt du Hainaut, du Brabant & du duché de Luxembourg : on lui représenta que tous les délais

ANN. 1477.

tourneroient à ſon avantage, puiſque ſon armée ſe fortifieroit tous les jours, au-lieu que celle de ſon ennemi, compoſée de mercenaires, ſe diſſiperoit faute de paye & de ſubſiſtance. Ann. 1477.

Charles, toujours préſomptueux & aveuglé par ſa fureur, ne put goûter ces ſages conſeils : il rappella à ſes officiers la gloire de leurs premiers exploits, & ſur-tout le ſiége à jamais mémorable de Nuits, lorſqu'avec une armée trois fois moins nombreuſe, ils avoient bravé toutes les forces de l'Empire : » Si depuis » ce temps, ajouta-t-il, nous avons » eſſuyé des pertes, nos ennemis ne » peuvent en tirer vanité ; juſqu'à » préſent ils ſe ſont tenus renfermés » dans des lieux inacceſſibles, & » n'ont oſé paroître devant nous en » raſe campagne ; aujourd'hui que le » terrein ſera égal de part & d'autre, » & que la valeur ſeule décidera de » la victoire, pourrions-nous balan- » cer un moment à les attaquer ? » Enfin, ajouta-t-il, à quelque état » que la fortune me réduiſe, jamais » on ne me verra fuir devant *un* » *enfant* «. C'eſt le nom qu'il s'obſ-

tinoit à donner au duc de Lorraine.
ANN. 1477. Le lendemain matin, cinq de Janvier, il quitte ses lignes & marche à l'ennemi : les armées ne tarderent pas à se rencontrer ; on en vint aux mains, malgré la rigueur du froid & l'incommodité de la neige qui tomboit ce jour-là en abondance : l'armée Bourguignone fut bientôt enfoncée & mise en déroute. Un auteur rapporte que Charles, après avoir rempli tous les devoirs d'un grand général & d'un brave soldat, fut enfin attaqué par Charles de Beaumont, sénéchal de Saint-Dié ; que déja percé de coups & se soutenant à peine, il lui cria : *sauve le duc de Bourgogne ;* que Beaumont qui étoit sourd, crut qu'il crioit *vive Bourgogne*, & lui porta un si furieux coup, qu'il l'abattit à ses pieds sans le connoître : cet auteur ajoute que Beaumont ayant depuis reconnu son erreur, mourut de regret, soit d'avoir ôté la vie à un héros, soit d'avoir perdu une si grosse rançon. Avec Charles périrent dans cette journée le vertueux de Bievres, Contai si connu par son inviolable attachement pour son maître, les seigneurs

de Croi & de la Vieuville. Les principaux prisonniers furent Antoine & Baudouin, bâtards de Bourgogne ; les comtes de Nassau, de Rhetel, de Chimai, Josse de Lalain, le marquis de Rothelin, le jeune Montaigu, Olivier de la Marche, & le brave Galiot. Ann. 1477.

René n'ayant plus d'ennemis à combattre, entra dans sa capitale aux acclamations de son peuple : on lui dressa à la hâte un arc de triomphe formé des ossements des chevaux, des ânes, des chiens, des chats & même des reptiles, dont on s'étoit nourri pendant le siége, spectacle tout-à-la-fois le plus horrible, le plus attendrissant qu'aucun peuple ait jamais donné à son souverain. On s'informa inutilement ce soir-là de la destinée du duc de Bourgogne ; il n'étoit point au nombre des prisonniers, & personne ne savoit qu'il eût été tué. On crut qu'il avoit pris la fuite, & qu'il pouvoit s'être retiré à Metz : René y envoya le lendemain, mais en vain. Campobasse fut le premier qui donna des nouvelles certaines de sa mort. Parmi le grand nombre de prisonniers qu'il

avoit faits sur le pont de Bouxieres; se trouva un page qui avoit vu porter à Charles le coup mortel, Campobasse vint lui-même présenter ce page au duc René, qui le fit conduire à l'endroit qu'il indiquoit; on y trouva en effet le corps du malheureux Charles couvert de sang & de boue, la tête prise dans des glaçons, & tellement défiguré qu'il resta quelque temps méconnoissable aux yeux de ses propres freres.

ANN. 1477.

On ne s'assura que c'étoit lui qu'à quelques marques naturelles, à une cicatrice qu'il avoit au cou d'une blessure qu'il avoit reçue à la bataille de Montlhéri, & à la longueur excessive de ses ongles qu'il n'avoit point coupés depuis la fatale époque de ses désastres. René ordonna qu'on lui rendît les derniers devoirs. On dressa dans une sale tendue de satin noir, un lit de parade de velours noir orné de six grands écussons; on y déposa le corps revêtu d'une camisole de satin blanc, avec un bonnet de satin cramoisi; une couronne ducale enrichie de pierreries, & des bottines d'écarlate: aux deux côtés du lit étoient deux sièges pour deux hérauts d'ar-

mes, & aux quatre coins, des sièges semblables pour quatre personnes tenant des torches ardentes : autour de la sale étoient deux rangs de sièges couverts de drap noir pour les officiers du duc de Bourgogne & du duc René : le corps resta six jours exposé aux avides regards d'un peuple qui cherchoit à reconnoître ce visage qui l'avoit si long temps fait trembler. René vint lui-même le visiter; il étoit vêtu à l'antique portant une longue barbe d'or, à la mode des anciens Preux lorsqu'ils avoient remporté une victoire éclatante. En s'approchant du lit, il ne put retenir ses larmes, il prit la main du mort & dit : *Beau cousin, vos ames ait Dieu; vous nous avez fait moult maux & douleurs.* Le Dimanche suivant il le fit solennellement enterrer dans la chapelle de saint Nicolas, d'où il a été transféré en 1550 à saint Donat de Bruges. Ainsi périt, à l'âge de quarante-quatre ans, Charles, dernier duc de la branche royale de Bourgogne, surnommé à juste titre *le hardi, le terrible, & le téméraire.* Sa mort forme une double époque dans notre histoire; premiérement avec lui

ANN. 1477.

ANN. 1477.

s'éteignit en France le syſtême monſtrueux du gouvernement féodal : en ſecond lieu, Louis ſe trouvant délivré du ſeul ennemi capable de lui réſiſter, ceſſa de ſe contraindre, donna un libre eſſor à ſes mauvaiſes qualités : il devint plus capricieux, plus défiant, plus ſombre que jamais : il ménagea moins ſes ſujets, il reſpecta moins les loix ; en un mot, il fut moins aimé, & moins digne de l'être.

Divers ſentimens que cette nouvelle fait naître à la cour de France.

Comines.

Il étoit alors au château du Pleſſis lez-Tours, attendant avec impatience des nouvelles de ce grand événement, augurant bien du ſuccès de la bataille, & n'oſant encore ſe livrer à de trop flatteuſes eſpérances. Le courier arrive enfin ; il apportoit une lettre du ſire de Craon, qui commandoit ſur la frontiere, où l'on informoit le roi que le duc de Bourgogne avoit été défait ; mais qu'on ne ſavoit point encore ce qu'il étoit devenu. Le ſeigneur du Lude qui avoit paſſé la nuit du 8 Janvier à attendre le courier pour profiter des récompenſes que Louis ne manquoit jamais de diſtribuer à ceux qui lui apprenoient de bonnes nouvelles,

se fit donner la lettre, vint frapper à l'appartement du roi, & fut introduit au point du jour. Louis mande aussi tôt ses principaux officiers, leur fait part de la nouvelle, & les invite à dîner avec lui : tous s'efforcèrent de montrer de la joie, mais au fond ils eussent bien desiré que la fortune eût été moins contraire au duc de Bourgogne. Ils craignoient, observe Comines, que le roi, si jamais il étoit débarrassé d'un si puissant ennemi, ne se livrât trop à ses caprices, & ne fît de grands changements dans la fortune & les états de ses officiers. *Je sais bien*, ajoute-t-il, *que moi & autres prîmes garde comment ils dîneroient, mais à la vérité je ne sais si c'étoit de joie ou de tristesse, un seul par semblant ne mangea la moitié de son saoul; & si n'étoient-ils point honteux de manger avec le roi, car il n'y avoit celui de la compagnie qui bien souvent n'y eût mangé.* Le lendemain le roi reçut des nouvelles certaines de la mort de Charles; il ne cacha peut-être pas assez pour sa gloire la joie que lui causoit cette nouvelle : il expédia sur-le-champ un grand nombre de couriers

Ann. 1477.

ANN. 1477.

pour la notifier aux bonnes villes du royaume, aux perſonnes les plus diſtinguées de l'Etat, & en particulier au duc de Bretagne. Il fit un pélerinage à Notre-Dame du Pui en Anjou, & voua une baluſtrade d'argent autour du tombeau de ſaint Martin.

Réglement ſur la paye des gens d'armes.

Manuſ. de le Grand.

Après avoir imploré le ſecours du ciel, il ne négligea aucun des moyens humains qui pouvoient dans cet inſtant déciſif aſſurer le ſuccès de ſes projets; il publia un nouveau réglement ſur le payement de ſes troupes. Il voulut que ſes tréſoriers s'obligeaſſent par ſerment de payer réguliérement les gens d'armes & archers d'ordonnance; de ne rien prendre ſur leur ſolde ſous quelque prétexte que ce fût, de s'informer dans les villes où les gens de guerre étoient logés, s'ils ne devoient rien pour leur nourriture & celle de leurs chevaux, & d'acquitter promptement ces ſortes de dettes; de réſerver au profit du roi la ſolde de ceux qui auroient quitté le ſervice ou qui étoient abſents ſans congé; de payer en argent ſans rien retenir ſous prétexte de quelques avances; de ne

donner ni chevaux ni denrées en payement ; de payer les gens d'armes, puis les archers, sans permettre que l'homme d'armes pillât l'archer ; & en cas qu'ils ne puissent l'empêcher, d'en instruire promptement le commissaire de la guerre, ou le roi lui-même. Le serment que Louis exigeoit des trésoriers, devoit se faire sur la vraie croix, & finissoit ainsi : *Si je contreviens à ce que j'ai promis, je prie la benoite croix ci présente de me punir de mort dans le bout de l'an.*

Ann. 1477.

Le dessein du roi étoit de rassembler le plus promptement qu'il seroit possible toutes ses troupes, & de pénétrer de tous côtés dans les provinces qui composoient les Etats de la maison du duc de Bourgogne. La circonstance ne pouvoit être plus favorable ; il n'avoit affaire qu'à une jeune personne de vingt ans : les hommes les plus distingués ou avoient perdu la vie dans les trois dernieres batailles, ou étoient prisonniers de guerre. Parmi ces derniers, on remarquoit Antoine, appelé vulgairement *le grand Bâtard de Bourgogne*, qui par son rang & ses qualités personnelles eût été l'homme le plus

Louis se fait livrer Antoine de Bourgogne, & attire à son service le prince d'Orange.
Ibid.
Dom Calmet, hist. de Lorr.

ANN. 1477. propre à prendre la conduite des affaires. Louis qui le connoissoit, fit les plus vives instances auprès de René, duc de Lorraine, pour se faire céder ce prisonnier : Antoine en fut informé, & pria René de ne point le livrer au plus implacable ennemi de sa maison. Il offrit inutilement pour sa rançon deux cens mille *rides* : » La grâce que je vous demande, dit-il à René, vous intéresse » autant que moi ; car à quelque parti » que la fortune me lie, je saurai y » tenir mon rang ; mais vous, prince, » si vous méprisez aujourd'hui mes » prieres, vous apprendrez à con- » noître Louis : dès qu'il n'aura plus » rien à attendre de vous, il com- » mencera par vous négliger ; peut- » être même ira-t-il plus loin : l'ex- » périence auroit dû vous instruire » qu'il ne cherche qu'à dépouiller » ses voisins, & qu'il n'observe pas » toujours les loix de la reconnois- » sance «. Ces remontrances firent peu d'impression sur l'esprit de René; il croyoit avoir le plus grand intérêt dans les circonstances où il se trouvoit, à ménager le monarque, & il craignoit avec raison qu'un refus,

quelque adouciſſement qu'il y pût mettre, ne lui fît perdre tout le mérite des ſervices qu'il venoit de lui rendre : il prit donc le parti de conduire lui-même le priſonnier au monarque, lequel l'acheta de Jean de Bidots qui l'avoit pris, pour la ſomme de dix mille écus. Antoine fut comblé d'honneurs & de biens ; le duc de Lorraine fut à peine regardé. La froideur alla ſi loin, que craignant pour ſa liberté, il prétexta une partie de chaſſe, & s'enfuit précipitamment dans ſes Etats. ANN. 1477.

Après Antoine, l'un des ſeigneurs les plus puiſſants de Bourgogne, étoit Jean de Chalons, prince d'Orange. Nous avons raconté comment le prince Guillaume ſon pere, en traverſant le Dauphiné pour ſe rendre auprès du duc de Bourgogne, avoit été vendu à Louis pour la ſomme de quarante mille écus, & comment, pour s'acquitter de cette rançon, il avoit cédé à Louis le droit de ſuzeraineté ſur la principauté d'Orange, & s'étoit rendu ſon vaſſal. Son fils Jean II, qui lui avoit ſuccédé, avoit encouru la diſgrâce du duc de Bourgogne, & avoit perdu ſes poſſeſſions

ANN. 1477. en Franche-Comté ; ſes oncles en étoient en jouïſſance. Louis, pour l'attirer à ſon ſervice, lui promit non-ſeulement la reſtitution de toutes ſes terres, mais la lieutenance générale des deux Bourgognes. Le prince d'Orange ne put réſiſter à de ſi belles promeſſes ; il ſe joignit à Georges de la Trémouille ſire de Craon, & à Charles d'Amboiſe ſieur de Chaumont, que le roi envoyoit en Bourgogne avec une armée de ſept cents lances. Ces généraux furent accompagnés de Louis d'Amboiſe évêque de Langres, de Jean de Caulers, de Guillaume Allegrin, & de Pierre Turquain, conſeillers au parlement, chargés des pouvoirs les plus amples pour prendre poſſeſſion de cette province au nom du roi. Ces députés s'adreſſerent aux Etats, alors aſſemblés à Dijon, & les ſommerent de rendre obéiſſance au roi dans douze jours au plus tard.

Réunion de la Bourgogne à la couronne.

Le droit du monarque ſur le duché de Bourgogne, paroiſſoit inconteſtable : ce duché avoit été cédé à titre d'apanage par le roi Jean, à Philippe le hardi ſon fils : or c'étoit une loi généralement reçue, que les

apanages ne pouvoient être poſſédés par des filles, & qu'au défaut de garçons ils retournoient de plein droit à la couronne. On auroit de la peine à imaginer dans le temps où nous vivons, la difficulté qui arrêta le plus les trois Etats de Bourgogne; c'étoit la perſuaſion où ils étoient généralement que Charles n'étoit point mort, & qu'il s'étoit retiré dans une ſolitude de l'Allemagne pour y accomplir la pénitence qu'il s'étoit impoſée. Quoique ſon corps eût été expoſé pendant ſix jours aux regards du peuple dans la capitale de la Lorraine, on ne pouvoit croire qu'il fût mort; on aſſuroit même qu'on l'avoit vu depuis en habit d'hermite, & qu'il reparoîtroit au premier jour plus terrible qu'auparavant : d'autres annonçoient qu'il avoit fait le pélerinage de Jéruſalem pour fléchir la colere divine. Ces bruits s'étoient tellement accrédités, que les Etats avant de rien promettre, demandèrent pour premiere condition, que le roi donnât ſa parole de faire ſortir ſes troupes de la province dès que le duc y reparoîtroit, & d'obſerver religieuſement la treve de neuf ans

ANN. 1477.

Ann. 1477. conclue à Soleure ; & au cas que le duc fût véritablement mort, qu'aucun de ceux qui avoient ſuivi ſon parti & celui de la princeſſe ſa fille, ne pût être inquiété pour cette raiſon ni ſous ce prétexte. Le roi ne fit aucune difficulté d'accorder ces deux demandes ; & pour accélérer la réſolution des Etats, il promit d'avance de confirmer, d'augmenter même les privileges des villes, de maintenir les eccléſiaſtiques dans leurs bénéfices, les nobles dans leurs prérogatives, & tous les officiers dans leurs charges. Quelque vives que fuſſent les inſtances des députés du roi, les Etats ne crurent pas devoir prendre une réſolution finale, ſans avoir notifié à la princeſſe & à ſon conſeil les demandes du monarque, & les dangers où la province ſe trouveroit expoſée, ſi l'on venoit à les rejeter. Marie & ſon conſeil répondirent qu'il n'en étoit pas du duché de Bourgogne comme des autres apanages ; que ce duché n'ayant jamais fait partie du domaine de la couronne, il ne devoit point y être réuni ; que ſi néanmoins le roi perſiſtoit dans ſes prétentions, il y avoit

du moins plusieurs autres seigneuries en Bourgogne sur lesquelles il ne pouvoit en former aucunes ; que le comté de Charolois avoit été acheté, par Philippe son trisaïeul, du comte d'Armagnac ; que les comtés de Mâcon & d'Auxerre avoient été cédés, par le traité d'Arras, au duc Philippe le Bon son aïeul, pour lui & ses descendants mâles & femelles, & qu'ainsi on ne pouvoit sous aucun prétexte la dépouiller de cette partie de ses biens. La princesse exhortoit les trois Etats à persister dans la fidélité qu'ils devoient à l'héritiere de leurs légitimes souverains, *& à retenir en leurs courages la foi de Bourgogne quand ores ils seroient contraints d'autrement parler.* Les Etats ne goûterent point ces raisons : le projet de diviser la Bourgogne, eût-il été bien fondé, ne pouvoit que leur déplaire : si la guerre venoit à s'allumer, comme il y avoit tout lieu de le présumer, la province eût été pour ainsi dire embrasée par tous les bouts : ainsi le 29 de Janvier les Etats dûment assemblés, promirent & jurerent obéissance au roi. Dès le 20, ils avoient établi un conseil provincial composé

ANN. 1477.

ANN. 1477. des abbés de Cîteaux, de Sainte-Seine, du préſident & du gouverneur de la chancellerie, du doyen d'Avalon, des gens des comptes, des maires de Dijon & de Baune, pour dreſſer un mémoire contenant *les très-humbles remontrances & ſupplications* de la province au roi. Les premiers articles regardoient l'adminiſtration de la juſtice, la fabrique des monnoies, la levée & le payement des gens de guerre : le roi étoit ſupplié de faire rembourſer la province d'une ſomme d'environ cent mille livres qu'elle avoit prêtée au feu duc ; de confirmer les priviléges dont elle jouïſſoit de temps immémorial ; d'abolir un grand nombre d'impôts, nouvellement établis ; de décharger les Bourguignons des taxes qu'il avoit lui-même impoſées ſur la ſortie des vins & des autres marchandiſes ; de défendre qu'on portât aucun argent à Rome. Le roi non-ſeulement accorda ces articles, il étendit ſa libéralité ſur tous les particuliers en place qui lui firent quelques demandes : Philippe Bouton, Hugues de Toiſi, Jacques de Damas obtinrent des charges ou des terres.

La Trémouille & Chaumont, qui avoient été envoyés avec des troupes pour réduire la province, n'étoient pas contents de cette soumission volontaire, qui leur ôtoit les moyens de s'enrichir. Ne pouvant faire leur profit aux dépens des particuliers, ils demanderent pour dédommagement de partager avec le roi l'argent & les provisions qui se trouverent dans le château du duc, à Dijon. La réponse que Louis leur fit mérite d'être rapportée : *Messieurs les comtes, je vous remercie de l'honneur que vous me voulez faire de me mettre à butin avec vous. Je veux bien que vous ayez la moitié de l'argent des restes que vous avez trouvez : mais je vous supplie que le surplus vous me fassiez mettre ensemble, & vous en aidez à faire réparer les places qui sont sur les frontieres des Allemands, & à les pourvoir de ce qui sera nécessaire, en façon que je ne perde rien, & s'il ne vous sert de rien, je vous prie, envoyez-le moi. Touchant les vins du duc de Bourgogne qui sont en ses celliers, je suis content que vous les ayez. Ecrit à Péronne, le 9 février. Louis.* ANN. 1477.

AN. 1477.

Conquêtes du roi en Picardie & en Artois.

Comines. Chron. scand.

Tandis que la Bourgogne se soumettoit sans résistance, le roi entroit en possession des villes de la Somme, & poussoit ses conquêtes en Artois : dès qu'il eut reçu la premiere nouvelle de la perte de la bataille de Nancy, il dépêcha l'amiral & Comines sur les frontieres de la Picardie, pour exhorter les villes à rentrer sous la domination de leur légitime souverain. L'amiral & Comines s'approcherent d'Abbeville, & traiterent avec la garnison Bourguignone : mais avant qu'il y eût rien de conclu, les habitants qui aimoient Torcy, lui firent dire de s'avancer, & lui ouvrirent les portes de la ville : les officiers prévenus par les bourgeois, perdirent les récompenses qu'on leur avoit promises. Comines entra ensuite en négociation avec les principaux officiers d'Arras ; il gagna Philippe de Crevecœur, plus connu sous le nom de Desquerdes, qui commandoit la garnison, & la Vacquerie grand pensionnaire de la ville. Ils promirent l'un & l'autre de se déclarer dès qu'ils en trouveroient l'occasion. Le roi partit bientôt pour se rendre lui-même sur la frontiere de Picardie.

Picardie. A ſon approche les villes de Ham, Bohain & Saint Quentin, cédées au duc de Bourgogne en échange de la perſonne du connétable, rentrerent ſous la domination du roi : Mondidier & Montreuil ſuivirent cet exemple. La ville de Péronne pouvoit arrêter long-temps les armes Françoiſes : le gouverneur ſe laiſſa corrompre ; c'étoit un homme de fortune qui paya mal les faveurs dont Charles l'avoit comblé. ANN. 1477.

Louis fit-il un faute en négligeant de marier le dauphin à l'héritiere de Bourgogne ?

Des ſuccès ſi rapides perſuaderent au roi qu'il pouvoit s'emparer à main armée des Etats de la maiſon de Bourgogne, & lui firent négliger un moyen plus juſte & plus honnête de les acquérir : ce moyen étoit le mariage de l'héritiere de Bourgogne avec le dauphin : le roi s'en étoit fortement occupé du vivant de Charles, & il avoit dit à ſes confidens que ſi le duc venoit à mourir avant d'avoir marié ſa fille, il la feroit épouſer à ſon fils. Le moment étoit arrivé, & Louis condamna ſon premier projet. Il eſt vrai que ce mariage ſouffroit bien des difficultés ; qu'il en pouvoit naître de très-grands inconvénients ; & qu'il offroit de

Ann. 1477. toutes parts des obſtacles preſqu'inſurmontables. Il faut expoſer en peu de mots en quoi conſiſtoient ces difficultés, ces inconvénients & ces obſtacles; afin que le lecteur ſoit en état de prononcer ſur la conduite de Louis.

La princeſſe avoit vingt ans; le dauphin n'en avoit que huit, étoit mal conformé, & d'une foible ſanté. Avant que le mariage pût avoir lieu, Marie, la plus riche héritiere de l'Europe, auroit perdu la fleur de ſa jeuneſſe, eût été expoſée à l'indifférence & peut-être même aux mépris de ſon époux. Quand elle auroit pu s'aveugler elle-même ſur ces inconvénients, les dames attachées à ſa perſonne lui auroient fait ouvrir les yeux : la dame d'Halluin l'une de ſes confidentes ne ceſſoit de lui répéter *qu'elle avoit beſoin d'un mari & non d'un enfant.*

La monarchie elle-même ne couroit pas moins de riſques que la princeſſe; car ce mariage ne pouvoit ſe faire que par un traité qui conſerveroit à Marie tous ſes droits : or ſi le roi venoit à mourir avant la conſommation du mariage, comme il y avoit

beaucoup d'apparence ; si des intrigues de cour & des cabales presqu'inséparables d'une minorité faisoient rompre des nœuds mal assortis ; si la princesse se retiroit dans ses Etats, & donnoit la main à un époux qu'elle auroit choisi ; la France eût perdu une occasion unique de recouvrer une partie de cette riche succession : elle se verroit forcée de rendre à Marie toutes les possessions de ses peres ou de se préparer à la guerre dans des circonstances beaucoup moins favorables. En supposant que toutes ces considérations ne dussent arrêter ni Louis ni la princesse, que d'obstacles il restoit encore à vaincre !

ANN. 1477.

Toutes les personnes qui composoient la cour de Bourgogne étoient dans des dispositions fâcheuses envers le monarque. La haine opiniâtre que Charles lui avoit vouée, s'étoit insensiblement communiquée à toute la noblesse des Pays-Bas, & s'étoit accrue par des malheurs domestiques : il n'y avoit presque point de famille qui n'eût à pleurer la mort ou la liberté de quelqu'un de ses proches. On oublioit que l'ambition démesurée de Charles avoit causé la plu-

Ann. 1477. part de ces désastres : Charles malheureux n'attiroit plus que des larmes : tout le poids de la haine publique retomboit sur Louis : on étoit convaincu qu'il ne recherchoit la princesse que pour la dépouiller & la perdre ; & que s'il parvenoit à la tenir en sa puissance, il se vengeroit sur cette victime innocente de toutes les alarmes que Charles lui avoit long-temps causées.

Le peuple voyoit le monarque des mêmes yeux que la noblesse : les Flamands en général n'aimoient pas des maîtres trop puissants. Depuis environ deux siécles, les villes du comté de Flandre s'étoient accoutumées à traiter des conditions de leur dépendance avec leurs souverains : les derniers ducs de Bourgogne devenus comtes de Flandre s'étoient servis de leurs autres sujets pour dompter l'orgueil des Flamands, & leur avoient ôté une partie de leurs priviléges ; mais les Flamands & sur-tout les Gantois n'attendoient qu'une occasion favorable pour les recouvrer : ils perdoient toute espérance d'y réussir, si jamais ils avoient pour comte un monarque François : ainsi plutôt que

de consentir au mariage de leur comtesse avec le dauphin, ils n'auroient pas balancé à se jetter entre les bras des Anglois, avec lesquels ils entretenoient des liaisons de commerce. Ann. 1477.

Quoique Louis fût parvenu à enchaîner Edouard & les Anglois par les pensions qu'il payoit réguliérement à ce monarque & à ses favoris, il connoissoit trop bien les dispositions intérieures de la nation, pour espérer qu'elle souffrît jamais paisiblement qu'il accrût sa puissance des dépouilles de la maison de Bourgogne. Edouard lui-même étoit personnellement intéressé à traverser ce mariage : sa fille devoit épouser le dauphin, Edouard souhaitoit passionnément cette alliance ; il auroit donc été le premier à réveiller la haine du peuple Anglois contre une nation rivale & voisine.

Aux Anglois se seroient joints les Allemands : l'empereur & le corps Germanique avoient le plus grand intérêt à ne pas permettre que le monarque François acquît par ce mariage la possession de plusieurs provinces qui relevoient de l'Empire, telles que la Franche-Comté, le Lu-

xembourg, le Hainaut & la Hollan-
Ann. 1477. de, parce que dès-lors elles en eussent été démembrées. Un autre intérêt eût encore excité Frédéric. Maximilien son fils avoit été à la veille d'épouser l'héritiere de Bourgogne, & quoique ce mariage eût été rompu, il pouvoit aisément se renouer : l'âge des deux époux, leur naissance, leur fortune, tout se trouvoit parfaitement assorti.

Ces obstacles étoient réels, tant que Louis s'obstineroit au mariage du dauphin avec l'héritiere de Bourgogne; mais ils devoient disparoître, dès qu'il ne se proposeroit plus que la conquête des provinces qui relevoient de sa couronne. Les vues particulieres que les différentes personnes attachées à la princesse de Bourgogne avoient sur son mariage, pouvoient dégénérer en cabales & en haine déclarée, dès que la crainte du dauphin ne serviroit point à les réunir : les différents partis qui ne manqueroient pas de se former dans le conseil, absorberoient toute l'attention, & nuiroient à l'expédition des affaires : il seroit facile d'exciter une sédition dans les villes de Flan-

dres, en exhortant les bourgeois au recouvrement de leurs priviléges ; d'oppoſer le conſeil de la province au conſeil de la jeune ſouveraine, & de tenir l'un & l'autre parti dans l'inaction. Louis n'auroit plus rien à craindre de la part des Anglois : les penſions qu'il payoit à Edouard, l'eſpérance du mariage d'une princeſſe d'Angleterre avec le dauphin, des projets qui ſembleroient avantageux à la nation Angloiſe, & qui ſeroient impraticables dans l'exécution, tiendroient en ſuſpens toutes les forces de ce royaume, & empêcheroient Edouard de prendre un parti définitif. ANN. 1477.

Les Allemands ne l'embarraſſoient pas davantage : il feroit briller aux yeux de l'empereur la conquête des provinces qui relevoient de la couronne impériale, & pendant qu'il l'amuſeroit par des traités, il corromproit les gouverneurs des villes, & s'empareroit des provinces : celles qu'il ne pourroit garder, il les partageroit entre les puiſſances voiſines qu'il s'attacheroit par ce bienfait, & qui ſe trouveroient intéreſſées à épouſer ſa querelle. Louis s'en tint donc à ce der-

Ann. 1477. nier parti; mais comme le projet de dépouiller une pupile, sa cousine, sa filleule, étoit odieux, il n'eut garde de l'annoncer ouvertement: il continua de feindre qu'il désiroit ardemment le mariage de la princesse avec le dauphin; qu'il aimoit tendrement sa filleule, & qu'il vouloit la rendre heureuse. Quoiqu'il n'eût pas coutume de confier à personne ses véritables desseins, cependant comme il avoit besoin dans celui-ci d'être secondé par des personnes intelligentes, il s'en ouvrit à du Lude & à Comines, les deux hommes en qui il avoit le plus de confiance. Jean de Daillon, seigneur du Lude, étoit un courtisan, souple, rusé, méchant, sacrifiant tout à sa fortune, mais du reste actif, infatigable & fécond en expédients: Louis l'appelloit en plaisantant *maître Jean des habiletés*. Du Lude approuva sans aucune réserve le projet du roi. Philippe de Comines n'eut pas la même complaisance: il trouva ce projet injuste & impraticable: n'osant par respect pour son maître en dire trop librement sa pensée, il insista toujours sur le mariage de Marie de Bourgogne avec le

dauphin, & au cas que l'on ne pût y réussir à cause de la disproportion d'âge, il vouloit qu'on fît épouser la princesse à Charles d'Angoulême d'une branche cadette de la maison d'Orléans. Louis n'avoit garde d'adopter ce projet : ç'eût été travailler à relever la maison de Bourgogne, & à la rendre même plus formidable sous un autre nom. Le comte d'Angoulême substitué à tous les droits de cette maison, & appuyé par celle d'Orléans, seroit devenu trop puissant pour ne pas donner de l'inquiétude. Louis, ne pouvant goûter le projet de Comines, ni l'amener au sien, chercha un prétexte pour l'écarter, afin de n'être pas importuné de ses remontrances : il l'envoya dans la Touraine pour lui préparer le château du Plessis, feignant de vouloir y retourner incessamment. » Comme » je voulus monter à cheval, dit » Comines, se tourna près de moi » monseigneur du Lude qui étoit » fort agréable au roi, car il savoit » fort lui complaire, & étoit homme » très-plaisant, & me vint dire ces » mots comme par moqueries sagement dites : » *Or vous en allez-vous*

Ann. 1477.

ANN. 1477. *à l'heure que vous devriez faire vos besognes, vu les grandes choses qui tombent entre les mains du roi, dont il peut advantager & enrichir tous ceux qu'il aime; & au regard de moi, je m'attends d'être gouverneur de Flandre, & m'y faire tout d'or :* & rioit » fort en disant ceci. Mais je n'eus » nulle envie de rire pour ce que je » doutois qu'il ne procédât du roi, » & lui répondis que j'en serois bien » joyeux, s'il en avenoit ainsi, & » que j'avois espérance que le roi ne » m'oublieroit point, & ainsi par- » tis. »

Ambassade d'Olivier le daim à Gand. *Comines. Meyer. Manus. de le Grand.*

D'après le plan que le roi s'étoit formé de tromper l'héritiere de Bourgogne par des démonstrations d'amitié & des propositions de mariage, tandis qu'il la dépouilleroit de ses provinces; il envoya à Gand en qualité d'ambassadeur maître Olivier son barbier & son favori. Maître Olivier étoit originaire d'un village de Flandre, & se nommoit *Olivier le Diable :* le roi qui trouvoit ce nom mal sonnant l'avoit changé en celui d'*Olivier le Daim :* il l'avoit ennobli, & lui avoit conféré la capitainerie de Meulant : Olivier par

une vanité aſſez ordinaire aux gens de ſa ſorte, lorſqu'ils ſont parvenus à une haute fortune, ſe fit appeller comte de Meulant. Ce Barbier, comte & ambaſſadeur, parut à Gand avec un cortége magnifique. L'objet apparent de ſa miſſion étoit d'exhorter la jeune princeſſe à ſe jetter entre les bras du roi ſon parrain : L'objet véritable étoit de pratiquer ſecrétement ceux des Gantois qu'il croiroit les plus ſéditieux, de les engager dans les intérêts du roi par de grandes promeſſes, ou de les porter du moins à profiter de l'occaſion pour réprimer les abus du gouvernement, & recouvrer leurs anciens priviléges. Olivier étoit d'autant plus propre à cette derniere commiſſion qu'il ſavoit la langue du pays ; qu'il avoit d'anciennes connoiſſances à Gand, & que l'exemple de ſa fortune montroit aſſez que le roi ſavoit récompenſer. Arrivé à Gand, il alla viſiter ſes anciens amis, attira beaucoup de monde dans ſon hôtel & ne ſe hâta point de demander audience ; mais il étoit éclairé de ſi près que ſes pratiques furent découvertes. On conſeilla à

ANN. 1477.

Ann. 1477. la jeune ducheſſe de lui donner promptement audience & de le congédier : en conſéquence Olivier fut mandé à l'hôtel-de-ville, où la ducheſſe ſe rendit pour l'entendre : il montra ſes lettres de créance, mais lorſqu'on le pria de déclarer l'objet de ſa miſſion, il dit qu'il avoit ordre de ne le déclarer qu'à la ducheſſe dans une audience particulière. On lui dit que la bienſéance ne permettoit pas qu'un homme de ſa ſorte eût des entretiens ſecrets avec une jeune princeſſe ; que ſi le ſujet de ſa négociation n'avoit rien de criminel, il n'avoit aucune raiſon de le cacher : Olivier s'obſtina à ſe taire, on le tourna en ridicule ; on le hua ; on cria même qu'il falloit le jetter dans la riviere. Olivier eut peur & s'enfuit.

Reddition de l'Artois. *Comines. Chron. ſcand. Le Grand. Heuterus rer. Belgic.*

L'affront fait à un miniſtre public retomboit ſur la perſonne du roi ; mais il s'étoit expoſé lui-même à recevoir une inſulte en ſe faiſant repréſenter par un ſi vil perſonnage : il prit le ſage parti de ne point s'en plaindre & d'oublier ce qui venoit de ſe paſſer. Peu de temps après on vit arriver le chancelier Hugonet,

Gui de Brimieu, ſeigneur d'Imbercourt, Ferri de Cluni, nommé à l'évêché de Térouanne, le comte de Grandpré & la Gruthuſe, ambaſſadeurs de la princeſſe Marie de Bourgogne. Ils venoient faire part au roi que la jeune ducheſſe prenoit elle-même le gouvernement de ſes Etats & qu'elle avoit compoſé ſon conſeil de la ducheſſe douairiere, de Raveſtein, du chancelier Hugonet & d'Imbercourt : elle ſupplioit le monarque de ne s'adreſſer qu'à eux pour toutes les affaires qu'il voudroit traiter avec elle, & de n'ajouter foi qu'à ce qui lui parviendroit par leur canal. Cette lettre de créance étoit écrite partie de la main de la jeune ſouveraine, partie de celle de la ducheſſe douairiere, & partie de celle du ſeigneur de Raveſtein. Le roi, après l'avoir reçue, demanda aux ambaſſadeurs ce qu'ils avoient encore à lui communiquer : ils répondirent qu'ils avoient rempli l'objet de leurs inſtructions : il en parut ſurpris : il leur déclara que ſon intention étoit de marier le dauphin avec leur jeune maîtreſſe, & en conſéquence de prendre ſoin des provinces qui for-

ANN. 1477.

ANN. 1477. moient les Etats de la maiſon de Bourgogne ; qu'il prétendoit gouverner en ſon nom celles qui étoient reverſibles à la couronne ; qu'il ne vouloit avoir que la garde des autres, juſqu'à ce que la princeſſe fût en âge & lui eût rendu l'hommage qu'elle lui devoit. Cette propoſition étonna les ambaſſadeurs ; ils garderent le ſilence : le roi ajouta que le parti qu'il venoit de propoſer étoit le ſeul qui pût terminer une ſanglante guerre, & aſſurer l'état de la princeſſe. *J'aime ma filleule*, dit-il, *je la défendrai envers & contre tous : mais je ſuis obligé avant tout à maintenir les droits de ma couronne, & ſi l'on s'obſtine à les méconnoître, j'ai des forces ſuffiſantes pour les faire valoir.* Les ambaſſadeurs perſiſterent à affirmer qu'ils n'avoient point d'ordre ſur cet objet. Hugonet & Imbercourt, ſur qui rouloit toute l'adminiſtration publique, crurent qu'il falloit s'accommoder au temps : ils voyoient le roi à la tête d'une nombreuſe armée & plus puiſſant que tous ſes ennemis ; il n'avoit qu'à ſe montrer, les villes lui ouvroient leurs portes : la du-

cheſſe de Bourgogne, au contraire, ſans force & ſans ſoutien, ne jouiſſoit encore que d'une autorité précaire; ſes pays étoient épuiſés d'hommes & d'argent, les villes refuſoient d'obéir & demandoient le rétabliſſement de leurs anciens privileges. Dans cette triſte ſituation, ils ſentoient très bien que le mariage du dauphin étoit ce qui pouvoit arriver de plus heureux à leur ſouveraine, & comme ils ne doutoient point que le roi ne le déſirât ſincérement, ils promirent d'y travailler, & pour en accélérer la concluſion ils conſentirent que Deſquerdes livrât au roi la province d'Artois aux conditions ſuivantes : » Les » Etats d'Artois députeront un cer» tain nombre de gens pour prêter » au roi ſerment de fidélité. Sa ma» jeſté commettra tels officiers qu'il » lui plaira pour la garde de la pro» vince & l'adminiſtration de la juſ» tice, juſqu'à ce que mademoiſelle » de Bourgogne ait fait au roi la » foi & hommage auxquels elle eſt » tenue. ANN. 1477.

» En cas que mademoiſelle de » Bourgogne refuſe de rendre hom-

ANN. 1477. » mage, ou qu'elle ſe marie avec » quelque ennemi du roi, l'Artois » demeurera à ſa majeſté, qui de » ſon côte promet de défendre & » protéger le pays comme il fait ſa » bonne ville de Paris : il conſer» vera à la province tous ſes privilé» ges, franchiſes & immunités.

» Le roi retirera ſes troupes du » pays, auſſi-tôt que les Etats lui au» ront prêté ſerment ; il maintien» dra tous les officiers dans leurs » charges & emplois. Mademoiſelle » de Bourgogne percevra tous les » fruits & revenus qu'elle a dans » cette province, lorſqu'elle aura » rendu hommage, comme ſi elle » l'avoit rendu d'abord ».

Quoique Hugonet & Imbercourt euſſent paſſé leurs pouvoirs en ſignant ce traité, on ne peut ſans injuſtice les accuſer d'avoir trahi les intérêts de leur maîtreſſe : ils ne cédoient au roi qu'une province qu'on ne pouvoit défendre ; ils ſtipuloient en faveur de la princeſſe des conditions qui mettoient ſes droits à couvert, au-lieu qu'une conquête les auroit peut-être anéantis : enfin ils accéléroient la concluſion d'un ma-

riage qu'ils regardoient comme le gage de la paix & le ſalut de la patrie. Il eſt certain que ſi Louis eût alors deſiré ſincérement ce mariage, la négociation eût été fort avancée: l'autorité de ces deux miniſtres, la crainte de perdre une partie conſidérable de ſon héritage euſſent arraché le conſentement de la princeſſe. D'un autre côté les Flamands voyant les François établis ſur leurs frontieres, ou n'auroient oſé remuer ou auroient été promptement réprimés. Mais Louis, quelque langage qu'il tînt en public, ne vouloit point ce mariage; il ſe jouoit de la crédulité de ces deux vieillards, & comme s'il eût eu deſſein de les punir de leur complaiſance, il ne balança pas à les compromettre avec un peuple implacable & furieux. Ann. 1477.

Marie, qui dans la triſte conjoncture où elle ſe trouvoit, n'avoit d'autres reſſources que l'amour de ſes ſujets, aſſembla les Etats de la Flandre à Gand. Les Etats promirent de la défendre, mais ils mirent leurs ſervices à un bien haut prix; ils créèrent un conſeil de régence qui s'empara du gouvernement & qui envoya

Etats de Flandre. Supplice de Hugonet & d'Imbercourt. *Ibid.*

Ann. 1477. une ambaſſade au roi. Touteville & Baradot, députés des Etats, vinrent le trouver, & le prierent de vouloir bien obſerver la trève de neuf ans conclue à Soleure, & défendre l'héritiere de Bourgogne, comme il s'y étoit obligé. Si Louis eût véritablement deſiré la paix & le mariage de la princeſſe avec ſon fils, il auroit tenté du moins de mettre ces ambaſſadeurs dans ſes intérêts : mais loin d'employer un art qu'il poſſédoit ſi ſupérieurement, il affecta de les recevoir avec une extrême froideur, & lorſqu'ils ajouterent que la ducheſſe vouloit déſormais ſe conduire par le conſeil des trois Etats : « Arrêtez, leur dit le » roi, on vous abuſe, je ſais mieux » que vous les intentions de votre » maîtreſſe ; & loin de vouloir ſe » conduire par le conſeil des trois » Etats, elle s'eſt déja formé un con- » ſeil ſecret de gens qui ne déſirent » pas la paix & qui vous déſavoue- » ront ». Les ambaſſadeurs qui ſe crurent inſultés dirent qu'ils n'avançoient rien qu'ils ne fuſſent en état de prouver & offrirent de montrer leurs inſtructions : » Et moi, repli-

» qua Louis, je puis vous montrer » une lettre dont vous connoîtrez » l'écriture, & qui vous apprendra » que Marie n'a donné sa confiance » qu'à quatre personnes, & ne se con- » duit que par leurs conseils ». Non-seulement il leur montra cette lettre, mais il leur permit de l'emporter. Transportés de fureur & ne respirant que la vengeance, Touteville & Baradot retournerent à Gand, criant à la trahison; & dans une assemblée du conseil de ville où se trouva la jeune duchesse, ils lui reprocherent en face d'insulter à la nation & d'exposer par ses pratiques & ses lettres les ambassadeurs des Etats à recevoir un affront public. Marie, qui ne put se persuader que le roi eût abusé de son secret au point de communiquer la lettre aux députés, nia hardiment qu'elle l'eût écrite : l'un d'eux la tirant de son sein, s'approcha d'elle avec un regard furieux & lui dit, *lisez*. La princesse confondue rougit & demeura interdite : on en fit la lecture à haute voix, & le peuple entra en fureur. Hugonet & Imbercourt, effrayés de l'orage prêt à fondre sur leurs têtes

ANN. 1477.

vont chercher un aſyle, l'un chez les Cordeliers, l'autre chez les Chartreux : on les arrache de ces aſyles & on les traîne à l'hôtel-de-ville. Jean duc de Cleve, Louis de Bourbon, évêque de Liége, le comte de ſaint Pol, jaloux de la faveur de ces deux miniſtres, fomentent ſourdement l'animoſité du peuple : on inſtruit leur procès. Il eſt aſſez ſingulier que deux hommes chargés de tout le poids de l'adminiſtration ſous un gouvernement dur & deſpotique, ſe fuſſent toujours comportés avec tant de probité que leur conduite expoſée au grand jour ne laiſſât preſqu'aucune priſe à leurs plus implacables ennemis devenus leurs juges. L'accuſation intentée contre eux ſe réduiſit à trois points : 1°. d'avoir autoriſé la reddition de l'Artois : 2°. d'avoir reçu de l'argent de la ville de Gand, dans un procès qu'ils avoient jugé en ſa faveur : 3°. d'avoir eu part à la ſuppreſſion des priviléges de cette ville. Hugonet & Imbercourt répondirent ſur le premier chef d'accuſation, qu'étant chargés par leur ſouveraine de travailler à la paix entre les deux

ANN. 1477.

Etats, ils avoient fait avec le roi un traité que les circonſtances rendoient néceſſaire & qui conſervoit à la princeſſe les droits qu'on lui diſputoit. Les Gantois n'inſiſterent pas ſur cet article, ils ne l'avoient mis en avant que pour ne pas paroître uniquement occupés à venger leur querelle perſonnelle. Sur le ſecond grief les accuſés répondirent qu'ils avoient jugé le procès en faveur de la ville de Gand, parce qu'il leur avoit paru qu'elle ne demandoit rien que de juſte; qu'ils n'avoient point demandé d'argent, mais qu'ils n'avoient pas cru devoir refuſer celui qu'on leur préſentoit comme le juſte ſalaire de leurs peines. Sur le troiſième qui étoit le vrai motif de l'animoſité des Gantois, ils répondirent qu'ils avoient exécuté de point en point les ordres de leur ſouverain, que les Gantois avoient conſenti à la perte de quelques-uns de leurs priviléges, parce que ſans doute ils avoient eux-mêmes reconnu que cette ſuppreſſion étoit néceſſaire pour le bon ordre & la tranquillité publique. ANN. 1477.

Marie, informée du danger que

couroient ces illuſtres malheureux, & convaincue qu'on ne les perſécutoit qu'à cauſe de l'inviolable attachement qu'ils avoient toujours eu pour ſon pere, ſe fit porter à l'hôtel-de-ville, & demanda les larmes aux yeux qu'on remît entre ſes mains les deux accuſés, parce qu'il n'appartenoit qu'à elle ſeule, ou aux juges qu'elle établiroit, de prendre connoiſſance de cette affaire : elle déclara que ſes ſujets ne pouvoient ſans ſe rendre coupables d'une odieuſe tyrannie faire le procès à ſes miniſtres. Ses larmes, ſes remontrances, ne furent point écoutées : on les condamna au dernier ſupplice, & on les appliqua à la queſtion pour arracher par la violence des tourments l'aveu de quelque crime qui pût juſtifier la ſentence qu'on venoit de prononcer contre eux. Hugonet & Imbercourt appellerent de cette ſentence au parlement de Paris, tribunal ſouverain pour toute l'étendue de la Flandre. Cet appel autoriſé par les loix ne ſervit qu'à aigrir les eſprits & à hâter le moment de l'exécution. Pendant qu'on dreſſoit l'échaffaud, Hugonet délivré pour

ANN. 1477.

quelques heures des mains des bourreaux se rappella le souvenir d'une épouse chérie, & obtint la permission de lui écrire. N'osant lui donner le tendre nom d'épouse, il ne l'apella que *sa sœur & sa loyale amie:* Ann. 1467.
» Consolez-vous, lui écrivoit-il, » d'un malheur attaché à la nature » humaine, considérez qu'étant par» venu à l'âge où je suis, ma mort » n'est avancée que de peu d'années. » Que le supplice qui m'est destiné » ne fasse sur votre ame aucune im» pression, c'est au crime seul qu'est » réservée la honte, & je meurs in» nocent. Nos enfants n'auront point » à rougir de la condamnation de » leur malheureux pere; & si on les » prive de leurs biens, Dieu qui leur » donna la vie, pourvoira à leur » subsistance & les dirigera selon sa » miséricorde & sa bonté: » *Adieu ma sœur, ma loyale amie, je remets vous & nos enfants en la recommendation de Dieu & sa glorieuse mere: ce jeudi saint que je crois être mon dernier jour.*

Marie apprenant qu'on traînoit au supplice ces deux infortunées victi-

mes de la haine que l'on portoit à
ANN. 1477. ſon pere, ſe fait accompagner d'un prêtre que la ſainteté de ſa vie, ſon éloquence & ſes cheveux blancs rendoient vénérable, & vient ſe préſenter ſur la place publique en habit de deuil, les cheveux épars & le viſage baigné de larmes. En approchant elle apperçoit ſur l'échaffaud Hugonet & Imberconrt, ſi affoiblis par les ſupplices, qu'on leur avoit fait eſſuyer à la queſtion, qu'ils ne pouvoient ni ſe tenir debout, ni ſe mettre à genoux : elle pouſſe des cris perçants, elle tend les bras & s'élance au milieu de la foule : ſes cris, ſes larmes, l'image de ſon déſeſpoir, les grâces touchantes de ſa jeuneſſe, les diſcours du ſaint homme attendriſſent tous les ſpectateurs : on demande grâce, on s'attroupe & l'on ſe met en devoir d'arracher les victimes au fer du bourreau ; mais les mutins qui avoient eu la précaution de s'armer, abaiſſent leurs piques, forment un rempart impénétrable autour de l'échaffaud, & ordonnent au bourreau de porter le coup fatal. Il obéit, & la princeſſe pâle, déſo-
lée

lée & mourante, fut elle-même témoin de cette funeste & atroce exécution. Ann. 1477.

Louis apprit avec douleur la mort de ces deux ministres : il avoit cru qu'il lui importoit d'exciter des troubles dans la Flandre : mais il n'avoit pas prévu, sans doute, les excès où se porta cette populace effrénée. Il déclara les Gantois criminels de lése-majesté, & ne pouvant rendre la vie aux deux innocents qu'on venoit d'égorger, il rétablit leur mémoire, prit les enfants de Hugonet sous sa protection, défendant que l'injuste sentence que l'on avoit prononcée contre leur vertueux pere pût jamais leur faire aucun tort.

Conquêtes du roi dans l'Artois.

Comines. Cabinet faty. Heuter. rer. Belgic. Manus. de le Grand.

Quand la compassion & le remords n'auroient pas forcé Louis à regretter Hugonet & Imbercourt, son propre intérêt l'auroit suffisamment averti de la faute qu'il venoit de commettre. Leur mort dérangea toutes les mesures qu'on avoit prises avec eux, relativement à l'Artois : à la vérité Desquerdes & la Vacquerie livrèrent la cité d'Arras, mais ils ne purent mettre le roi en possession de la

ANN. 1477. ville. Arras étoit alors divisé en ville & en cité : la cité appartenoit à l'évêque & au chapitre, & avoit une garnison : la ville, au contraire, étoit bien fortifiée & n'avoit point d'autres défenseurs que ses bourgeois. Il y avoit entre les habitants de la cité & ceux de la ville une animosité qui ne leur permettoit pas d'agir jamais de concert : ainsi, dès que la cité se fut déclarée pour les François, les bourgeois de la ville dresserent sur leurs murailles des potences & pendirent des hommes de paille avec l'écharpe blanche, telle que la portoient les François. Cependant dès qu'ils virent que l'on s'apprêtoit à les foudroyer, que déja l'on avoit élevé des bastions, ils demanderent à capituler, & le roi qui ne cherchoit qu'à gagner l'amitié de ses nouveaux sujets, non content de confirmer leurs priviléges, les augmenta considérablement : tous les bourgeois jouïrent du droit de posséder des francs-fiefs sans payer de finance, & furent exempts du service militaire hors de l'enceinte de leur territoire. Les officiers municipaux furent déclarés nobles avec

leur postérité née & à naître : enfin ils conserverent l'exemption des impôts & du logement de gens de guerre, & le droit de se défendre eux-mêmes sans être forcés de recevoir de garnison. Louis étendit ses libéralités sur tous les particuliers qui lui firent quelque demande : ensuite il s'avança du côté de Hesdin, laissant un corps de troupes assez considérable dans la cité d'Arras, sous la conduite de du Lude & d'Yvon du Fou. Ce corps de troupes alarma les bourgeois de la ville, ils s'imaginerent qu'on ne l'établissoit dans leur voisinage que pour épier l'occasion de se saisir de la ville & d'y mettre garnison : ils se barricaderent de nouveau & envoyerent secrétement demander des secours aux villes de Douai, Lille & Valenciennes. Ces villes formerent un détachement & l'envoyerent au secours d'Arras, sous la conduite du seigneur de Vergi & du jeune Salazar; mais du Lude averti que ce renfort approchoit, alla l'attendre au passage, le dispersa & fit Vergi prisonnier. La ville d'Arras privée de sa derniere ressource, envoya un cer- ANN. 1477.

ANN. 1477. tain nombre de députés au roi, pour lui demander la permiſſion d'informer la princeſſe Marie de l'état où elle ſe trouvoit réduite. Cette demande étoit au moins indiſcrete, après la capitulation que les bourgeois avoient déja faite avec le monarque : cependant Louis n'en parut pas offenſé ; *vous êtes ſages*, leur dit-il, *c'eſt à vous à ſavoir ce que vous devez faire.* Ils prirent ces paroles pour une permiſſion & ſe mirent en route ; mais ils furent bientôt pourſuivis & atteints par un détachement de ſergents qui les ramenerent à Heſdin ſans leur faire aucun mauvais traitement. A leur retour ils trouvent une table bien ſervie qui les attendoit, ils s'y aſſeyent, boivent & mangent fort tranquilement, lorſque tout-à-coup le prévôt de l'armée entre dans la ſalle, choiſit douze des principaux d'entre eux & les conduit dans la place publique où il leur fait trancher la tête. Du nombre de ces douze étoit Oudard de Buſſi, à qui le roi avoit accordé une charge au parlement de Paris. Sa tête fut poſée ſur un pieu plus élevé que les autres, & coiffée d'un chaperon

fourré tel que le portoient alors les magiſtrats. Louis, après la priſe de Heſdin, entra dans le comté de Boulogne, ſe rendit maître de la capitale & du château de Montoire. Deſquerdes qui avoit été gouverneur de toutes ces places pour le duc de Bourgogne & qui conduiſoit alors l'armée royale, négocioit avec les commandants & les bourgeois : il diſtribuoit de l'argent, promettoit des emplois & trouvoit peu d'ames aſſez fortes pour réſiſter conſtamment à la ſéduction. Les bourgeois d'Arras effrayés du ſupplice de leurs députés, & hors d'état de réſiſter plus long temps à l'armée qui les aſſiégeoit, implorerent la miſéricorde du roi & firent ſupplier Deſquerdes de vouloir bien ſe rendre leur interceſſeur. Deſquerdes leur obtint une amniſtie générale, mais elle fut mal gardée : dès qu'ils eurent ouvert leurs portes aux troupes royales, on commença par abattre leurs fortifications, enſuite on les condamna à ſoixante mille écus d'amende : quelques jours après on arrêta les plus coupables, c'eſt-à-dire, les plus attachés à l'héritiere

Ann. 1477.

Ann. 1477. de Bourgogne, & on les fit pendre dans la place publique. On rapporte qu'au moment de l'exécution, on offrit à quelques-uns leur grâce s'ils vouloient seulement crier *vive le roi*, mais qu'ils aimerent mieux se dévouer à la mort que de manquer au serment qu'ils avoient fait à leur princesse. Louis connoissant l'obstination & l'attachement invincible de ces bourgeois pour le sang de leurs anciens maîtres, prit le parti de les chasser de leur ville & de les disperser dans le royaume, & il établit à leur place une nouvelle colonie ramassée de différentes provinces. Il fut mal servi dans son choix, les commissaires qu'il avoit chargés de ce soin rassemblerent un tas de vagabonds & de fainéants qui dissiperent les fonds qu'on avoit faits pour leur établissement & retournerent à leur premier genre de vie. Louis ne se rebuta point & prit des mesures mieux combinées pour fonder une nouvelle colonie : il changea même le nom de la ville en celui de *franchise* ou *francie* ; mais il eut le chagrin de voir le peu de succès de ses soins : la ville s'appauvrit & perdit tous les

jours de ſon luſtre : le nouveau nom fut oublié du vivant même de celui qui l'avoit impoſé.

ANN. 1477.

Les ambaſſadeurs du duc de Bretagne empriſonnés.

Dom Lobineau, hiſt. de Bretagne.

Des ſuccès ſi rapides en Bourgogne, en Picardie & en Artois donnoient de l'inquiétude au duc de Bretagne : il prévoyoit que le roi ne ſeroit pas plutôt venu à bout de ſes deſſeins contre l'héritiere de Bourgogne, qu'il tourneroit ſes armes contre lui. Le caractere vindicatif de Louis, les prétextes qu'il alléguoit pour ſe diſpenſer de jurer le traité de Senlis, après en avoir dicté les conditions & y avoir ajouté des modifications, ne lui permettoient pas de douter qu'il ne ſe formât un nouvel orage. Dans cette cruelle incertitude, il ne ceſſoit de ſolliciter le roi d'Angleterre à s'oppoſer aux progrès des armes Françoiſes, en lui remontrant le danger qui menaçoit toutes les puiſſances voiſines, ſi la France venoit à s'accroître des Etats de la maiſon de Bourgogne. Pendant qu'il travailloit avec le plus d'ardeur à ſuſciter des ennemis à Louis, il ne ceſſoit de lui envoyer des ambaſſadeurs, ſoit pour pénétrer ſes deſſeins, ſoit pour lui té-

moigner plus de confiance. Louis
Ann. 1477. qui avoit des eſpions partout, ne tarda pas à être inſtruit des pratiques du duc de Bretagne : voyant arriver de nouveaux ambaſſadeurs il ordonna qu'on les conduiſît en différentes priſons; après les y avoir laiſſés onze jours, il ſe fit amener le chancelier Chauvin, chef de l'ambaſſade, & lui dit : *Chancelier, devinez-vous les raiſons pour leſquelles je vous ai fait arrêter? Il ſeroit difficile*, répondit le chancelier, *à des hommes innocents de deviner pareille choſe : je ſoupçonne cependant qu'on aura fait à votre majeſté quelques rapports contre mon maître; ainſi je la ſupplie de me les confier, afin que j'en faſſe voir la fauſſeté. Ne m'avez-vous pas aſſuré*, reprit le roi, *que mon neveu de Bretagne n'avoit aucune intelligence avec le roi d'Angleterre? Oui, ſire*, répliqua le chancelier, *& j'en réponds ſur ma tête. C'eſt trop vous avancer*, reprit le roi : *ſi je vous fais voir évidemment le contraire, qu'aurez-vous à répondre? Sire*, dit le chancelier, *je croirai ce que je verrai & rien de plus.* Alors le roi tira de ſa robe vingt-deux lettres en original, dont douze étoient du duc & dix du roi d'Angleterre, & dit :

Connoiſſez-vous l'écriture ? Le chancelier confus, interdit, & voyant qu'on l'avoit trompé, prit le ciel à témoin qu'il n'avoit jamais eu aucune connoiſſance de cette intrigue & abandonna ſa vie & celle de ſes compagnons à la miſéricorde du roi. *Monſieur le chancelier*, lui dit Louis, *je ſais que vous ni vos compagnons n'en ſaviez rien, & que pour choſe du monde vous n'euſſiez voulu être d'un tel conſeil : beau neveu n'a eu garde de vous y appeler ; il n'y a que ſon tréſorier & ſon petit ſecrétaire Gueguen, qui conduiſent cette marchandiſe : & pour ce vous voyez que je ne vous ai pas fait arrêter à fauſſes enſeignes. Retournez-vous-en, vous & vos compagnons, pardevers beau neveu de Bretagne, portez-lui ſes lettres & lui dites que je ne veux plus qu'il envoye pardevers moi pour me cuider eſtimer ſon ami, s'il ne ſe défait de tous points de ce roi d'Angleterre.* Le chancelier & ceux qui l'accompagnoient, arrivent en Bretagne & préſentènt au duc les vingt-deux lettres que le roi leur avoit remiſes : le duc connoiſſant qu'il avoit été trahi, & ne ſachant encore ſur ANN. 1477.

qui asseoir ses soupçons, fait appeler Pierre Landois son trésorier :
Ann. 1477. *Pierre*, lui dit il d'un ton sévere, *voici des lettres que le roi m'a envoyées par le chancelier ; voyez-les, vous devez les connoître.* Pierre Landois étoit originaire de Vitré, fils d'un tailleur, tailleur lui-même. Il avoit quitté sa premiere profession pour une autre beaucoup moins honnête : il s'étoit fait commissionnaire des maîtresses du duc, & étoit devenu le ministre secret de ses plaisirs ; ses intrigues l'avoient élevé à la charge de maître de la garde-robe & de grand trésorier, qui répond à celle de contrôleur-général. Landois, consterné à la vue de ces lettres, perdit quelque temps la parole, se jeta aux pieds de son maître, & lui dit : *Monseigneur si vous avez le moindre soupçon de ma fidélité, je me consigne votre prisonnier pour vous répondre sur ma tête que je n'ai rien fait contre mon devoir* : il dit ensuite que n'ayant pu lui-même porter ces lettres, de peur d'être reconnu par les espions du roi, il avoit chargé de ce soin un jeune garçon dont il avoit long-temps éprouvé la fidélité,

& qu'il l'avoit dépêché depuis peu de jours pour porter un nouveau paquet en Angleterre ; qu'il alloit envoyer après lui & le faire arrêter : *Hâtez vous*, lui dit le duc, *car votre tête m'en répond*. Maurice Gourmel, ce jeune commiſſionnaire, fut arrêté au moment qu'il étoit prêt à s'embarquer : il avoua qu'il s'étoit laiſſé corrompre par un eſpion du roi qui réſidoit à Cherbourg & qui étoit un homme ſupérieur dans l'art de contrefaire les écritures ; que cet eſpion lui donnoit cent écus par lettre, gardoit l'original & ne lui rendoit que la copie, mais ſi ſemblable à l'original, que ni la cour d'Angleterre ni celle de Bretagne ne s'étoient jamais apperçues de la falſification. Landois fut pleinement juſtifié, & le commiſſionnaire, après quelques jours de priſon, fut couſu dans un ſac & jeté ſecrétement dans la riviere. Le duc après cette découverte, ne doutant plus qu'il n'eût bientôt à ſe défendre contre toutes les forces de la France, leva de nouvelles milices, convoqua le ban & l'arriere ban de ſa province. Ces préparatifs ne firent que le je-

ANN. 1477.

Ann. 1477. ter dans une dépense inutile. Louis n'avoit alors aucune envie de quitter l'Artois pour porter ses armes en Bretagne : il attaqua le duc par un autre côté qui ne lui fut pas moins sensible. Outre son duché il possédoit en France le comté d'Etampes & quelques autres seigneuries qui lui étoient contestées par le procureur-général : le roi avoit imposé silence à son procureur & avoit suspendu la procédure : dans la conjoncture présente, il lui permit de poursuivre son appel : le comté d'Etampes fut déclaré par un arrêt de la cour réuni au domaine de la couronne. Louis en l'ôtant au duc de Bretagne en fit don au vicomte de Narbonne, beau-frere du duc de Bretagne, & fils du comte de Foix. Comme ces moyens paroissoient encore trop lents, le roi quitta l'Artois, vint s'acquitter d'un pélerinage à Notre-Dame de la Victoire : ce voyage parut couvrir le dessein de s'approcher des frontieres de Bretagne. Le duc alarmé envoya des ambassadeurs qui appaiserent le roi par leurs soumissions ; on ajouta de nouvelles clau-

ſes au traité de Senlis : le duc s'engagea *dès que le roi ſeroit en guerre, ſoit par terre ſoit par mer, de le ſervir, ſecourir & aider de tout ſon pouvoir envers & contre tous ceux qui peuvent vivre & mourir, ſans perſonne quelconque excepter, à la défenſe de ſa perſonne & de ſon royaume & à la conſevation des droits de la couronne de France.* Par un article ſéparé, le duc fut diſpenſé de ſervir le roi *de ſa perſonne*, ſi la guerre ſe faiſoit hors du royaume : il s'obligeoit ſeulement à ne fournir aux ennemis ni harnois ni vivres : mais ſi ces mêmes ennemis entroient en France, alors le duc entreroit en guerre avec eux. On ſtipula la forme du ſerment, & le roi, qui ſans doute étoit bien aiſe de laiſſer au duc quelque motif d'inquiétude, déclara que les parties contractantes ne ſeroient point tenues de jurer ſur le ſaint ſacrement ni ſur la vraie croix de ſaint Lo. Malgré cette diſpenſe, le duc, pour perſuader davantage le roi de la ſincérité de ſes intentions, prêta le ſerment pendant qu'on célébroit la meſſe, une main étendue ſur l'hoſtie conſacrée, & l'autre ſur la croix de ſaint Lo.

ANN. 1477.

ANN. 1477.

Cambrai & Tournai reçoivent une garnison françoise.

Comines.
Heuter, rer. belgic.
Le Grand. Histoire de Tournai.

A son retour de Notre-Dame de la Victoire, Louis s'approcha de Cambrai. Cette ville qui se gouvernoit en forme de république, relevoit directement de l'empereur : les derniers ducs de Bourgogne n'y jouissoient que des droits de comte & d'avoué. Cambrai ouvrit ses portes au roi & reçut une garnison Françoise. Louis jura de conserver à cette ville tous ses priviléges, & n'oublia rien pour se concilier la bienveillance des habitants. Pendant le séjour qu'il y fit, il reçut la nouvelle que ses troupes avoient surpris Tournai : voici comment la chose se passa. Olivier le Daim, après s'être enfui honteusement de Gand, se retira à Tournai, ville qui reconnoissoit à la vérité l'autorité suprême des monarques François, mais qui n'entroit point dans leurs guerres, & qui se défendoit par ses propres forces. Il parvint à gagner un certain nombre d'habitants, & après avoir pris avec eux les mesures nécessaires pour introduire dans la place une garnison Françoise, il écrivit à Colard de Moui qui étoit alors à Saint-Quen-

tin, de s'approcher avec sa compagnie d'ordonnance d'une des portes de Tournai au jour & à l'heure qu'il lui indiquoit. Moui se fit précéder par vingt-cinq lances sous la conduite de Navarrot d'Anglade, & suivir avec le reste de sa troupe : Navarrot trouve Olivier & environ trente ou quarante bourgeois qui lui livrent une des portes. Moui qui le suivoit de près pénétre dans la ville avant que les magistrats puissent y apporter aucun remede : le Daim en fit prendre six ou sept qui furent conduits à Paris pour servir d'otages. La garnison Françoise se répandit dans la Flandre & y exerça d'horribles ravages.

ANN. 1477.

Mort de Tannegui du Châtel.

Dom Lobineau, histoire de Bretagne.

Cependant le roi vint investir Bouchain & manqua d'y trouver la mort. Tannegui du Châtel, sur l'épaule duquel il étoit appuyé, fut mortellement blessé d'un coup de fauconneau. C'est ce même Tannegui si recommandable par son inviolable attachement pour Charles VII. Après la mort de son maître il s'étoit retiré auprès du duc de Bretagne, dont il étoit le vassal & qui le fit *grand maître de sa maison.* Ses con-

ANN. 1477. ſeils, ſa franchiſe, déplurent à la dame de Villequier : elle s'attacha ſans ceſſe à lui donner des mortifications : dégoûté de la cour de Bretagne, il prêta facilement l'oreille aux ſollicitations de Louis qui, bien qu'il fût l'ennemi de tous ceux qui avoient été attachés à ſon pere, n'épargna rien pour acquérir un ſi brave officier. Après avoir commandé les armées & gouverné des provinces, Tannegui mourut pauvre. Il laiſſoit trois filles : dans ſon teſtament il pria le roi de marier à ſon choix la ſeconde, de permettre que ſes amis mariaſſent l'aînée, & de laiſſer à ſa veuve le ſoin de pourvoir la troiſième : il le ſupplia encore de payer ſes dettes, jurant par la mort qu'il attendoit, qu'il n'avoit pas dépenſé un ſou que pour le ſervice de l'Etat : enfin il lui demanda pardon de ſes emportements & de ſes déſobéiſſances ; *car folie*, dit-il, *me l'a fait faire plus que malice*. Le roi regretta ſincérement un ami ſi fidele, un ſi brave officier & un homme ſi vertueux : il prit ſoin de ſes obſéques, & voulut qu'il fût enterré dans l'égliſe de Notre-Dame de Cléri.

Bouchain fut forcé de se rendre, & se racheta du pillage pour cinq mille écus. Le Quesnoi fut emporté d'assaut : parmi les officiers qui monterent à la bréche, Louis distingua le jeune Raoul de Lannoi qui se fit jour le premier à travers le fer & la flamme. Après la prise de la place le roi l'ayant fait venir, lui passa au cou une chaîne d'or de cinq cents écus en lui disant : *par la paquedieu, mon ami, vous êtes trop furieux en un combat, il vous faut enchaîner, car je ne vous veux point perdre, desirant me servir de vous plus d'une fois.*

ANN. 1477.

Avesne opposa une plus forte résistance. Louis plus redoutable encore par ses ruses que par la force de ses armes, attira dans son camp, sous prétexte d'une conférence, les officiers qui commandoient la garnison, & pendant ce temps le comte de Dammartin livra un assaut à la place & s'en rendit maître : elle fut abandonnée au pillage.

Progrès des armes du roi dans l'Artois. *Comines. Heuterus. Chron. scand. Manus. de le Grand.*

Une autre armée sous la conduite de Desquerdes & de du Lude, vint investir Saint-Omer. Cette place fut vaillamment défendue par Philippe

fils d'Antoine, grand bâtard de Bourgogne. On rapporte que Louis irrité de la résistance de ce jeune guerrier, le fit menacer, s'il ne rendoit la place, de faire égorger son pere à ses yeux. Philippe sans se laisser épouvanter, répondit qu'il connoissoit assez le roi pour ne pas appréhender qu'il se déshonorât par une pareille lâcheté : *J'aime tendrement mon pere*, ajouta-t-il, *mais je ferai mon devoir, & je ne livrerai jamais une place qui m'a été confiée.* On fut obligé de lever le siége, & le roi loin de punir Antoine de la vertu de son fils, continua de le combler d'honneurs & de biens. La guerre devint plus animée & plus furieuse qu'auparavant. Jusqu'alors on avoit épargné les laboureurs & l'on avoit respecté leurs utiles travaux : Louis envoya à Dammartin quatre mille faucheurs, & lui recommanda de leur abandonner quelques pieces de vin pour les encourager à tout détruire : *Faites si bien le dégât*, lui écrivoit-il, *qu'on n'y retourne plus ; car vous êtes aussi-bien officier de la couronne comme je suis, & si je suis roi, vous êtes grand-maître.*

Ann. 1477.

ANN. 1477.

Mort d'Adolfe de Gueldre & du duc de Clarence

Pont. Gelrica.

Hum. Hist. d'Ang.

Manuf. de le Grand.

Tant que la guerre ne s'étoit faite que dans la Bourgogne, le Luxembourg, le Hainaut & l'Artois, les Flamands, loin de s'alarmer des succès de Louis, les voyoient avec une sorte de complaisance : ils tenoient leur princesse au milieu d'eux dans une sorte de captivité ; & comme ils n'aimoient pas des maîtres trop puissants, ils n'auroient pas été fâchés de la voir simple comtesse de Flandre. Mais lorsque les François s'approcherent de leurs frontieres, lorsque la garnison de Tournai porta le ravage dans l'intérieur de leur pays, ils sentirent alors la nécessité de se défendre, & ils leverent en peu de temps une armée de vingt mille hommes. Il leur falloit un chef expérimenté : ils jeterent les yeux sur Adolfe de Gueldre, ce fils inhumain qui avoit forcé son pere à le déshériter. Ils le tirerent de sa prison, le déclarerent leur général, & promirent de lui faire épouser leur princesse, s'il parvenoit à délivrer le pays de la garnison de Tournai. Adolfe animé par un si puissant motif, prit la conduite de leur armée & s'avança sous les murs de Tournai :

ANN. 1477. mais comme il n'avoit qu'une autorité précaire sur les troupes qu'il conduisoit, il ne put étouffer la rivalité qui subsistoit depuis long-temps entre les milices de Gand & de Bruges, ni les faire agir de concert. La garnison Françoise sortit de Tournai & tomba au dépourvu sur cette armée mal disciplinée. Adolfe après avoir fait d'inutiles efforts pour empêcher la déroute expira sur le champ de bataille. Cette nouvelle fut la plus heureuse qu'on pût apprendre à l'héritiere de Bourgogne : si Adolfe fût retourné vainqueur, la nouvelle Andromede alloit être sacrifiée au monstre. Un autre amant de la princesse venoit de périr malheureusement, c'étoit le duc de Clarence, frere d'Edouard, & alors veuf de la fille aînée du comte de Warwick.

Clarence étoit fortement appuyé à la cour de Bourgogne par la duchesse douairiere sa sœur, & quoique l'on ne se flattât pas d'obtenir le consentement d'Edouard, ennemi secret de son frere, on ne doutoit point que le peuple Anglois ne se déclarât, s'il en étoit besoin, pour une alliance si utile à la nation :

déja l'on avoit fait paſſer dans ce deſſein quelques troupes à Calais, ſans en rien communiquer au monarque. Louis mieux informé de ce qui ſe paſſoit en Angleterre qu'Edouard lui-même, ne tarda pas à l'avertir de cette intrigue qu'il lui repréſenta comme un attentat contre ſon autorité, & le premier indice d'une conſpiration prête à éclater. Edouard fit arrêter ſon frere, & conſulta Louis ſur ce qu'il avoit à faire. Louis répondit à cette conſultation par ce vers de Lucain : ANN. 1477.

Tolle moras : ſemper nocuit differre paratum.

En conſéquence Edouard ſuſcita des délateurs contre ſon frere qui l'accuſerent d'avoir tenu des diſcours injurieux au roi & à la nation : il fut condamné par arrêt du parlement d'Angleterre à perdre la vie. On lui laiſſa le choix de ſa mort : il demanda, dit-on, à être noyé dans un tonneau plein de malvoiſie.

Mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien.

Gaguin. Chron. ſcand. Manuſ. de le Grand.

La mort du duc de Clarence & d'Adolfe de Gueldre, délivra Maximilien fils de l'empereur Frederic, de ſes plus redoutables rivaux : il ne reſtoit plus que le fils

Ann. 1477. du duc de Cléves : mais la princeſſe qui le connoiſſoit avoit conçu pour lui une averſion que ne put détruire toute l'adreſſe du pere. D'ailleurs, quels ſecours les Flamands euſſent-ils pu attendre d'un ſi foible prince ? Toutes les voix ſe réunirent donc en faveur de Maximilien : ſon âge, la qualité de fils unique de l'Empereur, le crédit & la faveur qu'il avoit déja lui-même parmi les princes de l'Empire, tout concouroit à le faire regarder comme le prince le plus digne d'épouſer l'héritiere de Bourgogne, & le plus capable de réſiſter avec ſuccès aux entrepriſes de Louis. On l'avertit qu'il étoit temps d'agir, & en même-temps on diſpoſa l'eſprit de la princeſſe à écouter favorablement les propoſitions de ce nouvel amant : on lui repréſenta que ſon pere l'avoit promiſe autrefois à ce prince, qu'elle-même avoit donné ſon conſentement. Marie ne pouvoit avoir aucune répugnance pour un homme qu'elle n'avoit jamais vu ; elle étoit forcée de prendre un parti ; ainſi elle céda ſans peine aux remontrances de ſes ſujets : les articles furent dreſſés, & Maximilien

ſe mit en route pour ſe rendre dans les Pays-Bas. Le roi ayant reçu avis qu'on travailloit à ce mariage, n'oublia rien pour le traverſer; il fit propoſer de nouveau le dauphin comme le ſeul rival qui pût ſupplanter Maximilien. Il y a beaucoup d'apparence qu'il ne cherchoit qu'à embarraſſer le conſeil de Flandre, & à faire différer le mariage de la princeſſe, s'il ne pouvoit abſolument l'empêcher : mais quand même il auroit alors agi de bonne foi, il eſt douteux qu'il eût réuſſi. Quelle confiance auroit priſe Marie dans un prince qui avoit ſacrifié ſes lettres aux députés de Flandre; auquel elle imputoit la perte de Hugonet & d'Imbercourt, & qui travailloit avec tant d'acharnement à la dépouiller de ſon héritage? Ne pouvant ſe faire écouter dans le conſeil de Flandre, Louis envoya Gaguin général des Mathurins, pour repréſenter aux électeurs & aux princes de l'Empire que les rois de France ayant été de tout temps les alliés du corps Germanique, il étoit de l'intérêt des deux nations de ne pas rompre des liens ſi anciens & ſi ſacrés; que le

ANN. 1477.

mariage en queſtion ne ſeroit vala-
ANN. 1477. ble qu'autant qu'il y donneroit ſon conſentement ; que l'héritiere de Bourgogne étant princeſſe du ſang, ſa proche parente, ſa vaſſale, les loix du royaume ne lui permettoient pas de ſe marier contre le gré du chef de ſa maiſon, ſon ſeigneur & ſon ſouverain ; que l'empereur & ſon fils devoient penſer plus d'une fois à ce qu'ils alloient faire, & à ne pas allumer entre les deux nations une guerre ſanglante & durable. Cette tardive négociation ne réuſſit pas mieux que la premiere : l'heureux Maximilien s'approchoit de la Flandre accompagné des archevêques de Mayence & de Trèves, des marquis de Brandebourg & de Bade, des ducs de Saxe & de Baviere, & d'un grand nombre d'autres princes. Sa dépenſe ne répondoit pas à la magnificence de ſon cortége. L'empereur ſon pere à qui ſon extrême avarice faiſoit oublier toutes les bienſéances, l'avoit fait partir ſi pauvre, qu'il fallut que les Flamands le défrayaſſent pendant une grande partie de la route. On ajoute que Marie commença par

par lui donner des habits. Le lendemain de son arrivée à Gand on célébra les noces: mais les circonstances ne permettoient pas de se livrer à la joie. Les troupes françoises répandues dans les Pays-Bas, réduisoient en cendres Orchies, Turquoin, Fresne les Busseaux, Saint-Sauveur, Marchiennes & Harbec.

ANN. 1477.

Mécontentement du prince d'Orange; il excite une révolution dans le comté de Bourgogne. *Ibid.*

La guerre ne se faisoit pas avec moins de fureur dans les deux Bourgognes: il faut en expliquer l'origine. Après la mort de Charles, Louis, comme nous l'avons déja dit, avoit envoyé dans le duché de Bourgogne les seigneurs de Craon & de Chaumont, & Jean de Châlons prince d'Orange, qu'il avoit attiré à son service en lui promettant la lieutenance générale du duché & du comté de Bourgogne, & la restitution de tous les biens de sa maison. Le prince d'Orange se servit utilement de son crédit pour engager la noblesse & les villes à se soumettre volontairement au roi: les Etats du duché avoient prêté le serment de fidélité, & paroissoient contents des conditions qu'on leur avoit accordées. Les troupes du roi commandées par les

Ann. 1477. trois généraux entrerent dans le comté, & furent reçues sans résistance dans la plupart des villes ; mais la noblesse montra plus d'attachement pour le sang de ses anciens maîtres, & se cantonna dans ses châteaux. Louis qui malgré les importants services que le prince d'Orange venoit de lui rendre, n'avoit pas encore en lui une entiere confiance, ne crut pas devoir lui donner le gouvernement en chef de ces deux provinces; il le donna au sire de Craon avec un pouvoir presque illimité. Les provisions accordées à ce gouverneur portoient que pour le repos & la tranquillité des deux provinces, Craon pourroit faire tout ce que feroit le roi lui-même s'il étoit sur les lieux, assembler les Etats, commander la noblesse, faire grâce, convoquer le ban & l'arriere-ban des provinces de Dauphiné, du Lyonnois, du Forêt, du Beaujolois & de Champagne. Après avoir nommé ce gouverneur, le roi ne craignit plus de donner la lieutenance générale du comté de Bourgogne au prince d'Orange, qui ne fut pas content de se trouver subordon-

né à Craon. Philippe de Hochberg de la maiſon de Bade, fut nommé maréchal de Bourgogne, & dans la ſuite le roi lui donna le château de Jou qui couvroit la province du côté de Neuchâtel. Philippe Pot fut fait premier chevalier du parlement inſtitué par lettres données à Arras le 18 de Mars, pour être composé de gens notables. Jean de Damas non-ſeulement fut conſervé dans ſon gouvernement de Mâcon, mais il obtint ſix gentilshommes pour ſervir ſous lui, & cinq mille livres de gages pour leur entretien. Tout paroiſſoit tranquille : le prince d'Orange, quoique mécontent de la préférence qu'on avoit donnée à un homme qu'il regardoit comme ſon inférieur, ſe contint quelque-temps, eſpérant que du moins on lui rendroit les places & les terres qu'il réclamoit en Franche-Comté, & qui étoient alors occupées par ſes oncles : il en écrivit au roi qui ordonna en effet qu'on donnât au prince une pleine ſatiſfaction. Mais Craon, ſoit qu'il crût qu'il n'étoit par prudent de rendre ce prince trop puiſſant, ſoit qu'il ne cherchât qu'à humilier un lieu-

Ann. 1477.

tenant qui lui obéissoit à regret ; éluda sous différents prétextes les ordres du roi. Le prince s'en plaignit ; mais Louis qui le croyoit hors d'état de lui nuire, & qui ne vouloit pas mécontenter Craon, n'insista que foiblement. Poussé à bout & ne respirant que la vengeance, le prince ne balança plus à se réconcilier avec ses oncles, & par leur entremise il fit sa paix avec Marie de Bourgogne qui non-seulement le reçut en grâce, mais le créa son lieutenant général dans les deux Bourgognes, avec pouvoir de disposer de tous les deniers de ces provinçes sans en rendre compte. Muni de ces pleins pouvoirs, il conféra avec la principale noblesse, & lorsqu'il se crut en état d'agir, il écrivit aux maire & échevins de Dijon, que bientôt les François alloient être chassés du comté de Bourgogne ; qu'on se donnât bien de garde de les recevoir dans Dijon, parce que ce feroit perpétuer une guerre qui ruineroit le pays. L'effet suivit de près la menace : les deux freres Claude & Guillaume de Vaudrai, rassemblent des troupes, & se saisissent en un mo-

ANN. 1477.

ment de Vesoul, de Rochefort & d'Auxonne. Craon voulant reprendre Vesoul, se laissa surprendre lui-même par un stratagême. Vaudrai fit sortir pendant une nuit très-obscure tous les trompettes, qui se placerent dans différents endroits & sonnerent la charge. Craon craignit de se trouver enveloppé de toutes parts, & ne songea qu'à prendre la fuite. Vaudrai saisit cet instant pour faire une sortie, tomba sur les François en désordre & les tailla presque tous en pieces. La perte fut si considérable, que Craon qui s'étoit d'abord refugié à Grai, ne s'y crut pas en sûreté, & repassa dans le duché. Le roi informé de cette révolution ne put modérer sa colere, il écrivit à Craon que s'il se rendoit maître de la personne du prince, *il le brûlât, ou le pendît & le brûlât ensuite*. Il donna ordre qu'on lui fît son procès : l'arrêt porte que *Jean d'Arlon* (prince d'Orange) *comme faux & traître chevalier, à confisque corps & biens, sera pris pour être exécuté, & faute de ce sera pendu par les pieds*. Son effigie fut pendue en effet dans toutes les villes de Bourgogne : on rasa sa maison à

ANN. 1477.

Ann. 1477. Dijon. Mais ce ſupplice en peinture ne l'arrêta pas : à l'argent qu'il put retirer de la province, il joignit ſes propres biens qui étoient très-conſidérables, & avec ces ſommes & d'amples promeſſes il attira des renforts de Suiſſes : car quoiqu'ils touchaſſent alors des penſions du roi, ils redoutoient le voiſinage des François, & ne les voyoient qu'à regret s'établir dans une province limitrophe. Sans renoncer directement aux traités qu'ils avoient avec la France, ils n'étoient pas fâchés que leur jeuneſſe ſe rendît à l'invitation du prince d'Orange. Louis qui avoit pour ambaſſadeurs auprès des Cantons, Rochechouard, Baudricourt, & le premier préſident de Toulouſe, ſe plaignit de cette permiſſion comme d'une contravention aux traités, répandit de l'argent, & obtint une défenſe générale ſous peine de la vie à tous les ſujets des Cantons, de porter les armes contre les François. Cette défenſe ou ban, comme on parloit alors, ne s'obſerva pas à la rigueur : les Suiſſes continuerent de fournir des recrues au prince d'Orange : bientôt les François ne poſ-

ſéderent plus dans le comté de Bourgogne que la ville de Grai, où commandoit le vieux Salazar. Hugues de Châlons, plus connu ſous le nom de Château-Guyon, vint inveſtir cette place avec une cavalerie nombreuſe, & quelques corps d'infanterie qui devoient être joints par de nouveaux renforts. Craon prévint cette jonction, battit l'armée de Château-Guyon, & le fit lui-même priſonnier : mais tandis qu'il remportoit cet avantage dans le comté, Toulonjon & Marigni paſſerent dans le duché, prirent quelques places & y exciterent une fermentation générale. Un nommé Chretiennot ſe mit à la tête d'un parti à Dijon, tua le premier magiſtrat & faillit à ſe rendre maître de la ville. Châlons étoit ſur le point de ſe révolter, déja les échevins tenoient des conférences avec Toulonjon, lorſque Damas parut & fit rentrer tout le monde dans le devoir. Craon informé du danger qui menaçoit le duché, accourut pour s'oppoſer aux progrès de Toulonjon & de Marigni ; ils diſparurent à ſon approche : après avoir repris les places dont ils s'é-

ANN. 1477.

ANN. 1477.

toient emparés, il rentra dans le comté, attira une partie de la garnison de Dole dans une embuscade, & la tailla en pieces. Il crut que les habitants, effrayés d'une perte si considérable, ne tarderoient pas à se rendre; il se détermina donc à faire le siége de cette capitale; un bourgeois de Berne commandoit la garnison. Craon après avoir battu la place pendant huit jours, donna ordre de monter à l'assaut sans examiner si la bréche étoit praticable, il fut repoussé avec perte : un second assaut ne fut pas plus heureux, & il perdit environ mille hommes dans ces deux attaques. Ayant appris que les ennemis s'avançoient pour le combattre, il leva le siége avec précipitation, & se retira du côté du duché; mais il fut atteint par les freres de Vaudrai qui le surprirent dans sa marche, attaquerent les François en désordre & les taillerent en pieces. La consternation se répandit dans le duché; on s'attendit à voir bientôt l'armée victorieuse passer la Saone & venir former le siege de Dijon. Les Vaudrai qui vouloient avant tout chasser entiérement les

François de la Franche-Comté, se déterminerent au siege de Grai. Comme ils n'espéroient pas d'emporter de vive force une place avantageusement située, munie de toutes sortes de provisions & défendue par Salazar; ils commencerent par corrompre les habitants, ensuite ils s'approcherent pendant une nuit fort obscure, un vent violent empêcha qu'on n'entendît le bruit de leur marche. On dresse des échelles, soixante hommes des plus dispos escaladent les murs & ouvrent une porte; l'armée entre avant que la garnison Françoise puisse se rassembler : on se bat dans les rues; le tumulte, les cris, l'obscurité, redoublent l'horreur du combat Les François s'appercevant qu'ils avoient à se défendre contre les ennemis & contre leurs propres hôtes, mettent le feu à la ville, & veulent se faire jour au travers des flammes : presque tous périrent. Salazar à demi-brûlé se sauva avec une centaine d'hommes dans le château, d'où s'étant enfui à travers mille dangers, il vint rassurer par sa présence la ville de Dijon. ANN. 1477.

ANN. 1477. Trève entre le roi & Maximilien. *Ibid.*

Ces fâcheuses nouvelles déterminerent le roi à écouter les propositions de Maximilien : quoiqu'il n'y eût aucune apparence qu'on pût parvenir à une paix finale, Louis jugea qu'une trève lui seroit utile pour réparer les pertes qu'il avoit faites en Bourgogne, pour mieux connoître les ressources de son nouvel adversaire, & s'assurer des dispositions des princes voisins.

Maximilien presqu'aussi-tôt après la cérémonie de ses noces, envoya des ambassadeurs au roi pour se plaindre de ce qu'au mépris du traité de Soleure il étoit entré à main armée dans les Etats de la maison de Bourgogne, & y exerçoit encore des hostilités : il offroit la paix, & déclaroit qu'en cas de refus, le courage & les forces ne lui manqueroient pas pour se défendre. Louis répondit qu'il n'avoit pris les armes que pour maintenir les droits de sa couronne, comme il y étoit obligé par le serment qu'il avoit fait à son sacre; que Marie lui retenoit des provinces reversibles à la couronne par le décès de Charles dernier duc de Bourgogne; qu'elle

en occupoit d'autres pour lesquelles elle devoit rendre hommage; qu'il étoit prêt d'accorder la paix pourvu que ce ne fût pas aux dépens de ses droits : en même-temps il nomma le chancelier Doriole, Philippe Pot, seigneur de la Roche, Guy Pot, comte de Saint-Pol, Antoine de Crevecœur, Guillaume Bische, Filbert de Boutillac, & Thomas Taquin ses chambellans, en qualité de ses ministres plénipotentiaires, pour conférer à Lens avec ceux de Maximilien : ce furent Jean de Lannoi, Gontard de Staremberg, Pierre Bougard, Jean d'Auffai, & Josse Chappes, conseillers du duc & de la duchesse d'Autriche. Ces ministres convinrent d'abord d'une trève de dix jours, & avant qu'elle fût expirée, ils la prolongerent sans en déterminer la durée, stipulant seulement qu'elle dureroit encore quatre jours après que l'une des deux puissances auroit envoyé dire à l'autre qu'elle y renonçoit. Cette trève fut religieusement observée dans les Pays-Bas, mais elle ne fut point publiée en Bourgogne. Louis importuné des plaintes que la province formoit ANN. 1477.

Ann. 1477. contre le ſire de Craon, & imputant à l'avarice de ce général tous les malheurs de cette guerre, lui ôta ſon gouvernement, & le renvoya dans ſes terres. Il nomma pour le remplacer Charles d'Amboiſe, plus connu ſous le nom de Chaumont, qui aux vertus militaires joignoit la grandeur d'ame, l'humanité, & un parfait déſintéreſſement.

Négociations. *Comines. Dom Calmet, Ferrerus. Manuſ. de le Grand.*

L'ardeur avec laquelle Louis s'étoit livré à la guerre, ne lui avoit point fait perdre de vue les négociations. Prévoyant que Maximilien ne feroit pas plutôt reconnu dans les Pays-Bas, qu'il mettroit tout en œuvre pour entraîner Edouard dans ſon parti, il prit ſagement les devants & fit paſſer en Angleterre Gui archevêque de Vienne, Olivier Guérin ſon maître d'hôtel, Olivier le Roux maître des comptes, Jean le Breton général des monnoies & tréſorier des guerres. Il ne manqua pas, ſelon l'uſage, de faire embarquer avec eux des ſommes conſidérables pour Edouard & les gens de ſon conſeil: cet argent donna tant de poids aux raiſons de l'archevêque, que la trève qui n'étoit que de ſept ans, fut pro-

longée pour la vie des deux rois & un an au-delà. Ann. 1477.

Peu après, Louis fit partir pour Nanci Jean Rapine, ſon maître d'hôtel, & Briſé, écuyer d'écurie, afin de renouveler les anciennes alliances qui ſubſiſtoient entre la Lorraine & la France. On doit ſe rappeler que René, après avoir amené au roi le grand bâtard de Bourgogne, offenſé de l'accœuil qu'il reçut du monarque, & craignant même pour ſa liberté, s'étoit retiré précipitamment dans ſon duché. Louis qui dans les circonſtances préſentes, ne cherchoit qu'à diminuer le nombre de ſes ennemis, ne balança pas à faire lui-même les premieres démarches, & René, qui avoit le plus grand intérêt à ménager la bienveillance du monarque, accœullit avec tranſport les ambaſſadeurs : les traités furent confirmés.

La république de Veniſe avoit été conſtamment attachée au parti de Charles, dernier duc de Bourgogne, & en conſéquence avoit encouru la haine de Louis qui avoit ordonné aux armateurs François de donner la chaſſe à tout vaiſſeau Véni-

Ann. 1477.

tien. Après la mort de Charles la république voyant l'aſcendant que prenoit la France, envoya Dominique Gradenigo en qualité d'ambaſſadeur pour ſe réconcilier avec le roi, & aſſurer la liberté du commerce. Louis conſentit à rendre ſon amitié à la république à deux conditions; la premiere, qu'elle n'auroit aucune alliance avec l'héritiere de Bourgogne; la ſeconde, qu'elle vivroit en paix avec la république de Florence qu'il avoit priſe ſous ſa protection.

Traité avec les rois de Caſtille: Alfonſe roi de Portugal retourne dans ſes Etats. *Ferreras. Manuſ. de le Grand.*

L'Eſpagne étoit la ſeule puiſſance que Louis eût alors à redouter. Pour n'en avoir rien à craindre & pouvoir enfin ſe livrer tout entier à l'exécution de ſes projets contre la maiſon de Bourgogne, il prit le parti de reconnoître Ferdinand & Iſabelle rois de Caſtille, & à cette condition il obtint une prorogation de trève. Alfonſe roi de Portugal, qui s'étoit toujours flatté que le roi le mettroit en état de faire valoir les droits de Jeanne ſa niece ſur la Caſtille, & qui étoit encore en France pour ſolliciter des ſecours, ne fut pas plutôt inſtruit de ce traité, qu'il perdit

toute eſpérance ; il craignit même que le roi, pour mieux cimenter cette nouvelle alliance, ne le livrât à Ferdinand. Les froideurs qu'on lui fit eſſuyer à la cour le confirmerent dans ce ſoupçon injurieux ; il ne pouvoit repaſſer en Portugal que ſur des vaiſſeaux François, ainſi il publia que ſon deſſein étoit de renoncer au monde, & de ſe conſacrer aux exercices de la pénitence. Il écrivit au prince dom Juan ſon fils pour lui dire un éternel adieu, & lui ordonna de ſe faire couronner roi ſans perdre un ſeul inſtant : telle eſt, diſoit-il, la volonté du ciel, & le bien de nos ſujets l'exige. Après avoir fait partir cette lettre il ſe déroba ſans rien dire, & alla ſe cacher dans une ſolitude. Le bruit ſe répandit qu'il avoit paſſé les mers & qu'il étoit allé en pélerinage à Jéruſalem ; mais on le chercha avec tant de ſoin qu'on le découvrit dans un village près d'Honfleur. Louis informé par les eſpions qu'il entretenoit dans le conſeil de Caſtille, que Ferdinand & Iſabelle négocioient avec Maximilien, & voulant leur oppoſer un rival toujours redoutable malgré ſes

Ann. 1477.

Ann. 1477.

longues diſgrâces, preſſa Alfonſe de retourner dans ſes Etats, & fit contribuer la province de Normandie aux frais de l'embarquement. Cependant dom Juan, conformément aux ordres de ſon pere, avoit aſſemblé les Etats de Portugal & venoit d'être proclamé roi : à peine la cérémonie de ſon couronnement eſt elle achevée, qu'on vient lui annoncer que le roi ſon pere eſt débarqué. N'écoutant plus que les ſentiments de la nature, il abdique la ſouveraineté, ſe dépouille des ornements de la royauté, & vole dans les bras de ſon pere. En vain Alfonſe lui ordonne de reprendre la couronne, ſon fils pour la premiere fois lui oſe déſobéir, & ne veut d'autre titre que celui du plus fidele de ſes ſujets.

Procès du duc de Nemours.

Manuſ. de la biblioth. de M. le préſident de Meſnieres.

Tandis que le Portugal jouïſſoit d'un ſpectacle ſi touchant, la France étoit effrayée par un de ces exemples de ſévérité que les circonſtances peuvent rendre néceſſaires, mais dont l'effet eſt toujours douloureux & terrible. Jacques d'Armagnac duc de Nemours, malgré ſes ſerments réitérés d'être fidele au roi, avoit trem-

pé dans presque toutes les conspirations qui s'étoient formées contre l'autorité souveraine : il s'étoit secrétement attaché au duc de Guienne dans le temps que ce prince ne songeoit qu'à exciter une guerre civile. Après la mort funeste du duc de Guienne, Nemours n'avoit pas cessé d'entretenir des correspondances avec le comte d'Armagnac qui fut massacré dans Lectoure. Privé de ces deux chefs, il prêta l'oreille aux invitations du connétable, qui de concert avec les ducs de Bretagne & de Bourgogne, appeloit le Anglois en France : il avoit reçu le scellé de ce premier officier de la couronne ; il lui avoit envoyé de fréquents messages ; le connétable dans ses dépositions ne l'avoit pas épargné. Ces motifs suffirent au roi pour le faire arrêter ; il en donna la commission au sire de Beaujeu qui vint à la tête d'une armée l'investir dans la ville de Carlat. La duchesse de Nemours fille du comte du Maine, & cousine germaine du roi, étoit alors en couches : ayant appris qu'on venoit arrêter son mari, elle fut saisie d'un tel effroi, qu'elle mourut deux ou

Ann. 1477.

ANN. 1477. trois jours après. Nemours accablé de douleur ne ſongea plus à ſe défendre. Quoique Carlat paſſât pour une ville imprenable, & qu'il eût pris ſoin d'y amaſſer des proviſions pour deux ou trois ans, il traita avec Beaujeu, & ſe remit entre ſes mains, à condition qu'on lui ſauveroit la vie, & qu'il auroit la liberté de ſe juſtifier: il fut auſſi-tôt conduit à Vienne, enſuite renfermé au château de Pierre-enciſe dans une priſon humide & froide. Il ſe fit en lui une révolution ſi grande, qu'en peu de jours ſes cheveux devinrent tout blancs: on l'amena à la Baſtille où il fut d'abord logé aſſez commodément. Bientôt après, ſur quelques indices qu'il avoit travaillé à corrompre ſes gardes, il fut renfermé dans une cage de fer. Le roi commit pour inſtruire ſon procès le chancelier Pierre Doriole, Louis de Graville ſeigneur de Montaigu, Jean le Boulanger premier préſident, Jean de Bloſſet ſeigneur de Saint-Pierre, Bouſile le juge vice-roi de Rouſſillon; maîtres Jean Baillet & Thibaut Baillet maîtres des requêtes; Jean du Mas ſeigneur de l'Ile, huit conſeil-

lers au parlement, & maître Aubert le Viste rapporteur & visiteur des lettres de chancellerie. Nemours protesta d'abord contre la commission, alléguant sa qualité de pair de France & le dernier traité qu'il avoit fait avec le sire de Beaujeu en se remettant entre les mains du roi. Il récusa nommément Aubert le Viste qui s'étoit porté pour son délateur : on n'eut aucun égard à ces protestations qu'il continua de renouveler à chaque interrogatoire. On avoit contre le duc des soupçons fondés, mais nulle preuve complette. Depuis l'accommodement qu'il avoit fait avec Dammartin, on ne l'avoit point vu porter les armes contre son souverain ; on n'avoit même aucune piece authentique qui prouvât qu'il eût agi de concert avec les ennemis de l'Etat. La plupart des dépositions qu'on avoit recœuillies contre lui se contredisoient manifestement : les plus graves ne le chargeoient que d'avoir été instruit des complots formés contre le souverain ; mais alors il n'y avoit point encore de loi capitale contre ceux qui ayant eu connoissance d'une consl-

ANN. 1477.

piration, n'en avoient pas dénoncé les auteurs. Nemours après s'être défendu long-temps & avec beaucoup de présence d'esprit sur les liaisons qu'il avoit eues avec le connétable & le comte d'Armagnac, voyant bien qu'on étoit instruit d'une partie de ses manœuvres, & voulant éviter le tourment de la question, prit enfin le parti d'avouer beaucoup plus qu'on ne lui demandoit. Soit qu'il crût rendre sa cause plus favorable en y impliquant les hommes les plus distingués de l'Etat; soit qu'il n'aspirât qu'à se venger de ceux qui l'avoient mal servi & auxquels il imputoit sa perte, il révéla ou imagina un nouveau complot, où se trouvoient impliqués Jean de Bourbon, les princes de la maison d'Anjou, le comte de Dammartin, & presque tous les capitaines des compagnies d'ordonnance. Il dit qu'il avoit eu tort de ne pas révéler plutôt cet important secret; mais il s'en excusa sur ce qu'il auroit eu à craindre de la part des auteurs de la conspiration, & sur le refus que le roi avoit fait de le laisser venir à la cour toutes les fois qu'il lui

ANN. 1477.

en avoit demandé la permission. Croyant avoir disposé favorablement l'esprit du monarque par cette confession volontaire, il demanda & obtint la permission de lui écrire. » Sire, lui marquoit il, j'ai tant méfait envers Dieu & envers vous, » que je vois bien que je suis perdu » si votre grâce & miséricorde ne » s'étend jusqu'à moi..... Faites-» moi grâce & à mes pauvres enfants; » ne souffrez pas que pour mes pé-» chés je meure à honte & confusion » & qu'ils vivent en déshonneur & » au pain quérir; & si avez eu amour » à ma femme, plaise vous avoir » pitié du malheureux mari & or-» phelins..... Pour Dieu, sire, ne » souffrez qu'autre que votre misé-» ricorde, clémence & pitié, soit » juge de ma cause «. Le roi fut inexorable, il renvoya la lettre aux commissaires, ordonnant qu'elle fût insérée dans le procès pour tenir lieu de confession. Le procès commencé depuis près de deux ans touchoit à sa fin, & Nemours persistoit toujours à protester contre les commissaires, prétendant qu'en qualité de pair de France il ne devoit être jugé que

ANN. 1477.

par le roi séant en son parlement
Ann. 1477. dûment garni de pairs. Le roi rejeta sa demande, il fondoit ses refus sur la renonciation que Nemours avoit faite quelques années auparavant à son droit de pairie, si jamais il manquoit à ses serments. Le chancelier Doriole, quoiqu'il ne pût ignorer la volonté du roi, suspendit la procédure, & représenta à Louis qu'il devoit des égards au rang de l'accusé, allié à plusieurs branches de la maison royale & son très-proche parent. Louis à qui ces représentations déplurent, écrivit à Saint-Pierre qu'on se défiât du chancelier, lequel lui étoit devenu suspect depuis qu'il avoit empêché une partie des confessions du connétable, dans la crainte que Dammartin ne s'y trouvât impliqué. Peu de temps après il révoqua le chancelier & quelques autres commissaires, sous prétexte qu'il avoit besoin de leurs services dans la guerre de Flandre, & il les remplaça par des conseillers du parlement. Ces nouveaux commissaires avancerent peu, & le roi, malgré sa répugnance, prit enfin le parti de renvoyer la connoissance de cette

affaire au parlement de Paris, qu'il commit pour *continuer & parfaire* la procédure commencée par les commissaires. Le parlement, par égard pour la naissance de l'accusé, se transporta en corps à la Bastille, lut à Nemours ses dépositions, reçut pendant plusieurs jours les additions ou les changements qu'il voulut y faire; enfin on lui déclara qu'il alloit être procédé à son jugement. Nemours qui ne cherchoit plus qu'à éloigner le terme fatal, allégua qu'il étoit clerc, ayant reçu dans sa jeunesse la tonsure des mains de l'évêque de Castres, & demanda à être renvoyé par-devant les tribunaux ecclésiastiques : ce nouvel incident suspendit quelque-temps la procédure. Le parlement députa un conseiller pour prendre sur le lieu des informations. Le fait fut avéré par la déposition d'un grand nombre de témoins; mais en même-temps la cour déclara qu'attendu la nature du crime dont Nemours étoit accusé, on n'auroit aucun égard aux privileges de la cléricature. Nemours craignant que ce subterfuge n'eût fait une mauvaise impression sur l'esprit de

ANN. 1477.

ANN. 1477 ses juges, dit qu'en alléguant le privilege de la cléricature, il n'avoit songé qu'à acquitter sa conscience, & que son dessein n'avoit jamais été de décliner la juridiction du parlement : il les supplia qu'avant de prononcer son arrêt ils daignassent se rappeler les services que ses ancêtres & lui-même avoient rendus à l'Etat ; qu'ils considérassent qu'il avoit épousé la fille du comte du Maine, cousine germaine du roi ; que cette princesse du sang l'avoit rendu pere de six enfants, trois garçons & trois filles ; que l'aîné de ses fils avoit à peine neuf ans ; que le second n'en avoit que sept, & que le troisieme âgé de cinq ans étoit filleul du roi ; que sa fille aînée touchoit à sa treizieme année ; que la seconde avoit onze ans, & que la derniere encore au berceau avoit eu la reine pour marraine ; qu'ils prissent en pitié ces innocentes créatures nées & élevées dans la splendeur, & qui se trouveroient exposées, s'il étoit condamné, à essuyer des outrages, à demander l'aumône, & à n'oser lever les yeux.

On n'attendoit plus que les ordres

dres du roi pour prononcer l'arrêt; mais le monarque, soit qu'il craignît que la sentence ne fût pas aussi sévere qu'il le desiroit, soit qu'il ne cherchât qu'à donner de l'éclat à cette procédure, transféra le parlement à Noyon, où il promit de se rendre lui-même, si ses affaires de Flandre le permettoient. N'ayant pu ou n'ayant pas voulu s'y rendre, il nomma pour son lieutenant général en cette partie, Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, son gendre; & il joignit au parlement les anciens commissaires qui avoient travaillé à l'instruction du procès, quatre présidents de la chambre des comptes, deux maîtres des requêtes, deux généraux de la chambre des aides de Paris, deux de celle de Rouen, le lieutenant criminel du bailli de Vermandois, le lieutenant criminel du prévôt de Paris, & un avocat au châtelet. Tous ces commissaires eurent voix délibérative. Quelques-uns s'excuserent d'opiner : Aubert le Viste qu'avoit récusé Nemours, & qui cependant n'avoit pas laissé d'assister aux interrogatoires, obtint la permission de s'absenter. Louis de

ANN. 1477.

Graville, ſeigneur de Montaigu, & Boufile, vice-roi de Rouſſillon, leſquels ſervoient dans l'armée qui avoit aſſiégé Carlat, & avoient garanti les conditions accordées à Nemours par le ſire de Beaujeu, ſupplièrent l'aſſemblée d'être diſpenſés de donner leur avis, diſant *qu'il leur ſembloit en leur conſcience qu'ils ne le devoient faire.* Enfin le ſire de Beaujeu lui-même, quoique repréſentant la perſonne du roi & ſon lieutenant général en cette partie, ne voulut point opiner, parce que le duc de Bourbon ſon frere ſe trouvoit impliqué dans les dépoſitions du duc de Nemours: il ſe contenta de ramaſſer les voix. L'arrêt prononcé au nom du ſire de Beaujeu porte, que *Jacques d'Armagnac, duc de Nemours & comte de la Marche, eſt criminel de leſe-majeſté, & comme tel condamné à être décapité; tous & chacuns ſes biens ſont déclarés confiſqués, & appartenir au roi.* Ces biens furent partagés entre ceux des ſeigneurs que le roi vouloit récompenſer; mais ce qu'il y a d'étonnant & de bien propre à donner une étrange idée des mœurs de ce ſiecle, c'eſt de trouver à la tête des héritiers du

Ann. 1477.

malheureux, les noms de ceux qui avoient instruit son procès. Ainsi le seigneur de Beaujeu, au nom duquel l'arrêt fut prononcé, eut pour sa part le comté de la Marche; le chevalier de Bousile, eut le comté de Castres; Blosset, seigneur de Saint Pierre, eut la vicomté & la seigneurie de Carlat: Louis de Graville obtint les villes de Nemours & de Pont-sur-Yonne; le seigneur de l'Isle, eut la vicomté de Murat. Les ministres ne furent pas oubliés, Jean de Daillon & Philippe de Comines partagerent entr'eux tout ce que le duc possédoit à Tournai & dans le Tournaisis; Imbert de Batarnai, seigneur du Bouchage, eut les terres de Fai, Servisses, Biran, Château-neuf, Anglas & la Forêt d'Ailli. Le vicomte de Narbonne, fils du comte de Foix, obtint le comté de Perdriac; Jean d'Avaudignon eut Colommiers, Pont & Nogent-sur-Seine, &c. ANN. 1477.

Après avoir disposé des biens du duc de Nemours, le roi ordonna qu'on procédât à l'exécution de l'arrêt, & que cette exécution se fît aux halles. On tendit de drap noir la chambre où le prisonnier devoit être

ANN. 1477. conduit : le cheval sur lequel on l'amena, étoit couvert d'une housse noire ; & quoiqu'il y eût dans cet endroit un échafaud toujours subsistant, on en dressa un neuf qui fut également couvert d'un drap noir : & par une barbarie dont on ne trouve aucun autre exemple dans notre histoire, on plaça sous l'échafaud les malheureux enfants du duc de Nemours, afin que le sang de leur pere ruisselât sur leur tête. Nemours amené dans la chambre noire où s'étoit assemblé le parlement, dit que pour acquitter sa conscience, il étoit obligé de déclarer que ce qu'il avoit avancé d'une prétendue conjuration contre la personne du roi & du dauphin, dans laquelle se trouvoient impliqués le duc de Bourbon, le comte de Dammartin, & plusieurs capitaines des compagnies d'ordonnances, n'avoit aucun fondement, ou n'étoit appuyé que sur des bruits vagues & de vaines conjectures. Il confessa plusieurs extorsions qu'il avoit commises sur quelques particuliers, & demanda qu'on prélevât sur ses biens de quoi les réparer : il voulut être enterré aux cordeliers de Paris, avec

l'habit de l'ordre de ſaint François.

Ann. 1477.

Quoique cette derniere confeſſion du duc de Nemours, juſtifiât pleinement le duc de Bourbon, Dammartin, & les autres officiers qui ſe trouvoient compromis dans ſes premieres dépoſitions, Louis plus diſpoſé à croire le mal que le bien, continua de les regarder comme des hommes ſuſpects, & attendit le moment de la vengeance. Le parlement de Paris eſſuya lui-même une mortification : trois conſeillers avoient opiné à civiliſer l'affaire du duc de Nemours : le roi, ſans autre forme de procès, les priva de leurs offices. Le parlement ayant fait des remontrances en leur faveur, reçut cette odieuſe réponſe : *Je penſois*, leur écrivit le roi, *vu que vous êtes les ſujets de la couronne de France & y devez votre loyauté, que vous ne vouliſſiez approuver que l'on fît ſi bon marché de ma peau, & parce que je vois par vos lettres que ſi faites, je connois clairement qu'il y en a encore qui volontiers feroient machineurs contre ma perſonne ; & afin d'eux garantir de la punition, ils veulent abolir l'horrible peine qui y eſt : par quoi ſera bon que je mette remede à deux*

choses ; la premiere expurger la cour de
Ann. 1477. *tels gens ; la seconde faire tenir le statut que ja une fois j'en ai fait, que nul en ça ne puisse alléger les peines de crimes de lése-majesté.*

Tels étoient les excès où la colere emportoit Louis : cependant (& c'est une remarque qui ne doit pas échapper à un historien) ce prince que la dévotion ne rendit jamais scrupuleux, sentant approcher sa derniere heure, se reprocha hautement la mort du duc de Nemours.

Nous avons dit, en rendant compte des chefs d'accusations intentés contre Nemours, qu'il n'y avoit point encore de loi en France contre ceux, qui ayant eu connoissance d'une conspiration, n'en avoient pas dénoncé les auteurs. Louis effrayé par la découverte de tant de complots vrais ou supposés, porta cette loi fameuse, qui ordonne de regarder comme complices tous ceux, qui ayant eu connoissance d'une conspiration contre la personne du roi, de la reine ou du dauphin, n'en ont pas dénoncé les auteurs, & les soumet aux peines décernées par les loix contre les criminels de lése-majesté.

La trève, dont étoient convenus Louis & Maximilien, avoient eu pour motif apparent un desir réciproque de parvenir à une paix finale ; mais il y avoit trop peu d'apparence qu'on pût parvenir à concilier des intérêts si diamétralement opposés, pour croire que ce desir fût bien sincere de part ni d'autre. Maximilien ne voulut rien céder, & Louis ne vouloit rien rendre : ils ne cherchoient donc véritablement qu'à se faire des alliés & à se mettre en état de recommencer la guerre avec avantage. Edouard, de quelque côté qu'il se rangeât, devoit faire pencher la balance : l'intérêt de sa couronne l'attachoit au parti de Maximilien : son intérêt personnel & son genre de vie le retenoient dans celui de Louis. Mais comme il étoit à craindre que le cri de la nation, l'amour de la gloire, ou quelqu'autre motif, ne l'arrachât à son indolence naturelle, & ne le portât enfin à prendre une résolution digne de son rang ; Louis n'oublioit rien pour lui donner le change, & balancer par des offres magnifiques toutes les propositions que pourroit lui faire Maximilien.

ANN. 1478.

Négociations avec l'Angleterre.

Rapin de Thoyras.
Actes de Rymer.
Manusc. de le Grand.

Ann. 1478.

Dans cette vue, il alla jusqu'à lui offrir le Hainaut & la Flandre, s'il vouloit armer pour s'en mettre en possession : Louis promettoit même d'affranchir en sa faveur cette derniere province de toute dépendance de la couronne de France. Ces offres étoient trop magnifiques pour être sinceres : Edouard sentit le piége, & répondit que des provinces aussi étendues & remplies de places fortes, n'étoient pas faciles à réduire ; mais que si le monarque, son allié, vouloit véritablement lui prouver son amitié, il lui cédât simplement les villes d'Ardres, de Boulogne & quelques autres places qui joignoient Calais ; qu'à cette condition il armeroit en sa faveur & aideroit de tout son pouvoir à le mettre lui-même en possession des provinces de Hainaut & de Flandre. Louis étoit bien éloigné de permettre aux Anglois de s'étendre dans le Continent. Pour se débarrasser des demandes d'Edouard, il prit le parti d'unir le comté de Boulogne au domaine de la couronne. Ce comté avoit appartenu autrefois aux anciens dauphins d'Au-

vergne, leurs droits avoient passé dans la maison de la Tour ; mais les seigneurs de cette maison n'avoient pas été assez puissants pour les faire valoir contre l'usurpation des ducs de Bourgogne. Louis traita de ces droits avec Bertrand de la Tour, comte d'Auvergne, & lui donna en échange le comté de Lauragais. Il se présentoit encore une autre difficulté : le comté de Boulogne relevoit du comté d'Artois, le roi n'étoit point en possession de toute cette province, & l'on ne savoit pas bien si au premier traité de paix il ne se verroit pas obligé de rendre les villes qu'il y possédoit ; car le comté d'Artois étoit un fief féminin, & par conséquent appartenoit de droit à Marie de Bourgogne. En ce cas, le roi, comme comte de Boulogne, se feroit trouvé vassal d'un de ses vassaux. Pour lever cette difficulté, il transporta, de son autorité royale, l'hommage de ce comté, à l'image de Notre-Dame révérée à Boulogne ; lui présenta un cœur d'or du poids de treize marcs, comme une redevance féodale, & obligea tous ses successeurs à faire

ANN. 1478.

Union du comté de Boulogne à la couronne.

Baluze, hist. de la maison de la Tour d'Avergne.

Manus. de le Grand.

l'hommage du comté à cette image, & à s'acquitter de la même redevance lors de leur avénement à la couronne.

Ann. 1478.

Louis qui prenoit tant de précautions pour s'assurer la possession du comté de Boulogne, étoit bien éloigné, comme on voit, de le céder aux Anglois. Cependant il sentoit combien il lui étoit important dans les circonstances où il se trouvoit d'entretenir Edouard dans l'inaction. Une nouvelle ambassade de la part de ce monarque, lui causa de vives inquiétudes : ne devinant point quel pouvoit en être l'objet, il chargea Boufile d'aller recevoir les ambassadeurs, & de leur dérober adroitement leur secret. Boufile s'attacha particuliérement au docteur Langton, & ne tarda pas à savoir tout ce que le roi desiroit d'apprendre. Langton lui dit que la chose qu'Edouard souhaitoit le plus, c'étoit l'accomplissement du mariage d'Elisabeth sa fille avec le dauphin ; qu'on murmuroit en Angleterre de ce que le roi de France n'étoit point encore entré en paiement des cinquante mille écus stipulés

pour la rançon de la reine Marguerite ; que les Anglois attendoient avec impatience l'arrivée du prince d'Orange, chargé de négocier au nom de Maximilien & de la duchesse douairiere de Bourgogne ; mais que le roi de France pouvoit toujours compter sur les amis qu'il avoit dans le conseil d'Edouard, & particuliérement sur le Lord Hastings, grand chambellan. Louis informé de toutes ces particularités, fit partir sur-le-champ un courier pour porter à Edouard dix mille écus à compte sur la rançon de la reine Marguerite, & promit de terminer incessamment le mariage desiré. Edouard fut si content de Louis, qu'il envoya ordre à ses ambassadeurs de changer, si le roi de France le jugeoit à propos, en une paix finale & solide, la trève qui subsistoit entre les deux nations. Louis éluda la proposition : pour obtenir cette paix, il eût été obligé de faire de nouveaux sacrifices : la trève qui devoit subsister aussi longtemps que la vie des deux rois, lui suffisoit pour l'accomplissement de ses desseins.

Ann. 1478.

Négociations.

Manuſ. de le Grand.

Tranquille du côté de l'Angleterre, il députa Lenoncourt pour traiter en ſon nom avec les princes & les Etats d'Allemagne. Les Liégeois, à qui ce député s'adreſſa d'abord, demandoient à garder une exacte neutralité : ils repréſentoient que leur Etat ruiné par les dernieres guerres, avoit beſoin d'une longue paix pour ſe rétablir ; que faiſant partie du corps germanique, ils ne pouvoient ſe déclarer contre le fils de l'empereur, ſans s'expoſer à être mis au ban de l'empire, & à s'attirer des malheurs plus grands, s'il étoit poſſible, que tous ceux qu'ils avoient déja eſſuyés. Louis ne goûtoit point ces raiſons, ou plutôt il les regardoit comme un honnête refus : il chargea ſon député de leur repréſenter, que braves comme ils avoient toujours été, & comme ils étoient encore, les Liégeois ne conſentiroient jamais à demeurer en paix, tant que la guerre ſe feroit dans leur voiſinage ; que le temps étoit arrivé de ſe venger des outrages que leur avoient fait eſſuyer les derniers ducs de Bourgogne ; que la guerre qu'ils

feroient à Maximilien, n'avoit rien de commun avec l'empire, & qu'un roi de France étoit aſſez puiſſant pour les défendre, s'ils prenoient une réſolution ſincere de s'attacher à ſes intérêts; que les François approchoient de leurs frontieres, & qu'ainſi il faloit néceſſairement qu'ils déclaraſſent s'ils vouloient qu'on les traitât comme des alliés ou comme des ennemis. Quelques inſtances que fît Lenoncourt, il ne put obliger les Liégeois à prendre un parti définitif : il ſe rendit à Langres, où il traita plus heureuſement avec les députés du duc de Wirtemberg & du comte de Montbeliard : ces deux princes s'engagerent, moyennant une penſion de ſix mille livres, à ſervir le roi envers & contre tous. Ann. 1478.

Philippe de Savoie, comte de Breſſe, avoit vécu long-temps à la cour de France; il avoit même commandé l'armée du roi en Rouſſillon : mais ayant reçu quelques ſujets de mécontentement, il avoit ſuivi l'exemple de ſon frere le comte de Romont, il s'étoit attaché au ſervice de Charles, dernier duc de

Bourgogne, & avoit eu part à presque tous les complots qui s'étoient formés contre le roi. Après que Charles fut mort, alarmé de l'ascendant que prenoient les armes du roi, il fit solliciter sa réconciliation avec le monarque, qui, comme je l'ai déja remarqué plus d'une fois, ne cherchant alors qu'à diminuer le nombre de ses ennemis, non-seulement pardonna au comte, mais lui accorda une pension avec promesse d'un établissement considérable.

ANN. 1478.

Au bruit de ces largesses, l'avidité de Sigismond d'Autriche, comte de Tirol, se réveilla : quoiqu'il fût oncle de Maximilien, & obligé par honneur à le défendre, il ne rougit point de demander une pension au roi, auquel il offroit sa médiation & ses bons offices. Louis désiroit quelque chose de plus encore : *Avant que de mettre le mien*, répondit-il, *je veux bien savoir s'il sera mon ami.*

De toutes ces alliances, la plus avantageuse fut celle que Louis renoua avec les Cantons : outre les vingt mille livres de pension qu'il

leur payoit, il destina une autre somme de vingt mille livres pour faire des pensions particulieres aux magistrats & aux hommes les plus accrédités dans la nation, & il acquit par ce nouveau bienfait une si grande faveur parmi les Suisses, que non-seulement ils s'engagerent à ne point s'opposer à la conquête de la Franche-Comté, mais à l'aider à s'en rendre maître, & qu'ils lui déférerent le titre de *premier allié* des Cantons.

Ann. 1478.

Pendant que le roi négocioit avec les puissances voisines, il ne négligeoit rien pour attirer dans son parti les seigneurs les plus distingués qui restoient attachés au parti de Marie de Bourgogne & du duc d'Autriche son mari. Pour les amorcer, il fit don à Antoine, grand bâtard de Bourgogne, des comtés d'Ostrevant, de la Châtellenie de Bapaume & de la seigneurie de Bouchain : il en usa avec la même générosité, proportion gardée, à l'égard de tous les seigneurs qu'il avoit déja détachés du service de leur légitime souveraine. Le parlement chargé d'enregistrer ces dons multipliés, crut qu'il

étoit de ſon devoir de mettre des bornes aux libéralités exceſſives du monarque ; ainſi ſur la réquiſition de ſaint Romain, procureur-général, il renouvela ſon oppoſition à tous dons faits & à faire du domaine de la couronne. Cette démarche du parlement lui concilia l'amour de la nation. On ſe plaignoit hautement que le roi s'épuiſoit en largeſſes dans un temps où pour ſubvenir aux frais d'une guerre diſpendieuſe, il étoit obligé d'établir de nouveaux impôts. Dans les lettres qu'il venoit d'adreſſer aux Etats de Languedoc, il demandoit à la province 260424 livres de plus que les années précédentes, ajoutant que les autres provinces du royaume étoient plus chargées à proportion, mais que ces ſubſides étoient abſolument néceſſaires pour réunir à la couronne les provinces de Bourgogne, d'Artois & de Flandre, qu'on lui détenoit injuſtement.

ANN. 1478
Dons exceſſifs du roi.
Manuſ. de le Grand.

Les droits du roi ſur ces deux dernieres provinces, n'étoient pas auſſi clairs qu'il ſembloit le ſuppoſer. Il eſt bien vrai qu'elles avoient été anciennement détachées de la

Procès criminel contre Charles, dernier duc de Bourgogne.
Regiſtres du Parlement.
Manuſ. de le Grand.

couronne, & qu'elles devoient foi & hommage : mais elles avoient été constamment regardées depuis ce temps-là comme des fiefs dont les femmes pouvoient hériter : elles n'étoient même entrées dans la maison de Bourgogne, que par le mariage d'un des princes de cette branche royale avec l'héritiere de Flandre, & par conséquent le roi ne pouvoit légitimement exiger sur ces comtés que l'hommage & le serment de fidélité. Louis sentoit bien la foiblesse de ses prétentions, & comme jamais prince ne fut plus attentif à donner un air de justice aux demandes les moins légitimes, il chercha dans la jurisprudence féodale un autre droit capable d'en imposer. C'étoit une loi fondamentale qu'un vassal *felon* & rebelle *commettoit* son fief ; que le suzerain dont il relevoit pouvoit le poursuivre à main armée, & s'emparer de ses terres. D'après ce principe, il n'est point douteux que Louis n'eût pu citer Charles, dernier duc de Bourgogne, à la cour des Pairs de France, le faire déclarer rebelle & confisquer toutes celles de ses possessions qui

ANN. 1478.

relevoient de la couronne : mais
ANN. 1478. Charles étoit redoutable & l'on n'avoit osé lui faire son procès ; il étoit sans exemple qu'on l'eût jamais fait à un mort : ce fut cependant le parti que l'on prit. Afin de n'avoir pas l'air de condamner un homme sans vouloir l'entendre, Louis offrit des sauf-conduits au duc & à la duchesse d'Autriche, pour venir, soit en personne, soit par procureurs, défendre la mémoire du dernier duc de Bourgogne, qui devoit être jugé selon les loix du royaume, pour crime de désobéissance & de félonie, comme cela s'étoit toujours pratiqué en pareille circonstance. On consentoit à recevoir dans cette assemblée, un légat du pape, des députés de la part du roi des Romains & des autres princes d'Allemagne : la seule chose sur laquelle on insistoit, & dont le roi déclara qu'il ne se départiroit jamais, c'étoit que le procès se feroit en France dans la cour des pairs, juges naturels de ces sortes de matieres. Maximilien & Marie, qui ne doutoient point de l'issue de ce procès, n'eurent garde de se rendre à cette invitation. La procédure fut

intentée criminellement au parlement de Paris : on commença par remettre sous les yeux des juges tous les malheurs dont les princes de la maison de Bourgogne avoient accablé la France, sous les regnes de Charles VI & de Charles VII : l'assassinat du duc d'Orléans, la guerre civile qui en avoit été la suite, l'entrée des Anglois dans le royaume, la proscription du dauphin, les meurtres, les incendies, les pillages, qui pendant le cours de plusieurs années avoient désolé le royaume. On passa ensuite à la guerre du bien public, lorsque Charles, n'étant encore que comte de Charolois, avoit porté les armes contre son souverain, & lui avoit livré bataille. On insista particuliérement sur le traité de Péronne, ouvrage de la perfidie & de la violence : on rapporta le sauf-conduit sur la foi duquel le monarque s'étoit mis à la discrétion d'un prince violent & parjure : des témoins non suspects, reconnurent l'écriture [a] : on

Ann. 1478.

[a] M. l'abbé Legrand, dans les savants mémoires qu'il nous a laissés manuscrits sur la vie de Louis XI, soupçonne cependant que le sauf-conduit qu'on produisit alors n'étoit point célui que

Ann. 1478. n'oublia pas la procédure criminelle faite, quelques années auparavant, contre Hardi & Ithier, convaincus d'avoir voulu empoisonner le roi, & l'on fit retomber sur Charles l'atrocité de cette conspiration. Enfin les dépositions du connétable de saint Pol & du duc de Nemours, donnoient bien des soupçons qu'il y avoit eu plusieurs autres conspirations contre la vie du monarque, tramées de l'aveu & à l'instigation du même Charles, duc de Bourgogne. Après avoir procédé contre la mé-

Charles envoya au roi par le cardinal Baluc, & que ce dernier étoit conçu en termes beaucoup moins forts que celui qu'on produisit dans le procès. M. l'abbé Legrand a pris pour le véritable sauf-conduit la lettre de créance que Charles envoya au roi avec le sauf-conduit. Rien n'empêche que ces deux piéces ne soient également authentiques. Est-il croyable que dans un fait de notoriété publique, on eût imaginé d'alléguer de fausses piéces ? Le roi & son conseil se seroient-ils gratuitement exposés à être traités de faussaires, lorsque la procédure deviendroit publique ; tandis que Charles n'avoit pu s'excuser d'avoir violé ses serments qu'en récriminant contre le roi & en prétendant qu'il n'avoit pas dû tenir sa parole à un prince qui gardoit si mal la sienne & qui ne cherchoit qu'à le tromper ? Cette erreur de M. l'abbé Legrand, est d'autant plus singuliere, qu'il semble s'être proposé pour objet principal de rétablir la réputation de Louis XI, & qu'il ne manque gueres de pallier ou de dissimuler les faits & les circonstances défavorables à son héros.

moire du pere, on attaqua la princesse elle-même, on lui fit un crime des lettres qu'elle avoit écrites aux Etats de Bourgogne, pour les empêcher de se soumettre au roi, & bien plus encore de celles qu'elle avoit écrites aux Suisses & au roi d'Angleterre, pour les engager à se déclarer en sa faveur : comme vassale de France, elle avoit dû commencer par s'adresser à son souverain, qui ne lui avoit point refusé le jugement de sa cour. Ann. 1478.

Intimidés par ces procédures, Marie & Maximilien réclamerent le secours de l'empereur & de l'empire. Frédéric III, toujours dominé par l'avarice, craignoit de s'embarquer dans une guerre dispendieuse : cependant lorsqu'il vint à considérer qu'il s'agissoit de défendre l'héritage de ses enfants & les droits de sa couronne, il ne put se dispenser d'entrer en cause. Il écrivit au roi une longue lettre, ou plutôt un manifeste, dans lequel il se plaignoit, qu'au mépris des alliances qui subsistoient de temps immémorial entre la France & l'Empire, le roi, sans déclaration de guerre, se fût emparé

de Cambrai, en eût fait arracher
ANN. 1478. l'aigle impériale, pour y placer les fleurs-de-lys; qu'il eût envahi une partie du Hainaut, & qu'il fût entré hostilement dans la Franche-Comté, quoiqu'il n'eût aucun droit sur ces provinces, & qu'il n'ignorât pas qu'elles relevoient uniquement de l'Empire; qu'il se fût mis en possession d'une partie de l'héritage du duc de Bourgogne, & que par une procédure inouïe & sans exemple, il cherchât à se maintenir dans ces usurpations en faisant le procès à un mort sur de prétendus crimes qu'on ne lui avoit jamais reprochés de son vivant. Il ajoutoit que Maximilien son fils & lui ne demandoient qu'à vivre en paix avec la France; qu'ils avoient fait pour l'obtenir, des offres que l'on avoit jusqu'alors méprisées; que puisque l'on préféroit la guerre à la paix, il *prenoit Dieu & les hommes à témoin* que ni lui ni son fils n'avoient donné aucun motif d'en user ainsi à leur égard.

La réponse du roi porte, que mal-à-propos & sans raison, Frédéric lui reproche d'avoir donné le

premier, atteinte aux alliances qui ſubſiſtent entre les rois des Romains & les très-chrétiens rois de France, & d'avoir attaqué l'Empire. Il déclare que jamais il n'en eut la penſée, qu'il connoît & qu'il reſpecte les liens qui uniſſent ces deux puiſſances; qu'il n'a point oublié que c'eſt un roi de France, qui le premier rétablit l'empire d'Occident, le tranſmit à ſes enfants, des mains deſquels il eſt paſſé à ceux qui l'ont poſſédé depuis, & qui le poſſedent encore. Qu'après les ſervices que les rois ſes prédéceſſeurs ont rendus à l'Empire, il a peine à s'imaginer que le corps Germanique tourne contre lui des armes qui ſeroient mieux employées à la défenſe de la chrétienté attaquée de tous côtés par les infideles; qu'il eſt du devoir d'un ſage & juſte empereur de travailler à réunir tous les princes chrétiens pour la cauſe commune, & non de faire une querelle à ſes voiſins, & d'armer les uns contre les autres, des peuples faits pour vivre en bonne intelligence. Il ajoûte qu'il s'étonne de la chaleur avec laquelle l'empereur défend & juſti-

Ann. 1478.

fie un prince, qui pendant tout le cours de sa vie n'a cessé de troubler la France & l'Empire, & que Frédéric lui-même a déclaré dans des lettres-patentes rebelle & criminel de lése-majesté.

Ann. 1478.

La guerre recommence dans les Pays-Bas.

Heuter. rer. Belgic. Comines. Belcar.

Ni ces lettres, ni ces procédures que l'on suivoit toujours au parlement, ne pouvoient vider la querelle : Louis s'avança sur la frontiere & résolut d'entamer la campagne par une entreprise éclatante. Il alla former le siége de Condé, ville moins considérable pour sa force, que par sa situation entre Tournai & Valenciennes. Sa garnison ne consistoit qu'en un corps de trois cens hommes, commandés par Mingnoval, capitaine de réputation. La place fut battue sans relâche par quatorze piéces de canon, & ne recevant point de secours, elle fut obligée de se rendre. Le roi non-seulement lui conserva ses priviléges, mais fit réparer ses murailles & y laissa une nombreuse garnison. Maximilien réveillé par le bruit de cette conquête, rassemble promptement les milices de Flandre & les troupes auxiliaires d'Allemagne qu'il avoit

avoit déja reçues de l'empereur, & s'avance jufqu'à Valenciennes pour livrer bataille au roi. Louis, qui ne vouloit point expofer au hafard d'une bataille les folides avantages que la politique lui procuroit, difperfa fon armée dans les places fortes, & fe retira lui-même à Cambrai. Maximilien ne trouvant plus d'ennemis à combattre, détacha le capitaine Galiot avec huit mille hommes pour battre la campagne & attirer l'ennemi. Galiot s'avança jufques fous les murs du Quefnoi, où commandoit le comte de Dammartin, & mit le feu aux villages voifins : Dammartin fort avec une partie de fa garnifon, fond fur les troupes de Galiot, les difperfe & les pourfuit avec chaleur jufqu'à l'entrée du camp de Maximilien. Celui-ci étonné de l'audace du général François, connoiffant par cet effai l'infériorité de fes troupes, & n'ofant plus hafarder aucune entreprife, envoya demander au roi une nouvelle trêve. Louis non-feulement l'accorda; mais il l'acheta volontairement à des conditions qu'un ennemi victorieux n'auroit ofé lui pref- ANN. 1478.

ANN. 1478

Nouvelle trève: restitution de plusieurs places. *Ibid.*

crire : il consentit à rendre toutes les conquêtes qu'il avoit faites dans le Hainaut & la Franche-Comté, à retirer ses troupes de Tournai, d'où elles portoient le ravage dans la Flandre ; & enfin à évacuer Cambrai. Les François s'étoient emparés de cette place l'année précédente & y avoient mis une garnison ; le roi s'y étoit rendu lui-même, & pendant le séjour qu'il y fit, il gagna tellement le cœur des bourgeois par ses manieres affables & populaires, qu'après son départ ils avoient tenu une assemblée générale & passé un acte national, par lequel ils déclaroient qu'ayant appartenu jadis à la France & vécu sous la protection des rois très-chrétiens, qui les avoient toujours gouvernés avec justice & bonté ; & qu'ayant eu, au contraire, beaucoup à souffrir depuis qu'ils vivoient sous la domination des empereurs, dont ils avoient envain reclamé la protection, ils se remettoient librement sous la protection du roi très-chrétien, & le supplioient de les recevoir & de les défendre, en conservant leurs priviléges & immunités. Louis devoit des égards à un peuple

ſi reconnoiſſant : ſe croyant donc obligé, pour ſatisfaire aux plaintes de l'empereur, de renoncer à la poſſeſſion de Cambrai, il aſſembla les bourgeois dans la place publique, leur remit l'acte qu'ils avoient paſſé en ſa faveur, les déclara libres, & les pria pour le bien de la paix, de rétablir l'aigle impériale à la place des fleurs-de-lys : il en eſt de cet oiſeau, leur dit-il, comme des hirondelles, il diſparoît pendant l'hiver & ne manque pas de revenir au printemps. Au reſte, il déclara qu'il leur conſerveroit ſa protection, & qu'il entendoit que dans toute cette guerre ils gardaſſent une exacte neutralité. Maraſin, gouverneur de Cambrai, ne s'étoit pas comporté avec la même modération que ſon maître, il avoit dépouillé les égliſes & emporté juſqu'aux reliquaires des ſaints : Louis, qui en fut informé, le condamna à une reſtitution, & donna lui-même douze cents écus de dédommagement aux égliſes. Cette conduite lui gagna tellement l'affection du clergé de Cambrai, que le chapitre ordonna que le nom de ce monarque ſeroit inſcrit ſur la liſte

ANN. 1478.

de ſes bienfaiteurs. Maraſin, malgré
Ann. 1478. l'amende à laquelle il avoit été condamné, ſe trouva encore aſſez riche pour ſe faire fabriquer une groſſe chaîne d'or. Briquebec, le voyant entrer avec ce nouvel ornement, s'avança d'un air reſpectueux, & en s'inclinant profondément, voulut baiſer la chaîne : *Briquebec*, lui dit le roi, *adorez-la, mais n'y touchez pas, elle eſt ſacrée.*

La ville de Tournai, qui avoit été ſurpriſe par une intrigue d'Olivier le Daim, & qui n'eût point conſenti volontairement à recevoir une garniſon Françoiſe, fut extrêmement affligée de la perdre. Les bourgeois s'étoient conſidérablement enrichis avec la garniſon ; ils ſe virent à regret rendus à eux-mêmes.

Le Queſnoi ſe trouvoit du nombre des villes que le roi s'étoit obligé de rendre à Maximilien : Dammartin, qui commandoit dans cette place, écrivit au roi qu'il étoit le maître de la retirer de ſes mains & d'en diſpoſer enſuite comme il le jugeroit à propos ; mais que jamais il ne ſeroit dit que Dammartin eût rendu une place à l'ennemi.

Du Lude s'y transporta par ordre du roi ; donna une décharge authentique à Dammartin, & remit ensuite la place entre les mains des députés de Maximilien. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, étoit alors le modele des guerriers. Pierre de Rohan, que sa naissance & ses qualités personnelles avoient déja élevé au grade de maréchal de France, lui fit demander l'épée dont il se servoit dans les batailles : Dammartin eut peine à condescendre à la priere de son ami. *Je veux garder*, lui écrivit-il, *les statuts du défunt roi, à qui Dieu pardoint, qui ne vouloit point qu'on donnât à son ami chose qui piquât. Mais je l'envoie à Bajaumont qui vous la rendra.* » Dammartin écrivit » à Bajaumont qu'il vendît pour six » blancs l'épée à un pauvre, pour en » faire dire une messe à Monsieur saint » George ; qu'il la rachetât ensuite, » & qu'il la remît entre les mains du » maréchal ».

ANN. 1478.

Le public, qui ne pouvoit deviner le motif qui avoit fait céder au roi une partie si considérable de ses conquêtes, murmuroit contre le der-

ANN. 1478. nier traité, & accusoit hautement le monarque de lâcheté ou d'inconséquence. Les gens du conseil eux-mêmes, à qui Louis cachoit ses desseins secrets, ne pouvoient expliquer une conduite si bisarre, & ils en marquerent publiquement leur surprise. Cependant jamais Louis peut-être ne se conduisit avec plus de prudence, & ne donna plus adroitement le change à ses ennemis. Il étoit instruit que Maximilien, profitant de l'occasion que lui fournissoit l'assemblée d'une diète de l'Empire, avoit représenté vivement les conséquences des entreprises de Louis sur des provinces qui ne relevoient point de la couronne de France, & s'étoit concilié un grand nombre de partisans; que l'empereur Frédéric avoit terminé tous ses différents avec Mathias, roi de Hongrie, lequel s'engageoit même à lui fournir dix mille hommes de troupes auxiliaires; que ce même empereur avoit menacé les Suisses de les mettre au ban de l'Empire, s'ils continuoient à fournir des troupes à la France : enfin qu'il se formoit une ligue redoutable, dans

laquelle entreroient non-seulement les princes de l'Empire, mais les Vénitiens, les rois d'Aragon & de Castille, & vraisemblablement le roi d'Angleterre lui-même. Il prit le parti de désarmer ces ennemis par une modération apparente, & en cédant volontairement des places que tôt ou tard il eût fallu rendre, parce qu'elles ne relevoient point de sa couronne. Cet air de justice & d'équité, en faisant échouer la ligue d'Allemagne, ruinoit les espérances de Maximilien réduit à ses propres forces. Le motif qui porta le roi à évacuer Tournai, n'étoit ni moins sage, ni moins réfléchi : cette ville à la vérité ne relevoit point de l'Empire, & conséquemment le roi pouvoit y laisser une garnison ; mais comme cette garnison incommodoit les Flamands, & les obligeoit, pour défendre leurs propres foyers, à se tenir étroitement unis avec Maximilien, le roi jugea sainement que dès qu'ils verroient le danger éloigné, & qu'ils n'auroient plus rien à craindre pour eux-mêmes, ils redeviendroient séditieux, & que loin de seconder leur prince, ils lui susci-

ANN. 147

Ann. 1478

teroient des affaires, & se réjouiroient de ses disgrâces. L'événement justifia ses vues.

Affaires de Bourgogne; prétendue conspiration du prince d'Orange. *Comines. Le Grand.*

Avant que la trève fût publiée en Bourgogne, Chaumont d'Amboise, gouverneur de cette province, étoit venu mettre le siege devant Baune, qui l'année précédente s'étoit révoltée. Simon de Quingei, Guillaume de Vaudrai, & Cottebrune avoient rassemblé des troupes pour la secourir, & commencerent par s'emparer de Verdun. Chaumont à cette nouvelle, laisse un corps de troupes devant Baune, & vient avec le reste de son armée attaquer Verdun : il l'emporte & fait prisonniers Quingei & Cottebrune : de-là il marche à Seure où il surprend Vaudrai, & ramene ses troupes victorieuses devant Baune. Cette place n'espérant plus d'être secourue, accepta toutes les conditions que le général voulut lui imposer. Elle consentit à la perte de ses privileges, & paya quarante mille écus d'amende pour les frais de la guerre : tous les vins furent saisis & confisqués.

Les rapides succès de Chaumont ruinoient les espérances du prince

d'Orange, qui n'ayant plus d'autre moyen de se venger, forma, dit-on, le projet d'empoisonner le roi : voici ce qu'on lit à ce sujet. Jean Renoud, originaire de Saint-Chaumont en Lyonnois, & marié à Clermont en Auvergne, s'en alloit à Florence trouver Franciscain, un des facteurs des Médicis, qu'il avoit long-temps servi à Lyon. Il fut arrêté sur la frontiere & ramené à Saint Claude, où commandoit Erbains. Celui-ci le jugeant homme de résolution, l'adressa au prince d'Orange qui résidoit alors dans la ville d'Arbois : le prince l'examina, le questionna sur divers sujets, & finit par lui demander s'il ne seroit pas bien-aise de faire fortune sans aller si loin ; & même de la faire beaucoup plus considérable qu'il ne pouvoit l'espérer, soit à Florence, soit par-tout ailleurs. Renoud répondit que pour se tirer de la misere, il n'y avoit rien qu'il ne fût prêt à entreprendre, & qu'il s'offroit volontiers à le servir envers & contre tous, même contre le roi. Tu es l'homme que je cherche, lui répondit le prince : & en même-temps il se fit apporter

ANN. 1478.

ANN. 1478.

un miſſel & un crucifix, & fit prononcer à Renoud les ſerments les plus exécrables d'exécuter fidélement tout ce qui lui ſeroit commandé : il lui dit enſuite que le roi, après avoir entendu la meſſe, ne manquoit point de baiſer la terre & les deux coins de l'autel : il lui mit en main une fiole remplie de liqueur, en lui recommandant de prendre bien garde d'y toucher, mais d'y tremper le bout d'une bougie, & en faiſant ſemblant de baiſer lui même l'autel, de frotter de cette liqueur les endroits où le roi appliquoit ordinairement la bouche. Renoud reçut le poiſon, un ſauf-conduit, une ſomme modique d'argent & de grandes promeſſes. Il étoit prêt à ſe mettre en route, lorſque Erbains arriva & repréſenta au prince qu'il ne falloit pas confier une entrepriſe de cette nature à un François né ſujet du roi ; qu'il avoit un homme nommé Catherin, dont il répondoit, mais qu'il falloit avant tout s'aſſurer de Renoud, & commencer par s'en défaire. D'après cette nouvelle réſolution, Renoud fut conduit à Salins & chargé de fers. Dans cette

ſituation déplorable, & n'attendant plus que la mort, Renoud ſe voua à Notre-Dame du Pui & à ſaint Jacques en Galice; à l'inſtant ſes chaînes tomberent : au moyen de deux lances & de quelques cordes, il deſcendit de la tour où il étoit renfermé, s'enfuit d'abord à Lauzanne, & prit un long détour pour ſe rendre à Bourges, où il trouva le ſeigneur du Bouchage auquel il fit cette étrange dépoſition. Quoiqu'elle portât tous les caracteres d'une fable imaginée par un miſérable ſans aveu, qui vouloit ſe rendre important ou arracher quelque aumône; le roi à qui elle ne manqua pas d'être communiquée, la crut, ou du moins feignit de la croire. Il adreſſa les lettres ſuivantes au parlement : *De par le roi, nos amés & féaux, le prince de Trente-Deniers nous a voulu faire empoiſonner ; mais Dieu, Notre-Dame & monſieur ſaint Martin, nous en ont préſervé & gardé comme vous verrez par le double des informations que nous vous envoyons, afin que vous les faſſiez lire, la ſale ouverte, devant tout le monde, & que chacun connoiſſe la grande trahiſon & mauvaiſetié dudit*

prince. Le parlement obéit ponctuellement aux ordres du roi.

ANN. 1478.

Négociations avec l'Angleterre.

Manuf. de le Grand.

Le nom d'Edouard revient souvent fur la fcene; ce monarque pareffeux & avide, connoiffant l'avantage de fa pofition & la frayeur qu'il infpiroit au roi, multiplioit fes demandes. Le moindre prétexte, une lettre qu'il recevoit de Bourgogne, étoit un motif fuffifant pour envoyer en France de nouveaux ambaffadeurs, que Louis ne congédioit qu'à force d'argent. La ducheffe douairiere de Bourgogne, fœur d'Edouard, étoit un des plus dangereux ennemis qu'eût alors le roi : elle agiffoit fourdement auprès de la nation Angloife; elle preffoit vivement fon frere de venir la défendre, & de la faire jouir de fon douaire. Edouard follicité de toutes parts, offroit fa médiation : c'étoit la chofe du monde que Louis redoutoit le plus, & cependant il n'ofoit la rejeter trop ouvertement de peur d'aigrir le monarque Anglois. A chaque nouvelle demande, il lui payoit un quartier de fa penfion de cinquante mille écus, ou bien il lui envoyoit dix mille écus à compte fur la rançon

de la reine Marguerite d'Anjou : quant aux plaintes de la ducheſſe douairiere de Bourgogne, le roi répondoit qu'il n'avoit jamais cherché qu'à l'obliger ; mais qu'il n'étoit pas juſte qu'on abuſât ſans ceſſe du nom de cette princeſſe pour le fruſtrer de ſes droits ; qu'on avoit malicieuſement aſſigné le douaire de cette princeſſe ſur des terres & des places reverſibles à la couronne , & qui même y étoient déja réunies avant que l'on ſe fût aviſé de les céder à la dúcheſſe douairiere : qu'il croyoit lui avoir donné une preuve bien forte de ſon attachement , en lui rendant le Queſnoi : qu'il étoit diſpoſé à lui rendre de même les places qu'elle reclamoit en Bourgogne , pourvu qu'elle conſentît à les tenir de ſa main , & à lui en faire hommage : que ſi elle vouloit prendre le parti de ſe retirer en France, il promettoit d'ajouter à ſon douaire une penſion conſidérable , & de la traiter avec tous les égards dûs à ſa naiſſance & à ſon rang. L'affaire qui touchoit le plus Edouard , & ſur laquelle le roi ne s'expliquoit point aſſez clairement à ſon gré , c'étoit

ANN. 1478.

le mariage d'Elisabeth sa fille aînée avec le dauphin. Cette jeune princesse touchoit à l'âge nubile : Edouard demandoit que le mariage fût accompli, ou que si la santé du dauphin ne le permettoit pas, on payât à la princesse sa dot, ainsi qu'on en étoit convenu au traité de Picquigni. Louis répondit qu'il desiroit avec ardeur l'accomplissement de ce mariage, & qu'il étoit prêt à donner sur cet article toutes les sûretés que l'on voudroit exiger ; que par rapport à la dot, il avoit fait agiter cette matiere dans son conseil, & qu'on y avoit décidé qu'à la vérité la dot devoit être stipulée dans le contrat de mariage, mais qu'elle ne commençoit à courir que du jour de la célébration des noces ; que néanmoins on pourroit prendre quelque arrangement sur ce dernier article.

Avec l'Espagne. *Ibid.*

Après s'être procuré quelque repos du côté de l'Allemagne & de l'Angleterre, le roi s'occupa des affaires d'Espagne. La trève qu'il avoit conclue avec les rois d'Aragon & de Castille, étoit près d'expirer. Les comtés de Roussillon & de Cerdai-

gne étoient, comme nous l'avons dit, l'origine de la querelle entre les couronnes de France & d'Aragon. Louis imagina un moyen de conciliation qui fait honneur à sa politique : il maria Anne, fille d'Amédée, duc de Savoie & d'Yolande de France, à Frédéric d'Aragon, prince de Tarente, second fils de Ferdinand d'Aragon, roi de Naples, & il s'engagea, en considération de ce mariage, à céder à dom Frédéric la propriété des comtés de Roussillon & de Cerdaigne, si ce prince ou son pere pouvoient en obtenir l'agrément du roi d'Aragon; & au cas qu'on ne pût obtenir cet agrément, il s'obligea à lui donner en France une terre bâtie de douze mille livres de rentes, érigée en comté. Le roi Ferdinand, de son côté, promit de donner à son fils deux cent mille ducats pour acheter une autre terre en France. Cette espece d'abandon que le roi consentoit à faire de deux provinces qui lui avoient coûté tant de soins & de sang, en faveur d'un prince de la maison d'Aragon, paroît au premier coup d'œuil singuliere & bisarre; mais il devoit arriver

ANN. 1478.

ANN. 1478.

ou que dom Juan, en consentant à cet arrangement, perdroit toute espece de prétentions & de droits sur ces comtés, au-lieu que Louis qui se seroit réservé l'hommage, non-seulement ne perdroit rien, mais acquerroit, au contraire, un prince intéressé à défendre son héritage, & qui n'eût pu s'y maintenir que par les secours de celui qui le lui avoit si généreusement cédé; ou que dom Juan refuseroit son agrément, & qu'alors le roi parviendroit aisément à le brouiller avec le roi de Naples son parent, & affoibliroit par cette division la maison d'Aragon. Ce qu'il avoit prévu, ne manqua pas d'arriver: dom Juan, quelques instances que lui fissent le roi de Naples & dom Frédéric, répondit que personne n'avoit droit de disposer de ces comtés; qu'ils n'appartenoient qu'à lui, & que son honneur étoit engagé à les recouvrer. Louis connoissant l'opiniâtreté du vieillard, s'adressa à Ferdinand & Isabelle, rois de Castille, pour leur demander une nouvelle prorogation de la trêve entre les deux couronnes: il se servit pour cette négociation de

Mendoza, appelé le cardinal d'Efpagne, auquel il avoit donné l'abbaye de Fécamp. Le cardinal remontra à fes maîtres que la poffeffion tranquile de la couronne de Caftille qu'on leur difputoit encore, étoit un objet plus intéreffant pour eux, que la jouiffance du comté de Rouffillon; que Louis étant le feul prince qui pût balancer la fortune entr'eux & le roi Alfonfe de Portugal, ils avoient le plus grand intérêt dans les circonftances préfentes à ménager fon amitié. La trève fut prorogée, & bientôt après on fit un arrangement définitif concernant les comtés de Rouffillon & de Cerdaigne : on convint que les princes de la maifon d'Aragon ne pourroient redemander la jouiffance de ces deux provinces, qu'après avoir rendu au roi de France les deux cent cinquante mille écus qu'il avoit donnés pour prix de l'engagement; & que s'ils prenoient le parti de renoncer à leurs droits, le roi de France leur payeroit encore deux cent cinquante mille autres écus en cinq ans. A cette condition le roi promit de ne jamais affifter Alfonfe, roi de

ANN. 1478.

Ann. 1478.

Portugal, ni la princeſſe Jeanne de Caſtille ſa niece. Ferdinand & Iſabelle s'interdirent de leur côté toute alliance avec Maximilien, duc d'Autriche & Marie de Bourgogne. Dom Juan, roi d'Aragon, informé de ce traité, blâma la conduite de ſon fils, & lui reprocha ſa facilité : *Vous connoiſſez bien peu le roi de France*, lui écrivit-il ; *dès qu'on entre en traité avec lui, il faut ſe tenir pour vaincu : le ſeul moyen de lui réſiſter, c'eſt de lui faire face, & de ne jamais l'écouter.* Quelques mois après, ce monarque long-temps malheureux, & toujours infatigable, mourut à Barcelone, âgé de quatre-vingt-deux ans. Il ménageoit tellement ſes ſujets, & ſe ſoucioit ſi peu d'amaſſer des richeſſes, qu'on fut obligé de vendre une partie conſidérable de ſes meubles pour payer les gages de ſes domeſtiques & les frais de ſes funérailles.

Conférences pour la paix entre la France & les Pays-Bays.
Manuſ. de le Grand.

Les précautions que prenoit Louis pour s'aſſurer de tous les princes qui auroient pu ſe déclarer en faveur de Maximilien, n'annonçoient pas de ſa part des diſpoſitions pour la paix. Cependant, comme en ſignant la derniere trève, on étoit convenu

de nommer des plénipotentiaires pour travailler à ce grand ouvrage, il jeta les yeux ſur ſaint Romain & Hallei, l'un procureur, l'autre avocat général au parlement de Paris. Ces deux magiſtrats, connus par la fermeté avec laquelle ils avoient toujours défendu les droits de la couronne, ne ſachant encore quelles étoient les diſpoſitions du roi, & jugeant par la ceſſion volontaire qu'il avoit déja faite en accordant la trève, qu'il en pourroit bien faire de plus grandes encore pour obtenir la paix, ſe tranſporterent ſur le-champ au greffe du parlement, & déclarèrent *que le roi les ayant nommés pour aviſer à aucuns traités qu'on eſpéroit faire avec le duc d'Autriche à cauſe de mademoiſelle de Bourgogne, ils partoient ce même jour; mais que quelque accommodement qu'ils puſſent faire, ils proteſtoient de nullité de tout ce qu'ils paſſeroient ou accorderoient contraire ou préjudiciable aux droits du roi.* Des ames auſſi entieres ſont plus propres à veiller au dépôt ſacré des loix, qu'à déployer les reſſorts d'une politique déliée & ſouvent artificieuſe. Louis le comprit, révoqua

ANN. 1478.

leurs pouvoirs, & nomma en leur
ANN. 1478. place Louis d'Amboise, évêque d'Albi, Boufile, comte de Castres, Jean Dupont, Jean Sarrat, Bernard de Lauret, président au parlement, Pierre Gruel, président au parlement de Grenoble, & Antoine Bosselis, célebre professeur dans l'université de Valence. Il auroit fort desiré qu'on eût choisi la ville de Saint-Omer pour les conférences, car il espéroit qu'à l'aide du grand nombre d'étrangers qui s'y rendroient, ou par les intelligences qu'y pratiqueroient ses ministres, il parviendroit à s'en emparer. Maximilien qui peut-être devina ce projet, ne voulut point ouvrir les portes de Saint-Omer : ainsi les conférences se tinrent à Boulogne & durerent trois mois entiers. Les ministres de Maximilien & de Marie de Bourgogne demanderent que le roi se conformât au droit commun, & laissât à une fille unique l'héritage de son pere. Les ministres du roi alléguerent la fameuse loi, qui défend toute aliénation du domaine de la couronne, & qui y réunit au défaut d'hoirs mâles toutes les portions qui en ont

été séparées ; la loi salique qui en excluant les filles du trône, est censée les exclure aussi de tous les fiefs qui demandent le service militaire ; la célébre ordonnance du roi Jean, qui déclare tous les apanages reversibles à la couronne, au défaut de garçons issus d'un légitime mariage : ils prétendoient que les aïeus de Marie n'avoient pu posséder qu'à ce titre le duché de Bourgogne ; que le comté y étant annexé, devoit, suivant une régle établie dans tous les tribunaux, suivre le sort du fief principal : ils soutenoient que toute pairie étoit reversible de droit à la couronne au défaut de garçons, & sur ce principe, ils demandoient l'Artois & la Flandre. Quant aux exemples qu'on leur alléguoit, pour prouver que des filles pouvoient posséder, & avoient réellement possédé ces deux pairies, ils répondoient que nos rois, pour des raisons particulieres, n'avoient pas toujours voulu user de leurs droits à la rigueur ; mais que des exceptions à une regle, loin de la détruire, ne servent qu'à la confirmer. Par rapport aux villes de Lille,

ANN. 1478.

ANN. 1478.

Douai & Orchies, ajoutoient-ils, on ne peut en diſputer la propriété au roi, puiſqu'elles n'ont été cédées au duc Philippe de Bourgogne par le roi Charles V, qu'avec la clauſe expreſſe de reverſion, au défaut de garçons. Le comté de Boulogne n'a jamais appartenu légitimement aux ducs de Bourgogne, & le roi, après en avoir fait la conquête, vient de l'acheter de Bertrand de la Tour, qui en étoit le véritable propriétaire. Les miniſtres de Maximilien qui n'avoient point prévu ces difficultés, confeſſerent leur embarras, & demanderent du temps pour y répondre. Après bien des débats, on ſe ſépara ſans rien conclure, & l'on ſe diſpoſa de part & d'autre à la guerre. Avant que de raconter quels en furent les événements, il eſt néceſſaire de jeter les yeux ſur l'Italie, & de parler d'une guerre odieuſe dans ſon principe, atroce dans l'exécution, & qui auroit eu des ſuites funeſtes, ſi Louis par une conduite prudente & ferme, n'en eût promptement arrêté le cours.

Conjuration des Pazzi à Florence.

L'Italie étoit partagée en pluſieurs ſouverainetés voiſines, & confé-

quemment jalouſes. La facilité qu'elles trouvoient réciproquement à ſe nuire, la difficulté de concilier des intérêts oppoſés, enfin les paſſions, les caprices mêmes des ſouverains ou des premiers magiſtrats nourriſſoient la haine & le deſir de la vengeance : la nation étoit féroce, ſans être guerriere : on ſe vengeoit par des aſſaſſinats & des pillages : les armées ſe trouvoient-elles en préſence, elles ſe ſéparoient ſans effuſion de ſang humain : la bleſſure ou la chûte fortuite d'un cheval décidoit ſouvent de la perte d'une bataille : on négocioit ſans ceſſe ; mais comme on n'avoit encore aucun principe certain de politique, les traités n'étoient que des piéges tendus à la candeur & à la bonne foi. A la fin cependant il s'étoit établi une ſorte de balance politique en Italie. D'un côté étoient le pape & le roi de Naples, & de l'autre les républiques de Florence, de Veniſe & le duc de Milan. Les puiſſances du ſecond ordre s'attachoient à l'un des deux partis, & en changeoient quelquefois ſans aucun motif apparent. L'égalité des forces, & bien plus en-

ANN. 1478.

Ibid. Machiavel, hiſt. de Flor. Hiſtoire de l'Egl. Gallic.

core la crainte commune du Turc qui
ANN. 1478. menaçoit l'Italie, contenoient depuis quelques années ces puissances rivales, lorsqu'une jalousie de famille & quelques ressentiments particuliers vinrent troubler cette harmonie naissante, & rallumer un feu éteint. La famille des Médicis avoit acquis par le commerce des richesses immenses, & par l'usage de ces richesses une autorité sans bornes dans la république de Florence. Les Pazzi & les Salviati, honteux de se voir effacés par ces hommes nouveaux, conjurerent leur perte, & après avoir employé inutilement la ruse & l'artifice, ils résolurent de se porter aux dernieres extrémités, & de perdre leur patrie, s'il étoit nécessaire, pourvu qu'ils parvinssent à se venger. La famille des Médicis ne consistoit alors qu'en deux freres, Laurent & Julien, & en une sœur mariée à Guillaume Pazzi : ce lien qui auroit dû confondre les intérêts des deux familles, n'avoit pu triompher d'une haine invétérée & d'une aveugle jalousie : mille circonstances nourissoient de jour en jour ces dispositions fâcheuses : l'élection des ma-

gistrats, la faveur populaire, une préférence, une acclamation. François Pazzi indigné du triomphe de ses rivaux, avoit quitté sa patrie, & avoit pris l'emploi de trésorier du pape. Il trouva dans le sacré palais un ennemi déclaré des Médicis : c'étoit le comte Jérôme de la Rovere neveu de Sixte IV, lequel les accusoit de s'être opposés à sa fortune, & de l'avoit traversé dans quelques uns de ses projets. Pazzi charmé de rencontrer dans un homme puissant les mêmes dispositions où il étoit lui même, n'oublia rien pour l'aigrir encore davantage & l'exciter à la vengeance. Après s'être assurés du secours du pape & du roi de Naples, ils convinrent que le seul moyen de délivrer leur patrie, & de venger leurs injures personnelles, consistoit à faire assassiner les deux freres. L'entreprise étoit difficile ; il faloit les poignarder tous les deux dans le même instant, & sous les yeux d'un peuple qui leur étoit entiérement dévoué. On jugea qu'il seroit plus sûr de les attirer à la campagne ; & voici l'expédient qu'on imagina. Le comte

ANN. 1478.

ANN. 1478. de la Rovere avoit un neveu de son nom, qui venoit d'être fait cardinal. On se persuada que s'il alloit passer quelque temps dans une maison de campagne, à un mille de Florence, les Médicis ne pourroient se dispenser de venir lui rendre visite; que pendant un festin qu'il leur donneroit, des soldats déguisés en valets, les poignarderoient sans danger. On chargea de cette exécution Montesecco officier dans les troupes du pape. Les conjurés cacherent sans doute cette partie de leurs desseins au saint pere: on doit présumer qu'ils ne lui parlerent que de rendre la liberté à Florence, de la délivrer des Médicis, & qu'ils garderent le silence sur les abominables moyens dont ils comptoient se servir. Le jeune cardinal se rendit à la maison de campagne dont on étoit convenu; mais la fortune sembla veiller dans cette occasion à la conservation des deux freres; car quoiqu'ils n'allassent jamais l'un sans l'autre rendre des visites de cérémonie, il arriva que ce jour Julien ne put accompagner Laurent. Les conjurés désespérés de ce con-

tre-temps, & craignant qu'un projet auquel on avoit été obligé d'associer un grand nombre d'hommes de tous états, ne pût demeurer long-temps secret, en remirent l'exécution au dimanche suivant : le jeune cardinal dut officier pontificalement dans une église de Florence ; l'élévation de l'hostie fut le signal pour frapper. Montesecco qui avoit consenti à poignarder les Médicis dans un festin, rejeta avec horreur la proposition de les assassiner dans une église, & pendant la célébration du plus auguste mystere qu'ayent les chrétiens : deux autres scélérats s'offrirent pour le remplacer ; l'un étoit Etienne Bagnoni prêtre, & l'autre Antoine Maffei. Ceux-ci furent chargés d'assassiner Laurent : François Pazzi & Bernard Bandini se chargerent de poignarder Julien, pendant que Salviati archevêque de Pise, & Jacques Poggio fils du célébre écrivain de ce nom, suivis d'une troupe d'hommes déterminés se rendroient à la citadelle, & tâcheroient de s'en emparer. Le dimanche arriva : l'office divin étoit sur le point de commencer : Laurent de Mé-

ANN. 1478.

dicis avoit pris place à l'église entre ſes deux aſſaſſins : Julien ne paroiſſoit point encore : François Pazzi & Bernard Bandini vont eux-mêmes le chercher, lui font des plaiſanteries ſur ſa pareſſe, le prennent ſous les bras, comme pour hâter ſa marche, mais en effet pour s'aſſurer s'il n'avoit point de cuiraſſe, & le conduiſent au pied de l'autel. Auſſitôt l'archevêque de Piſe & Poggio ſortent de l'égliſe, & après avoir caché leurs ſatellites dans des maſures voiſines, ils montent à la citadelle, & demandent à parler au gonfalonnier. Petrini qui les connoiſſoit, leur fait ouvrir la porte; mais l'air embarraſſé de l'archevêque, ſes regards inquiets, quelques propos découſus & ſans ſuite lui donnent des ſoupçons : il ſaiſit Poggio par les cheveux, le renverſe & le livre avec l'archevêque à ſes ſergents. Les choſes ſe paſſerent d'une façon plus tragique à l'égliſe : au ſignal donné, Bandini enfonce le poignard dans le ſein de Julien de Médicis, & l'abat à ſes pieds; François Pazzi continue à le frapper avec tant de fureur que d'un coup de poignard il

ANN. 1478

se perce la jambe : Laurent blessé légérement au cou, échappe à ses deux assassins, & à l'aide de ses amis, court s'enfermer dans la sacristie. L'église en un instant est remplie de cris confus, de tumulte & d'horreur : on se précipite, & on ne sçait de quel côté fuir : en vain Bandini & François Pazzi veulent pénétrer jusqu'à la sacristie, ils sont arrêtés par la foule. Ce dernier affoibli par la blessure qu'il s'étoit faite à la jambe, & perdant tout son sang, est emporté dans sa maison, & étendu sur un lit. Jacques Pazzi son oncle monte à cheval, & se promene dans les rues, appelant le peuple à la liberté, on ne lui répond que par des injures : arrivé à la citadelle dont il croioit que l'archevêque de Pise s'étoit emparé, il se trouve assailli par une grêle de pierres ; il comprit qu'il n'avoit pas un moment à perdre & s'enfuit promptement. Cependant les principaux citoyens revenus de la premiere surprise, prennent les armes, vont retirer Laurent de la sacristie, & le ramenent en triomphe à sa maison. On fait main-basse sur tous les conjurés : l'archevêque

ANN. 1478.

Ann. 1478. de Pise prisonnier dans le château, est pendu à la fenêtre, revêtu de ses habits pontificaux : le jeune cardinal de la Rovere petit neveu du pape, couroit risque de la vie, si Laurent de Médicis & les magistrats n'eussent pris la sage précaution de lui donner des gardes qui, sous prétexte de s'assurer de sa personne, le déroberent à la fureur du peuple. Laurent espéra peut être qu'un service de cette nature le réconcilieroit avec le pontife; il se trompa : Sixte qui par toutes sortes de raisons auroit dû condamner hautement un si noir complot, se livra aux derniers emportements contre le malheureux Médicis, à qui cependant il ne pouvoit rien reprocher, que de ne pas s'être laissé égorger. Il fulmina une bulle d'excommunication contre les Florentins, pour avoir mis à mort des prêtres & pendu un archevêque revêtu de ses habits sacerdotaux. Quelques jours après, le roi de Naples & lui firent entrer chacun une armée sur le territoire de la république, & publierent un manifeste où ils déclaroient que dans la guerre qu'ils alloient entreprendre, ils n'a-

voient pour objet que d'obliger les Florentins à réparer l'affreux ſcandale qu'ils venoient de donner au monde chrétien, & à chaſſer de leur ville Laurent de Médicis. Le peuple de Florence, ſans ſe laiſſer abattre par les menaces du pape & du roi de Naples, courut en foule au palais de Laurent, & lui offrit ſa vie & ſes biens : les magiſtrats aſſemblerent le clergé : on appela de la ſentence du pape à un concile général, & l'on régla que, ſans égard pour l'interdit que le pape avoit jeté ſur toute la ſeigneurie, le ſervice divin y ſeroit célébré à l'ordinaire. On députa enſuite vers les alliés, pour réclamer leurs ſecours en vertu des traités. ANN. 1478.

Depuis environ deux ans, Galéas duc de Milan avoit été aſſaſſiné dans une égliſe : ſa veuve qui gouvernoit alors le duché au nom de ſon fils encore enfant, ne ſongeoit qu'à maintenir ſon Etat en paix, & à ménager l'alliance de tous ſes voiſins : elle s'excuſa ſur ſa foibleſſe, elle repréſenta ce qu'elle avoit à craindre de la part de ſes propres ennemis, & conſeilla aux Florentins de ſe prêter aux circonſtances, & de flé-

chir la colère du pontife. Le sénat
ANN. 1478. de Venise n'osant se compromettre avec les deux plus grandes puissances de l'Italie, eut recours à un subterfuge ; il répondit que la guerre qui se faisoit, n'étant point contre la république de Florence, mais contre Laurent de Médicis, comme on pouvoit s'en convaincre par les manifestes du pape & du roi de Naples, les Vénitiens n'étoient point obligés de prendre connoissance de ces démêlés particuliers, puisqu'ils n'avoient jamais eu d'alliance avec les Médicis, mais bien avec la république de Florence. C'en étoit fait des malheureux Florentins, si le roi de France, auquel ils s'adresserent ensuite, les eût abandonnés. Louis, quand même il n'auroit pas eu d'autres affaires sur les bras, n'aimoit pas les expéditions lointaines : pour n'avoir rien à démêler avec les Italiens, il avoit à son avénement à la couronne, cédé au duc de Milan la propriété de Gênes & de Savonne, & ne s'étoit réservé que la foi & l'hommage sur ces deux places. Il ne put néanmoins apprendre ce qui se passoit à Florence, sans y prendre un vif intérêt, il se déclara hau-

tement le protecteur de cette république opprimée, & il ordonna sur-le-champ à Comines de passer en Italie & de procurer aux Florentins tous les secours qu'il pourroit imaginer. Comines se rendit d'abord à Milan, il reçut au nom du roi, de la duchesse douairiere & du jeune duc son fils, l'hommage pour Gênes & Savonne, & mania si adroitement l'esprit de cette princesse qu'elle envoya trois cents hommes d'armes au secours des Florentins. Ce secours tout foible qu'il étoit, sauva Florence : les Vénitiens excités par cet exemple & assurés que le roi de France épousoit les intérêts des Florentins, ne tarderent plus à se déclarer. Florence commença à respirer, mais la duchesse de Milan paya bien cher le service qu'elle venoit de rendre à ses alliés : le pape & le roi de Naples firent révolter Gênes & Savonne. Sixte ne borna pas-là sa vengeance, il envoya un grand nombre de missionnaires en Suisse qui prêcherent une sorte de croisade contre les hérétiques Florentins & leurs fauteurs, & promirent des indulgences à tous ceux

ANN. 1478.

qui leur feroient la guerre. Les Suisses, peuple crédule & guerrier, se répandirent dans le duché de Milan, & y porterent la désolation.

ANN. 1478.

Le roi informé de ces excès, assembla dans la ville d'Orléans un grand nombre d'évêques, d'abbés & de députés des chapitres : & d'après leurs délibérations il annonça qu'il alloit rétablir la pragmatique en France, & défendit dès ce moment qu'on portât aucun argent à Rome. Il déclara qu'il enverroit une ambassade au pape, pour demander la convocation d'un concile général, conformément aux decrets des conciles de Pise, de Constance & de Basle; & en attendant que ce concile pût s'assembler, il indiqua un concile national dans la ville de Lyon. La chaleur que le roi mettoit dans cette affaire, donna de l'inquiétude à la cour Romaine. Le cardinal de Pavie adressa au pape une longue lettre dans laquelle il lui marque » que si d'un » côté il est dangereux d'offenser un » roi très-puissant & qui a un grand » nombre d'alliés au-delà des monts; » de l'autre il ne l'est pas moins de se » laisser épouvanter par ses menaces » & d'abandonner lâchement ce que

» l'on a entrepris, parce que cette » foiblesse seroit d'un pernicieux » exemple pour l'avenir. Qu'il faut » bien traiter les ambassadeurs, les » amuser le plus long-temps qu'il » sera possible, & lorsqu'on sera obli- » gé de leur répondre, paroître sur- » pris qu'un roi si sage, & dont les » prédécesseurs ont rendu de grands » services à l'église Romaine, qui a » lui-même montré tant d'attache- » ment au saint siége, & qui en a » reçu tant de faveurs, ait pu ajou- » ter foi aux calomnies qu'on lui a » débitées contre le pere commun » des fideles & n'ait pas fermé la » bouche à l'imposteur. Lorsqu'après » ce préambule, ajoûte le cardinal, » il sera question de justifier la con- » duite du saint siége; on dira qu'il » n'a pu se dispenser d'user de rigueur » contre les Florentins qui ont fait » mourir inhumainement des ec- » clésiastiques & qui retiennent en- » core dans les prisons un cardinal. » Que sa sainteté toujours disposée à » pardonner, se seroit contentée du » moindre signe de repentir, mais » que loin de s'humilier, les Flo- » rentins se sont endurcis dans le

ANN. 1478.

Ann. 1478.

» mal ; qu'aujourd'hui ils ont des » oreilles & n'entendent point, des » yeux & ne voient point ; que les » Vénitiens & les Milanois, leurs al- » liés, leur ont conseillé de chercher » les moyens d'appaiser le saint pere ; » que les Florentins ont méprisé cet » avis & sont tombés dans le crime » d'hérésie. Qu'on est étonné que le » roi très - chrétien communique » avec eux & leur accorde sa protec- » tion ; que néanmoins sa sainteté » aura égard aux prieres d'un si grand » roi, mais que dans une affaire de » cette importance, elle ne veut rien » décider sans prendre auparavant » l'avis des cardinaux. On priera les » ambassadeurs de se retirer dans » quelque maison de campagne où » l'on aura soin de les faire avertir » dès qu'il y aura un nombre suffi- » sant de cardinaux assemblés : si les » ambassadeurs se plaignent de ces » délais, on se plaindra de leur im- » patience, on leur représentera que » le roi leur maître, ne donne pas » toujours audience aux légats aussi- » tôt qu'ils la demandent «. Le pape goûta les conseils du cardinal de Pavie, & résolut de s'y conformer : mais avant que de recevoir l'ambas-

ſade qu'il attendoit de la part du roi, il apprit que ce prince avoit déja envoyé des députés à l'empereur, au duc de Baviere & à pluſieurs autres princes, pour leur faire ſentir la néceſſité de s'oppoſer de concert aux entrepriſes de la cour Romaine & de convoquer un concile général. Sixte dépêcha ſur-le-champ des nonces vers les mêmes princes & n'oublia rien pour juſtifier ſa conduite & mettre l'empereur dans ſes intérêts. Il lui repréſenta le danger auquel les Florentins & leurs alliés expoſoient la chrétienté dans un temps où le Turc menaçoit d'envahir l'Italie : il ſe plaignoit du roi de France, qui pour appuyer ces rebelles, demandoit un concile & prétendoit qu'il s'aſſemblât dans ſon royaume. Le pape finit par prier l'empereur de vouloir bien remontrer au roi & aux autres princes ligués le tort qu'ils ſe font à eux-mêmes, en préférant aux intérêts de Dieu & de ſon égliſe ceux d'un marchand qui par ſes intrigues a toujours empêché les princes de ſe réunir contre l'ennemi commun du nom chrétien. Dans d'autres inſ-

tructions le pape déclara qu'il étoit disposé à convoquer un concile général, pourvu que les rois consentissent à y rendre compte de leur conduite & des entreprises qu'ils font journellement sur les droits & les libertés de l'église.

ANN. 1479. Malgré cette fermeté apparente, Sixte n'étoit pas sans inquiétude : il envoya en qualité de son légat en France Urbain de Fiesque, évêque de Fréjus, pour assurer le roi qu'il remettoit les intérêts de l'église entre ses mains, en lui recommandant l'honneur du saint siége. Ce compliment conçu en termes vagues, ne satisfaisant pas encore Louis, le légat ajoûta que le pape le choisissoit pour arbitre dans le différent que sa sainteté avoit avec les Florentins. A l'instant, pour pacifier l'Italie, le roi fit partir Gui d'Arpajon, vicomte de Lautrec, Antoine de Morlhon, seigneur de Castelmarin, premier président du parlement de Toulouse ; Jean de Voisins, vicomte d'Ambres ; Pierre de Caraman, baron de Leonac ; Antoine de Tornieres, juge ordinaire de la sénéchaussée de Carcassonne ; Jean

de Morlhon, avocat au parlement de Toulouſe; Jean Barbier, profeſſeur en droit, & Jean de Campains, notaire & ſecrétaire du roi. Ann. 1479.

Ces ambaſſadeurs ſe rendirent d'abord à Milan. Le préſident Morlhon portant la parole dit que le roi ſon maître qui aimoit tendrement ſa ſœur & ſon neveu, deſiroit d'être informé de l'état de leurs affaires, leur promettoit ſa protection & ſe feroit toujours un devoir de défendre leurs droits avec le même zèle qu'il défendroit ceux du dauphin ſon fils; qu'il voyoit avec douleur les diviſions qui déchiroient l'Italie dans un temps où les Turcs menaçoient d'y faire une invaſion; qu'il avoit deſſein d'y rétablir la paix; que déja les puiſſances belligérentes l'avoient élu pour arbitre; que pour ce qui regardoit les villes de Gênes & de Savonne, il en faiſoit ſon affaire particuliere, & qu'il ſauroit les faire rentrer dans le devoir. Les ambaſſadeurs laiſſerent leur diſcours par écrit, & quatre jours après ils reçurent la réponſe ſuivante: » Il eſt bien digne d'un grand » roi de vouloir donner la paix au

ANN. 1479.

» monde, de protéger ses parents, ses » alliés, & de travailler à réunir tous » les princes contre l'ennemi commun de la religion : que pouvoit-» il entreprendre de plus glorieux & » de plus convenable au titre de très-» chrétien qu'il a hérité de ses an-» cêtres ? Pour ce qui nous touche » en particulier, quoiqu'il nous ait » honoré, dans tous les temps, de sa » puissante protection, nous n'a-» vons pu entendre qu'avec des » transports de joie les nouvelles as-» surances que vous nous donnez » qu'elle ne nous manquera jamais. » Le roi, avez-vous dit, s'emploiera » pour notre défense, comme il fe-» roit pour celle du dauphin son fils : » avec un tel protecteur, un tel pere » nous ne craignons plus ni la mali-» ce ni les forces de nos ennemis. » Grâces soient rendues à jamais à » sa majesté très-chrétienne qui con-» noît la justice de notre cause, & » qui s'en déclare le vengeur. Vous » nous demandez en quel état sont » nos affaires ? Vous le voyez par » vous-mêmes : comme nous traitons » nos sujets avec douceur, ils nous » respectent, ils nous aiment & nous

Ann. 1479.

» ſerions heureux ſi Sixte & Ferdi-
» nand étoient moins vindicatifs &
» moins ambitieux. Mais dans le
» temps que nous ne ſongions qu'à
» aſſiſter nos voiſins & nos alliés,
» ils ont fait révolter Gênes & Sa-
» vonne, que nous tenions de la libé-
» ralité du roi très chrétien. Le Pon-
» tife ne borne pas encore-là ſa ven-
» geance : il envoie ſes nonces en
» Suiſſe, ils promettent le paradis à
» ces peuples groſſiers s'ils nous font
» la guerre. Nous ſommes alliés des
» Florentins, & dès-lors nous ſom-
» mes coupables devant Dieu & de-
» vant les hommes : le ciel nous eſt
» fermé, & il eſt ouvert à ceux qui, à
» la face des autels & pendant le plus
» redoutable de nos myſteres, maſſa-
» crent impitoyablement des hommes
» ſans défenſe! Vous allez à Florence,
» à Rome : vous y trouverez les dé-
» putés de tous les princes, & vous
» concerterez avec eux les moyens
» d'aſſurer la tranquillité de l'Italie.
» Nous n'avons point commencé la
» guerre, nous ſommes prêts à ac-
» cepter la paix dès qu'on nous la
» propoſera à des conditions juſtes
» & honnêtes.

Ann. 1479. De Milan, les ambaſſadeurs ſe rendirent à Florence, & notifierent aux principaux magiſtrats le deſſein qu'avoit formé le roi de pacifier l'Italie : ils ajouterent que ce prince déſiroit la convocation d'un concile général dans la ville de Lyon, pour le rétabliſſement de la diſcipline eccléſiaſtique ; que déja il avoit fait ſignifier aux prélats François qui étoient à Rome, de ſe rendre au plutôt dans leurs diocèſes ſous peine de ſaiſie de leur temporel. Le Prieur de la Liberté, le Gonfalonnier, repréſentant la ſeigneurie, prierent les ambaſſadeurs de leur donner par écrit ce qu'ils venoient de dire, & quatre jours après il firent à ce diſcours une réponſe remplie d'actions de grâces & de bénédictions. » Ce » que le roi très-chrétien, dirent-» ils, fait pour nous, ſurpaſſe nos » eſpérances : il s'intéreſſe à nos » maux, il y applique le remede, il » daigne nous accorder ſa protection: » avec un tel allié qu'avons-nous à » craindre ? Qui oſera déſormais » nous attaquer ? & vous, anges du » roi qui allez à Rome, continuez » votre voyage, & que les anges du

» ciel vous accompagnent. Faites » connoître au pape combien eſt » horrible l'attentat commis dans » nos temples & ſur nos autels ; fai- » tes-lui ſentir l'énormité de ſon » crime. L'île de Cypre eſt mena- » cée par les Turcs, perſonne ne » ſonge à la défendre : dans le trou- » ble où nous ſommes, chacun trem- » ble pour ſoi. Nous déſirons la paix, » nous ne demandons que notre ſû- » reté : que le pape ceſſe de nous » attaquer, & nous ceſſerons d'ar- » mer & de nous plaindre.

Lorſque les ambaſſadeurs approcherent de Rome, on délibéra dans le ſacré collége ſur la réception qu'on devoit leur faire. Quelques-uns furent d'avis qu'il faloit ſupprimer tous les honneurs qui marquoient de la diſtinction ; les autres rejeterent cette propoſition & firent ſentir qu'une pareille conduite aigriroit le roi & le rendroit plus difficile ſur les conditions d'une paix devenue néceſſaire. Le pape ſuivit cet avis & ne retrancha rien au cérémonial accoutumé. Après leur entrée ils rendirent viſite au cardinal de ſaint Pierre aux Liens, avec le-

ANN. 1479. quel ils avoient ordre de se concerter. Ce cardinal protesta qu'il étoit prêt à servir le roi, mais qu'il ne pouvoit leur cacher, qu'avant leur arrivée on avoit répandu dans Rome des instructions qui n'étoient ni bienséantes ni honnêtes : c'étoit probablement un piége pour obtenir communication des véritables : les ambassadeurs les lui montrerent; il en parut content & ne manqua pas d'en rendre compte au pape : le lendemain il les conduisit à l'audience. Le président Morlhon dit simplement qu'ils venoient de la part du roi pour rendre au saint pere l'obéissance filiale : il présenta ses lettres de créance & demanda pour le lendemain une audience publique qui lui fut accordée. Averti que le saint pere étoit irrité au dernier point contre Laurent de Médicis & les Florentins, il eut l'attention de retrancher de son discours tout ce qui les regardoit directement : il se contenta de dire que le roi son maître, informé que le Turc, vainqueur de tous ses ennemis se disposoit à tourner ses armes contre les chrétiens, désiroit ardemment de terminer les divisions qui déchi-

roient l'Italie ; que marchant ſur les traces de ſes glorieux ancêtres, animé du même zèle pour la religion, il croyoit qu'il étoit de ſon devoir de travailler au rétabliſſement de la paix entre les puiſſances chrétiennes, afin de les réunir contre l'ennemi commun ; que ſi les ſouverains pontifes étoient obligés par leur état de conſerver le dépôt de la ſaine doctrine, les rois de France étoient établis pour défendre l'égliſe contre tous ſes ennemis. Ici Morlhon rappela dans le plus grand détail ce que nos rois ont fait pour la propagation de la foi, pour la défenſe & l'honneur du ſaint ſiége : puis il ajoûta que Louis, digne héritier de ces héros chrétiens, n'avoit ni moins de zèle ni même de puiſſance ; que ſon deſſein étant de rétablir la paix en Italie, il avoit accepté la médiation qui lui avoit été déférée par tous les princes & par le ſouverain pontife lui même, comme l'en avoit aſſuré l'évêque de Fréjus : qu'après tout ce ſeroit un ſpectacle bien étonnant, ſi le vicaire d'un Dieu qui étoit venu apporter la paix, allumoit lui-même le flam-

ANN. 1479.

Ann. 1479. beau de la guerre, & ſi entraîné par l'ambition ou l'animoſité de quelques particuliers, il devenoit le premier auteur de la ruine du nom chrétien. Morlhon s'adreſſa enſuite aux cardinaux, & les ſupplia de ſe joindre au roi ſon maître pour fléchir la colere du ſouverain pontife & procurer la paix à l'Italie.

Quelques jours après, les ambaſſadeurs demanderent une audience particuliere, & comme ils ſoupçonnoient que le roi de Naples traverſoit leur négociation, ils dirent au pape que le roi qui s'intéreſſoit à ſa gloire, voyoit avec douleur ſes liaiſons avec Ferdinand; que l'on étoit bien informé en France que ce prince avoit reçu une ambaſſade de la part du Turc; qu'après cette démarche aucun chrétien & à plus forte raiſon le ſouverain pontife ne pouvoit en ſûreté de conſcience & ſans ſcandaliſer les fideles, entretenir avec lui aucun commerce.

Sixte répondit qu'il aimoit le roi & qu'il ne ceſſeroit jamais de lui en donner des preuves; que Ferdinand ne lui avoit pas caché qu'il eût reçu une ambaſſade du Turc; que même

il lui en avoit communiqué l'objet ; que cette ambassade n'annonçoit rien qui dût effrayer ni causer du scandale ; que par rapport à Laurent de Médicis & aux Florentins on avoit peine à se persuader que le roi très-chrétien, zélé pour la religion, approuvât la conduite de ces factieux qui avoient pendu un archevêque, supplicié des ecclésiastiques en habits sacerdotaux. Sixte ajoûtoit que par égard pour la personne du roi, il consentoit à écouter des propositions de paix, pourvu toutefois que l'honneur du saint siége ne s'y trouvât pas compromis. Ann. 1479.

C'est l'intention du roi, repartit Morlhon ; on peut s'en reposer sur sa religion. Mais si l'on prétendoit, sous prétexte de sauver l'honneur du saint siége, détruire les Florentins, appuyer la révolte de Gênes & de Savonne, faire perdre au roi ou à ses parents les droits légitimes qu'ils ont sur ces places : alors le monarque se croiroit dispensé d'user de ménagements & sauroit faire respecter sa puissance & son autorité.

Les ambassadeurs voyant qu'ils avançoient peu avec le pape, tâchè-

Ann. 1479. rent de s'appuyer du suffrage des cardinaux : ils les virent souvent en particulier, mais ils ne trouverent dans la plupart que crainte & foiblesse. Sixte pour les effrayer encore davantage fit venir en présence des ambassadeurs & du sacré collége Urbain de Fiesque évêque de Fréjus, & lui demanda s'il l'avoit chargé de dire au roi qu'il le prenoit pour arbitre de la guerre d'Italie ? Fiesque répondit que connoissant le desir que sa sainteté avoit de terminer la guerre, il avoit cru devoir hasarder cette offre, & convint qu'il avoit passé ses pouvoirs. Sixte le priva de son office de référendaire & lui défendit pour jamais l'entrée du palais.

La qualité d'arbitre offensoit surtout le superbe pontife, qui ne vouloit point reconnoître de supérieurs. En vain les ambassadeurs lui représenterent qu'il y avoit deux sortes d'arbitres; les uns qui, par leur propre autorité, décident souverainement les affaires soumises à leur juridiction ; les autres, que les parties belligérentes choisissent librement, & qui n'ont d'autorité que celle

celle qu'on veut bien leur confier: que le roi ne demandoit que cette derniere qualité ; mais que si le nom d'arbitre, en quelque sens qu'on le prît, pouvoit déplaire, le roi s'en abstiendroit volontiers, pourvu que le saint pere accordât la paix aux conditions suivantes: » Que Laurent » de Médicis & la seigneurie de » Florence demanderoient pardon » pour avoir supplicié un archevê- » que & des prêtres, sans les avoir » fait dégrader auparavant ; qu'ils » ôteroient du palais tous les tableaux » & toutes les peintures qui représen- » toient ces exécutions ; qu'ils fe- » roient célébrer tous les ans un » service pour le repos des ames de » ceux qui avoient été exécutés ; » qu'ils promettroient & jureroient » d'être toujours fidèles enfants de » l'église, & de ne rien faire ni » entreprendre contre les libertés, » franchises & immunités ecclésias- » tiques, ni contre les droits du » saint siège : que le souverain pon- » tife de son côté, le roi Ferdinand, » le comte Jérôme & tous leurs alliés » jureroient qu'il y auroit à l'ave- » nir bonne, sûre & solide paix en-

Ann. 1479.

Ann. 1479.

» tr'eux, d'une part; la ligue d'Italie, les Florentins & le magnifique Laurent de Médicis, d'autre » part : qu'on rendroit à ces derniers » toutes les places qui leur avoient » été enlevées depuis le commencement de la guerre, & que tous » ensemble fourniroient un certain » nombre de troupes contre le Turc : » que si, dans le cours de cette » guerre, il s'étoit passé quelque » chose contre les canons, sa sainteté » étoit priée de considérer que les » Florentins n'avoient fait que se » défendre, & que suivant les regles » du droit, on doit imputer tout le » mal à l'agresseur.

Le pape rejeta avec dédain ces conditions : il reprocha même aux ambassadeurs de passer leurs ordres. Ceux-ci poussés à bout produisirent leurs instructions, & déclarèrent que puisque les voies de la douceur étoient insuffisantes, le roi étoit résolu de rétablir dans ses Etats la pragmatique, & d'assembler un concile général en France, où les rois d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre, d'Ecosse, les ducs de Savoie & de Milan, les républiques

de Venise & de Florence enverroient leurs députés. Ils sommerent le pape de convoquer lui-même ce concile, & ils lui déclarerent qu'en cas de refus, l'on se passeroit de son consentement. Sixte fit publier un long mémoire pour servir de réponse à cette déclaration. » Si le roi, y étoit-» il dit, eût voulu entendre les rai-» sons de sa sainteté, comme il a » entendu celles de Laurent de Mé-» dicis, il auroit pu se dispenser » d'envoyer des ambassadeurs à Ro-» me; car il devoit naturellement » présumer que le souverain pon-» tife n'avoit rien fait sans de pro-» fondes réflexions. Le successeur de » Charlemagne auroit bien dû imiter » la religion de ce prince, si res-» pectueux envers le saint siège & si » soumis à ses décrets. On ne con-» çoit pas, ajoutoit le mémoire, ce » que signifie le ton que l'on prend » ajourd'hui avec le saint siège : » *Saint pere, révoquez vos censures,* » *mettez bas les armes, sinon on va* » *faire telle ou telle chose contre vous.* » Quelle est donc cette maniere de » procéder, & sur quel fondement » prétend on obliger un pape à ré-

ANN. 1479.

ANN. 1479. » tracter, ſans connoiſſance de cauſe, » ce qu'il a fait après une mûre dé- » libération ?

Sur la menace d'un concile général, on obſervoit que ſi l'on » pouvoit, dans les circonſtances » actuelles, tenir un concile, rien » ne ſeroit plus avantageux au ſaint » ſiège, puiſque dans cette aſſem- » blée le pape préſide & les évêques » opinent : car, ajoutoit-on, de quoi » s'agiroit-il dans ce concile ? de » ſavoir ſi les Florentins ont pu, » ſans le concours de l'autorité eccléſiaſtique, faire mourir l'archevê- » que de Piſe leur ennemi : voilà » le crime que ſa ſainteté veut pu- » nir, & une infinité d'évêques lui » ont écrit de toutes les parties du » monde pour demander vengeance » d'un ſi énorme attentat.

On attaquoit enſuite les prétentions du roi touchant la convocation d'un concile général, & l'on établiſſoit pour premier prin- » cipe que le pape ſeul avoit le droit » d'aſſembler l'égliſe univerſelle ; » que ſeul il devoit juger de la né- » ceſſité de cette aſſemblée & y pro- » poſer les matieres qui devoient y

» être traitées; qu'il feroit peut-être » de l'intérêt de bien des princes » que cette assemblée n'eût jamais » lieu, de peur qu'on ne les obli- » geât à rendre compte de leurs usur- » pations sur le temporel de l'é- » glise. Ann. 1479.

Quant au rétablissement de la pragmatique, on formoit ce raisonnement : » ou la pragmatique » étoit juste, sainte & raisonnable, » & en ce cas pourquoi le roi a-t-il » pris le parti de l'abolir? ou elle » étoit injuste & abusive, & en ce » cas comment ose-t-on proposer de » la rétablir?

Malgré la fermeté de cette réponse, le pape n'étoit pas sans inquiétude. L'assemblée de l'église gallicane se tint à Lyon : » on statua » que les conciles généraux tenoient » immédiatement leur pouvoir de » Dieu; que le pape étoit soumis à » leurs décisions, & devoit se con- » former à ce qu'ils auroient déter- » miné, principalement en ce qui » regarde la foi, l'extirpation des » schismes, la réformation de l'é- » glise dans son chef & dans ses » membres; & que, si le souverain

Ann. 1479. » pontife avoit péché dans quelqu'un » de ces cas, il étoit clair que, » nonobstant toute opposition, il » devoit subir le jugement des con» ciles généraux : que la voie d'ap» pel des sentences du pape étoit » ouverte à tous les chrétiens. » En conséquence Michel de Villechartre, comme procureur & au nom du roi, de tous les princes, archevêques, évêques, abbés, de l'université de Paris & des autres universités du royaume, des chapitres & généralement tout le clergé de l'église de France, forma son appel.

Sixte, occupé des moyens de se précautionner contre la convocation d'un concile général, pria les ambassadeurs de l'empereur & du duc Maximilien de se trouver à l'audience. L'archevêque de Strigonie, prenant la parole, dit que l'empereur, son maître, ayant appris qu'il y avoit des gens qui blâmoient la conduite du saint pere & des cardinaux, & qui parloient d'assembler un concile, l'avoit chargé de déclarer qu'il ne trouvoit rien dans la conduite du saint pere qui ne lui parût juste & raisonnable, & qu'il

ne voyoit pas la néceſſité du concile qu'on propoſoit. L'ambaſſadeur de Maximilien parla enſuite; mais comme aux titres qu'il donnoit à ſon maître, il mêla celui de *duc de Bourgogne*, Morlhon prit la parole, & dit que Maximilien n'étoit duc de Bourgogne ni de fait ni de droit, puiſqu'au roi ſeul appartenoit ce titre : il ajouta que bien que tous les princes fuſſent obligés de défendre le ſaint ſiège & la religion chrétienne, le roi ſon maître s'y croyoit plus intéreſſé que perſonne; que les titres de *très-chrétien & fils aîné de l'égliſe*, qu'il avoit hérités de ſes ancêtres, lui rappeloient ſes devoirs & ſes droits : qu'il ne ſongeoit à convoquer un concile qu'au cas que le pape perſiſtât à rejeter tous les moyens de conciliation; qu'alors véritablement il ſeroit contraint d'en venir à cette extrémité, & que ſi l'empereur & Maximilien refuſoient d'y participer, on ſe paſſeroit de leur ſuffrage. ANN. 1479.

Pendant le cours de ces négociations, on étoit convenu d'une ſuſpenſion d'armes. La guerre recommença avec fureur : on vint ſe plain-

ANN. 1479. dre au pape que ses troupes brûloient les moissons & enlevoient les laboureurs : *C'est le seul moyen*, répondit l'impitoyable Sixte, *de mettre les Florentins à la raison.* Il dicta ensuite des conditions de paix ; mais elles étoient si dures & si choquantes, que Morlhon, perdant patience, lui déclara que si, avant huit jours, il ne révoquoit les censures portées contre les Florentins & ne metroit bas les armes, lui & ses confreres se retireroient. *Avant huit jours !* répondit le pontife étonné ; *le terme est court : quand on a condamné un homme, on est encore quinze jours sans l'exécuter.* Morlhon, dès le soir même, vouloit lui signifier son appel au futur concile & sortir de Rome : les députés de la ligue le prierent d'attendre que les huit jours fussent écoulés. Avant l'expiration du terme, Sixte accorda une nouvelle suspension d'armes & leva les censures : mais pour mortifier à son tour Morlhon & ses collégues, il consentit à recevoir l'ambassade que lui envoyoit la ville de Gênes. Envain Morlhon représenta que les Génois étant sujets du roi, ne pou-

voient ni envoyer d'ambaſſadeurs, ni rendre obéiſſance à ſa ſainteté; qu'en recevant ces ambaſſadeurs, c'étoit reconnoître les Génois révoltés pour libres & indépendants. Sixte ſe contenta de répondre qu'il recevoit l'obéiſſance de Gênes pour le ſpirituel & non pour le temporel, & que les François auroient la liberté de faire leurs proteſtations. Ann. 1479.

Les ambaſſadeurs Génois furent introduits avec beaucoup d'appareil dans la ſalle du conſiſtoire, & préſenterent leur lettre de créance ſignée de Jean Baptiſte Campofregoſe, *par la grâce de Dieu duc de Gênes*. Ils remercierent le pape de ce que, par ſon ſecours & celui du roi de Naples, ils avoient recouvré la liberté. Morlhon ſe leva à l'inſtant; mais Sixte lui impoſant ſilence, reçut l'obéiſſance de Campofregoſe comme duc de Gênes, en fit dreſſer l'acte, puis dit à Morlhon qu'il pouvoit parler. Celui ci commença par proteſter contre tout ce qui venoit de ſe paſſer, & déclara que ni dans cet acte, ni dans aucun autre ſemblable, il ne prétendoit reconnoître la juridiction du

ANN. 1479. pape ; qu'il n'étoit point permis à *Messire Baptiste*, c'est ainsi qu'il désigna Campofregose, de prendre la qualité de duc par la grâce de Dieu, ni de prêter obéissance au pape : que, sans s'écarter du respect qu'il devoit au souverain pontife, il osoit lui dire qu'il avoit eu tort de l'interrompre, plus grand tort encore d'avoir reçu l'obéissance des sujets du roi révoltés, & qu'il ne pouvoit réparer ces torts, qu'en déclarant nul l'acte qu'il venoit de faire délivrer aux Génois. Ceux-ci s'étant avisés de dire qu'ils ne reconnoissoient point les ambassadeurs François, quelque respect qu'ils eussent d'ailleurs pour le roi : ce respect ne suffit pas, repartit Morlhon, je vous somme de déclarer si vous vous reconnoissez pour ses sujets. Ils garderent le silence. Le pape, prenant la parole, dit qu'il ne prétendoit pas devenir seigneur temporel de Gênes, & qu'en recevant l'obéissance de cette ville, il n'avoit aucune intention de préjudicier aux droits du roi ni d'aucun autre. Morlhon fit dresser acte de cette réponse & de tout ce qui venoit de se passer.

La fermeté des ambaſſadeurs François avoit déja ébranlé le pontife ; il ne cherchoit qu'à gagner du temps & à ſauver les apparences. Cependant les ambaſſadeurs d'Angleterre arriverent à Rome & ſe joignirent à ceux de France. Sixte, vivement preſſé, fut enfin obligé de déclarer qu'il prenoit les deux rois pour arbitres. Malgré cette déclaration, la paix auroit eu de la peine à ſe rétablir, ſi Laurent de Médicis n'eût pris ſur-le-champ une réſolution qui ne pouvoit tomber que dans une grande ame. Perſuadé que s'il venoit à bout de ſe réconcilier avec Ferdinand, il n'auroit plus rien à craindre de la part du ſouverain pontife, il fit équiper un vaiſſeau, & ſans rien communiquer à perſonne de ſon deſſein, il s'embarqua & alla deſcendre dans le port de Naples. Un ſpectacle ſi peu attendu attire tous les regards ; la nouvelle s'en répand dans la ville ; le peuple s'empreſſe autour de Laurent ; fait retentir l'air d'acclamations, & le conduit en triomphe au palais. Ferdinand, déſarmé par un procédé ſi grand, lui tend les bras, l'écoute avec admiration & ANN. 1479.

ANN. 1479. lui jure une éternelle amitié. Sixte, informé de ce qui venoit de se passer, se réconcilia avec les Florentins, s'efforça de plaire au roi de France, mais il ne pardonna jamais à Ferdinand Les intérêts des souverains de l'Italie changerent : mais comme la France ne s'y trouva plus mêlée, nous finirons ici ce long récit pour reprendre la suite des démêlés entre Louis & Maximilien.

Louis, attentif à ménager l'alliance du roi d'Angleterre, lui fit proposer de proroger la trève qui subsistoit entre les deux couronnes pour cent ans après leur mort, pendant lesquels les rois de France payeroient aux rois d'Angleterre les cinquante mille écus stipulés au traité de Picquigni. Cette proposition flattoit la paresse naturelle d'Edouard ; elle mettoit sa réputation à l'abri des reproches que pouvoit lui faire la nation, aussi n'eut-il garde de la rejeter. Cependant ce nouveau traité souffroit encore bien des difficultés, comme nous le dirons dans la suite. Louis, qui prévit que désormais il n'auroit plus affaire qu'à Maximilien, exécuta le projet qu'il

avoit formé quelques années auparavant de casser plusieurs compagnies d'ordonnance, dont les capitaines avoient eu le malheur de lui déplaire. Ces compagnies étoient celles de Dammartin, de Briquebec, de Craon, de Moui, d'Oriole, de Ruffec de Balzac, de Guerin le Groing, de Robinet du Quesnoi, de Buffet & d'Etienne de Poysieu, dit le Poulailler. Le lecteur est surpris sans doute de trouver le nom du comte de Dammartin à la tête des malheureux : les premieres dépositions du duc de Nemours, quoique vagues & démenties par Nemours lui-même, à l'article de la mort, avoient fait sur l'esprit défiant de Louis, une impression que ni les services du grand maître, ni sa conduite passée n'avoient pu détruire. Louis cependant rougit lui-même de sa foiblesse, & sembla se reprocher son injustice : il écrivit à Dammartin, qu'ayant égard à son grand âge & à ses services, il avoit résolu, pour soulager sa vieillesse, de le délivrer des fatigues de la guerre ; qu'il n'ignoroit pas qu'il n'avoit aucun officier aussi brave, ni en qui

ANN. 1479.

Disgrâce de Dammartin.

Cabinet satyrique

Manus. de le Grand.

il pût mieux placer ſa confiance, &
Ann. 1479. qu'il auroit toujours recours à lui dans les grandes occaſions : qu'en conſéquence il lui conſervoit ſon office de grand-maître & ſes penſions. *Je n'oublierai jamais*, ajoutoit-il, *les grands ſervices que vous m'avez faits pour quelque homme qui en veuille parler ; & Adieu.*

Quelque préparé que fût le grand-maître à la diſgrâce, comme il paroît par les lettres qu'il écrivoit quelque-temps auparavant au maréchal de Gié, dans leſquelles il ſe plaint *de n'être plus au nombre des gens de bien pour le préſent*, il ne put, ſans une extrême douleur, apprendre qu'on lui avoit ôté ſa compagnie : il écrivit au roi, pour lui remettre ſous les yeux les droits qu'il avoit à ſes bontés. *Mon pere*, lui écrivit-il, *a fini ſes jours à la bataille d'Azincourt ; mon frere Etienne à Crevant ; mon dernier frere en Guienne ; & de moi, ſire, depuis que j'ai pu monter à cheval, j'ai ſervi le roi votre pere, & vous le mieux que j'ai pu & non pas ſi bien que j'en ai eu & en ai le vouloir ; en la maniere cependant, qu'à la merci Dieu, vous n'y avez eu*

perte ni dommage, & ne vous ai point fait de faute. Toutefois, ajouta-t-il, *puisqu'ainsi est cela, & tout est à vous, votre bon plaisir en soit fait.* Louis fut content de la soumission du grand-maître, & ne l'inquiéta point sur ses gages qui montoient à vingt mille livres. Ann. 1479.

Les autres capitaines furent traités avec plus de rigueur. Ruffec de Balzac neveu de Dammartin, & qui avoit été comme lui impliqué dans les dépositions du duc de Nemours, fut poursuivi criminellement : le roi en recommandant cette affaire au chancelier, écrivit de sa propre main au bas de la lettre : *Prenez garde que vous y fassiez si bonne justice, que je n'aie cause d'être mal content, car c'est à vous à faire justice.* Soit que le courroux du roi se fût appaisé, soit que l'on ne pût fournir de preuves contre Balzac, il fut élargi. Moui arrêté aussi sur des soupçons, fut déchargé d'accusation. Oriole & son lieutenant convaincus d'avoir entretenu des intelligences avec Maximilien, eurent la tête tranchée : leurs corps mis en quartiers, furent attachés aux portes des

ANN. 1479. villes d'Aire, de Béthune & d'Arras.

La guerre recommence. Conquête de la Franche-Comté. *Comines. Chron. scand. Manus. de le Grand.*

Louis qui avoit résolu de faire cette année un dernier effort pour se rendre maître de la Franche-Comté, employa l'argent qu'il épargnoit par la suppression de ces dix compagnies d'ordonnance, à soudoyer des Suisses. Maximilien qui ne devina pas son projet, voulut profiter de cette sécurité apparente de son ennemi pour réparer ses pertes du côté des Pays-Bas; il mit sur pied une armée plus nombreuse que celles qu'il avoit eues jusqu'alors: outre les secours qu'il tiroit d'Allemagne, les Liégeois, ainsi que Louis l'avoit prévu, lui fournirent des renforts considérables. Lorsqu'il fut content de ses préparatifs, il surprit Cambrai, que les François avoient évacué l'année précédente: la garnison nombreuse qu'il mit dans cette ville, courut impunément sur les terres de France, ravagea les campagnes, & prit plusieurs châteaux sur les confins de la Picardie.

La trève duroit encore: Louis attentif à observer les moindres for-

malités, lorſqu'il s'agiſſoit de donner des torts à ſes ennemis, envoya un héraut à Maximilien & à Marie de Bourgogne, pour leur demander des dédommagements & des réparations : & comme il n'attendoit pas une réponſe ſatisfaiſante, il donna ordre à Chaumont d'Amboiſe de pénétrer dans la Franche-Comté. Ce général fortifié par l'arrivée d'un corps nombreux de Suiſſes, pénétre juſqu'à Dole, ſurprend les milices bourgeoiſes de cette ville, les taille en piéces, & après s'être rendu maître de quelques châteaux dans le voiſinage, il ſe met en devoir d'emporter la place d'aſſaut. Les hiſtoriens de la province aſſurent que les François vivement repouſſés à toutes les attaques, auroient été forcés de lever le ſiège, ſi la garniſon preſque toute compoſée d'étrangers, n'eût trahi l'ardeur des bourgeois & livré la ville aux aſſiégeants. Ils racontent que dans une ſortie pratiquée à deſſein, les François s'introduiſirent dans la ville ſans être connus, pénétrerent juſque dans la place des arênes, & commencerent à crier Ann. 1479

Ann. 1479. *ville gagnée* ; que maîtres des portes, & déja répandus dans tous les quartiers, ils firent main basse sans miséricorde sur les bourgeois, qui périrent presque tous les armes à la main. On mit le feu à la ville qui fut réduite en cendres. Les titres des familles & les regiftres publics périrent dans cet incendie.

Les autres villes de la province intimidées par cet exemple, & n'ayant aucun secours à espérer, ne songèrent plus à se défendre. Auxonne capitula, & obtint des conditions avantageuses. Besançon ville libre & impériale, députa Henri de Neuchâtel chanoine de la cathédrale, & Jean Jouffroi chevalier, seigneur de Gonsans, pour offrir au roi de le reconnoître pour son protecteur en qualité de comte de la province, & aux mêmes conditions qu'elle avoit stipulées avec les derniers ducs de Bourgogne. Salins, Arbois, Poligni, Vesoul, Luxeuil ouvrirent leurs portes au vainqueur. On reproche aux François d'avoir pillé ou gâté les archives publiques, dépôts sacrés au milieu même des horreurs de la guerre.

Ann. 1479.

Louis, voulant visiter sa nouvelle conquête, vint à Dijon, entra dans l'église de saint Benigne, & s'approchant de l'autel, il jura sur les saints évangiles de garder les franchises, libertés, immunités, droits & priviléges accordés par les ducs de Bourgogne aux maire, échevins & bourgeois de Dijon : il déclara que tous ses successeurs à l'avenir seroient tenus de faire le même serment dans la même église. Les habitants de leur côté jurerent de lui être loyaux, fideles & obéissants, de garder sa personne envers & contre tous.

Bataille de Guinegatte. *Ibid.*

Tandis que Chaumont soumettoit la Frauche-Comté, les François essuyerent quelques revers dans les Pays-Bas. Le prince de Chimai, le sanglier d'Ardenne, le veau de Buzanton, le maréchal de Bourgogne, Autel Dufai, Etroen amasserent jusqu'à dix mille hommes, & vinrent assiéger Virton, place forte dans le Luxembourg, alors occupée par une garnison Françoise qui mettoit tout le pays à contribution. La place fut battue avec tant de furie que la garnison craignant qu'elle ne fût emportée d'assaut, capitula & obtint la

permiſſion de ſortir *un bâton blanc à*
ANN. 1479. *la main.* D'un autre côté Maximilien vint avec une armée de vingt-ſept mille combattants aſſiéger Térouanne. Auſſi-tôt le maréchal Deſquerdes & le maréchal de Gié marchèrent de ce côté : Maximilien à leur approche leva le ſiège & s'avança dans le deſſein de leur livrer bataille : les deux armées ſe rencontrerent au village de Guinegatte : l'armée Françoiſe étoit moins nombreuſe, mais beaucoup mieux diſciplinée. Après avoir rangé ſes troupes en bataille, Deſquerdes fit avancer ſes gendarmes qui tombant ſur la cavalerie Allemande, la culbuterent & la mirent en déroute : la victoire étoit aſſurée, ſi Deſquerdes, dans cet inſtant déciſif, ſe fût contenté de détacher un corps de cavalerie à la pourſuite des fuyards, & eût attaqué avec le reſte l'infanterie ennemie, qui lui prêtoit le flanc ; mais emporté par ſon ardeur, ou, comme il eſt plus vraiſemblable, ne pouvant contenir une troupe de guerriers beaucoup plus occupés du ſoin de faire des priſonniers, dont la rançon pouvoit les enrichir, que du gain de la ba-

taille, il s'abandonna lui-même à la pourſuite de la cavalerie ennemie, ſans ſonger au péril où il expoſoit le reſte de ſon armée. Les francs archers François, voyant la cavalerie ennemie entiérement diſſipée; crurent la bataille gagnée, ſe jeterent de leur côté ſur les bagages, & ne ſongerent qu'au butin. Le comte de Romont qui commandoit l'infanterie ennemie, profitant du déſordre où étoit l'armée Françoiſe, attaqua l'infanterie, & la mit en déroute : enſuite il tomba ſur les francs archers qui furent preſque tous taillés en piéces. La cavalerie qui, au retour de la pourſuite, apprit le malheur arrivé au reſte de l'armée, n'oſa hazarder un nouveau combat. Maximilien reſta maître du champ de bataille, mais il payoit ce ſtérile honneur par une perte réelle : ſa cavalerie compoſée de la nobleſſe la plus diſtinguée, venoit d'être totalement défaite : les François n'avoient perdu que deux officiers de nom, Waſt de Montpedon & Bloſſet le Beauvoiſien, au lieu que du côté de Maximilien, on comptoit au nombre des morts

ANN. 1479.

ANN. 1479. le grand bailli de Bruges, le ſouverain de Flandre, le fils de Corneille bâtard de Bourgogne, Antoine d'Halluin, Louis des Cornets, Marudes, Abraſieres, Cormon, Charles de Salins, Jean de Moleroncourt. Les comtes de Joigni & de Romont furent bleſſés. Ligne, Olivier de Croï, Michel de Condé, Freſne, le grand Poulain Allemand, Antoine de Berlette, Grandinet, Lamand de Bruxelles, Charles de la Marche, Jean de la Gruthuſe, Sébaſtien du Tilloi, Queſnoi, Wiſmal, & environ neuf cents autres reſterent priſonniers. Louis apprenant la défaite de ſon armée, s'imagina que tout étoit perdu. Lorſqu'il fut exactement informé de l'état des affaires, il ſe raſſura, & écrivit une lettre circulaire à toutes les bonnes villes du royaume, pour les informer que les ennemis avoient été véritablement battus, puiſque la perte la plus conſidérable étoit de leur côté. Comme l'envie démeſurée de faire des priſonniers avoit enlevé aux François une victoire aſſurée, Louis, voulant punir l'avarice de ſes offi-

ciers, & empêcher qu'à l'avenir un pareil malheur n'arrivât encore, ordonna à Bloſſet de Saint-Pierre, grand ſénéchal, d'ôter tous les priſonniers aux particuliers, & de les mettre en commun, afin qu'ils fuſſent également partagés entre les officiers & les gendarmes. Le plus grand nombre avoit été conduit à Térouane, où commandoit Saint-André, lieutenant de la compagnie du duc de Bourbon. Saint-André & les autres officiers ne manquèrent pas de s'oppoſer à l'exécution du nouveau réglement. Louis écrivit à Saint-Pierre la lettre ſuivante : *M. le grand ſénéchal, je vous prie que remontriés à M. de Saint-André que je veux être ſervi à mon profit, & non pas à l'avarice, tant que la guerre dure; & s'il ne veut faire par beau, faites lui faire par force, & empoignez ſes priſonniers, & les mettez au butin comme les autres, & de ceux que vous verrez qui me pourront nuire, je vous prie qu'ils ne ſoient point délivrés, & que vous y trouviez bon expédient; que les capitaines les achetent ſur le butin dons ils auront bon marché, & qu'ils s'obligent à moi de ne les point*

ANN. 1479.

ANN. 1479. *délivrer d'un long-temps que vous aviserez, & qu'ils les envoyent en leurs hôtels, & en prenez les obligations & mémoires.*

Mr. le grand sénéchal, je suis bien esbahi que les capitaines & M. de Saint-André ni autres ne trouvent bon l'ordonnance que je fais, que tout soit au butin; car, par ce moyen, ils auront tous ces prisonniers les plus gros pour un rien qui vaille : c'est ce que je demande, afin qu'ils tuent une autrefois tout, & qu'ils ne prennent plus prisonniers, ni chevaux, ni bagage : & jamais nous ne perdrons bataille.

Mr. le grand sénéchal, mon ami, parlez à tous les capitaines à part, & faites que la chose vienne, ainsi que je la demande : & incontinent que vous m'aurez fait ce service, avertissez-m'en pour me faire grand plaisir. Mr. le grand sénéchal, je vous tiens pour mon procureur là où vous êtes, & aussi je serai le vôtre là où je serai...... Je vous prie, dites à Mr. de Saint-André qu'il ne vous fasse point du floquet ni du rétif; car c'est la première désobéissance que j'aie jamais eue de capitaine : s'il fait semblant de désobéir, mettez-lui vous-même la main sur

sur la tête, & lui ôtez par force les prisonniers, & je vous jure que je lui ôterai bientôt la tête de dessus les épaules ; mais je crois que le traître ne désobéira pas, car il n'a le pouvoir.

ANN. 1479.

Le chagrin qu'avoit pu causer au roi la déroute de Guinegatte, fut bientôt dissipé par la nouvelle qu'il reçut peu de temps après. L'amiral Coulon attaqua une flotte Hollandoise & Flamande, composée de quatre-vingts bâtiments, qui revenoient partie de la mer Baltique, & partie de la pêche du hareng : il s'en rendit maître, & la conduisit dans les ports de Normandie.

Maximilien, considérablement affoibli par la victoire ruineuse qu'il avoit remportée à Guinegatte, n'osant plus poursuivre ses projets sur la ville de Térouane, se contenta d'assiéger Malaunoi château peu considérable, qui n'avoit pour toute garnison que cent soixante Gascons commandés par Raimond d'Ossaigne, appellé le cadet Raimonnet. Cette foible garnison arrêta trois jours l'armée ennemie, & lui causa des pertes considérables. Raimond, après s'être battu comme un lion,

voyant la plupart de ses braves compagnons morts ou affoiblis par des blessures, voulut se faire jour l'épée à la main ; il fut repoussé : alors il offrit de se rendre, à condition qu'on le traiteroit comme prisonnier de guerre : au mépris de cette capitulation, Maximilien ordonna qu'il fût pendu.

ANN. 1479.

Louis, vivement touché du sort d'un si brave officier, se fit amener ses enfants, & promit de leur tenir lieu de pere : ensuite il songea à se venger de la cruauté de Maximilien par une cruauté beaucoup plus grande encore. Il ordonna à Tristan l'Hermite son grand prévôt de choisir cinquante prisonniers des plus considérables, & de les conduire au lieu où Raimonnet avoit été exécuté : là on en pendit sept ; dix furent pendus devant Douai, dix devant Saint Omer, dix devant Lille, & dix devant Arras : au nombre de ces victimes expiatoires, se trouva un fils du roi de Pologne, que l'ardeur de la jeunesse & le desir de la gloire avoient attiré sous les drapeaux de Maximilien : il étoit près de subir cette triste destinée, lors-

qu'un courier arriva de la part du roi, & lui ſauva la vie. Après ces funeſtes exécutions, les troupes du roi entrerent dans le comté de Guines, prirent dix-ſept châteaux ou villages fortifiés, & brûlerent tout ce qu'elles ne purent pas emporter : la ſaiſon étoit déja avancée ; l'on convint d'une ſuſpenſion d'armes pour ſept mois.

ANN. 1479.

La maniere dont Louis employoit le temps que lui laiſſoient la guerre & les négociations, fait regretter qu'il n'ait pas toujours vécu en paix. Choqué de la multiplicité, de la biſarrerie & de la contrariété des coutumes, ſuivant leſquelles ſe gouvernoient les différentes provinces de la monarchie : conſidérant que ces coutumes qui pour la plupart n'étoient point encore rédigées, étoient une ſource intariſſable de procès, de chicanes & de véxations ; qu'un magiſtrat prépoſé à l'adminiſtration de la juſtice, quelque laborieux & quelque intégre qu'on le ſuppoſât, ne pouvoit pendant la durée de la vie humaine, parvenir à s'inſtruire à fond de toutes ces coutumes, ſuivant leſquelles cepen-

Divers réglements.
Comines.
Manuſ. de le Grand.

ANN. 1479. dant il devoit prononcer ses jugemens ; que les particuliers qui acquéroient des terres ou des héritages en différentes provinces, ignoroient à quel titre & sous quelles conditions ils les possédoient, & se trouvoient exposés à devenir la proie d'un avide praticien : il forma le dessein de remédier à tous ces abus, en substituant à ces coutumes locales, obscures, & souvent inintelligibles, un code de loix claires, précises & uniformes pour tous les sujets de la monarchie, en quelque province qu'ils fussent nés, & qu'ils possédassent des héritages. Il écrivit en divers endroits pour ordonner de recueillir toutes les coutumes de France : il voulut même qu'on joignît à cette compilation les coutumes des étrangers, afin que l'on pût en emprunter celles qui se trouveroient le plus conformes aux premiers principes de l'équité naturelle. Ce projet qui ne pouvoit être rempli qu'après plusieurs années de travail, ne fut point exécuté du vivant du roi, & fut oublié après sa mort. Il en fut de même du projet suivant.

Louis qui favorisoit le commerce crut qu'un des moyens les plus propres à en faciliter les opérations, seroit d'établir le même poids & la même mesure dans toute l'étendue du royaume. La variété, comme on sait, est encore plus grande sur ce point que sur les coutumes; chaque seigneur, chaque hameau a ses mesures particulieres. Louis ne pouvoit donc établir ce réglement, sans éprouver bien des contradictions de la part des grands vassaux qui se plioient difficilement au joug de l'autorité souveraine: aujourd'hui même que toute le puissance réside en la main du roi; que des besoins réciproques & un commerce réglé lient entr'elles toutes les parties de la monarchie, cet utile réglement souffriroit encore des difficultés. ANN. 1479.

Le premier objet de Louis, celui qu'il ne perdit jamais de vue pendant tout son regne, fut la ruine du gouvernement féodal: il lui porta, pour ainsi dire, le dernier coup par le réglement qu'il établit cette année sur le guet & la garde des châteaux. Pour découvrir l'origine de ce droit, il faut remonter aux com-

mencements de la troisieme race.
ANN. 1479. Lorsque les premiers successeurs de Hugues Capet entreprirent de rétablir les droits de la couronne avilis & presque oubliés, ils eurent pour premiers ennemis leurs propres barons, qui presque toujours divisés entr'eux, ne manquoient jamais de se réunir, lorsqu'il s'agissoit de s'opposer aux progrès de l'autorité royale. Etablis dans le centre des possessions de nos rois, ils étoient à portée d'éclairer leurs desseins, & de faire échouer toutes leurs entreprises. Semblables à l'hydre de la fable, ils ne pouvoient être domptés par la force : une tête abattue en reproduisoit sept autres. Les victoires les plus décisives remportées sur eux ne servoient qu'à étendre & à perpétuer la guerre. Dans cet embarras, nos rois eurent recours à un expédient qui leur réussit au-delà de leurs espérances : ce fut d'affranchir, moyennant quelques légères redevances, les habitants des villes de leurs domaines, de leur permettre de s'armer & de défendre leur liberté contre tous ceux qui entreprendroient de les opprimer. On

donna à ces hommes libres le nom de bourgeois, & on appella *commune* l'association qu'ils formerent entr'eux, & l'obligation qu'ils s'imposerent de se donner mutuellement du secours : nos rois auteurs de cette liberté prirent les communes sous leur protection. On fait ordinairement honneur à Louis le gros d'un si sage établissement : je le crois un peu antérieur au regne de ce prince; mais s'il ne fut pas le premier instituteur des communes, il en devint au moins le plus zélé protecteur, & ce titre suffit pour lui assurer un rang parmi les bienfaiteurs de l'humanité. La sûreté, l'abondance & l'heureuse liberté qu'on vit régner dans les villes qui jouïssoient du droit des communes, furent remarquées par les villes voisines : elles desirerent ardemment de se procurer les mêmes avantages. Celles qui ayant des évêques ou autres ecclésiastiques pour seigneurs étoient moins assujéties & moins dépendantes, firent usage du peu de liberté qui leur restoit, pour tenter tous les moyens de se procurer le droit de communes : elles implorè-

ANN. 1479. rent la protection de nos rois, & rarement elles essuyerent des refus. Le monarque étoit trop intéressé lui-même à seconder leurs desirs : comme le droit de communes ne s'établissoit que par un contrat entre les bourgeois & leur seigneur, le roi qu'on élisoit garant du traité devenoit l'arbitre de tous les différents qui pouvoient survenir entr'eux : il acquéroit encore un nouveau droit non moins précieux, celui d'établir dans toutes ces villes, des juges royaux, qui personnellement intéressés à étendre les prérogatives de la couronne, empiétoient journellement sur la jurisdiction des seigneurs, & accoutumoient le peuple à recourir au souverain dans toutes les occasions. Ces nouveautés déplurent aux seigneurs, ils voulurent s'y opposer, mais il étoit trop tard : toutes les villes un peu considérables demanderent à haute voix le droit de communes ; la plupart l'achetèrent à prix d'argent. C'étoit le temps des croisades ; le besoin que les seigneurs avoient d'argent pour ces longs & dispendieux voyages les rendirent moins difficiles sur les

conditions. Les villes qui ne purent l'obtenir à ce titre, se révolterent, appelerent le roi à leurs secours, & finirent par dicter les conditions de leur accommodement. En moins d'un siècle les principales villes du royaume jouïrent du droit de communes, & eurent des officiers municipaux. Les campagnes gémissoient encore sous le joug d'une multitude de tyrans; mais elles ne tarderent pas à se ressentir du bienfait de la liberté. Les officiers municipaux, qui sentoient les avantages d'une nombreuse population, reçurent au nombre de leurs bourgeois tous ceux qui voulurent s'établir dans leur ville. Dans la suite il ne fut pas même nécessaire d'habiter dans une ville pour en être réputé bourgeois, on déclara qu'il suffisoit d'y avoir une maison & de s'y rendre aux quatre grandes fêtes de l'année. Enfin nos rois affranchirent les villages & les hameaux de leur domaine. Dès cet instant les terres des seigneurs auroient été abandonnées, s'ils n'eussent pris le parti de suivre eux-mêmes cet exemple : ils marquérent de certaines limites au-

Ann. 1479. tour de leurs châteaux, où tous ceux qui viendroient s'établir jouïroient du bénéfice de la liberté : ils renoncerent à leur égard aux taxes arbitraires, ſtipulerent des redevances fixes & invariables au-delà deſquelles ils ne pourroient rien demander : mais ils établirent pour premiere condition que ceux qui jouïroient du nouveau bénéfice de la liberté, feroient à tour de rôle le guet & la garde dans le château autour duquel ils étoient établis ; qu'ils s'y refugieroient avec leur famille à l'approche de l'ennemi, & qu'ils contribueroient de tout leur pouvoir à le défendre. Cette condition n'avoit rien en elle-même d'injuſte ni de tyrannique : c'étoit la même qui avoit été impoſée aux bourgeois des villes municipales. Elle étoit néceſſaire & indiſpenſable, tant que les ſeigneurs jouïrent du droit de ſe faire la guerre entr'eux, & de venger leurs injures particulieres. Lorſque nos rois furent devenus aſſez puiſſants pour défendre à leurs ſujets les guerres particulieres, ils ne purent abolir le droit de guet & de garde que les ſeigneurs avoient éta-

bli dans leurs châteaux. Les sanglantes guerres avec les Anglois, les ravages des nombreuses compagnies de brigands qui désolerent successivement & à plusieurs reprises toutes les provinces du royaume, imposèrent long-temps la nécessité aux particuliers de se défendre par leurs propres forces, & les intéresserent à la conservation des seuls asiles où ils pussent mettre en sûreté leur vie & leurs biens. Ann. 1479.

Après l'expulsion des Anglois, & lorsque le royaume fut devenu tranquille, la précaution de faire garder des châteaux que personne n'avoit le pouvoir ni le dessein d'attaquer, étoit devenue entiérement inutile. Cependant comme elle retraçoit aux seigneurs une image de leur ancienne indépendance, ils y étoient extrêmement attachés : sous prétexte du droit de guet & de garde, ils molestoient impunément leurs vassaux : le laboureur, le marchand, l'artisan se voyoient sans cesse arrachés à l'exercice de leur profession pour faire les fonctions de soldats dans le sein de la paix : ceux que des maladies, des affaires particu-

lieres empêchoient de remplir exactement ce devoir, étoient impitoyablement traînés dans les prisons & obligés de payer des amendes arbitraires. Charles VII toujours obligé de ménager les grands, n'osa retrancher ces abus invétérés, & qui avoient acquis force de loi. Louis à son avénement au trône, ayant soulevé tous les seigneurs contre lui, ne songea pendant bien des années qu'à réparer les malheurs d'une démarche imprudente & précipitée; mais lorsqu'après de longs travaux il eut triomphé de ses plus redoutables ennemis, il ne ménagea plus les abus. Il ne supprima pas entiérement le droit de guet & de garde, ç'eût été une injustice; mais il ordonna que tous ceux qui étoient sujets à ce droit en seroient exempts en payant à leur seigneur cinq sous par an, somme si modique, même dans ce temps, qu'elle ne pouvoit déranger la fortune d'aucun particulier. Il n'excepta de cette loi générale que les châteaux qui étant situés sur les frontieres du royaume pouvoient servir d'asile aux villages circonvoisins.

ANN. 1479.

Il porta ensuite ses vues sur le militaire. Les seules troupes qu'eût alors la France consistoient en des compagnies d'ordonnance établies par le roi Charles VII, & en francs archers fournis & entretenus par les paroisses. Lorsque le besoin l'exigeoit, le roi convoquoit le ban & l'arriere-ban de ses provinces, & mandoit les milices bourgeoises. Les francs archers ne formoient des compagnies qu'en temps de guerre; pendant la paix on les renvoyoit dans les villages qui les avoient fournis : mais quelque soin qu'on apportât à veiller sur leur conduite, ils commettoient sur la route un grand nombre de vols & de brigandages : ils étoient d'ailleurs mal disciplinés, plus propres à piller qu'à combattre. Louis forma donc le projet de les supprimer : on évalua la dépense que chaque paroisse étoit obligée de faire pour l'entretien d'un franc archer, & le roi employa ce produit à soudoyer un corps de six mille Suisses : il voulut que cette infanterie auxiliaire jointe à une partie des compagnies d'ordonnance for- Ann. 1479.

ANN. 1479. mât un corps d'armée toujours subsistant, & prêt à se porter où le besoin l'exigeroit. Pour mieux discipliner cette nouvelle armée, il fit faire, à la maniere des anciens Romains, un camp retranché où les troupes seroient journellement occupées à faire les évolutions militaires, & assujéties aux mêmes exercices que si elles eussent été en présence de l'ennemi.

Il n'y auroit rien à blâmer dans ce réglement, si Louis, au-lieu de composer la meilleure partie de son infanterie de troupes étrangeres, ne l'eût formée que d'une milice nationale. Les gascons, par exemple, avoient déja montré qu'ils n'avoient besoin que d'une autre armure & d'une discipline plus exacte pour devenir la meilleure infanterie de l'Europe; mais Louis qui craignoit que les Suisses en se joignant à Maximilien, ne lui fissent perdre la Franche-Comté, jugea que le seul moyen de les empêcher de se déclarer contre lui, étoit de leur donner de l'emploi dans son royaume, & que les particuliers qu'il tiroit de cette contrée par l'appas d'une sol-

de considérable, étoient autant d'otages qui lui répondoient de la fidélité de la nation. Ann. 1479.

Le projet de ce camp de paix avoit été suggéré au roi par le maréchal Desquerdes qui, malgré la perte de la bataille de Guinegatte jouïssoit toujours de la plus haute faveur. Le roi lui avoit fourni en différents temps des sommes considérables pour faciliter la reddition des places de l'Artois. Desquerdes avoit sans doute employé ces sommes à leur destination, mais il n'en avoit point encore rendu compte: le roi qui malgré son extrême économie, se trouvoit souvent dans le besoin, lui demanda un jour compte de tout l'argent qu'il lui avoit donné à différentes reprises. Le maréchal promit d'y songer & donna effectivement un mémoire fort détaillé. Ce mémoire n'étoit pas exact puisque la dépense excédoit de beaucoup la recette. Louis fit venir le maréchal & se mit à discuter avec lui les différents articles de ce mémoire. Desquerdes, que cet examen trop scrupuleux embarrassoit, se leva brusquement & dit: *Sire, avec*

Ann. 1479. *cet argent j'ai conquis les villes d'Arras, de Hédin, de Boulogne, rendez-moi mes villes, & je vous rendrai votre argent. Par la paque Dieu, maréchal*, répondit le roi, *il vaut mieux laisser le moustier* (le moulin) *où il est*. Il ne lui parla plus de cette affaire & continua de lui confier le commandement de son armée.

Négociations avec l'Angleterre. *Ibid.*

Jamais le roi n'avoit fait de si grands préparatifs de guerre : on fondoit des canons ; on fabriquoit des cuirasses & des lances ; on remplissoit les magasins de poudre & de toutes sortes de munitions. Louis paroissoit ne respirer que la guerre ; cependant il souhaitoit alors très-sincérement la paix : mais il jugeoit que le meilleur moyen d'y parvenir, étoit de se mettre en état de n'avoir rien à craindre, & d'inspirer de la frayeur à ses ennemis. Tous ces soins d'autant plus pénibles qu'il ne dédaignoit pas d'entrer dans les moindres détails, ne lui faisoient pas perdre de vue le tissu délié de ses négociations avec les étrangers, sur-tout avec le roi d'Angleterre : il achevoit le payement de la rançon de la reine Marguerite, & déja

Edouard formoit de nouvelles demandes pour la dot d'Elisabeth sa fille aînée, promise au dauphin. Le roi n'avoit aucun dessein d'accomplir ce mariage, mais il lui importoit de tromper Edouard : il fit donc passer en Angleterre Guyot du Chesnai son maître d'hôtel, & Louis Garnier maître des requêtes & maire de Poitiers, sous prétexte de régler avec les ministres Anglois, la dot ou plutôt la pension qu'il devoit payer à la jeune princesse, jusqu'à ce que le dauphin fût en âge de l'épouser, mais avec ordre d'offrir toujours beaucoup moins qu'on ne leur demanderoit, de donner des espérances & de ne rien conclure. Dans le temps qu'il entretenoit Edouard par de fausses promesses, il cherchoit secrétement à lui susciter des affaires si sérieuses dans son île, qu'elles l'empêchassent de se mêler de ce qui se passoit chez ses voisins. Il s'adressa secrétement au roi d'Ecosse, c'étoit Jacques III, prince foible & gouverné par d'indignes favoris : il ne fut pas difficile à Louis de corrompre ces ames vénales & d'engager ce monarque inconsidéré

ANN. 1479.

dans une guerre qui faillit à lui coûter le ſceptre & la vie. Quelque myſtérieuſe qu'eût été la conduite de Louis, elle parvint à la connoiſſance d'Edouard : il ouvrit enfin les yeux ſur le compte du monarque François ; il ne déſeſpéra cependant pas encore de l'obliger à tenir ſes engagements : quelque choſe qui pût arriver, il crut que pour l'amener à ce qu'il exigeoit de lui, il ne falloit qu'uſer de diſſimulation, & attendre le moment où il pourroit faire éclater ſon juſte reſſentiment.

ANN. 1479.

En faiſant prendre les armes au roi d'Ecoſſe, Louis n'avoit pu prévoir que ce monarque ſe trouveroit bientôt abandonné par ſes ſujets & réduit à implorer la clémence de ſon ennemi. L'eſpérance qu'il avoit fondée ſur ce nouvel allié, l'engagea lui-même dans une démarche imprudente & précipitée : car tandis qu'il ſe flattoit d'avoir donné de l'occupation au roi d'Angleterre, il inquiéta le duc de Bretagne & voulut le forcer de ſortir de l'exacte neutralité où il ſe tenoit renfermé. Il lui envoya donc des députés pour

lui remontrer, que par un article du dernier traité, il avoit promis de rompre tout commerce avec les puissances qui attaqueroient la France, soit par terre soit par mer, de s'opposer de tout son pouvoir à leurs entreprises & de contribuer à défendre les droits de la couronne; que Maximilien & Marie de Bourgogne, faisoient une guerre opiniâtre & injuste à la France; que jusqu'à ce jour ils n'avoient point rendu au roi l'hommage qu'ils lui devoient pour les comtés de Flandre & d'Artois, & qu'au mépris des loix ils en percevoient les revenus: qu'en conséquence le duc de Bretagne, comme vassal de la couronne, & en vertu de ses derniers engagements, ne pouvoit se dispenser de leur déclarer la guerre & de joindre ses forces à celles du roi. Ann. 1479.

Le duc de Bretagne, ne pouvoit nier qu'il n'eût pris les engagements qu'on lui rappeloit, lorsqu'après la mort du dernier duc de Bourgogne, il avoit craint de se trouver seul exposé au ressentiment du roi: mais il soutenoit que la guerre que le roi faisoit à Maximilien & à Marie de

ANN. 1479

Bourgogne, étoit une guerre offensive ; que la France n'étoit menacée par aucun ennemi étranger ; & que sa qualité de vassal de la couronne ne l'autorisoit point à empêcher un prince vassal comme lui de défendre ses droits. Louis n'espérant point de gagner par la douceur le duc de Bretagne, essaya de l'intimider, & sous prétexte que les officiers du duc avoient arrêté un criminel sur les terres de France, il fit saisir par ses officiers les places de Chantoceaux & d'Ingrande : quelque-temps après il acheta de Jean de Brosse & de Nicole de Penthievre, tous les droits qu'ils avoient sur la Bretagne. Nicole étoit arriere petite-fille, & légitime héritiere de cette célébre Jeanne la boiteuse, qui avoit disputé si long-temps & avec tant de valeur le duché à Jean de Montfort. Des droits si bien fondés, quoiqu'oubliés depuis bien des années, pouvoient revivre entre les mains d'un prince habile, en état de les appuyer. L'inquiétude du duc, au sujet de cette acquisition, loin de le déterminer à se rapprocher du roi, ne servit au contraire, qu'à lui faire

Le roi achete les droits de la maison de Penthievre sur la Bretagne.

Dom Lobineau, histoire de Bretagne.

Manus. de le Grand.

renouer avec Maximilien & Marie les anciens traités qui avoient long-temps subsisté entre la Bourgogne & la Bretagne. Edouard se rendit le médiateur & le garant de cette confédération à laquelle il promit de se joindre lui-même, lorsqu'il en seroit temps : son dessein n'étoit encore que de forcer Louis à remplir ses engagements par rapport au mariage du dauphin avec la princesse Elisabeth.

ANN. 1479.

Il refuse la souveraineté de Gênes.

Les Génois, qui pendant les derniers troubles d'Italie avoient secoué le joug du duc de Milan à qui la France les avoit cédés, envoyerent au roi un ambassadeur pour le supplier de les prendre sous sa protection : ils offroient de se soumettre à lui, mais à condition qu'il ne les assujétiroit à aucune autre puissance. Ce fut apparemment dans cette occasion que Louis, qui connoissoit l'inconstance & la légéreté des Génois fit à leurs ambassadeurs cette réponse si connue : *Les Génois se donnent à moi & moi je les donne au diable.*

Négociations au sujet du duché de Gueldres.

Manusc. de le Grand.

Le roi étoit alors occupé d'une négociation bien plus importante. Adolfe, duc de Gueldres, ce fils

ANN. 1479. dénaturé dont nous avons tracé l'odieuse histoire, avoit laissé en mourant un fils & une fille héritiers naturels de ses Etats: Charles dernier duc de Bourgogne, s'étoit emparé de leur héritage; mais loin d'attenter à leur vie, il les avoit amenés à Gand où il les fit élever d'une maniere convenable à leur naissance; ils étoient devenus grands, & l'on n'étoit pas disposé à leur rendre leur bien. Louis crut qu'en paroissant épouser les intérêts de ces malheureux orphelins, il pourroit occasionner une révolution sur les bords du Rhin & occuper de ce côté les forces de Maximilien: il écrivit donc un grand nombre de lettres à la duchesse douairiere de Gueldres, à l'évêque de Munster, aux principales villes de Gueldres & de Zutphen pour les exhorter à s'unir avec lui dans une cause si juste, & les engagea sans peine à envoyer des députés dans la ville de Metz, pour conférer avec ceux qu'il y enverroit de son côté. On tint des conférences, on signa un traité de ligue offensive & défensive. Mais soit que les alliés se défiassent des promesses de Louis, soit

qu'ils craigniſſent l'empereur, ils ne ſe mirent point en devoir de remplir leurs engagements.

ANN. 1479.

Procès criminel intenté aux officiers du duc de Bourbon. *Ibid.*

Pendant que Louis s'efforçoit de ſuſciter de toutes parts des ennemis à Maximilien & à Marie, il voyoit avec dépit qu'un prince de ſon ſang refusât de prendre part à cette guerre : ce prince étoit Jean duc de Bourbon, oncle maternel de l'héritiere de Bourgogne. Les diſpoſitions du monarque à l'égard du duc de Bourbon, enhardirent ces ames viles, dont la cour d'un roi défiant eſt toujours pleine, à dénoncer ce prince, perſuadés que s'ils parvenoient à le perdre, ils profiteroient de ſa dépouille.

Doyac, homme de bas lieu, mais parvenu à la faveur par de criminelles intrigues, fut ſon délateur : il préſenta contre lui un long & ſanglant mémoire que Louis lut avidement, & qu'il fit remettre entre les mains du chancelier. On y accuſoit le duc d'entretenir un corps nombreux d'archers & de gens de guerre, que ſes officiers employoient à vexer le peuple ; de fortifier ſes places ſans en avoir obtenu la per-

mission : d'altérer la monnoie, de faire grâce aux criminels, d'empêcher qu'on appelât de sa justice à celle du roi, & d'avoir fait mourir pendant la nuit ceux qui avoient eu recours à la voie d'appel; d'avoir exclu des Etats de la province, les députés des villes qui lui appartenoient, sous prétexte qu'ils étoient attachés au roi & de les avoir fait remplacer par ses propres officiers, par ceux du cardinal de Bourbon ou du comte de Montpensier. Toutes ces accusations parurent si graves au parlement de Paris, qu'il donna plusieurs commissions pour informer sur les lieux. Jean Avin, conseiller de la cour, & Doyac lui-même furent du nombre de ces commissaires : on obligea quelques particuliers de jurer qu'ils n'avoient ni n'auroient aucun commerce avec la maison de Bourbon. Le public regarda le duc comme un homme perdu, ses amis même lui conseilloient de prendre la fuite, mais il fut inébranlable & déconcerta ses ennemis par une conduite également ferme & prudente. N'osant l'attaquer directement, parce qu'ils connoissoient

ANN. 1479.

foient le crédit qu'il avoit dans la nation, fes ennemis imaginerent un moyen plus réfléchi & plus sûr de le perdre. Ils firent ajourner fon chancelier & fon procureur-général pour rendre compte de leur conduite. Il devoit arriver néceffairement ou que le duc prendroit la défenfe de fes officiers, ou qu'il les défavoueroit: s'il prenoit leur défenfe & qu'ils fuffent convaincus de malverfation, le crime retomboit fur lui, & l'on ne manqueroit pas alors de le mettre en caufe : fi au contraire il les défavouoit, on les effrayeroit par la peur des fupplices, on leur offriroit leur grâce, & l'on tireroit d'eux tous les éclairciffements dont on avoit befoin pour intenter un procès criminel au duc. Celui-ci fit partir fes officiers & ne balança point à les avouer. Cette généreufe fermeté acheva de lui gagner les fuffrages du public : on fe rappela les fervices qu'il avoit rendus à l'Etat fous le regne précédent, la gloire dont il s'étoit couvert à la bataille de Formigni. Après une longue fuite de procédures, fes officiers furent élargis & déchargés d'accufation. La juftice fembloit exi-

ANN. 1479.

ANN. 1479. ger qu'on punît le délateur, il fut récompensé : Louis donna à cet homme vil le gouvernement d'Auvergne, & pour mortifier encore davantage le duc de Bourbon, il ordonna que l'on tiendroit l'année suivante les *grands jours* de la province. Ces grands jours étoient un reste de ces assemblées solennelles fort usitées sous la seconde race de nos rois, & dont l'objet étoit de veiller au maintien de la police, & de juger les causes d'appel. Des *envoyés du roi* (*missi dominici*) convoquoient tous les ordres de la province, s'informoient des abus, recevoient les plaintes des particuliers, & condamnoient les juges qui avoient prévariqué, à réformer leurs sentences & à payer une amende proportionnée à la nature du délit. Tant que le gouvernement féodal avoit subsisté dans toute son étendue, la tenue des grands jours avoit été regardée comme une partie essentielle de l'administration : c'étoit presque le seul lien par lequel les provinces éloignées fussent encore attachées au monarque. Depuis que l'autorité royale s'étoit affermie & que

Grands jours d'Auvergne. *Ibid.*

ses rois avoient répandu un grand nombre de baillis & d'autres juges royaux dans presque toutes les villes ; qu'ils avoient créé des parlements sédentaires où tout particulier avoit le droit d'appeler, les grands jours étoient devenus presqu'inutiles : on ne les tenoit plus que fort rarement. Ceux que Louis indiqua pour l'année suivante dans la province d'Auvergne, ne tendoient qu'à mortifier le duc de Bourbon qui avoit une grande partie de ses possessions en Auvergne, & à illustrer le triomphe de son délateur. Doyac, en qualité de gouverneur de la province, devoit s'y montrer avec éclat ; mais la magnificence de cet appareil ne servit qu'à rendre plus accablante la honte dont il fut couvert : écrasé du poids de l'exécration publique, il sollicita un arrêt pour réparation des injures qu'on lui avoit fait essuyer, & le misérable l'obtint.

ANN. 1479.

ANN. 1480.

Précautions de Louis par rapport à la succession à la Provence & à l'Anjou.

Gauffredi, hist. de Prov.

Pendant le cours de ces odieuses procédures contre le duc de Bourbon, Louis s'occupoit utilement d'un objet plus intéressant. Le roi René, son oncle maternel, touchoit au terme de sa carriere. Ce prince,

ANN. 1480. *Manuſ. de le Grand.*

comme nous l'avons dit, poſſédoit les duchés d'Anjou & de Bar, & le comté de Provence : il avoit été long-temps maître de la Lorraine ; mais il s'en étoit démis en faveur de Jean ſon fils aîné, qui l'avoit laiſſée en mourant à ſon fils Nicolas : après la mort de Nicolas, petit-fils du roi René, les Lorrains avoient déféré la ſouveraineté de leur pays à Yolande, ſa fille aînée, alors veuve du comte de Lorraine-Vaudemont, laquelle s'en étoit auſſi-tôt démiſe en faveur de René ſon fils. Marguerite d'Anjou, ſœur d'Yolande, & veuve de Henri IV, roi d'Angleterre, que Louis avoit tirée de priſon & qui par reconnoiſſance lui avoit cédé tous ſes droits tant du côté paternel que maternel, ſe trouvoit alors ſans partage. Il paroît que le roi René, d'ailleurs humain & bienfaiſant, n'aimoit pas ſes filles, puiſqu'immédiatement après la mort du duc Nicolas ſon petit-fils, il étoit entré en négociation avec Charles, dernier duc de Bourgogne, pour le mettre en poſſeſſion de ſes Etats. Louis avoit rompu ce traité, & dans l'entrevue qu'il eut à Lyon avec ſon

oncle, on avoit réglé que René, par son testament, laisseroit le comté de Provence à Charles du Maine, fils de son frere, & que le roi réuniroit à la couronne le duché d'Anjou, comme un apanage donné à un fils de France, & qui par conséquent ne pouvoit passer dans une branche collatérale. Ce traité convenoit d'autant mieux à Louis, que Charles du Maine étoit d'une santé foible, qu'il n'avoit point d'enfants, & qu'après sa mort le roi, comme son plus proche parent, hériteroit de la Provence : il ordonna donc au comte du Maine de se rendre auprès de son oncle, & de l'entretenir dans ces favorables dispositions : il s'attacha par des bienfaits signalés ceux qui avoient le plus de crédit sur l'esprit du vieillard. Ces précautions ne furent pas inutiles. Lorsqu'après avoir triomphé du terrible Charles, le jeune duc de Lorraine vint se montrer à la cour du vieux roi René, il attira tous les regards & éclipsa le comte du Maine. Le vieillard enchanté des qualités aimables du jeune prince, & flatté de trouver dans son petit-fils, un héros, prit la ré-

ANN. 1480.

Ann. 1480. ſolution de changer ſes diſpoſitions teſtamentaires & de l'inſtituer ſon héritier dans le comté de Provence. Envain les penſionnaires du roi de France lui repréſenterent que ce ſeroit allumer une guerre civile; que Louis ne permettroit jamais que cette riche province, poſſédée depuis ſaint Louis par des princes du ſang, tombât dans des mains étrangeres : ces raiſons toucherent foiblement le vieillard. Ils en imaginerent une autre qui fit plus d'impreſſion ſur ſon eſprit : ils lui dirent que les Provençaux, ſes fideles ſujets, qui le regardoient moins comme leur ſouverain, que comme leur pere, accoutumés à la domination des princes d'Anjou, & fiers de la gloire de cette maiſon, n'apprendroient qu'avec la plus ſenſible douleur qu'on leur deſtinât pour maître un prince Lorrain, tandis qu'il reſtoit encore un héritier du nom d'Anjou. René qui aimoit ſon nom, propoſa à ſon petit-fils de quitter le nom & les armes de Lorraine, pour prendre le nom & les armes pleines d'Anjou. Le jeune prince conſidérant que ce changement ne lui donneroit jamais

aucun droit ſur le duché d'Anjou, & craignant d'ailleurs de faire une ſorte d'affront à ſes aïeux, & de mécontenter ſes premiers ſujets, offrit ſeulement d'écarteler ſon écuſſon. René offenſé de cette réſiſtance, laiſſa ſubſiſter ſon teſtament. Mais il étoit à craindre, ou que le vieillard ne ſe déſiſtât de ſa demande, ou que le jeune prince, mieux conſeillé, n'achetât par une légere complaiſance une riche province & des droits bien fondés ſur pluſieurs royaumes. Louis informé de ce qui ſe paſſoit à la cour de Provence, crut devoir rompre le cours de ces négociations, en donnant une ſi forte inquiétude au jeune duc de Lorraine, par rapport à ſon propre duché, qu'il lui fît abandonner ſes vues ſur la Provence. Sous prétexte de la guerre qu'il continuoit toujours contre Maximilien, il demanda inſtamment au roi René qu'il lui cédât pour ſix ans la ville & le duché de Bar, moyennant une penſion de ſix mille livres : il acquit du même prince la ville de Châtel ſur Moſelle, pour la ſomme de ſoixante mille francs, dont dix mille ſeulement furent

ANN. 1480.

Ann. 1480.

payés ſur-le-champ. Le contrat d'engagement du duché de Bar ſouffrit quelques difficultés : Louis auroit déſiré que ce traité eût été conçu en termes vagues & qu'on n'y eût fait aucune mention expreſſe de l'obligation de le rendre au bout de ſix ans ; mais les commiſſaires du roi René, inſiſtant toujours ſur cette clauſe eſſentielle, & ne pouvant être ni ſéduits, ni intimidés, le roi manda à ſes députés, que puiſqu'ils ne pouvoient les gagner, ils tâchaſſent du moins d'inſérer dans l'acte *quelque bon mot dont il pût ſe ſervir dans la ſuite.* Dès qu'il ſe vit maître de Bar-le-duc & de Châtel-ſur-Moſelle, & qu'il tint pour ainſi dire entre ſes mains ces deux clefs de la Lorraine, il prit le parti d'envoyer à Nanci Michel de Pons ſon procureur-général, pour demander à la comteſſe de Vaudemont & à ſon fils la moitié de la Lorraine, au nom de la reine Marguerite, qui lui avoit cédé tous tous ſes droits : il demandoit la jouiſſance de l'autre moitié, comme créancier de pluſieurs ſommes conſidérables qu'il avoit avancées aux derniers ducs de

Lorraine, & particuliérement au jeune Nicolas. La ducheſſe douairiere, ſurpriſe d'une demande ſi extraordinaire, répondit d'abord avec fierté que le roi pouvoit prendre le parti qui lui conviendroit : enſuite ayant penſé plus ſérieuſement au danger où elle alloit être expoſée, elle chargea Jean de Wiſſe, bailli de Nanci, d'aller faire une ſorte d'excuſe au procureur-général, & de lui dire qu'elle le prioit de ne pas s'arrêter à ſa premiere réponſe ; qu'elle feroit aſſembler ſon conſeil, & qu'elle l'informeroit de la réſolution qu'on y auroit priſe. Le lendemain Wiſſe revint, & dit que la ducheſſe aimoit & honoroit la reine Marguerite comme ſa bonne ſœur ; que ſi cette princeſſe vouloit venir en Lorraine, elle y feroit traitée ſelon ſa condition & ſon rang ; que dès que le duc ſon fils feroit de retour de ſon voyage de Provence, ils offriroient de concert à ſa ſœur des propoſitions ſi juſtes & ſi raiſonnables qu'elle ne pourroit les rejeter.

ANN. 1480.

Le roi René ne vit point la fin de ce grand procès, il mourut à Aix,

Mort du roi René d'Anjou.
Ibid.

ANN. 1480. âgé de ſoixante-onze ans, & quelques mois. Dans les premieres années de ſa vie, il avoit donné des preuves diſtinguées de courage & de valeur; mais il fut conſtamment malheureux, ainſi que tous les princes de ſa maiſon. A peine ſe vit-il en poſſeſſion du duché de Lorraine qu'il fut fait priſonnier dans une bataille & renfermé long temps dans les priſons du duc de Bourgogne: élu roi de Naples pendant qu'il languiſſoit dans les fers, & obligé de racheter ſa liberté à des conditions très-onéreuſes, il fut mal ſecondé par la France dans la guerre qu'il entreprit pour régner, & contraint de quitter l'Italie pour éviter les horreurs d'une ſeconde priſon. Quelque temps après, la fortune ſembla l'appeler au trône d'Aragon ſur lequel il avoit des droits, les Catalans l'élurent pour leur ſouverain: mais cette faveur apparente du ſort lui coûta des larmes encore plus amères que celles qu'avoient pu lui faire verſer ſes propres malheurs: ſon fils aîné qui s'étoit rendu dans cette province pour appuyer les droits de ſon pere, s'y couvrit de gloire, mais il

y trouva la mort : enfin il perdit Nicolas son petit fils, qu'il aimoit avec tendresse. René chercha un remede à tant de malheurs dans le commerce des muses & dans la pratique des vertus. Parmi un assez grand nombre d'ouvrages manuscrits de ce roi poète, on cite *la conquête de la douce merci & le mortifiement de vaine plaisance.* Il aimoit aussi la peinture, & même il y excelloit : plusieurs églises de Provence sont encore ornées de ses tableaux. L'amour des beaux arts ne le détourna jamais de l'exercice de ses devoirs. Le fond de son caractere étoit la bienfaisance, l'humanité : on dit que toutes les fois que le vent de nord souffloit pendant quelques jours de suite sur la Provence, il publioit un édit pour diminuer les impôts. Ses sujets qui le chérissoient comme leur pere, lui déféreront de son vivant le titre de *bon*, premier attribut que les mortels reconnoissants aient donné à l'Etre-suprême. La nouvelle de sa mort répandit la consternation dans la ville d'Aix : les artisans fermerent leurs boutiques, accoururent au palais, voulurent voir ANN. 1480.

encore une fois leur souverain, leur
Ann. 1480. pere, & lui prenant respectueusement les mains, ils les couvroient de baisers & les arrosoient de larmes. On lui préparoit un superbe mausolée, lorsqu'on apprit qu'il avoit choisi le lieu de sa sépulture dans l'église de saint Maurice d'Angers : ce fut pour la premiere fois que les Provençaux crurent avoir à se plaindre de lui, & pour la premiere fois ils crurent devoir lui désobéir. Mais son corps fut enlevé furtivement & transporté dans la ville d'Angers, où la mémoire de ce bon roi n'étoit pas moins honorée qu'en Provence. René, par son testament, légua la Provence à Charles du Maine, son neveu, le duché de Bar à Yolande, sa fille aînée, qui possédoit déja la Lorraine, & ne donna à la reine Marguerite sa seconde fille, que mille écus une fois payés, & deux mille livres de rentes viageres sur le Barrois : il traita beaucoup plus favorablement Jeanne de Laval, qu'il avoit épousée en secondes noces & dont il n'avoit point eu d'enfants, il lui légua des revenus considérables en Provence, en Anjou

& en Barrois : il donna le marquisat de Pont-à-Mousson, les terres de saint Remi & de saint Cannat à Jean son fils naturel. Il fit de grands biens à plusieurs églises qu'il avoit réparées & enrichiés de son vivant. Louis fut content de ces dispositions relativement à la Provence ; mais il se plaignit que contre tout droit & toute raison Marguerite se trouvât deshéritée. Cette reine infortunée qui ne subsistoit que des bienfaits de Louis & qui ne cherchoit qu'à finir en paix le reste de ses jours, lui fit une nouvelle donation ou un nouveau transport de tous ses droits présents ou à venir. En conséquence Louis, non-seulement garda le duché de Bar qu'il tenoit par engagement ; mais pour déconcerter le jeune René & sa mere, & les empêcher de former aucune entreprise sur la Provence, il renouvela avec plus de chaleur que jamais ses prétentions sur la Lorraine : il soutint qu'on ne pouvoit refuser la moitié de cette province à la reine Marguerite ; que même cette princesse étoit autorisée à la demander toute entiere, parce qu'Yolande, par son

ANN. 1480.

contrat de mariage avec le comte de Vaudemont, avoit renoncé à toute succession paternelle & maternelle, moyennant la dot qu'elle avoit reçue; au lieu que Marguerite n'avoit fait aucun acte qui pût préjudicier à ses droits. Il ajoutoit aux droits qu'il tenoit de Marguerite les prétentions qu'il pouvoit former de son propre chef: il montroit qu'il étoit créancier de plus d'un million d'écus des ducs Jean & Nicolas & du roi René lui-même : indépendamment de tous ces droits, il redemandoit la ville d'Epinal, cédée au duc Jean, par le traité de Conflans. Il fit rassembler tous les papiers & tous les titres qui constatoient ses prétentions, & lorsqu'il crut les avoir suffisamment éclaircies, il nomma l'archevêque de Bordeaux, Philippe Pot, comte de saint Pol; Pierre Franberge, maître des requêtes; Philippe Baudot & Jean Henriet conseillers au parlement pour aller les notifier au conseil de Lorraine.

ANN. 1480.

Le jeune René qui vivoit en paix avec ses voisins, étoit alors à Venise & commandoit les armées de la république: l'ambassadeur de cette

puiſſance alliée de la France, chargé de recommander au roi les intérêts de ce prince, s'acquitta de ſa commiſſion avec beaucoup de chaleur & de zèle. Louis donna par écrit les raiſons qu'il avoit de ſe plaindre du duc de Lorraine : il fit voir d'abord qu'il l'avoit ſoutenu, protégé dans tous les temps, & particuliérement contre le duc de Bourgogne ; que loin de lui en marquer de la reconnoiſſance, René avoit conſtamment favoriſé Maximilien ; que René cependant ne devoit pas ignorer qu'il étoit né ſon ſujet ; que ce qui lui faiſoit le plus d'honneur, étoit de deſcendre de la maiſon de France par ſa mere ; que preſque tous ſes Etats relevoient de la couronne : il ajouta que la Lorraine n'étoit point un fief maſculin, puiſque René n'en jouiſſoit que du chef de ſa mere, qu'entre filles il n'y avoit point de droit d'aîneſſe, & que par conſéquent Marguerite devoit partager également avec Yolande : enfin il demandoit le rembourſement ou un équivalent des ſommes conſidérables qu'il avoit prêtées aux derniers ducs de Lorraine. Ces longs

ANN. 1480.

démêlés eurent le ſuccès que Louis
ANN. 1480 s'en promettoit. Les Etats de Provence s'aſſemblerent, & pour ne pas s'expoſer aux malheurs d'une guerre civile, ils élurent, conformément au teſtament du bon roi René, Charles du Maine ſon neveu, pour comte ſouverain de Provence. Louis réunit dès ce moment le duché d'Anjou à la couronne, conſerva la chambre des comptes qui étoit établie dans la ville d'Angers; garda le duché de Bar, & continua ſes procédures contre le duc de Lorraine.

Nous avons rapporté de ſuite toutes ces affaires civiles & contentieuſes pour n'être point obligés d'interrompre trop ſouvent le cours de notre récit. Reprenons le fil des négociations.

Négociations avec les Suiſſes.

Manuſ. de le Grand.

Louis qui comptoit peut-être un peu trop ſur l'alliance des Suiſſes, apprit avec ſurpriſe qu'au mépris de leurs derniers engagements, ils prêtoient l'oreille aux propoſitions de l'archiduc Maximilien; qu'ils offroient même de ſe déclarer ouvertement en ſa faveur, s'il vouloit leur promettre les mêmes penſions que leur faiſoit le roi, & leur

confirmer la possession des terres qu'ils avoient autrefois enlevées à son oncle Sigismond, & que ce prince leur avoit déja cédées. Louis qui ne croyoit pas qu'il lui fût possible de conserver la Franche-Comté sans l'alliance des Suisses, leur envoya en qualité de ministres plénipotentiaires Vergi, Vaudrai & Bussi-Lamet, qui négocierent avec assez de succès; car moyennant environ cent mille livres qu'ils distribuerent aux personnes les plus accréditées, ils parvinrent à contenir les Suisses, & à resserrer les anciennes alliances. Cet incident apprit à Louis ce qu'il devoit attendre d'une nation qui mettoit, pour ainsi dire, son amitié à l'encan. Il se précautionna contre leurs mauvais desseins, en faisant fortifier Auxonne, Poligni & Fancogni: ensuite il tourna ses vues du côté de l'Angleterre.

ANN. 1480.

Avec l'Angleterre. *Ibid.* *Rapin de Thoyras.*

Nous avons déja dit que pour retenir Edouard dans la neutralité, il lui avoit proposé la prorogation de la trève qui subsistoit entre les deux couronnes, pour cent années après la mort des deux rois, pendant lesquelles les rois de France

Ann. 1480.

continueroient de payer aux monarques Anglois la pension annuelle de cinquante mille écus stipulée dans le traité de Péquigni ; qu'Edouard avoit goûté la proposition ; mais que le traité souffroit encore de grandes difficultés. Louis ne vouloit point que Maximilien ni le duc de Bretagne y fussent compris ; Edouard au contraire insistoit sur cette condition. Depuis qu'il soupçonnoit Louis de lui avoir suscité la guerre d'Ecosse, il s'étoit rapproché de ces deux princes, & sans rompre ouvertement avec la France, il avoit épousé leurs intérêts : il demandoit de plus qu'on lui donnât des sûretés pour l'accomplissement du mariage d'Elisabeth sa fille aînée avec le dauphin, & que l'on commençât à payer la dot de cette princesse. Louis fit partir pour l'Angleterre l'évêque d'Elne son ministre le plus accrédité à la cour d'Edouard, le baron de Castelnau & Thibaut Baillet maître dés requêtes ; il leur donna des instructions détaillées sur les objets de leur négociation, & remplies de raisonnements plus subtils que solides. En

voici quelques-uns. Les amabassadeurs repréſenteront à Edouard que le traité qu'on lui propoſe n'étant qu'une prorogation de la trève conclue à Péquigui ne doit apporter aucun changement aux obligations que les deux monarques s'impoſerent alors ; qu'il étoit vrai que dans ce premier traité Edouard avoit exigé que le duc de Bourgogne pût accéder à la trève, pourvu qu'il déclarât avant trois mois qu'il vouloit y être compris : mais que Charles avoit rejeté avec mépris cette propoſition, & avoit mieux aimé conclure un traité particulier avec le roi ; & qu'ainſi Charles n'ayant point été compris au nombre de ceux qui avoient accédé à la trève, ceux qui le repréſentoient & qui ſe diſoient ſubrogés à ſes droits, n'avoient aucune raiſon de prétendre à y être admis. Louis formoit encore ce raiſonnement : quand même le duc de Bourgogne auroit été compris dans la trève, Maximilien ne pourroit en retirer aucun avantage, puiſqu'il n'eſt ni ne peut être appelé duc de Bourgogne, & que ce titre n'appartient plus qu'au

ANN. 1480. roi : admettre qu'une condition ſtipulée en faveur du duc de Bourgogne puiſſe s'appliquer à Maximilien, ce ſeroit lui donner des droits qu'il n'a pas, & annuller les loix fondamentales de la monarchie. Enfin il tiroit d'un article fondamental de la premiere trève un raiſonnement qui lui paroiſſoit ſans réplique : cet article portoit que l'un des deux rois ne pourroit ſous quel prétexte que ce fût, aſſiſter ni recevoir ſous ſa protection les ſujets rebelles de l'autre. Louis qui avoit repréſenté à Edouard que la premiere cauſe de leur querelle étoit la protection que Warwick avoit trouvée en France, avoit pris de-là occaſion d'inſérer dans le traité cette clauſe conçue en termes généraux, à laquelle Edouard, qui ſans doute ne ſentit pas toute l'application qu'on pouvoit en faire, n'avoit rien trouvé à reprendre. D'après cette clauſe, Louis formoit ce raiſonnement : le roi d'Angleterre s'eſt interdit formellement la liberté de protéger les ſujets rebelles de France, ainſi que le roi de France s'eſt interdit la liberté de protéger ceux d'Angleterre; c'eſt le point fon-

damental de leur traité & la base de tous leurs engagements : si donc Maximilien & le duc de Bretagne sont sujets du roi de France, Edouard ne peut ni ne doit les protéger ni appuyer leur révolte : or on ne peut nier que Maximilien comme comte de Flandre, & François comme duc de Bretagne ne soient sujets du roi, puisque non-seulement ils lui prêtent serment de fidélité & lui rendent hommage ; mais que de plus leurs Etats sont du ressort du parlement de Paris.

Ann. 1480.

A ces instructions générales, le roi en joignit de particuleres sur chacun des points qu'on devoit discuter : il chargea l'évêque d'Elne d'assurer Edouard que si les François venoient à s'emparer de quelque pays où fussent situées les terres assignées pour douaire à la duchesse de Bourgogne sa sœur, non-seulement on lui en conserveroit la jouissance, mais qu'on l'indemniseroit de ses pertes : que de même si l'on prenoit quelque ville où les marchands Anglois eussent des effets, on leur rendroit exactement tout ce qui leur appartiendroit ; qu'on

ANN. 1480. ſe chargeroit même de faire acquitter leurs créances.

Le roi recommandoit ſur toutes choſes à ſes ambaſſadeurs de bien prendre garde à la maniere dont ils dreſſeroient l'obligation des cinquante mille écus que la Ftance devoit payer chaque année à l'Angleterre : il vouloit que l'obligation fût relative à la trève, afin qu'au cas que la guerre vînt à s'allumer entre les deux nations, la dette fût dès ce moment éteinte : il leur délivra même pour plus de sûreté un modele de l'obligation. Enfin il écrivit de ſa main une lettre à Edouard, pour l'aſſurer qu'il ne deſiroit rien avec tant d'ardeur que d'entretenir avec lui une éternelle alliance, & d'en reſſerrer les nœuds par le mariage du dauphin avec la princeſſe Eliſabeth; & comme il ſavoit combien l'argent comptant avoit de pouvoir à la cour d'Angleterre, il ne manqua pas pour appuyer ſa négociation de faire toucher à Edouard vingt-cinq mille écus pour ſix mois de ſa penſion : il ajouta, ſuivant l'uſage, d'autres ſommes pour le lord Haſtings grand chambellan, pour

Hovard & les autres ministres ou favoris du roi d'Angleterre.

Ann. 1481.

Toutes ces dépenses jointes à celles que le roi avoit déja faites pour retenir les Suisses dans son alliance, épuiserent les fonds destinés à la subsistance des troupes. Il fut obligé d'assembler les Etats de Normandie, de Querci, de Périgord, & autres provinces pour trouver les moyens de faire subsister ses nombreuses armées. Il fut résolu que la Normandie fourniroit cette année des vivres à l'armée de Picardie : que la Champagne feroit subsister celle de Luxembourg, & que les provinces d'au-delà la Loire entretiendroient les troupes qui étoient en Bourgogne.

Conquêtes dans le Luxembourg.

La campagne s'ouvrit tard, & finit de bonne heure : tandis que le maréchal Desquerdes à la tête de la principale armée tenoit en échec toutes les forces de Maximilien du côté de l'Artois & de la Flandre, Chaumont d'Amboise avec une autre armée pénétra dans le Luxembourg, emporta Virton, & vint assiéger Yvoi : la place promit de se rendre, si elle n'étoit pas secourue avant

Ann. 1480. un certain jour : le terme expiré elle ouvrit ſes portes, & reçut garniſon Françoiſe. Le reſte de la campagne ſe paſſa en eſcarmouches. Galiot à la tête d'un détachement traverſa tout le Luxembourg, entra dans le comté de Namur, & en ramena un riche butin. Jacques Galiot étoit un de ces chefs de compagnies Italiennes qui n'avoient point proprement de patrie, & qui vendoient leurs ſervices à tous les princes qui vouloient les acheter : il étoit paſſé avec le comte de Campobaſſe au ſervice de Charles, dernier duc de Bourgogne ; mais loin d'imiter la perfidie du comte, il avoit conſtamment donné des preuves de fidélité & de courage : fait priſonnier de guerre à la bataille de Nanci où Charles perdit la vie, il s'étoit racheté, & avoit continué de ſervir l'héritiere de Bourgogne dans un tems où ſes plus proches parents n'avoient pas honte de l'abandonner. Il avoit été fait gouverneur de Valenciennes : dans ce poſte il avoit eu occaſion de ſe meſurer avec Dammartin ; & quoiqu'il eût été battu, il mérita l'eſtime de ſon vainqueur qui parvint

vint à l'attirer au ſervice de France : ainſi Galiot ravageoit cette année avec fureur les mêmes contrées que deux ans auparavant il avoit défendues. Comme la guerre étoit purement défenſive du côté de Maximilien, & que les meurtres & le pillage ſe commettoient ſur ſes terres, il envoya demander une trève de ſept mois : Louis qui ne ſavoit pas quel parti prendroit Edouard, ne fit aucune difficulté de l'accorder.

ANN. 1480.

Suite de la négociation avec l'Angleterre. *Ibid.*

L'évêque d'Elne & les autres ambaſſadeurs François ne trouverent pas à la cour d'Angleterre, toute la faveur qu'ils y avoient attendue. Edouard commençoit à ſe repentir d'avoir laiſſé abattre la puiſſante maiſon de Bourgogne, & ſongeoit ſérieuſement aux moyens de la relever. La ſeule choſe qui l'arrêtoit encore étoit l'eſpérance de marier ſa fille aînée au dauphin : mais c'étoit préciſément le ſeul article ſur lequel Louis ne donnoit que des eſpérances. Edouard ſe rendit donc de ſon côté extrêmement difficile ſur les conditions qu'on lui propoſoit. Quelques raiſons que lui puſſent alléguer les ambaſſadeurs François,

Ann. 1480. non-ſeulement il refuſa de conclure aucun traité avec la France, ſi le duc de Bretagne & l'archiduc Maximilien n'y étoient compris, mais il exigea de plus que le roi promît, ſous peine d'encourir les cenſures eccléſiaſtiques, d'en obſerver religieuſement tous les points, tandis que lui Edouard ſe réſervoit le pouvoir d'y déroger, lorſqu'il le jugeroit à propos. Ce traité ſi dur & ſi inégal fut ſigné par les ambaſſadeurs François, qui paſſerent en cela leurs pouvoirs.

Les ambaſſadeurs cités au parlement de Paris.

L'évêque d'Elne, à ſon retour d'Angleterre, fut cité au parlement par le procureur général pour y rendre compte de ſa conduite. Charles de Martigni, c'eſt le nom de ce prélat, comparut, & dit qu'il avoit paſſé trois fois en Angleterre avec le caractere d'ambaſſadeur; que dans ſon premier voyage en 1475, il n'y avoit ſéjourné que deux mois; qu'enſuite s'étant retiré dans ſon diocèſe, il avoit été mandé par le roi au mois de Septembre 1476, & obligé de ſe rendre une ſeconde fois à la même cour où il avoit paſſé deux ans & deux mois conſécutifs;

que pendant ce long eſpace de temps il avoit eu à combattre ſeul les miniſtres de l'empereur, les ambaſſadeurs d'Eſpagne & les députés de l'archiduc d'Autriche, qui tous avoient un parti puiſſant dans le parlement d'Angleterre, & qui demandoient avec inſtance qu'Edouard s'unît aux Flamands & s'oppoſât aux conquêtes du roi; qu'il avoit été cependant aſſez heureux pour empêcher cette alliance, & que tant qu'il étoit reſté en Angleterre, Edouard n'avoit pris aucune réſolution contraire aux intérêts de la France; que les Flamands jaloux & déſeſpérés de l'aſcendant qu'il prenoit ſur l'eſprit d'Edouard, avoient apoſté un nommé Lancelot pour l'aſſaſſiner; que pendant qu'il accompagnoit le roi d'Angleterre dans un de ſes voyages d'Yorck, le peuple s'étoit attroupé pour piller ſa maiſon, qu'on ne parloit que de l'arrêter, de le noyer, de le tuer; que tous les jours ſes gens étoient inſultés; qu'un archer de la garde avoit attaqué en plein jour Arnaud de Villeneuve l'un de ſes domeſtiques, & l'avoit laiſſé pour mort ſur la

ANN. 1480.

ANN. 1480. place, & que le roi d'Angleterre ayant fait arrêter l'aſſaſſin, n'avoit oſé le punir; qu'il ne diſconvenoit pas que dans la troiſieme ambaſſade il n'eût paſſé ſes pouvoirs en permettant que l'on comprît dans la trève le duc de Bretagne & l'archiduc d'Autriche qui en devoient être exclus; mais qu'après avoir fait bien des repréſentations inutiles, ſachant d'un côté combien le roi deſiroit de renouveler cette trève, & voyant d'un autre côté qu'Edouard étoit extrêmement prévenu contre la France, & que la faction des Flamands dominoit en Angleterre, il avoit mieux aimé, en s'expoſant à être déſavoué, donner au roi le temps de ſe précautionner contre ſes ennemis, que de ſouffrir par trop de réſerve qu'il ſe formât ſous ſes yeux une ligue qui pouvoit mettre l'Etat en danger.

Le parlement, après avoir entendu Charles de Martigni dans ſes défenſes, ne prononça point. Louis ne déſavoua pas ſon miniſtre; il ſe contenta de s'être mis en état de pouvoir le faire, lorſqu'il le jugeroit à propos. Quoiqu'il n'i-

gnorât pas les dispositions présentes d'Edouard, il continua d'user de sa dissimulation ordinaire : il lui paya exactement sa pension de cinquante mille écus, & il reçut avec la plus grande distinction Jean Hovard & le docteur Langton qui venoient presser l'accomplissement du mariage d'Elisabeth avec le dauphin, ou plutôt le paiement de la pension à titre de dot qu'il falloit lui donner, tant qu'elle resteroit en Angleterre : ils demandoient 20000 écus par an : Louis offroit beaucoup moins, mais en faisant espérer qu'il pourroit donner quelque chose de plus. Comme il n'étoit question que de convenir de la somme, Edouard n'osoit prendre un parti définitif, & Louis gagnoit du temps. La duchesse douairiere de Bourgogne voyant que tous les ambassadeurs des Pays-Bas ne pouvoient ébranler son frere, passa elle-même en Angleterre pour traiter du mariage du jeune archiduc fils de Maximilien, avec Anne la plus jeune des filles d'Edouard : elle alla jusqu'à lui proposer la même pension que lui faisoit la France, s'il

ANN. 1480.

ANN. 1480. vouloit aider l'archiduc à se remettre en possession des provinces qu'on lui avoit enlevées, & travailler de son côté au recouvrement de la Normandie & de la Guienne. Toutes ces propositions étoient magnifiques, mais elles manquoient de l'appui que Louis donnoit aux siennes : loin de procurer à Edouard de l'argent comptant, elles l'eussent nécessairement entraîné dans une forte dépense. Il agréa cependant le mariage qu'on lui proposoit, & promit de se porter pour médiateur entre Louis & Maximilien.

Fin du Tome XVIII.

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Monſeigneur le Vice-Chanceller, les Tomes dix-ſept & dix-huit de *l'Hiſtoire de France*. Il y a long-temps que le mérite de cet ouvrage n'eſt plus douteux. Le travail du nouveau Continuateur lui aſſurera de plus en plus les ſuffrages du public. Attaché au plan des deux Auteurs qui l'ont précédé dans la même carriere, il donne une juſte étendue au récit des faits, il en développe les cauſes; fait connoître le caractere de ceux qui ſe trouvent y avoir eu part, & s'applique ſur-tout à inſtruire ſes Lecteurs de l'origine de nos loix, de nos coutumes & de nos uſages, en ſe tenant toujours, pour le ſtyle, à la noble ſimplicité de la nature. Tel eſt le jugement que je crois devoir porter de la partie de ces deux volumes, qui appartient au nouveau Continuateur. A Paris, ce 13 Mars 1767.

DEPASSE.

De l'Imprimerie de P. AL. LE PRIEUR,
Imprimeur du Roi.

Cleaned & Oiled

January 1988





